Communauté d'agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoa

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

URA ASSAINISSEMENT

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.2 Les chiffres clés 10
1.3 Les indicateurs de performance 11
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 12
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 13
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 14
1.4 Les évolutions réglementaires 15
1.5 Les perspectives 16

2 | Présentation du service 33

2.1 Le contrat 35
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat 36
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat 36
2.2.2 La gestion de crise 36
2.2.3 La relation clientèle 37
2.3 L'inventaire du patrimoine 39
2.3.1 Le système d'assainissement 39
2.3.2 Les biens de retour 39

3 | Qualité du service 53

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 55
3.1.1 La pluviométrie 55
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte 56
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage … 61
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement 62
3.1.5 La conformité du système de collecte 120
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement 123
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat 123
3.2.2 Le fonctionnement hydraulique 142
3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement 153
3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration 160
3.2.5 La conformité des rejets du système de traitement 166
3.3 Le bilan clientèle 182
3.3.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle 182
3.3.2 Le nombre de clients assainissement collectif 182
3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement 185
3.3.4 La typologie des contacts clients 185
3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients 186
3.3.6 L'activité de gestion clients 187
3.3.7 La relation clients 187
3.3.8 Le fonds de solidarité 191
3.3.9 La mesure de la satisfaction client 191
3.3.10 Le prix du service de l'assainissement 194

4 | Comptes de la délégation 197

4.1 Le CARE 198
4.1.1 Le CARE 198
4.1.2 Le détail des produits 200
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration 200
4.2 La situation des biens et des immobilisations 209
4.2.1 La situation sur les installations 209

5 | Votre délégataire 213

5.1 Notre organisation 215
5.1.1 La Région 215
5.1.2 Nos implantations 216
5.1.3 Nos moyens humains 218
5.1.4 Nos moyens logistiques 220
5.1.5 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale 221
5.2 La relation clientèle 222
5.2.1 Moderniser et dynamiser notre relation clients 222
5.2.2 La gestion des courriers 222
5.2.3 Le site internet et l'information client 223
5.2.4 L'entité de gestion client 226
5.3 Notre système de management 227
5.4 Notre démarche développement durable 230
5.4.1 Agir en faveur de la biodiversité 232
5.5 Nos offres innovantes 234
5.5.1 Notre organisation VISIO 234
5.5.2 Nos nouveaux produits d'exploitation 236
5.6 Nos actions de communication 237
5.6.1 Les actions de communications pour SUEZ Eau France 237

6 | Glossaire 241

7 | Annexes 253

7.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire 255
7.2 Annexe 2 : Contrôle branchements 272

1 | Synthèse de l'année

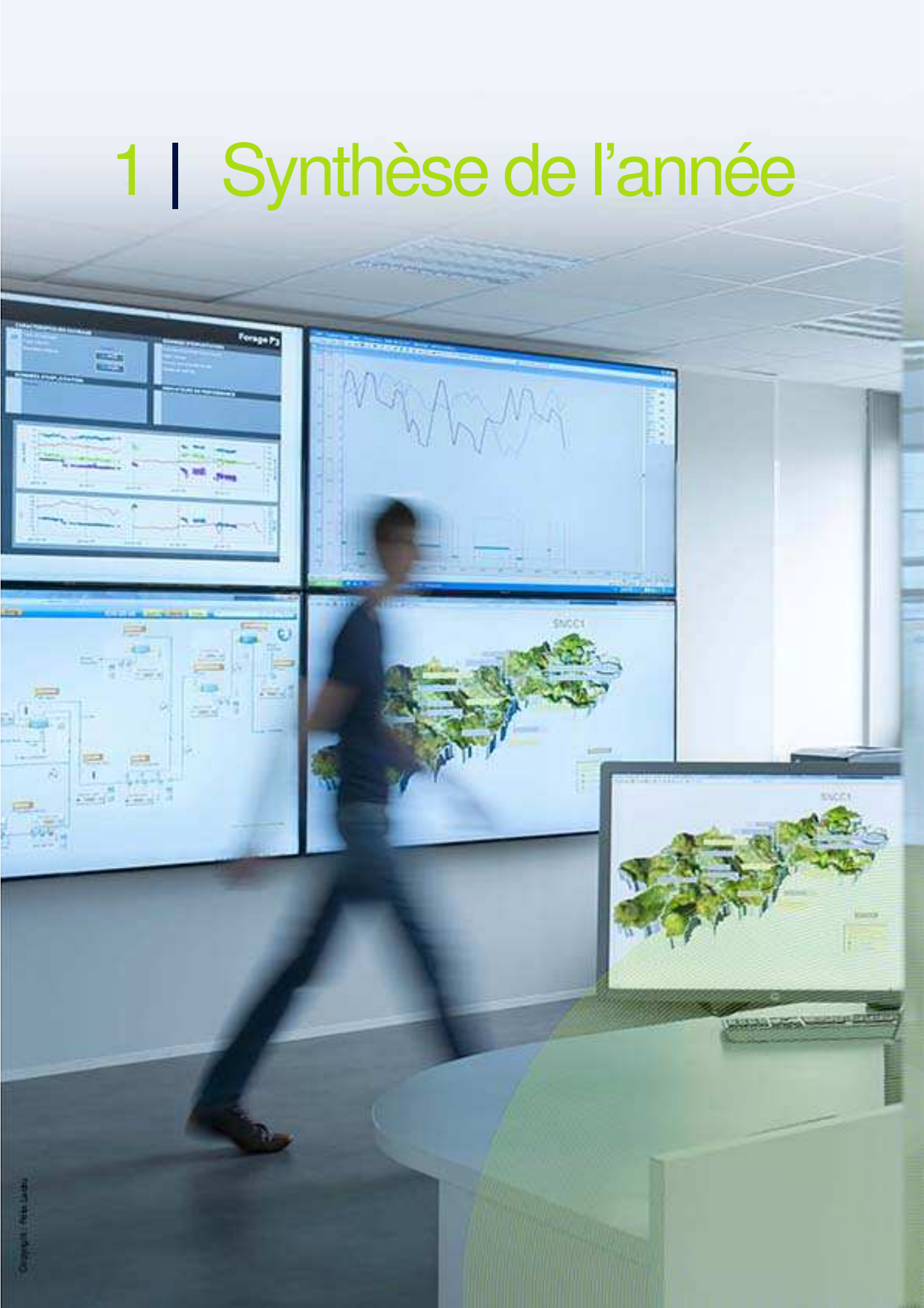

1.1 L'essentiel de l'année

STATIONS D'EPURATION

Bassussarry
Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration ont débuté en 2018 et se poursuivent en 2019. En 2015, un renouvellement partiel des blocs membranes a eu lieu. La station fonctionne depuis avec 4 modules de filtration. Actuellement la station n'est plus en capacité de traiter la totalité du volume temps sec collecté et ne répond plus aux objectifs de la conformité réglementaire.
Les travaux devraient être finalisés en fin d'année 2019 et vont permettre de retrouver la capacité de traitement de référence et la conformité du système.

Dans le cadre de son programme de renouvellement, Suez Eau France a réalisé le remplacement des diffuseurs d'air.

Villefranque
Pour préparer le renouvellement des membranes, une visite technique a été organisée par SUEZ sur site avec le fabriquant ZENON. Un dossier technique complet a été remis à la Collectivité en octobre 2016. Les membranes de la station d'épuration ont 13 ans et il devient très urgent de prévoir leur renouvellement par la Collectivité.

Itxassou
Plusieurs fuites ont été détectées au niveau des tuyaux de refoulement d'air surpressé et réparées. La situation devenant récurrente, un surpresseur a été déplacé au niveau des prétraitements afin de pérenniser l'aération du bassin biologique. Il est nécessaire de prévoir l'aménagement du site de façon à installer les deux surpresseurs et à les protéger des conditions climatiques.
A cette fin, un projet d'aménagement a été présenté à la Collectivité en début d'année 2016.
Depuis, la situation n'a pas évolué, un seul surpresseur fonctionne et il est toujours soumis aux intempéries.

Eaux Claires Parasites :

La pluviométrie de l'année 2018 **(1423 mm/an)** a engendré une surcharge hydraulique importante de l'ensemble des stations d'épuration du périmètre URA ce qui démontre une **présence importante d'Eaux Claires Parasites Météoriques** sur l'ensemble des systèmes d'assainissement. Ces intrusions peuvent nuire à la conformité des systèmes assainissement et dégrader plus particulièrement les performances des stations membranaires.

Conformité des systèmes
Il convient de noter que désormais le jugement de conformité réalisé par la DDTM est basé sur le Percentile 95 (PC95) des débits entrants en station. Le tableau ci-après donne pour l'année 2018, les débits de référence figurant dans les arrêtés préfectoraux et les valeurs PC95 :

Station d'épuration	Débit de référence (m³/j)	Percentile 95 (m³/j)
Bassussarry	1870	1678
Briscous	600	995
Itxassou	600	1272
Lahonce	857	1236
Mouguerre	1 850	1838
Urcuit	500	792
Urt	600	1249
Ustaritz	1 860	2331

Sur cette base de calcul et compte-tenu des by-pass constatés par temps de pluie sur certaines stations d'épuration, le risque d'un jugement non conforme est réel lorsque la valeur PC95 est supérieure au débit de référence. C'est en effet ce dernier qui a servi pour le dimensionnement des ouvrages des stations d'épuration.

Pour 2018, les stations d'épuration de Bassussarry et de Urt sont jugées non conformes.

La filière membranaire de la station de Bassussarry n'est actuellement plus en mesure de traiter correctement la totalité des volumes collectés. Les travaux sont en cours afin de renouveler le process et de retrouver la conformité.

La station d'épuration d'Urt est non conforme suite à l'enregistrement de 3 dépassements de la teneur en MES réglementaire. Ces dépassements ont tous eu lieu alors que les volumes collectés par le réseau étaient supérieurs à la capacité membranaire. Il est très urgent de réaliser des travaux sur le réseau de la commune de Urt afin de limiter les intrusions d'eaux parasites et de retrouver la conformité de la station.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

En 2018, nous avons procédé à la réparation de :

- 7 branchements d'eaux usées,
- 11 réparations sur le réseau d'eaux usées,
- 4 ouvrages assainissement remplacés.

En 2016, la Collectivité a engagé un schéma directeur assainissement. Nous communiquons au cabinet d'étude l'ensemble des données nécessaires (bilan, patrimoine, fonctionnement) et accompagnons les techniciens lors des visites terrain. Nous participons également aux réunions d'avancement. En 2017, des points de mesures réseaux ont été installés par le cabinet chargé de l'étude afin de faire un bilan par bassins versants et secteurs. En 2018, un programme d'inspections télévisées, de tests à la fumée, de contrôle de conformités a été établi en relation avec les mesures sectorielles effectuées en en 2017.

Commune d'Ustaritz

Les mesures réalisées par le capteur situé sur le réseau en amont du poste de relevage de Mochkoenea à Ustaritz mettent en évidence la présence d'eaux claires parasites de type météoriques et permanentes. Des tests à la fumée ont été réalisés sur ce secteur. En complément, des inspections télévisées par temps de pluie ont été réalisées sur le secteur mettant en évidence des arrivées importantes sur plusieurs branchements. Sur ces mêmes branchements, des tests à la fumée ont été réalisés, des anomalies sur le domaine privé et public (boite de branchement non étanche, mauvais raccordement, regards de visite non étanche) ont été constatées. Un plan d'action est à mener sur ce secteur (mise en conformité en domaine privé, réhabilitation de regard, chemisage de réseau). Un plan qui recense toutes ces anomalies a été remis à la collectivité en 2017.

De façon générale, le pilote « Réseau intelligent » est opérationnel depuis 2014 sur la commune d'Ustaritz et a permis de quantifier et de hiérarchiser les secteurs d'intrusions d'eaux parasites. Un rapport de synthèse a été transmis en 2017 à la Collectivité. Afin de planifier des travaux, des

recherches complémentaires devront être entreprises par la Collectivité sur ces secteurs afin de préciser l'origine de ces intrusions, comme cela a été fait par nos services sur le secteur d'Herauritz.

Le réseau en amont de la station d'épuration est fortement dégradé au niveau de sa structure. Une réparation d'urgence a été réalisée afin de rétablir l'écoulement sur ce collecteur. Le renouvellement de ce tronçon doit-être traité en priorité étant donné le volume qui transite ainsi que la proximité de la rivière Nive.

Commune de Saint Pierre d'Irube
De façon périodique, nous procédons à des contrôles sur divers points sensibles de la commune à savoir les secteurs du Baste, chemin de la Cale, routes des Cimes, Hillans. A cette occasion, nous relevons le taux d'encrassement du réseau d'eaux usées et déclenchons des opérations d'hydrocurage en complément de nos opérations préventives.

De part de nos visites, nous pouvons affirmer que l'encrassement des réseaux est en relation avec des collecteurs posés avec faible pente mais également largement impacté par des vidanges clandestines (camion hydrocureur ou chantier divers).
Le réseau de la route des cimes nécessite un curage préventif 1 fois /mois afin de ne pas subir de débordement accidentel. Le renouvellement de ce collecteur est à prévoir prioritairement.
Régulièrement,des bouchages sur le collecteur en amont du PR Baste se produisent. Ce secteur est difficilement accessible pour une intervention en urgence par une hydrocureuse. Des moyens supplémentaires ainsi qu'une mise en œuvre lourde sont nécessaires afin de rétablir l'écoulement vers le poste de relevage.

Commune d'Urt
Les travaux menés sur les réseaux en amont du PR Broy doivent être suivis du traitement des non conformités des branchements et des défauts recensés sur les réseaux afin de réduire significativement les durées de déversement au niveau du poste de relevage.

Commune d'Arcangues
Les travaux de renouvellement du collecteur route de Chapelet contribuent à la réduction des volumes d'eaux claires parasites metéoriques vers le poste Canal situé à Anglet. Les courbes de débits du poste de mesure réseaux mettent en évidence des mises en charge depuis le réseau aval sur Anglet (Brindos). Des anomalies ont été detectées sur ce secteur mais ne semblent pas avoir été traitées à ce jour.
Le secteur en amont du poste de relevage du Rond point est également fortement impacté par les eaux claires parasites.Des anomalies ont été constatées sur des ouvrages ou collecteurs qui sont relativement récents.Un état a été remis à la collectivité afin de traiter ces anomalies.

Commune de Briscous
Le réseau en amont du PR Lagune reste un point noir (bouchages réguliers) car difficile d'accès avec un camion hydrocureur. Une solution de dévoiement de la conduite a été évoquée avec la Collectivité.

Commune de Mouguerre
Le réseau de liaison entre le poste du bourg et la station d'épuration est particulièrement dégradé. Il traverse une zone humide et boisée ce qui nuit à son intégrité et provoque des casses répétées. Le dévoiement de ce tronçon est à envisager rapidement.

Commune de Lahonce
Des intrusions d'eaux parasites provenant de l'Adour sont détectées lors des fortes marées sur le réseau situé en amont du PR SIP. Ces entrées génèrent un sur-volume dépassant les 100 m3/j et ce durant une dizaine de jours par mois. Une inspection a déterminé le tronçon à renouveler, les travaux restent à engager par la Collectivité.

1.2 Les chiffres clés

14 879 clients assainissement collectif

1 804 306 m³ d'eau traitée

286 km de réseau total d'assainissement

4 709,1 ml de réseau inspecté

19 542 ml de réseau curé

319,45 TMS de boues évacuées

2,93152 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

10 stations de traitement des eaux usées

154 postes de refoulement

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Ces indicateurs de performance contribuent à la construction par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) d'un système d'information concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement en application des articles L. 213-1 et L. 213-2 du code de l'environnement. Ce système d'information s'appuie sur une consolidation nationale des indicateurs de performance afin d'offrir aux collectivités un outil de pilotage pour la gestion de leurs services.

A quoi servent les indicateurs ?
Pour une collectivité, calculer ses indicateurs c'est :
- Porter un regard objectif sur l'efficacité de son service,
- Réfléchir au moyen d'améliorer sa performance
- Rendre compte de façon simple et transparente à ses usagers

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :
(1) : producteur de l'information = Collectivité
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	44 202	44 202	45 868	46 592	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	12 905	13 983	14 518	14 879	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	1	1	1	1	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	-	-	-	-	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	216,36	277,23	279,93	285,02	km	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	284,33	315,66	351,44	319,45	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,87	2,86	2,89397	2,93152	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	52,8	61	56	56	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	86	86	85	85	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Non	Non	Non	Non	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	98	98	98	98	%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0076	0	0	0,0004	€/m³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	35	23	22	10	Nombre	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL							
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02	0	0	0,28	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	15,9	3,2	4,6	1,4	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0,34	0,62	0,3	0,09	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94	95	93	82	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	100	100	100	100	Valeur de 0 à 120	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL							
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations		16,9	22,18	13,04	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,54	-	1,05	1,62	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	**Indicateur**	**2018**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique

- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, …) est jointe en annexe.

1.5 Les perspectives

Commune d'ARCANGUES

PR Golf

Des arrivées d'eaux de piscine (vidanges et lavages de filtres) provoquent des passages au trop plein pendant la période estivale. Un modèle de courrier à destination des particuliers a été transmis à la Collectivité afin d'informer les propriétaires de piscine sur l'interdiction du rejet des eaux de piscine vers le réseau d'eaux usées. Le bilan hydraulique du secteur amont du PR Rond-Point montre que ce poste reçoit 40% d'eaux claires parasites du secteur du golf d'Arcangues. Ce réseau privé doit faire objet d'une démarche auprès du syndic de copropriété et de la mairie afin de réduire ces arrivées d'eaux claires indésirables (vidange piscine, ECPM).

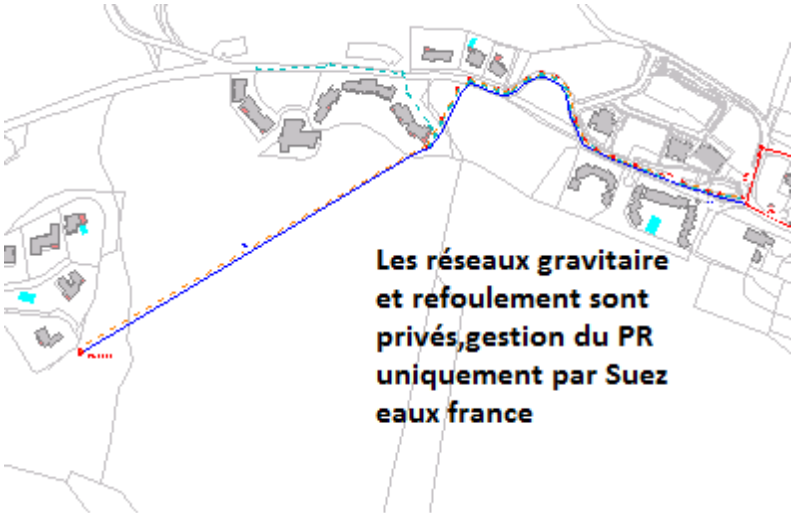

Le bassin versant du quartier Chapelet transite via une mesure de débit vers le PR Canal situé à Anglet. Une convention URA /ACBA est en place avec un volume de transit établi. Depuis plusieurs années, ces volumes sont impactés par les eaux parasites liées en partie à des problèmes structurels de réseaux ainsi qu'à de mauvais raccordements privés. Un plan de travaux comprenant le chemisage du collecteur de l'impasse de l'Hydro, le renouvellement du collecteur en bordure de la RD654 dite de Chapelet a été engagé en 2017. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour réduire les entrées d'eaux claires parasites au niveau de l'impasse de l'Hydro.(vue 1).

Un dévoiement du collecteur du chemin de l'hydro sera réalisé en 2019 afin de supprimer le point noir (vue 2) qui génère régulièrement des bouchages et des mises en charge sur les réseaux privés

Vue 1

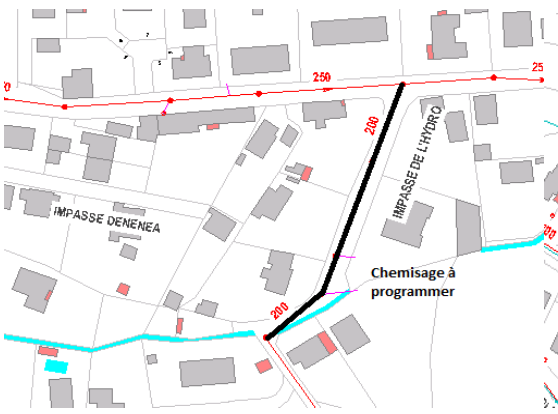

Vue 2

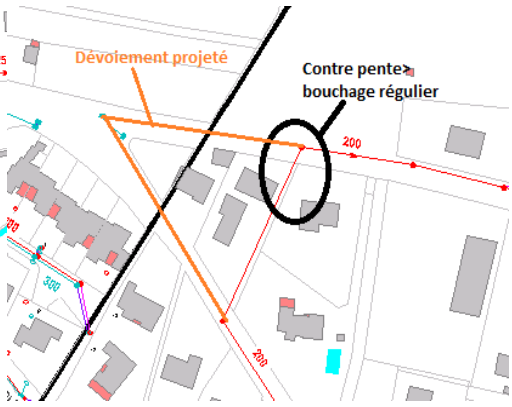

La mesure de débit entre Arcangues et Anglet est perturbée par des mises en charge du collecteur en aval du point de mesure. Cette mise en charge est causée principalement par les eaux claires parasites issues du réseau privé de l'Asl Brindos. De fait, le PR Canal est saturé par temps de pluie avec un réseau amont en charge qui perturbe la mesure du débitmètre contractuel, jusqu'à des débordements sur des boites de branchements.

Par temps de pluie, le tampon en amont du PR Blanchet déborde régulièrement. Cet ouvrage ne comporte pas de dispositif de trop plein. Ce poste est alimenté par une partie gravitaire où refoulent les PR Larrondoa, Bellevue et Hotchaenia.

Nous avons identifié clairement des problèmes d'étanchéité sur la chambre à vannes du PR Larrondoa avec une entrée significative d'eaux claires parasites. La Collectivité doit informer le maitre d'œuvre afin de remédier efficacement à ce désordre.

Des anomalies ont été détectées sur le réseau amont du PR Bellevue dont une majeure partie en relation avec une grille pluviale raccordée sur le réseau EU.

Le réseau amont du PR Hotchaenia (réalisé en 2013) fait apparaître de nombreuses anomalies dont des défauts aux joints des rehausses de regards, des défauts d'étanchéité des boites de branchements.

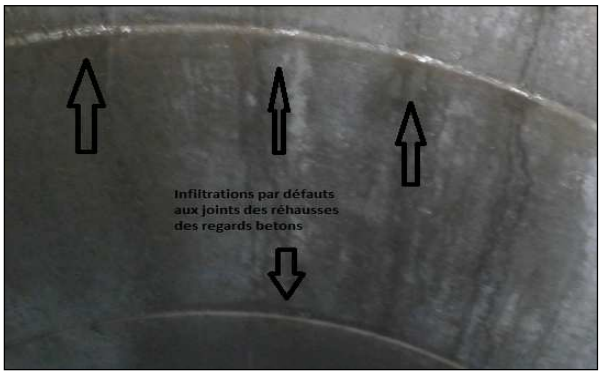

L'étanchéité des tampons fonte de voirie n'est pas assurée ; des intrusions sont constatées sur certains regards.

Ci-dessous le plan mettant en évidence les anomalies relevées.

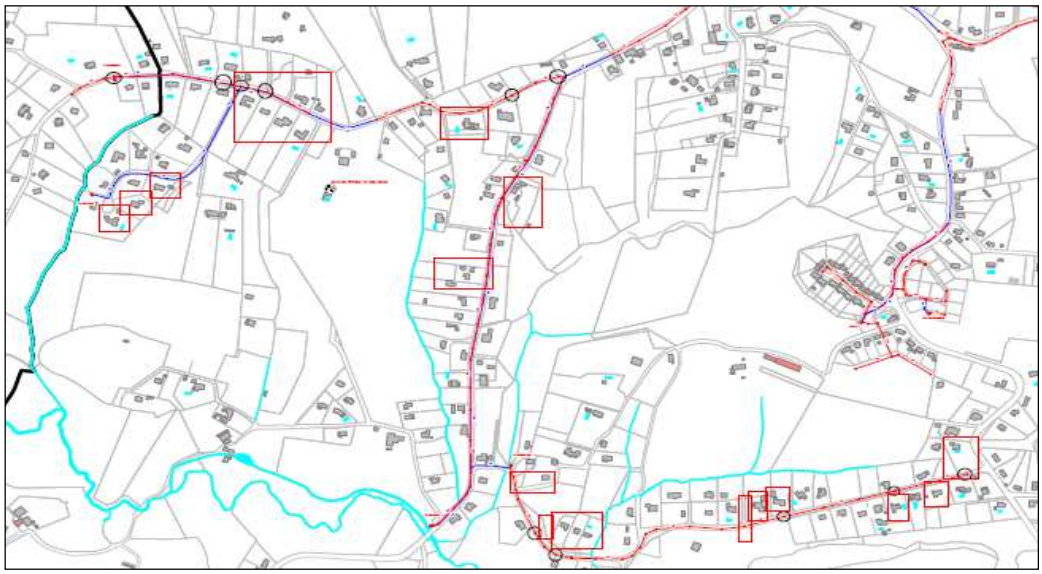

Le poste de relevage du PR Rond-Point largement impacté par les postes amont est également régulièrement inondé par des eaux parasites issues des débordements des fossés adjacents au poste. Un dispositif de protection (muret) permettrait d'éviter l'inondation récurrente de ce poste de relevage.

L'impact des Eaux Claires Parasites Permanentes sur le fonctionnement du système d'assainissement des communes de Bassussarry et d'Arcangues est important, ce qui génère des déversements vers le milieu naturel et/ou une saturation de la station d'épuration.

Le réseau d'eaux usées qui transite depuis le chemin d'Ibar Bidea vers le Pr Ur Geldi est en domaine privé. Suite à de nombreuses obturations, une inspection télévisée a été réalisée révélant de nombreuses anomalies (contre pente, corrosions, décalage.). Un dévoiement est indispensable afin de fiabiliser ce tronçon. Il n'existe pas de convention de servitude en domaine privé.

Commune de Bassussarry

Station d'épuration :

Quatre modules membranaires neufs ont été installés en 2015 afin de traiter les effluents collectés par temps sec (600 m^3/j) en attendant les travaux de réhabilitation de la station prévus en 2018.

Ces travaux sont en cours, mais la capacité de filtration s'est réduite et ne permet plus d'assurer la dépollution des effluents actuellement reçus. De nombreux by-pass surviennent maintenant même par temps sec.

Les travaux vont à terme, permettre de respecter le débit de référence et le nouvel arrêté de rejet.

Réseaux eaux usées chemin de la Redoute

Suite à plusieurs excavations nécessitant le renouvellement d'un tronçon, une inspection télévisée a été réalisée. Outre quelques anomalies mineures, il en ressort une forte corrosion sur ces tuyaux en amiante ciment. Un chemisage de l'ensemble du réseau est à envisager dans les meilleurs délais. Enfin, un poste de neutralisation H2S est à prévoir en amont de ce réseau.

PR Golf G

Afin d'accéder au poste, il est nécessaire d'emprunter le chemin des golfettes sur plusieurs centaines de mètres ce qui peut générer des dégradations ponctuelles notamment lors du passage de l'hydro-cureuse. Il serait souhaitable que la piste soit élargie afin de pouvoir respecter les abords.

Commune de BRISCOUS

Secteur Salines :

La DDTM demande que dans le cadre de l'autosurveillance, le DO situé en amont du poste de relèvement Salines soit équipé d'un dispositif de mesure et d'enregistrement des débits en continu. En effet, ce DO doit dorénavant être considéré comme point déversoir de tête de la station (Point A2).

Une proposition chiffrée d'équipement du site a été transmise par nos soins à la Collectivité début 2019.

Secteur Lagune :
Le tronçon en amont du PR Lagune nécessite un curage préventif deux fois par an. L'accès à ce réseau en domaine privé est très difficile et impossible par temps de pluie. Le dévoiement du réseau par la voie cyclable est possible pour le tronçon situé à proximité du poste de relevage

L'étude schéma directeur fait apparaitre un taux d'ECPP de 34 %. Ces tronçons cheminent en bordure du ruisseau avec des infiltrations probables. Des travaux visant au dévoiement et chemisage des réseaux devront être réalisés en priorité.

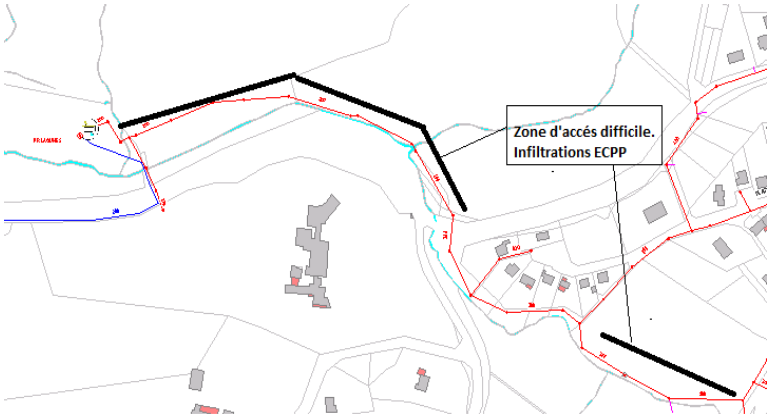

Commune d'ITXASSOU

PR Pas de Roland
L'étanchéité des tampons de voirie est indispensable à la réduction des entrées d'eaux parasites sur le réseau. A ce titre, la Collectivité doit intégrer cette exigence dans les CCTP des marchés de travaux neufs. En effet, le réseau est régulièrement en charge lors des périodes de cumuls de pluies importants avec une mise en charge de certains branchements.

L'étude schéma directeur fait apparaitre un taux d'ECPP de 42 %. Le réseau en amont du PR Errekila transite à proximité d'un ruisseau. En 2019, nous réaliserons une inspection télévisée afin d'identifier d'éventuelles infiltrations dans le collecteur d'assainissement.

Station d'épuration d'Itxassou

En raison de la récurrence des fuites survenues sur la canalisation d'air surpressé entre le local et le bassin d'aération, un surpresseur a été installé temporairement en 2015, sur la dalle située auprès du bassin.

Les travaux d'aménagement de la plateforme afin de protéger le matériel des intempéries et l'installation en définitif des deux surpresseurs est à réaliser au plus tôt pour pérenniser le fonctionnement de la station.

Un dossier technique complet a été remis à la Collectivité début 2016.

Commune de LARRESSORE

PR Larressoro

Cette installation collecte des eaux claires parasites météoriques. L'étude schéma directeur fait apparaitre un volume d'eaux claires météoriques de 11 m3/mm de pluie soit environ 25% d'apport sur le système d'assainissement d'Ustaritz (Jatxou ,Halsou, Laressorre ,Ustaritz).

Suite aux travaux d'aménagement de la voirie à proximité de la mairie, nous avons constaté par temps de pluie une quantité d'eaux claires parasites importante en provenance de la partie sud de la commune (vers fronton).

Nous avons également constaté des entrées d'eaux claires parasites sur deux regards d'assainissement en amont du PR Larresorro qui n'ont pas été traitées lors des derniers travaux.

Commune de LAHONCE

L'étude schéma directeur fait apparaitre une taux d'ECPP* de l'ordre de 63%. Les parties à traiter sont en partie basse de la commune en bordure d'Adour (secteur F et E).

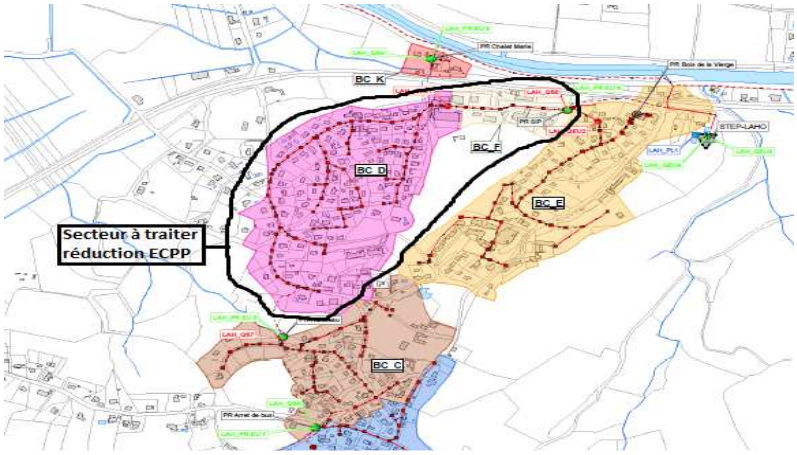

Lors des grands coefficients de marée, nous constatons des entrées d'eaux parasites par la nappe avec une saturation du PR SIP (secteur F-entrée de 150 m³/j d'eaux parasites de l'Adour).

Une réhabilitation des collecteurs en amont du PR Sip doit être réalisée afin de pallier à ces intrusions par la nappe de l'Adour.

***(ECPP)>eaux claires parasites permanentes**

Commune de MOUGUERRE

Le collecteur principal reliant la zone bourg vers la station d'épuration transite à travers des bois dont l'accès est impossible pour un camion hydrocureur. Nous ne pouvons donc pas réaliser de curage préventif sur ce secteur. Des interventions curatives ont déjà eu lieu avec beaucoup de difficultés nécessitant un débouchage manuel.

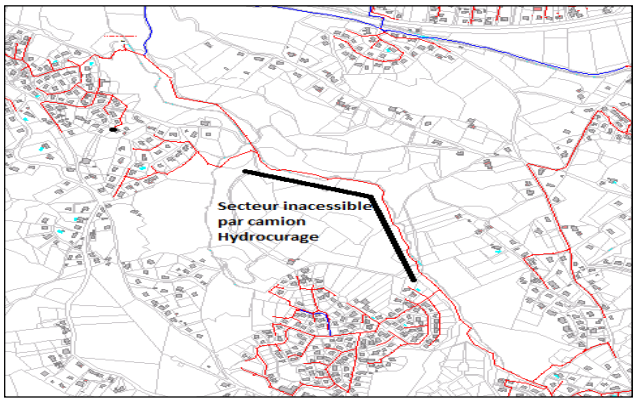

En 2018, nous sommes intervenus à nouveau pour réaliser des débouchages de façons manuelles. Un exemple ci-dessous avec le fond du regard détérioré qui a laissé place à des racines ayant obstrué le collecteur

La Collectivité envisage un dévoiement de ce réseau avec la création d'un poste de relevage. Il est à préciser que ce collecteur transite la majorité des effluents de la commune de Mouguerre.

Au regard des difficultés d'accès, ces travaux devront être traités en priorité. Il serait également souhaitable de remettre en état l'accès au poste de relèvement qui s'est nettement dégradé depuis la suppression de l'ancienne station.

Commune de SAINT PIERRE D'IRUBE

Un tronçon du réseau à proximité du poste de relevage des Palmiers est inaccessible par voie carrossable. Une piste empierrée doit être envisagée afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'obturation du réseau ou de rupture. Pour mémoire, ce collecteur transite les effluents de secteur Nord de la commune depuis le secteur du Baste.

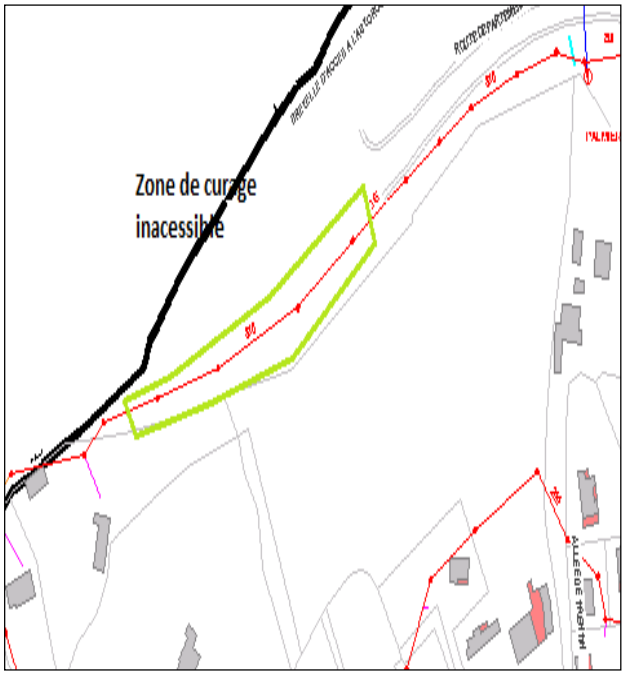

Secteur du Baste

Le réseau en amont du PR du Baste transite par un **chemin inaccessible à un camion hydro cureur**. Ce collecteur a été chemisé en partie mais comporte d'importantes contre pentes qui nécessitent un curage préventif.

Egalement, une rupture de ce collecteur est à craindre étant donné l'instabilité du talus à proximité.

Une visite sur site a eu lieu avec la Collectivité. La mise en place d'un poste de relevage parait la seule solution à la suppression de cette conduite.

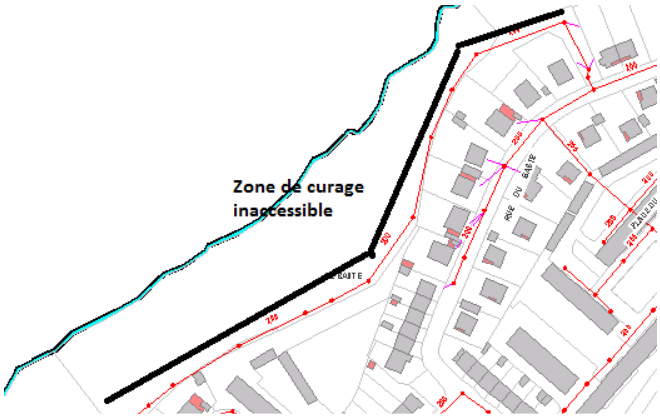

L'accès au poste de relèvement du Baste est également impossible avec un véhicule de type hydro-cureuse ou camion de maintenance ce qui limite les interventions pourtant impératives.

Rue Mendixka

Le réseau collectif passe en servitude en contrebas de la rue Mendixka en partie privative. Ce réseau est en mauvais état et difficile d'accès. De plus, un glissement de terrain est visible au-dessus du collecteur avec un risque possible de casse si le phénomène évolue. Le dévoiement de la conduite sur la rue de Mendixka est à envisager, un poste de relevage serait alors nécessaire aux maisons raccordées sur le réseau actuel.

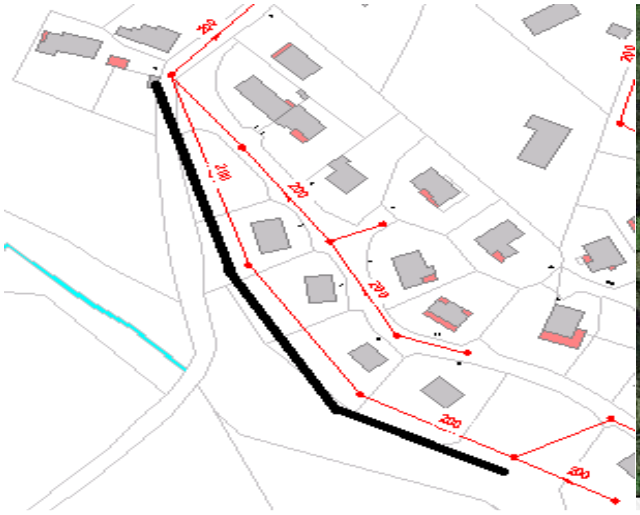

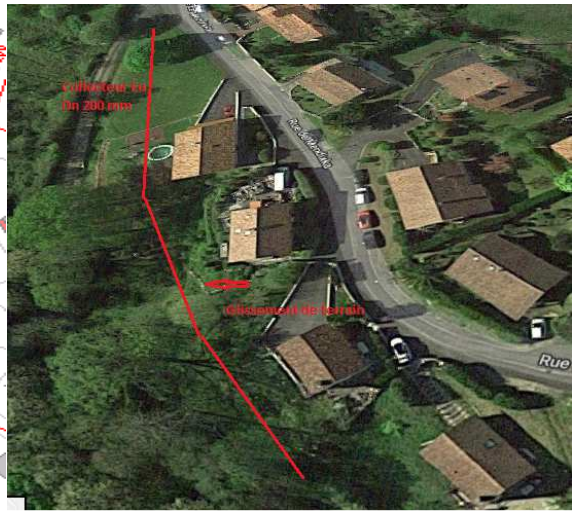

Commune d'URCUIT

La commune d'Urcuit draine beaucoup d'eaux claires parasites. L'étude schéma directeur conclut que les ECPP représentent 34% du volume temps sec. Des travaux de chemisage sont indispensables à la réduction de ces volumes. Les secteurs sont identifiés dans le compte rendu de l'étude.

Egalement, le réseau est fortement impacté par les eaux claires parasites d'origine météoriques avec une réaction de 17 m3 par mm de pluie. Des inspections caméras par temps de pluie, tests à la fumée, contrôles de conformités sont nécessaires à la détection de ces entrées indésirables. Les pourcentages par secteur sont précisés dans le compte rendu de l'étude.

Commune d'URT

PR Broy : ce poste est très sensible aux eaux de pluies. Lors d'un épisode pluvieux de quelques millimètres, le poste déborde rapidement.

Les travaux lancés en 2014 suite au diagnostic du réseau doivent permettre de diminuer les déversements vers le milieu naturel et la surcharge hydraulique importante de la station en période pluvieuse qui diminue fortement la capacité de traitement des membranes.

Les travaux de renouvellements sur le secteur amont du poste de relevage Broy ont été réalisés en 2017. Le collecteur renouvelé draine de façon plus importante les effluents vers le poste de relevage de Broy. De ce fait, nous pouvons constater que les temps de déversements et de mise en charge du poste sont plus importants.

Les travaux et mises en conformité en amont du tronçon renouvelé doivent être poursuivis afin de réduire les déversements au niveau du poste de relevage.

L'accès au poste est rendu délicat par la présence de nombreux affaissements, de tas de bois et d'un regard situé sur la bande de circulation.

Station d'épuration d'URT :

La réduction des eaux parasites météoriques qui transitent dans les réseaux d'Urt doit être poursuivie afin de pérenniser le fonctionnement de la station d'épuration. En effet, l'unité a été dimensionnée pour traiter 600 m^3/j alors que le percentile 2018 est de 1249 m^3/j.

Cette différence implique que les eaux reçues au-delà des 600 m^3/j et qui ne peuvent être stockées dans le bassin tampon, sont rejetées directement après le prétraitement. Ce phénomène induit la dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau traitée et peut, en cas de répétition comme pour l'année 2018, entrainer la non-conformité de la station.

Bien que le suivi des performances de l'unité réalisé depuis 2012, ne montre pas de diminution des capacités, il serait souhaitable après 7 ans de fonctionnement de réaliser un audit des cassettes afin de contrôler l'intégrité des membranes et de leur environnement. De plus, un contrôle du réseau de distribution de l'air surpressé membranaire réalisé fin 2016 par SUEZ, a mis en évidence un déséquilibre de la répartition entre les modules.

Pour réaliser cet audit, une vidange du bassin membranaire est nécessaire mais nous ne disposons pas actuellement de l'autorisation de la DDTM pour rejeter des effluents traités partiellement dans le milieu récepteur « La Galupe ». Des échanges sont en cours entre les services de la DDTM et la Collectivité pour trouver une solution.

Commune de VILLEFRANQUE

La commune de Villefranque draine beaucoup d'eaux claires parasites. La conclusion de l'étude schéma directeur retient un pourcentage d'eaux claires parasites permanentes de 15 %.

Egalement, le réseau est impacté par les eaux claires parasites d'origine météoriques avec une réaction de 6.3 m3 par mm de pluie. Des inspections caméra par temps de pluie, tests à la fumée, contrôles de conformité sont nécessaires à la détection de ces entrées indésirables. Les pourcentages par secteur sont précisés dans le compte rendu de l'étude.

Station d'épuration de Villefranque :

Suite au courrier de la DDTM signalant la nécessité de diminuer les périodes d'arrêts de la station lors des crues de la Nive, nous vous proposons ci-joint un projet de déplacement des surpresseurs :

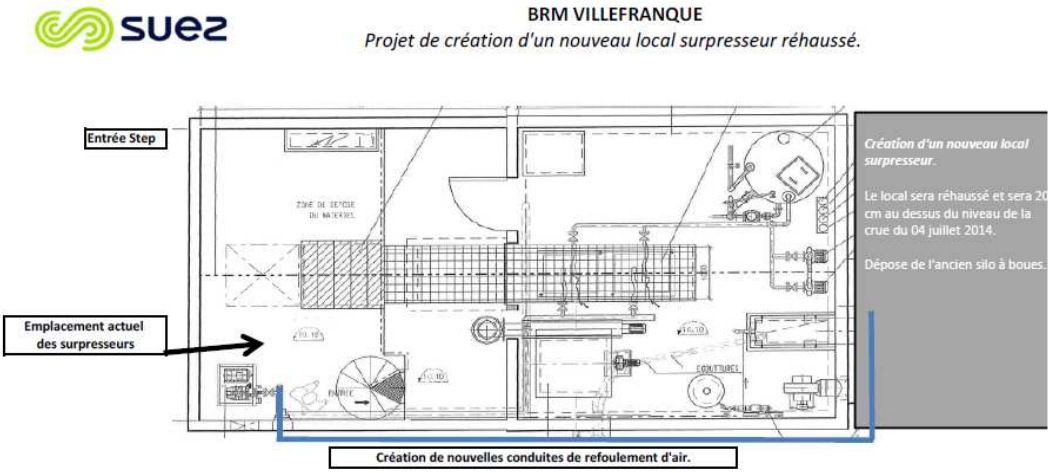

Le budget global de ces travaux est d'environ 95 à 100 k€.

Les membranes de filtration arrivent en fin de vie (posées en 2005 pour une durée de vie de 10 ans). Afin de garantir la capacité de traitement de la station dans les prochaines années, la Collectivité doit envisager leur renouvellement dans les meilleurs délais.

Le type de membrane proposé est : Membrane fibre creuse ZENON 500 C

Ces travaux permettront de sécuriser et de pérenniser le fonctionnement de la station.

Commune d'USTARITZ

Les postes de la commune sont très sensibles aux eaux claires parasites météoriques. Lors d'épisodes pluvieux, nous constatons de nombreux déversements sur ces ouvrages.

Le contrat d'affermage signé en 2012, prévoyait la mise en place du projet pilote « Réseau Intelligent ». Comme prévu en annexe 11 du contrat, 6 sondes de hauteur ont été placés dès la première année du contrat dans les réseaux les plus sensibles du bassin versant de la station. Le but étant d'enregistrer en permanence le niveau de l'effluent et d'en déduire les volumes collectés.
Les résultats obtenus depuis cette date, ont permis de quantifier et de hiérarchiser les secteurs d'intrusion d'eaux parasites sur le bassin de collecte de la station. Un rapport de synthèse a été transmis en 2017 à la Collectivité.
A partir de ces données et pour planifier les travaux, des recherches complémentaires telles que des observations pédestres, des passages caméra, des contrôles de conformités devront être menées afin de préciser l'origine de ces intrusions. A titre d'exemple, ces recherches ont été menées par nos services sur le bassin de collecte du poste Mochkoenia.

Secteur Mochkoenia

Des recherches associées à des inspections caméra et tests à la fumée ont été réalisées sur le secteur amont du PR Mochkoenea étant donné la concentration en ECP mesurées. Les résultats ont mis en évidence de nombreuses anomalies dont des non conformités en partie privative (raccordements non conformes et défauts d'étanchéité de réseaux privés), des détériorations de l'étanchéité de boite de branchements. Une restitution précise a été faite à la Collectivité sur ce secteur. Un programme de travaux et d'actions auprès des clients concernés est nécessaire à la réduction des eaux claires parasites sur ce secteur.

Secteur Choppolo

Le refoulement en acier DN 100 mm du PR Choppolo présente des points de corrosion. Cette conduite est en encorbellement sur le pont permettant le franchissement de la Nive. Outre la difficulté de réparation de cette canalisation dans l'urgence, le milieu naturel est aussitôt impacté par une éventuelle fuite sachant que la prise d'eau de l'usine de la production d'eau potable de la Nive se situe immédiatement en aval. Le renouvellement de cette conduite doit être inscrit au futur programme de travaux. Une canalisation en polyéthylène serait mieux adaptée à la nature de l'effluent.

Secteur Couvent

Le poste situé en contrebas de la chaussée reçoit par temps de pluie les eaux ruisselant sur celle-ci. Lors des intempéries importantes, l'eau pénètre dans le poste de relèvement et inonde la cale sèche dans laquelle se trouvent les pompes pouvant endommager ces dernières. La création d'un fossé le long du chemin d'accès permettrait de diriger les eaux vers la Nive et d'épargner le poste.

Réseaux amont STEP Ustaritz

Le réseau qui relie la rue Inthatarteak à la step est fortement dégradé. Des renouvellements partiels de tronçons ont été réalisés. Certains regards dégradés par l'H2S n'ont plus de structures et peuvent s'effondrer à tout moment. Il est impératif de lancer des travaux de renouvellements de l'ensemble du collecteur dans les meilleurs délais dès 2019. En parallèle, la mise en place de postes de neutralisation de l'H2S doit être étudié sur les postes de Mochkoenea et Harambillet.

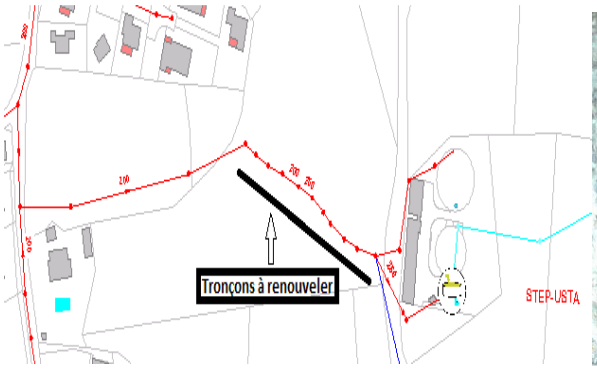
Tronçons à renouveler
STEP-USTA

Données autosurveillance réseau

Les postes Mochkoenia, Choppolo, Pyrénées et Couvent sont particulièrement concernés par les intrusions d'eaux parasites qui provoquent régulièrement des déversements. Des travaux d'aménagement seraient nécessaires afin de fiabiliser les volumes déclarés à la DDTM.

PR Choppolo : si le poste est équipé d'un canal venturi et d'une sonde US, il s'avère que le canal est régulièrement saturé et la sonde immergée. Le dimensionnement du dispositif de mesure est à revoir.

PR Couvent : le trop-plein n'est pas équipé, les volumes surversés sont estimés sur la base de la hauteur dans le poste de relèvement. L'étude pilote a permis de démontrer des incohérences au niveau des certaines valeurs. Après passage caméra, il s'avère que dans certaines conditions l'évacuation des eaux est perturbée par les conditions aval.

Compte-tenu de l'importance des volumes déclarés à la DDTM pour ces 4 installations et l'impact qu'ils peuvent avoir sur la conformité du système et sur la qualité de la Nive, il est souhaitable de revoir les équipements de mesure de ces 4 sites.

D'une manière générale :

- **Réseaux assainissement**

Le curage préventif réalisé sur les réseaux du périmètre URA est majoritairement lié à des points noirs bien identifiés (contre pente, faible pente, accès difficile). Une étude visant à renouveler certains de ces points est à réaliser afin de limiter les dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement. Le schéma directeur engagé en 2016 et développé en 2017 et 2018 met en évidence certains de ces points. En 2019, un programme d'inspections télévisés, test à la fumée, contrôle de conformités sera mené suivant les secteurs identifiés dans l'étude.

- **Contrôles de branchements**

Nous constatons lors des épisodes pluvieux, de fortes entrées d'eaux parasites liées à de mauvais raccordements et à des réseaux non étanches.

Ces non-conformités peuvent contribuer à l'augmentation de la pollution bactériologique dans les milieux naturels lors des épisodes pluvieux.

L'étude schéma directeur en cours va permettre de quantifier le taux d'eaux claires parasites par secteur ainsi que leurs origines (permanentes ou météoriques). Un programme de travaux en découlera avec des opérations de chemisage ou de renouvellement. La difficulté sera ensuite de régler l'ensemble des non conformités constatées en partie privative, ce qui est non négligeable par rapport aux résultats attendus.

La mise en place d'un diagnostic permanent qui permettra de suivre les déversements sur l'ensemble du périmètre URA est préconisé. Ces équipements permettront de suivre la mesure de la réduction des ECP consécutif aux travaux réalisés. La commune d'Ustaritz est à ce jour équipée et des résultats ont été obtenus. Cette démarche est à déployer sur l'ensemble du réseau des autres communes.

Les contrôles de conformité des branchements neufs sont réalisés systématiquement deux ans après leur construction. Les rapports sont remis à la Collectivité.

En 2019, le Délégataire réalisera le contrôle des branchements neufs réalisés en 2017. Egalement, il assurera les contrôles de conformité dans le cadre des déclarations d'achèvement des travaux et des ventes de biens.

La Collectivité fournit au Délégataire lors des réceptions de travaux réseaux, la liste des clients assujettis à l'assainissement. Le respect de cette procédure permet une mise à jour de la base clientèle ainsi que le déclenchement des contrôles de conformités suivant la fréquence convenue.

➢ Les Postes de Relèvement

Lors de futurs projets de postes de relevage, il faut prévoir systématiquement la mise en place de potence pour pouvoir intervenir sur les pompes en urgence. L'accès aux postes doit être aménagé de façon à permettre aux camions type hydrocureur d'intervenir par tout temps sans dégrader le revêtement.

Le cahier des charges URA/SUEZ des postes de relevage doit préciser pour chaque site le fonctionnement des pompes (1 normal + 1 secours). Le démarrage à deux pompes en simultané est à proscrire. Les postes ne sont pas conçus hydrauliquement pour fonctionner avec 2 pompes en parallèle. Cela génère des consommations énergétiques supplémentaires sans gains hydrauliques significatifs.

La majorité des postes de relèvement n'est pas équipée de barres anti-chutes. Afin de garantir la sécurité des intervenants, il convient de les équiper conformément à la réglementation en vigueur.

Avant la réception finale des travaux, il est impératif de vérifier que les volumes relevés par temps de pluie sont sensiblement identiques à ceux relevés par temps sec.

➢ Stations d'épuration membranaires :

Les stations d'épurations membranaires (Mouguerre, Villefranque, Urt et Bassussarry) sont très sensibles aux surcharges hydrauliques importantes.
L**a variation importante des débits ne permet pas de garantir un traitement efficace**. Il convient sur ces réseaux de réduire la quantité d'eaux claires parasites afin de pérenniser la durée de vie des membranes.

La technologie membranaire est également très sensible aux effluents industriels. La mise en place de conventions avec les industriels permettra de contrôler et maîtriser les rejets afin d'éviter d'éventuels pollutions.

FONCTIONNEMENT et AGE DES FILIERES MEMBRANAIRES :

NOM DU SITE	MARQUE/TECHNOLOGIE	MISE EN SERVICE	FONCTIONNEMENT	PERSPECTIVES
BRM VILLEFRANQUE	ZENON / ZW 500C	2005(13 ans)	Bon fonctionnement dans l'ensemble mais qui nécessite des lavages fréquents.	Les membranes sont en fin de vie. Renouvellement à prévoir sous 1 an.
BRM URT	ALFA LAVAL / MFM 200	2012(6 ans)	Bon fonctionnement dans l'ensemble mais qui nécessite des lavages fréquents en période hivernale.	Un renouvellement des membranes est à prévoir sous 3/4 ans maximun.
BRM BASSUSSRRY	ALFA LAVAL / MFM 300	2009(9 ans)	fonctionnement limité à 600 m3/j	Réhabilitation faite en 2018.
BRM MOUGUERRE	PURON / PSH 1500	2010(8 ans)	Bon fonctionnement dans l'ensemble. On observe une légére baisse de performance au fil des années.	Un renouvellement des membranes est à prévoir sous 2/3 ans maximun.

➢ Produits de curage

Sur le périmètre URA Assainissement, il n'existe pas d'installation permettant de recueillir les produits de curage réseaux. La capacité de la station d'épuration d'Ustaritz permettrait de recevoir ces produits, sous réserve d'investissements pour aménager une filière adaptée : prétraitement, dessableur, dégraisseur, déshuileur. Une étude complète doit être engagée.

Ce point de réception permettrait de garantir la traçabilité des produits issus de curage des réseaux.

➢ Réglementation assainissement - Application de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de la note technique du 12 août 2016

L'arrêté du 21 juillet 2015 a introduit de nouvelles obligations en matière de conformité et de gestion des systèmes d'assainissement. Nous tenons à attirer votre attention sur deux aspects de la réglementation à prendre en compte.

Analyse de risque de défaillance des stations de traitement des eaux usées

L'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015 reprend la disposition de l'article 15 de l'arrêté du 22 juin 2007 concernant l'obligation faite au maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées de mener cette analyse.

Pour les stations de capacité nominale supérieure ou égale à 2.000 EH en service au 1er juillet 2015, l'arrêté du 21 juillet 2015 demande la réalisation et la transmission de cette étude au service en charge du contrôle au plus tard le 19 août 2017.

Les stations concernées sur le territoire URA par cette obligation sont : Briscous, Bassussarry, Itxassou, Lahonce, Mouguerre, Urcuit, Urt, Ustaritz.

Campagne de recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées

La première Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) a eu lieu de 2010 à 2015.

Pour les stations de traitement d'eaux usées supérieures à 10 000 EH, la nouvelle réglementation impose de lancer un diagnostic amont sur le réseau avant juin 2017 en cas de présence de substance significative et pérenne identifiée lors de la première campagne RSDE, et des campagnes d'analyses complètes en 2018 (cf Annexe III – Liste des micropolluants à mesurer lors de la campagne de recherche en fonction de la matrice, eaux traitées ou eaux brutes)

Pour chaque station, six campagnes doivent être effectuées en 2018 sur l'eau brute (point A3) et sur l'eau traitée (point A4).

Les stations concernées sur le territoire URA par cette obligation sont : Mouguerre (12 000 EH) et Ustaritz (12 000 EH).

2 | Présentation du service

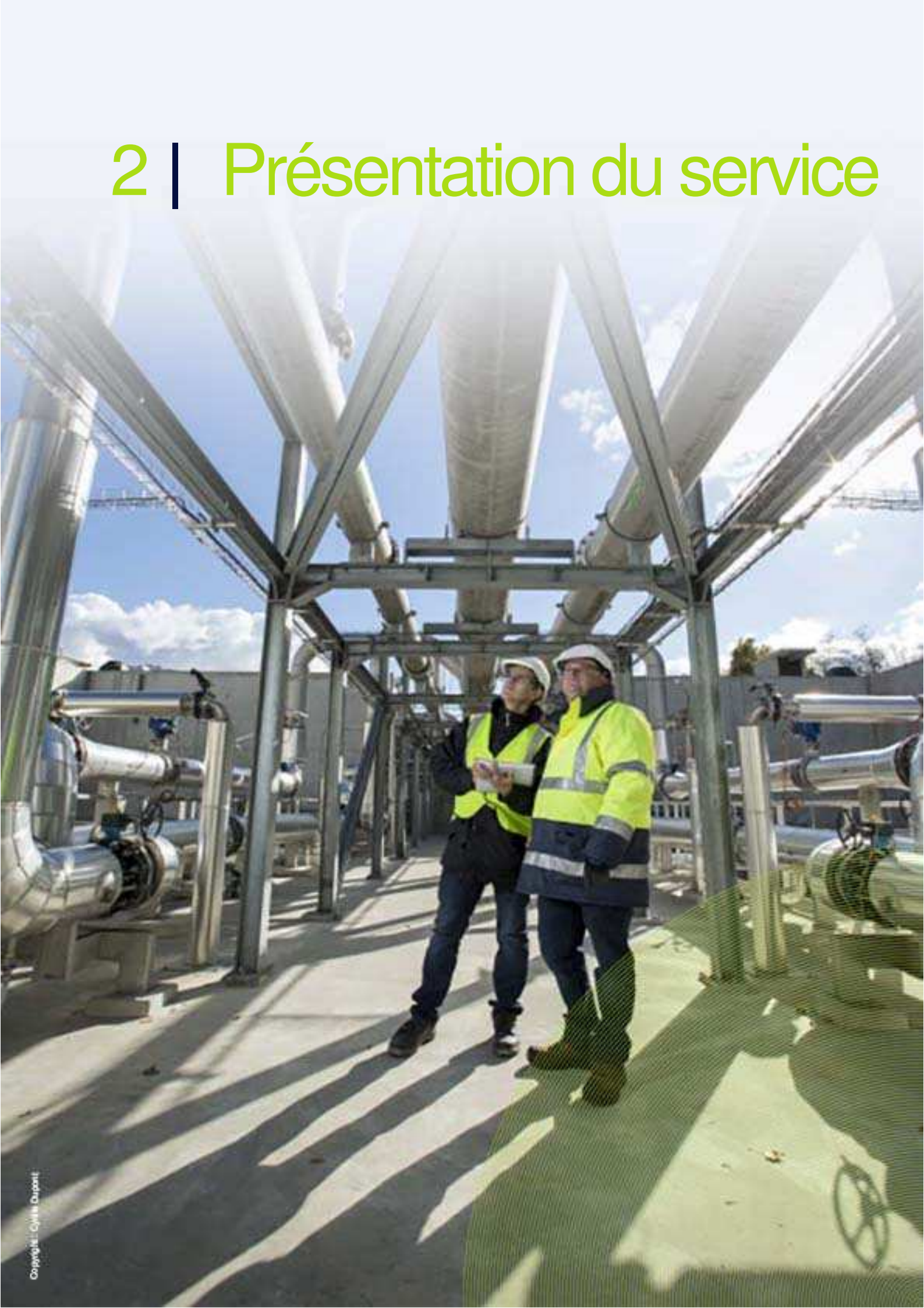

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/06/2012	31/12/2020	Affermage
Avenant n°01	31/12/2015	31/12/2020	Intégration de nouveaux ouvrages - Prise en charge de l'impact des eaux claires parasites - Réforme construire sans détruire
Avenant n°02	01/01/2018	31/12/2020	Avenant de transfert vers la Communauté d'Agglomération Pays Basque

2.2Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

Le contrat de délégation par affermage de la gestion du service public d'assainissement est placé sous la responsabilité opérationnelle du Directeur Adjoint d'Agence Pierre ECHAVIDRE en charge du Pays-Basque, qui dépend directement du Directeur de l'Agence Régionale Landes-Pays Basque-Béarn.

Le Directeur Adjoint d'Agence est le garant de la bonne exécution du contrat. Il encadre l'ensemble de l'équipe d'exploitation placée sous sa responsabilité pour apporter le meilleur service à la Collectivité dans le respect des obligations contractuelles. Il dispose des moyens et de l'autorité pour prendre toute décision nécessaire à l'exercice du contrat de délégation.

L'organisation mise en œuvre pour la gestion des contrats sur le territoire du Pays-Basque est structurée autour de deux Secteurs géographiques :

- le Sud Pays-Basque sous la responsabilité de **Daniel MOUHICA**
- le Nord Pays-Basque sous la responsabilité de **Jérôme BERGARA**

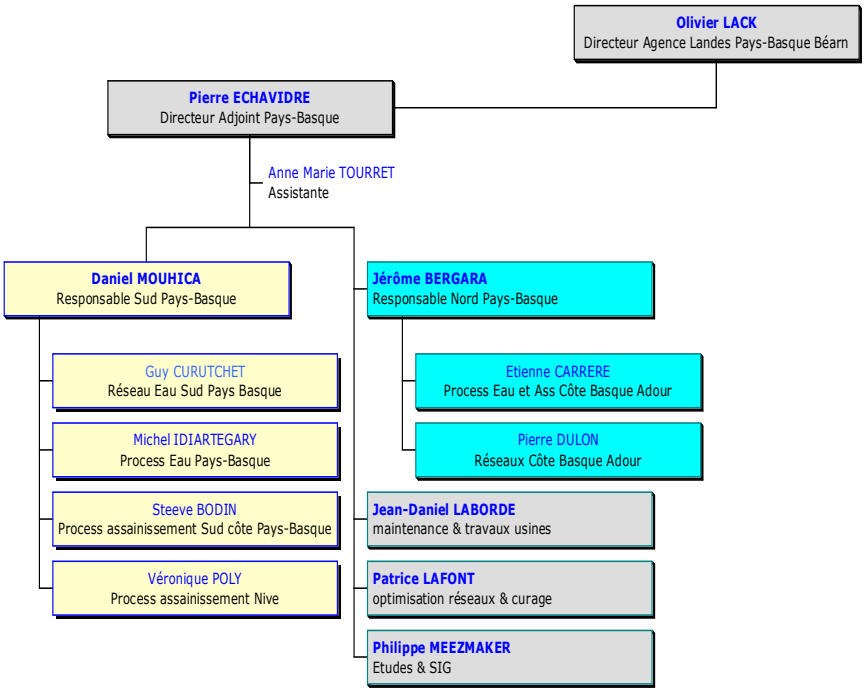

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque…) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,

- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :
- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2018, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation de Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.
Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant environ 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe.
Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

2.2.3 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

74% des contacts se sont faits par téléphone en 2018.

  - Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client Multicanal basé à Biarritz répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV).

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client Multicanal est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0977 408 408 APPEL NON SURTAXE

Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 140 APPEL NON SURTAXE

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

Deux accueils ont été mis en place pour le secteur Sud Pays Basque afin de répondre aux besoins des clients :

L'adresse du bureau de **Saint Jean de Luz** se situe :

Avenue de Lahanchipia
Zone Idustrielle de Jalday
64500 SAINT JEAN DE LUZ
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 (sauf le vendredi 16h30)

Et l'adresse du bureau d'**Hendaye** se situe :

Rue de l'Autoport
ZI des Joncaux
64700 Hendaye
Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 09h00 et le mardi, jeudi de 13h45 à 17h00.

Un bureau est également ouvert tous les jours à **Biarritz** :

15 avenue Charles Floquet
64200 Biarritz
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 (sauf le vendredi 16h30)

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement …

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement

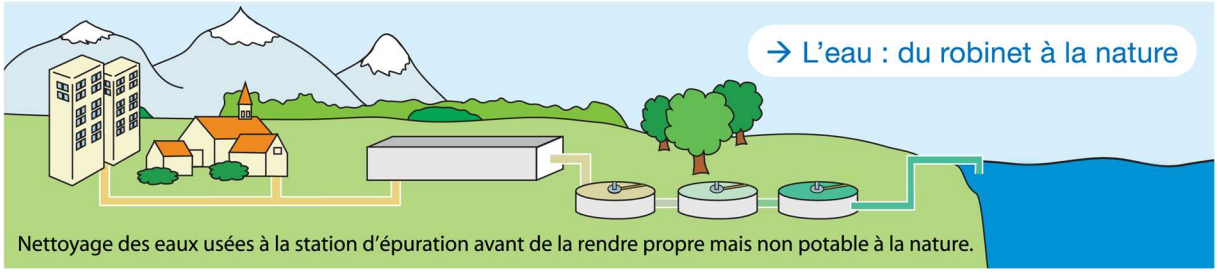

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)	
Désignation	**2018**
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	6
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	285 028
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	395
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	522
Linéaire total (ml)	**285 951**

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)		
Commune	**Désignation**	**2018**
JATXOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	6,2
AHETZE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 747,2
ARBONNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 569
ARCANGUES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	20 739,2
BASSUSSARRY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	28 800,4
BIARRITZ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	48,5
BIDART	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 317,4
BRISCOUS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	11 274,3
HALSOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 004
ITXASSOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 139,4
JATXOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	10 057,2
LAHONCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	17 931
LARRESSORE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 707,4
MOUGUERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	25 028,3
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	31 530,1
URCUIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	14 520,9
URT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 335,6
USTARITZ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	36 615,8
VILLEFRANQUE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	10 662,1
USTARITZ	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	394,9
ARBONNE	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	76,1
ARCANGUES	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	19,3
BRISCOUS	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	12,2
LARRESSORE	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	246,9
URCUIT	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	23,9
USTARITZ	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	144
Linéaire total (ml)		**285 951,3**

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	**Ecoulement**	**Acier**	**Amiante ciment**	**Béton**	**Ciment**	**Fonte - Grès**	**PVC, PE, PP**	**Autres**	**Inconnu**	**Total**
Autres	Gravitaire	-	137	-	-	230	233	-	317	**917**
Eaux pluviales	Gravitaire	-	-	-	-	-	6	-	-	**6**
Eaux usées	Gravitaire	-	113 111	30	182	10 456	88 710	-	11 651	**224 141**
Eaux usées	Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	5	**5**
Eaux usées	Refoulement	-	2 389	-	-	6 007	47 820	-	4 667	**60 884**
Total		**-**	**115 638**	**30**	**182**	**16 693**	**136 771**	**-**	**16 641**	**285 953**

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Ce tableau ne tient pas compte des réseaux catégorisés « eaux traitées ».

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	**ml EP**	**ml EU**	**ml Unitaire**
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	280 227	-
Régularisations de plans	6	5 325	0
Situation actuelle	**6**	**285 552**	**0**

Le réseau a évolué en 2018 :

Evolution du patrimoine				
Commune	**Adresse**	**Nature**	**Type de travaux**	**Commentaire**
AHETZE (64009)	ROUTE D'OSTALAPEA (C. D. Nº855)	Pose de 60,49 ml de canalisations PVC Ø 75 mm Pose de 730,84 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	Ext. EU PVC Ø200+Rft EU PVC Ø75-Quartier Ostalapea-NéoRéseaux
ARCANGUES (64038)	CHEMIN DE APEZENBORDA	Pose de 447,14 ml de canalisations PVC Ø 90 mm Pose de 903,28 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	Ext. EU PVC Ø200+Rft EU PVC Ø90-Ch.Apezenborda-Duhalde
ARCANGUES (64038)	CHEMIN ERROTACHIPIA	Pose de 185,96 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	EXT EU PVCØ200-RtedeStPée-DUHALDE
ITXASSOU (64279)	CHEMIN OILAMOKOENIA	Pose de 63,69 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	

		Suppression de 50,91 ml de canalisations Amiante ciment Ø 200 mm		Déplacement EU PVC Ø200 - Chemin Oilamokoenia - ENTR
LARRESSORE (64317)	VOIE COMMUNALE Nº7 D'AINTZINA	Pose de 119,73 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	EXT EU PVCØ200-VC Othoherrepa-DUHALDE
LARRESSORE (64317)	CHEMIN LOKETA	Pose de 27,88 ml de canalisations PVC Ø 160 mm	Travaux neufs	EXT EU PVCØ200-Ch.Loketa-HIRIART
		Pose de 1105,49 ml de canalisations PVC Ø 200 mm		
MOUGUERRE (64407)	CHEMIN ERREKAKO BIDEA	Réhabilitation de 127,89 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	REHAB EU PVCØ200-CheminCELAFET-ARHEX
		Suppression de 126,79 ml de canalisations PVC Ø 200 mm		
		Suppression de 4,02 ml de canalisations PVC Ø 250 mm		
SAINT PIERRE D'IRUBE (64496)	CHEMIN DE MISPIRACOITZ	Pose de 700,82 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	EXT EU PVCØ200-ChMispiracoitz-NEO RESEAUX
URT (64546)	CHEMIN DU PORT DU VERN AU BOURG	Pose de 375,5 ml de canalisations PVC Ø 90 mm	Travaux neufs	EXT EU PVCØ200 + PR - Port du Vern-DUHALDE
		Pose de 75,68 ml de canalisations PVC Ø 160 mm		
		Pose de 299,24 ml de canalisations Fonte Ø 200 mm		
		Pose de 130,11 ml de canalisations PVC Ø 200 mm		
URT (64546)	ROUTE DE BRISCOUS D 223	Pose de 338,12 ml de canalisations PVC Ø 200 mm	Travaux neufs	Ext. EU PVC Ø200-RD n°223 et Ch.Lasbordes-ArhexEmanez

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau

Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
Branchements publics eaux usées	9 662	9 619	
Regards réseau	6 612	6 586	- 0,4%
Vannes	4	4	0,0%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune

Commune	Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
AHETZE	Branchements publics eaux usées	458	435	
AHETZE	Regards réseau	349	360	3,2%
ARBONNE	Branchements publics eaux usées	499	459	
ARBONNE	Regards réseau	298	296	- 0,7%
ARBONNE	Vannes	2	2	0,0%
ARCANGUES	Branchements publics eaux usées	563	573	

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	**Désignation**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ARCANGUES	Regards réseau	381	405	6,3%
BASSUSSARRY	Branchements publics eaux usées	984	990	
BASSUSSARRY	Regards réseau	783	785	0,3%
BAYONNE	Regards réseau	14	14	0,0%
BIARRITZ	Regards réseau	1	1	0,0%
BIDART	Regards réseau	8	8	0,0%
BRISCOUS	Branchements publics eaux usées	412	411	
BRISCOUS	Regards réseau	268	270	0,7%
BRISCOUS	Vannes	1	1	0,0%
HALSOU	Branchements publics eaux usées	62	62	0,0%
HALSOU	Regards réseau	41	41	0,0%
ITXASSOU	Branchements publics eaux usées	-	497	0,0%
ITXASSOU	Regards réseau	327	325	- 0,6%
JATXOU	Branchements publics eaux usées	314	317	
JATXOU	Regards réseau	224	195	- 12,9%
LAHONCE	Branchements publics eaux usées	535	519	
LAHONCE	Regards réseau	345	309	- 10,4%
LARRESSORE	Branchements publics eaux usées	370	373	
LARRESSORE	Regards réseau	246	283	15,0%
MOUGUERRE	Branchements publics eaux usées	939	951	
MOUGUERRE	Regards réseau	699	637	- 8,9%
MOUGUERRE	Vannes	1	1	0,0%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	Branchements publics eaux usées	1201	1 220	
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	Regards réseau	832	852	2,4%
URCUIT	Branchements publics eaux usées	499	502	
URCUIT	Regards réseau	255	255	0,0%
URT	Branchements publics eaux usées	643	640	
URT	Regards réseau	383	402	5,0%
USTARITZ	Branchements publics eaux usées	1 351	1 358	
USTARITZ	Regards réseau	924	914	- 1,1%
VILLEFRANQUE	Branchements publics eaux usées	329	312	
VILLEFRANQUE	Regards réseau	234	234	0,0%

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Inventaire des installations de traitement sur réseau		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
ARBONNE	BO Perukenia	2013
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	2017
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	2017

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
ARCANGUES	Débitmètre Brindos	2008
LARRESSORE	PMR Aldaburua	2018
USTARITZ	PMR Amont Xopolo	2013
USTARITZ	PMR Couvent	2013
USTARITZ	PMR Ecole Herrauritz	2013
USTARITZ	PMR Eglise Arruntz	2013
USTARITZ	PMR Pyrénées	2013
USTARITZ	PMR Xopolo VF	2013

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
AHETZE	PR Arrakotenea	2013	13	m³/h
AHETZE	PR Cipianea	2006		m³/h
AHETZE	PR haroztegia	2007	128	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
AHETZE	PR Ithurbidenborda	2014	12	m³/h
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	2013	11	m³/h
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	2013	16	m³/h
AHETZE	PR Jouanetenea	2004	13	m³/h
AHETZE	PR lamissolako	2007	66	m³/h
AHETZE	PR larrunta	2007	131	m³/h
AHETZE	PR Mendi Aldea	2014	12	m³/h
AHETZE	PR Moulin Errota	2012	8	m³/h
AHETZE	PR Ostalapea	2018	10	m³/h
ARBONNE	PR Allechar	2006	23	m³/h
ARBONNE	PR Arditegia	2002	14	m³/h
ARBONNE	PR Borda	2012	12	m³/h
ARBONNE	PR Cibouriague 1	2014	15	m³/h
ARBONNE	PR Cibouriague 2	2014	16	m³/h
ARBONNE	PR Eskualduna	2009	43	m³/h
ARBONNE	PR Gure Nahia	2001		m³/h
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	2014	12	m³/h
ARBONNE	PR Mestelan	2001	13	m³/h
ARBONNE	PR Mununienia	2014		m³/h
ARCANGUES	PR Apezenborda	2018	16	m³/h
ARCANGUES	PR Arbella	2006	12	m³/h
ARCANGUES	PR Bellevue	2013	12	m³/h
ARCANGUES	PR Blanchet	2013	9	m³/h
ARCANGUES	PR Borda Tipia	2000	10	m³/h
ARCANGUES	PR Dornariette -Redoute	1990	60	m³/h
ARCANGUES	PR Garatenborda	2010	9	m³/h
ARCANGUES	PR Golf	1990	20	m³/h
ARCANGUES	PR Hotchaenia	2012	10	m³/h
ARCANGUES	PR Kurutcheta	2011		m³/h
ARCANGUES	PR la chapelle	2002	20	m³/h
ARCANGUES	PR Larrondoa	2013	12	m³/h
ARCANGUES	PR Mendi Bista	1996	7	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
ARCANGUES	PR Planuya	1994	22	m³/h
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	1992	30	m³/h
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	2003	20	m³/h
ARCANGUES	PR Zainteguia	1994		m³/h
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	1990	19	m³/h
BASSUSSARRY	PR Behic	2007		m³/h
BASSUSSARRY	PR Benoit	2010		m³/h
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	1995		m³/h
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	1990	35	m³/h
BASSUSSARRY	PR Churruta	2007		m³/h
BASSUSSARRY	PR Foncia	2010		m³/h
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	1990		m³/h
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	2004	8	m³/h
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	2004		m³/h
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	2004	57	m³/h
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	2004	21	m³/h
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	2004		m³/h
BASSUSSARRY	PR Lamigue	2010		m³/h
BASSUSSARRY	PR Lassalle	2011		m³/h
BASSUSSARRY	PR Mendixka	1996	24	m³/h
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	2014		m³/h
BASSUSSARRY	PR ZAC	2007	18	m³/h
BRISCOUS	PR Lagunes	2009	55	m³/h
BRISCOUS	PR Salines	1990	15	m³/h
HALSOU	PR Gare (Halsou)	2001	8	m³/h
HALSOU	PR Portuberria	1997		m³/h
ITXASSOU	PR Errekila	1990		m³/h
ITXASSOU	PR Errobi	2004	8	m³/h
ITXASSOU	PR Hiriberria	1994		m³/h
ITXASSOU	PR Irigointtipi	2005	18	m³/h
ITXASSOU	PR Pas de Roland	2001	15	m³/h
ITXASSOU	PR Rafting	2013	9	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
ITXASSOU	PR Xapata	2016	11	m³/h
JATXOU	PR CD650	2015		m³/h
JATXOU	PR Errekako Bidea	2017	12	m³/h
JATXOU	PR Etchenique	2001	12	m³/h
JATXOU	PR Mikelenea	2006	10	m³/h
JATXOU	PR Motta	1999	12	m³/h
JATXOU	PR Zahizuria	2006	10	m³/h
LAHONCE	PR Argelas	1994	12	m³/h
LAHONCE	PR Arrêt Bus	1994	34	m³/h
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	2006	10	m³/h
LAHONCE	PR Chalet Mairie	1993	8	m³/h
LAHONCE	PR Chare	1997		m³/h
LAHONCE	PR Doréa	1996	40	m³/h
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	2007	10	m³/h
LAHONCE	PR Pam	1997		m³/h
LAHONCE	PR Recart	2003	9	m³/h
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	1989		m³/h
LAHONCE	PR Sip	1989		m³/h
LARRESSORE	PR Bipia	2001		m³/h
LARRESSORE	PR Laressoro	1997	22	m³/h
LARRESSORE	PR Pelenborda 1	2017	21	m³/h
LARRESSORE	PR Pelenborda 2	2017	20	m³/h
MOUGUERRE	PR Aguerria	2006	10	m³/h
MOUGUERRE	PR Allégéra	1992	14	m³/h
MOUGUERRE	PR barthes neuves	2005		m³/h
MOUGUERRE	PR Belsaenia	1996	14	m³/h
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	2011	173	m³/h
MOUGUERRE	PR Clairières	2005		m³/h
MOUGUERRE	PR Constantin	2010		m³/h
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	1987		m³/h
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	2017	9	m³/h
MOUGUERRE	PR Ibusty	2014		m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
MOUGUERRE	PR Irauldénia	1992		m³/h
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	2002	21	m³/h
MOUGUERRE	PR Sken	1996	10	m³/h
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	2011	15	m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	2012		m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	1994		m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	1992	12	m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	2014		m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	1996	13	m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	2002	40	m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	2016	13	m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	2003		m³/h
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	2009	10	m³/h
URCUIT	PR Asserol	1996		m³/h
URCUIT	PR Birueta	2005	9	m³/h
URCUIT	PR Etcheneki	2009	16	m³/h
URCUIT	PR Indarka	1994		m³/h
URCUIT	PR Kurutzaldea	1999	11	m³/h
URCUIT	PR Port dUrcuit	1997		m³/h
URCUIT	PR Saint Jean	2009	59	m³/h
URCUIT	PR Uralde	1994		m³/h
URT	PR Broy	1990	22	m³/h
URT	PR Campas	1999		m³/h
URT	PR La Galupe	1990		m³/h
URT	PR Petit Bergeron	2001	14	m³/h
URT	PR Port du Vern	2016	18	m³/h
USTARITZ	PR Ball Trap	2002	14	m³/h
USTARITZ	PR Borda Berria	2017		m³/h
USTARITZ	PR Bustinkarrika	2012		m³/h
USTARITZ	PR Couvent	1986	85	m³/h
USTARITZ	PR Elizagaraya	2014		m³/h
USTARITZ	PR Errepieta	2011	15	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
USTARITZ	PR Etxehasia	2002	18	m³/h
USTARITZ	PR Harambillet	1994	25	m³/h
USTARITZ	PR Landa Handi	1990		m³/h
USTARITZ	PR Landa Xokoan	2009		m³/h
USTARITZ	PR Landagoyen	1994	25	m³/h
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	1993		m³/h
USTARITZ	PR Marisuenia	1992	18	m³/h
USTARITZ	PR Mochkoenea	1990	26	m³/h
USTARITZ	PR Pyrénées	1986	38	m³/h
USTARITZ	PR Xantxinea	2006	24	m³/h
USTARITZ	PR Xoppolo	2009	25	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	2016	10	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	2014	11	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	2012	10	m³/h
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	2006		m³/h
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	2006	9	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Salpidia	2017	11	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Vivier	1998	17	m³/h
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	2003	35	m³/h

Les variations sur les postes de relèvement

Le tableau ci-dessous énumère les nouveaux postes de relèvement qui ont intégré l'exploitation en 2018 :

Variations sur les installations de relevage	
Commune	**Site**
AHETZE	PR Ostalapea
ARCANGUES	PR Apezenborda

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	2010	8 000
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	2008	4 000
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	2008	4 000
LAHONCE	STEP de Lahonce	2011	4 000
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	2011	12 000
URCUIT	STEP d'Urcuit	2009	4 000
URT	STEP d'Urt	2012	4 000
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	2005	12 000
USTARITZ	STEP Ustaritz - Hemeretziak	1970	100
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	1997	1 200

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2018**
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	14
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	12
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2018**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	42
TOTAL (indicateur P202.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**	**85**

3 | Qualité du service

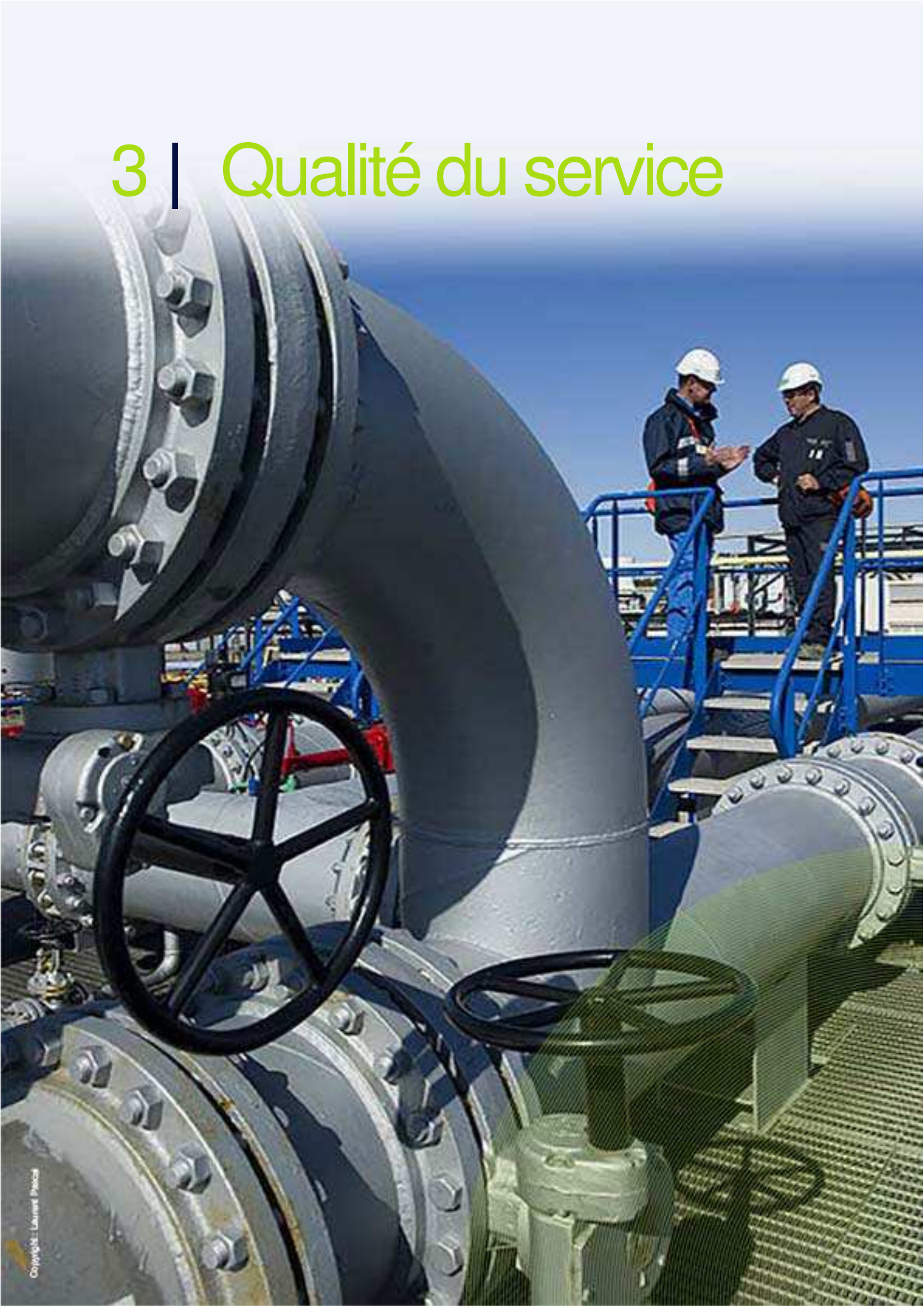

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, …) : curage, désobstructions, inspections télévisées, … Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La pluviométrie

- **LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

Relevés mensuels depuis 2008 à Biarritz

La pluviométrie de l'année 2018 a été excédentaire de 9,6% par rapport à la moyenne référence de Météo France. Le 1er semestre a été marqué par une pluviométrie importante, avec un excédent global proche de 52%. Après un mois de juillet nettement pluvieux avec 169 mm, la 2nde partie de l'année a connu un déficit de pluviométrie, avec une moyenne globale de -44%.

Au niveau national, le cumul de précipitations a été légèrement excédentaire en moyenne sur l'année, mais très contrasté géographiquement. L'année 2018 a été une année exceptionnellement orageuse, la plus foudroyée depuis au moins 30 ans devant 1995 et 1994.

Pluviométrie mensuelle à la station de Biarritz (en mm)													
Années	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Total annuel**
Moyenne référence (1981-2010)	**128,8**	**111,5**	**103,5**	**129,7**	**113,9**	**87,8**	**69,3**	**98,4**	**119,6**	**152,1**	**185,9**	**150,4**	**1 450,9**
2008	147,4	36,4	208,6	123,6	154,4	112,6	62,2	128,6	192,6	165,4	269,0	253,8	**1 854,6**
2009	209,4	138,2	61,0	165,0	109,8	45,0	45,2	55,0	158,0	91,0	341,6	127,2	**1 546,4**
2010	166,4	106,2	58,7	56,0	102,9	167,8	31,4	60,3	54,7	174,7	374,0	169,5	**1 522,6**
2011	18,2	113,4	54,7	44,8	32,0	53,9	183,6	35,0	58,2	92,2	119,3	203,0	**1 008,3**
2012	102,0	40,3	34,3	237,4	59,0	100,8	15,6	24,9	73,3	198,8	231,9	164,7	**1 283,0**
2013	271,1	165,0	140,8	98,4	320,9	233,9	31,1	93,4	83,1	123,1	249,9	97,7	**1 908,4**
2014	269,4	134,4	128,3	82,0	114,1	82,3	127,4	64,7	28,2	22,2	308,0	177,3	**1 538,3**
2015	210,1	184,5	112,2	85,9	36,2	97,7	32,0	89,9	74,4	62,4	112,1	9,2	**1 106,6**
2016	265,8	284,5	183,1	67,2	96,1	92,6	21,0	28,1	124,1	48,4	321,9	10,8	**1 543,6**
2017	104,1	103,7	140,2	65,4	115,7	98,9	44,5	114,2	179,1	51,2	189,0	217,0	**1 423,0**
2018	308,4	164,8	166,0	130,5	101,5	152,1	169,4	61,2	44,2	92,5	117,7	81,9	**1 590,2**

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution mensuelle des précipitations depuis l'année 2015 ainsi que le cumul annuel.

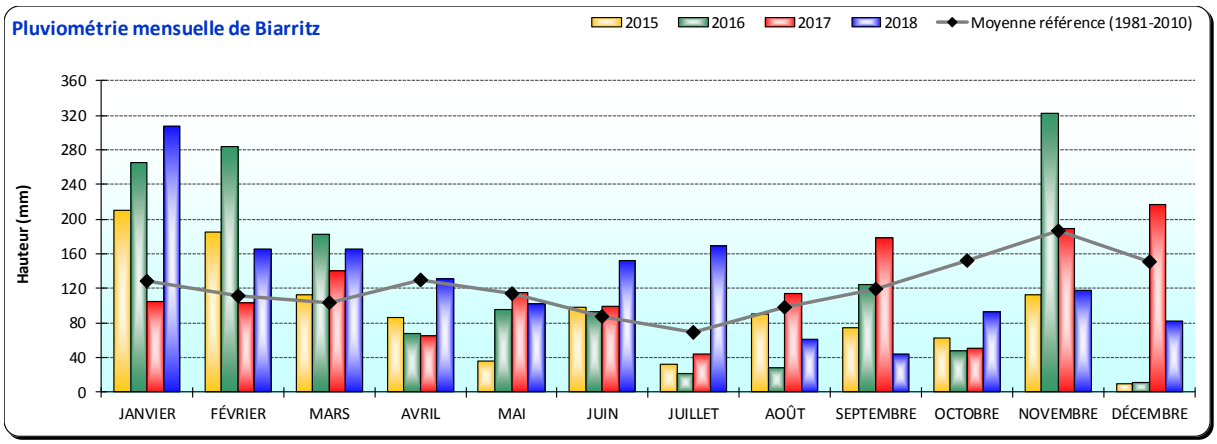

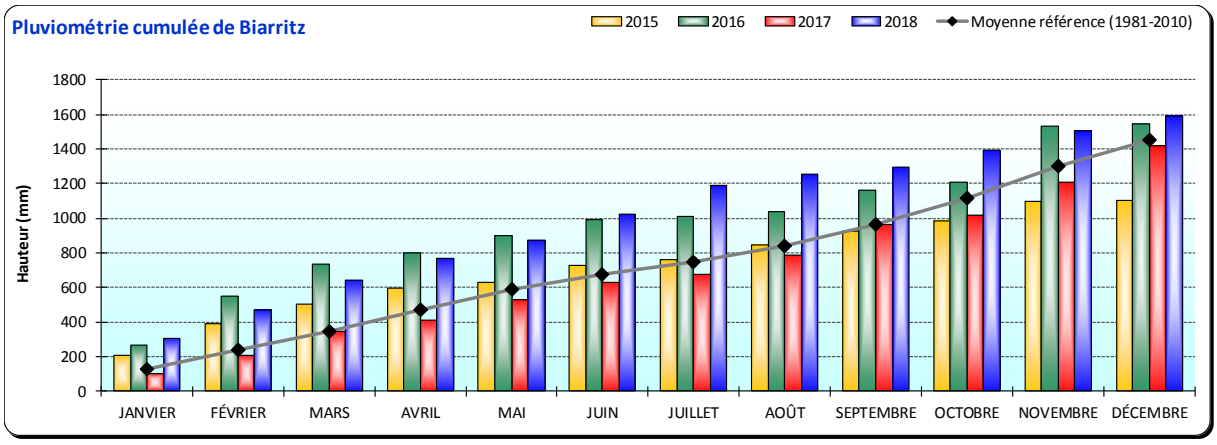

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Interventions sur le réseau, les branchements et les avaloirs						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inspections caméra (ml)	2 894	1 710	6 584	5 820	4467	4709

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau			
	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	17 563,4	19 429,93	10,6%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	17 563,4	19 429,93	10,6%
Taux de curage préventif (%)	6,3%	6,8%	8,6%

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	**Intervention**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
AHETZE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	0,0%
ARBONNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	24,28	0,0%
ARCANGUES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	55,41	556,34	904,0%
BASSUSSARRY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 511,2	1 758,52	16,4%
BRISCOUS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	571,22	1 130,17	97,9%
ITXASSOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 124,28	1 212,76	7,9%
JATXOU	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	208,72	290,94	39,4%
LAHONCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	385,75	601,28	55,9%
LARRESSORE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 605,41	2 614,5	62,9%
MOUGUERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 770,98	3 528,32	- 6,4%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 222,02	2 437,22	9,7%
URCUIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	793,44	579,05	- 27,0%
URT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 561,1	1 469,71	- 5,9%
USTARITZ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 753,87	3 226,84	- 14,0%
VILLEFRANQUE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	0,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	17 563,4	19 429,93	10,6%
Total	Taux de curage préventif (%)	6,3%	6,8%	8,6%

Linéaire de réseau curé en préventif						
Désignation	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Curage préventif (ml)	13 803	14 875	15 587	17 471	17 563	19 430

L'objectif contractuel est atteint.

Lors de chaque intervention de curage, il est réalisé un curage complet du réseau en amont et en aval du problème pour redonner au réseau un fonctionnement normal.

Répartition par communes du curage curatif		
Commune	**Réseaux Types**	**2018**
ARBONNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
ARCANGUES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
BASSUSSARRY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	45,7
BRISCOUS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-

Répartition par communes du curage curatif		
Commune	**Réseaux Types**	**2018**
LAHONCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
LARRESSORE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
MOUGUERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
URCUIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
URT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	66,49
USTARITZ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	112,19
Total	Taux de curage curatif (%)	0,0%

Linéaire de réseau curé en curatif						
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Curage curatif (ml)	2 083	2 254	108	776	948	112

Le curage total : préventif et curatif		
Réseaux	**Types**	**2018**
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	112,19
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	762,46
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	18 667,47
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		19 429,93
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		112,19

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Le tableau suivant détaille ces opérations.

Interventions sur le réseau et les branchements						
Désignation	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Débouchage réseau	48	59	33	43	34	59
Débouchage branchement	27	27	25	47	38	19

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Enquêtes/contrôles de branchement	
	2018
Nombre de contrôles raccordement pour vente	143
Nombre de contrôles raccordement hors vente	148
Nombre d'enquêtes sur branchement	71
Total enquêtes et contrôles branchements	362

Réseau et branchements	
	Enquêtes de conformité
2011	245
2012	196
2013	136
2014	140
2015	153
2016	140
2017	122
2018	291

En 2018, deux cent quatre-vingt-onze branchements ont été contrôlés dans le cadre de ventes, déclarations achèvement de travaux, demande de la collectivité et des branchements neufs réalisés par le délégataire (Tableau récapitulatif en annexe).

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)			
Groupe	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Nombre de branchements réparés	3	7	133,3%
Nombre de canalisations réparées	17	15	- 11,8%
Nombre d'ouvrages réparés	-	-	0,0%

Le tableau suivant présente le détail des réparations de canalisations et branchements au cours de l'année 2018 :

Détails des réparations de branchement		
Date	**Commune**	**Adresse**
21/02/2018	ARCANGUES	CHEMIN DE TEILLERIA
06/03/2018	MOUGUERRE	CHEMIN DE BASTIDA
06/04/2018	URT	ALLEE DES MIMOSAS
17/05/2018	BRISCOUS	CHEMIN ITHURRALDIA
05/07/2018	URCUIT	RTE DEPARTEMENTALE DU BOURG
05/11/2018	MOUGUERRE	CHEMIN MIQUELON
30/11/2018	ARCANGUES	_

En 2018, nous avons scellé ou/et mis à la cote 18 tampons d'assainissement, et réalisé 90 enquêtes sur le réseau collectif d'assainissement.

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	**2017**	**2018**	**Variation N/N-1**
Les interventions sur le réseau	31	37	19,4%

Détail des astreintes sur le réseau			
Commune	**Adresse**	**Intervention**	**Date**
BASSUSSARRY	CHEMIN DE MENDIXKA	Branchement assainissement déboucher	30/12/2018
BASSUSSARRY	CHEMIN DE MENDIXKA	Branchement assainissement enquêter	30/12/2018
URCUIT	CHEMIN CHURRIETA	Réseau assainissement enquêter	25/11/2018
ARBONNE	CHEMIN PERUKAINA	Réseau assainissement déboucher	23/10/2018
ARBONNE	CHEMIN PERUKAINA	Réseau assainissement déboucher	23/10/2018
ARCANGUES	RUE DU PETIT BOIS	Réseau assainissement enquêter	02/08/2018
ARBONNE	_	Réseau assainissement déboucher	31/07/2018
USTARITZ	_	Réseau assainissement déboucher	17/07/2018
ST PIERRE D IRUBE	CHEMIN DE LA BARTHE	Réseau assainissement déboucher	06/07/2018
ST PIERRE D IRUBE	CHEMIN DE LA BARTHE	Réseau assainissement enquêter	06/07/2018
USTARITZ	CHEMIN D ELIZAGARAIA	Branchement assainissement déboucher	12/06/2018
ITXASSOU	LOTISSEMENT SOSEGUA	Réseau assainissement enquêter	03/06/2018
USTARITZ	RUE HIRIBEHERE	Réseau assainissement déboucher	28/05/2018
ARCANGUES	CHEMIN IBAR BIDEA	Réseau assainissement déboucher	26/05/2018

BASSUSSARRY	CHEMIN D ERRECARTIA	Réseau assainissement enquêter	25/05/2018
BASSUSSARRY	CHEMIN DE LA REDOUTE	Branchement assainissement déboucher	28/04/2018
BASSUSSARRY	CHEMIN DE LA REDOUTE	Réseau assainissement enquêter	28/04/2018
USTARITZ	S10811 PR Pyrénées	Réseau assainissement déboucher	24/04/2018
USTARITZ	CHEMIN LEIHORRONDO	Réseau assainissement déboucher	23/04/2018
ITXASSOU	ZONE ARTISANALE ERROBI	Réseau assainissement déboucher	29/03/2018
ITXASSOU	ZONE ARTISANALE ERROBI	Réseau assainissement enquêter	29/03/2018
ARCANGUES	CHEMIN DE FONTAINE	Réseau assainissement enquêter	28/03/2018
ST PIERRE D IRUBE	RUE DES SILEX	Réseau assainissement déboucher	25/03/2018
MOUGUERRE	ALLEE DES EGLANTIERS	Réseau assainissement enquêter	21/03/2018
BRISCOUS	LE BOURG	Réseau assainissement déboucher	02/03/2018
MOUGUERRE	ALLEE DES EGLANTIERS	Réseau assainissement déboucher	28/01/2018
MOUGUERRE	ALLEE DES EGLANTIERS	Réseau assainissement enquêter	28/01/2018
ITXASSOU	ROUTE DU PAS DE ROLAND	Réseau assainissement enquêter	21/01/2018
USTARITZ	CHEMIN ELIZA HEGUI	Réseau assainissement curer	21/01/2018
USTARITZ	CHEMIN ELIZA HEGUI	Réseau assainissement enquêter	21/01/2018
LAHONCE	ROUTE DE LA GARE	Branchement assainissement déboucher	05/01/2018

3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage …

- **LES INTERVENTIONS SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE ET LES BASSINS D'ORAGE**

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage sont détaillées dans le tableau suivant.

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage			
Commune	**Libellé du poste**	**Nombre de curages**	**Nombre de débouchages**
ARBONNE	BO Perukenia	2	0
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	1	0
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	-	1
Total		3	1

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage			
Commune	**Libellé du poste**	**Nombre de curages**	**Nombre de débouchages**
ST PIERRE D IRUBE	Bassin Camberraberro	2	-
ST PIERRE D IRUBE	Bassin Camberraberro	1	-
BASSUSSARRY	Bassin Pétripaule	1	-
ARBONNE	Bassin Pérukénia	2	-
ARBONNE	Bassin Pérukénia	1	-
Total		5	0

- **LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES DE RESEAU**

Détail des astreintes sur les installations			
Commune	**Sites**	**Intervention**	**Date**
ARBONNE	BO Perukenia	Changement filtre	09/12/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Depannage poste	28/10/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Depannage	25/08/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Dépannage	16/06/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Depannage pompes	14/06/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Dépannage	10/05/2018
ARBONNE	BO Perukenia	Acquittement	14/01/2018

3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m^3 pompés, temps de fonctionnement, …).

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
AHETZE	PR Arrakotenea	249
AHETZE	PR Cipianea	169
AHETZE	PR haroztegia	975
AHETZE	PR Ithurbidenborda	67
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	687
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	289
AHETZE	PR Jouanetenea	1 887
AHETZE	PR lamissolako	3 959
AHETZE	PR larrunta	1 032
AHETZE	PR Mendi Aldea	309
AHETZE	PR Moulin Errota	3 379
ARBONNE	PR Allechar	2 671
ARBONNE	PR Arditegia	2 004
ARBONNE	PR Borda	1 490
ARBONNE	PR Cibouriague 1	549

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
ARBONNE	PR Cibouriague 2	471
ARBONNE	PR Eskualduna	4 378
ARBONNE	PR Gure Nahia	422
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	611
ARBONNE	PR Mestelan	631
ARBONNE	PR Mununienia	153
ARBONNE	PR Perukenea	4 279
ARCANGUES	PR Arbella	3 695
ARCANGUES	PR Bellevue	480
ARCANGUES	PR Blanchet	6 135
ARCANGUES	PR Borda Tipia	348
ARCANGUES	PR Dornariette -Redoute	3 685
ARCANGUES	PR Garatenborda	72
ARCANGUES	PR Golf	1 692
ARCANGUES	PR Hotchaenia	951
ARCANGUES	PR Kurutcheta	2 608
ARCANGUES	PR la chapelle	1 364
ARCANGUES	PR Larrondoa	606
ARCANGUES	PR Mendi Bista	2 648
ARCANGUES	PR Planuya	365
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	1 838
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	193
ARCANGUES	PR Zainteguia	1 036
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	3 743
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	430
BASSUSSARRY	PR Behic	1 010
BASSUSSARRY	PR Benoit	571
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	1 119
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	242
BASSUSSARRY	PR Churruta	282
BASSUSSARRY	PR Foncia	183
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	3 587

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	298
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	475
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	2 259
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	813
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	130
BASSUSSARRY	PR Lamigue	903
BASSUSSARRY	PR Lassalle	87
BASSUSSARRY	PR Mendixka	29
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	3 334
BASSUSSARRY	PR ZAC	1 185
BRISCOUS	PR Lagunes	1 947
HALSOU	PR Gare (Halsou)	738
HALSOU	PR Portuberria	1 116
ITXASSOU	PR Errekila	3 332
ITXASSOU	PR Errobi	459
ITXASSOU	PR Hiriberria	710
ITXASSOU	PR Irigointtipi	109
ITXASSOU	PR Pas de Roland	3 844
ITXASSOU	PR Rafting	210
ITXASSOU	PR Xapata	27
JATXOU	PR CD650	224
JATXOU	PR Errekako Bidea	178
JATXOU	PR Etchenique	218
JATXOU	PR Mikelenea	2 202
JATXOU	PR Motta	2 306
JATXOU	PR Zahizuria	292
LAHONCE	PR Argelas	1 319
LAHONCE	PR Arrêt Bus	444
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	264
LAHONCE	PR Chalet Mairie	59
LAHONCE	PR Chare	2 121
LAHONCE	PR Doréa	2 692

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	847
LAHONCE	PR Pam	313
LAHONCE	PR Recart	876
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	2 184
LAHONCE	PR Sip	4 743
LARRESSORE	PR Bipia	143
LARRESSORE	PR Laressoro	9 265
LARRESSORE	PR Pelenborda 1	0
LARRESSORE	PR Pelenborda 2	0
MOUGUERRE	PR Allégéra	5 950
MOUGUERRE	PR barthes neuves	1 430
MOUGUERRE	PR Belsaenia	4 800
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	3 201
MOUGUERRE	PR Clairières	625
MOUGUERRE	PR Constantin	376
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	173
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	1 266
MOUGUERRE	PR Ibusty	261
MOUGUERRE	PR Irauldénia	2 561
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	1 963
MOUGUERRE	PR Sken	1 050
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	3 051
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	5 606
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	1 012
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	595
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	414
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	447
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	2 150
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	4 832
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	199
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	15 795
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	390

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
URCUIT	PR Asserol	2 524
URCUIT	PR Birueta	1 154
URCUIT	PR Etcheneki	1 381
URCUIT	PR Indarka	493
URCUIT	PR Kurutzaldea	79
URCUIT	PR Port dUrcuit	2 917
URCUIT	PR Saint Jean	2 314
URCUIT	PR Uralde	441
URT	PR Broy	10 356
URT	PR Campas	489
URT	PR La Galupe	583
URT	PR Petit Bergeron	296
URT	PR Port du Vern	153
USTARITZ	PR Ball Trap	840
USTARITZ	PR Borda Berria	473
USTARITZ	PR Bustinkarrika	925
USTARITZ	PR Couvent	7 915
USTARITZ	PR Elizagaraya	799
USTARITZ	PR Errepieta	493
USTARITZ	PR Etxehasia	1 586
USTARITZ	PR Harambillet	2 835
USTARITZ	PR Landa Handi	1 075
USTARITZ	PR Landa Xokoan	435
USTARITZ	PR Landagoyen	2 376
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	148
USTARITZ	PR Marisuenia	510
USTARITZ	PR Mochkoenea	4 468
USTARITZ	PR Pyrénées	9 143
USTARITZ	PR Xantxinea	166
USTARITZ	PR Xoppolo	6 194
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	359
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	779

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	859
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	99
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	137
VILLEFRANQUE	PR Salpidia	96
VILLEFRANQUE	PR Vivier	2 296
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	825
Total		249 397

Peu de postes de relèvement eaux usées sont équipés de débitmètre. Cependant, des compteurs horaires comptabilisent les temps de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique les durées de fonctionnement annuelles des cinq dernières années. Il ne tient pas compte des postes des communes d'Ahetze et d'Arbonne. Le détail de ces 2 communes se trouvent en fin de paragraphe.

Heures postes de relèvement (hors Ahetze et Arbonne)							
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Evolution 18/17**	
Nombre d'heures	197 730	145 351	170 315	185 260	218 736	33 476	18%

Arcangues													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Arbella													
Tps de marche pompe 1	177	168	88	62	487	95	255	66	94	73	29	33	**1627**
Tps de marche pompe 2	91	137	103	108	64	116	74	84	56	67	72	98	**1068**
PR Bellevue													
Tps de marche pompe 1	51	37	25	21	23	15	14	8	6	10	14	16	**240**
Tps de marche pompe 2	49	40	23	20	25	17	13	7	5	10	14	16	**240**
PR Blanchet													
Tps de marche pompe 1	495	266	744	720	278	257	254	241	154	99	108	169	**3785**
Tps de marche pompe 2	225	376	473	649	97	0	0	0	58	154	180	138	**2350**
PR Borda Tipia													
Tps de marche pompe 1	20	22	19	27	23	21	15	8	7	6	5	10	**183**
Tps de marche pompe 2	17	16	16	25	20	19	18	7	7	6	5	9	**165**
PR Dornariette -Redoute													
Tps de marche pompe 1	250	224	158	126	150	158	170	163	124	132	149	156	**1960**
Tps de marche pompe 2	228	201	142	114	135	142	150	139	105	118	124	128	**1725**

PR Garatenborda													
Tps de marche pompe 1	6	4	3	3	2	3	3	2	2	2	2	2	**32**
Tps de marche pompe 2	6	3	3	4	2	2	3	2	1	10	2	2	**40**
PR Golf													
Tps de marche pompe 1	125	71	57	58	46	57	85	100	58	50	41	62	**810**
Tps de marche pompe 2	120	83	66	63	55	55	64	78	56	82	53	109	**882**
PR Hotchaenia													
Tps de marche pompe 1	105	60	47	39	28	44	38	21	14	18	25	32	**472**
Tps de marche pompe 2	107	61	49	40	28	44	37	21	14	18	25	33	**479**
PR Kurutcheta													
Tps de marche pompe 1	206	269	151	105	63	116	134	117	65	63	85	89	**1462**
Tps de marche pompe 2	182	198	118	85	44	64	116	83	48	55	78	75	**1146**
PR la chapelle													
Tps de marche pompe 1	130	79	64	55	40	72	49	40	24	31	46	96	**725**
Tps de marche pompe 2	119	72	61	49	46	72	50	46	32	34	54	5	**639**
PR Larrondoa													
Tps de marche pompe 1	59	40	27	22	16	84	23	15	9	12	15	15	**336**
Tps de marche pompe 2	58	40	26	22	16	20	25	15	9	12	14	15	**271**
PR Mendi Bista													
Tps de marche pompe 1	154	230	241	189	196	156	389	440	148	165	154	186	**2648**
Tps de marche pompe 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
PR Planuya													
Tps de marche pompe 1	12	7	6	4	3	6	10	5	3	6	10	30	**100**
Tps de marche pompe 2	11	7	6	4	3	6	9	4	3	51	71	89	**265**
PR Rond Point - Bourg													
Tps de marche pompe 1	154	138	83	54	73	85	94	91	58	69	63	63	**1027**
Tps de marche pompe 2	121	96	60	42	56	68	72	63	47	85	50	50	**811**
PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)													
Tps de marche pompe 1	7	8	5	6	7	9	7	8	9	7	7	6	**86**
Tps de marche pompe 2	8	9	7	8	9	10	9	9	10	11	8	9	**107**
PR Zainteguia													
Tps de marche pompe 1	49	52	53	54	52	54	53	38	31	35	43	49	**562**
Tps de marche pompe 2	43	45	48	46	38	46	43	37	28	29	35	38	**474**

Bassussarry

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Barthes Juantipy													
Tps de marche pompe 1	54	35	35	32	31	33	29	20	53	48	29	30	**430**
PR Behic													
Tps de marche pompe 1	61	46	38	34	40	74	55	23	16	15	18	21	**441**
Tps de marche pompe 2	88	63	54	48	42	67	63	59	18	19	22	28	**569**
PR Benoit													
Tps de marche pompe 1	54	39	26	24	22	25	27	22	19	23	25	25	**330**
Tps de marche pompe 2	75	16	16	15	15	15	18	13	13	15	15	15	**241**
PR Bourg (Bassussarry)													
Tps de marche pompe 1	70	49	39	46	46	47	39	23	31	29	28	22	**468**
Tps de marche pompe 2	78	52	50	48	50	51	42	192	40	13	18	17	**651**

PR Chouroumilas													
Tps de marche pompe 1	24	15	11	11	5	7	6	3	2	3	4	7	**96**
Tps de marche pompe 2	38	22	16	16	7	11	8	5	3	5	6	10	**146**
PR Churruta													
Tps de marche pompe 1	22	20	15	13	8	13	12	6	4	6	9	11	**138**
Tps de marche pompe 2	23	20	16	13	8	14	12	5	5	6	10	11	**144**
PR Foncia													
Tps de marche pompe 1	11	7	9	6	6	7	9	6	20	7	7	7	**102**
Tps de marche pompe 2	9	7	8	7	6	7	8	6	5	6	6	7	**81**
PR Fronton (Bassussarry)													
Tps de marche pompe 1	304	230	149	132	171	126	111	87	69	79	93	121	**1671**
Tps de marche pompe 2	198	258	184	163	204	162	147	116	94	109	121	159	**1916**
PR Golf secteur D													
Tps de marche pompe 1	51	20	113	10	11	28	20	10	3	4	3	6	**281**
Tps de marche pompe 2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4	3	6	**17**
PR Golf secteur F													
Tps de marche pompe 1	40	24	30	23	36	22	20	18	16	20	21	23	**294**
Tps de marche pompe 2	23	15	16	14	27	13	16	12	8	16	11	11	**181**
PR Golf secteur G													
Tps de marche pompe 1	48	31	35	29	28	36	75	34	28	111	135	115	**703**
Tps de marche pompe 2	154	114	126	107	102	120	161	156	125	287	104	0	**1556**
PR Golf secteur H													
Tps de marche pompe 1	7	5	5	4	4	3	7	6	4	4	4	4	**56**
Tps de marche pompe 2	7	4	5	15	4	3	7	6	3	4	4	4	**66**
PR Golf secteur I													
Tps de marche pompe 1	9	5	5	4	5	5	5	4	4	4	4	5	**58**
Tps de marche pompe 2	10	4	6	5	6	6	6	5	6	6	6	6	**72**
PR Lamigue													
Tps de marche pompe 1	82	49	43	37	27	43	40	26	21	25	31	36	**459**
Tps de marche pompe 2	81	44	42	35	27	42	39	24	21	25	31	33	**444**
PR Lassalle													
Tps de marche pompe 1	11	13	7	6	6	7	6	5	5	6	5	4	**81**
Tps de marche pompe 2	11	13	7	6	6	7	6	5	5	6	5	4	**81**
PR Mendixka													
Tps de marche pompe 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	**10**
Tps de marche pompe 2	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	**19**
BO Pétripaule													
Tps de marche pompe 1	385	312	195	175	136	176	65	115	88	142	142	135	**2066**
Tps de marche pompe 2	204	164	177	152	112	122	221	118	86	66	99	156	**1677**
PR Ur Geldi													
Tps de marche pompe 1	450	384	322	271	224	207	146	11	52	130	151	172	**2521**
Tps de marche pompe 2	434	0	0	0	0	34	73	6	26	65	76	99	**813**
PR ZAC													
Tps de marche pompe 1	111	75	73	58	35	54	78	52	21	26	27	34	**644**
Tps de marche pompe 2	109	73	51	46	34	49	17	28	33	25	37	42	**541**

Briscous													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Lagunes													
Tps de marche pompe 1	121	14	100	107	86	118	86	45	50	64	101	90	**982**
Tps de marche pompe 2	72	15	104	109	89	110	81	45	51	70	97	123	**965**
PR Salines													
Tps de marche pompe 1	268	189	267	191	178	128	122	62	75	119	141	165	**1904**
Tps de marche pompe 2	173	63	90	78	65	74	64	47	52	66	113	90	**976**

Jatxou													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR CD650													
Tps de marche pompe 1	22	15	12	8	6	9	7	5	4	4	5	8	**105**
Tps de marche pompe 2	21	15	12	8	6	8	7	5	23	4	5	8	**119**
PR Etchenique													
Tps de marche pompe 1	20	14	11	13	15	6	5	5	5	3	7	3	**107**
Tps de marche pompe 2	18	13	12	10	6	12	13	10	4	3	7	3	**111**
PR Mikelenea													
Tps de marche pompe 1	71	85	79	110	121	83	76	72	61	73	181	80	**1092**
Tps de marche pompe 2	84	92	57	108	125	78	63	67	68	87	190	91	**1110**
PR Motta													
Tps de marche pompe 1	243	201	151	124	95	132	340	273	308	252	79	110	**2306**
Tps de marche pompe 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
PR Zahizuria													
Tps de marche pompe 1	12	9	14	15	11	13	10	5	3	3	0	0	**95**
Tps de marche pompe 2	27	47	14	15	12	13	10	4	3	9	21	22	**197**

Lahonce													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Argelas													
Tps de marche pompe 1	191	116	83	52	27	149	316	254	12	18	44	57	**1319**
PR Arrêt Bus													
Tps de marche pompe 1	15	22	21	20	12	26	18	18	15	10	16	15	**208**
Tps de marche pompe 2	37	19	19	16	12	22	40	13	8	17	17	15	**236**
PR Bois de la Vierge													
Tps de marche pompe 1	26	16	16	9	8	16	14	5	3	7	13	12	**146**
Tps de marche pompe 2	22	13	12	7	7	13	12	4	2	6	11	10	**118**
PR Chalet Mairie													
Tps de marche pompe 1	10	7	15	3	2	5	6	2	1	2	2	3	**59**
PR Chare													
Tps de marche pompe 1	471	343	253	166	36	188	148	24	16	32	183	261	**2121**
PR Doréa													
Tps de marche pompe 1	0	0	0	18	51	34	131	65	60	100	87	74	**619**
Tps de marche pompe 2	444	362	381	217	164	282	0	74	63	0	27	59	**2073**

PR Hirondelles (Lahonce)													
Tps de marche pompe 1	53	36	36	31	18	34	27	16	12	18	24	0	**304**
Tps de marche pompe 2	66	45	44	43	24	42	30	38	26	23	75	90	**543**
PR Pam													
Tps de marche pompe 1	55	36	37	22	16	43	22	16	11	13	19	23	**313**
PR Recart													
Tps de marche pompe 1	97	58	51	43	17	46	30	14	8	16	27	35	**443**
Tps de marche pompe 2	97	56	51	39	17	50	30	14	7	17	23	33	**433**
PR Ruisseau (Lahonce)													
Tps de marche pompe 1	214	134	111	86	73	105	115	64	65	82	88	96	**1234**
Tps de marche pompe 2	89	92	94	63	82	115	101	68	54	56	73	64	**950**
PR Sip													
Tps de marche pompe 1	515	404	454	341	275	341	306	206	166	190	225	270	**3693**
Tps de marche pompe 2	84	57	68	86	96	124	108	51	80	109	85	102	**1049**

Larressore

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Bipia													
Tps de marche pompe 1	8	7	6	8	8	8	5	5	5	4	5	5	**74**
Tps de marche pompe 2	8	8	5	6	6	7	5	4	5	4	4	7	**69**
PR Laressoro													
Tps de marche pompe 1	563	501	474	417	295	375	325	216	323	387	168	223	**4267**
Tps de marche pompe 2	620	434	522	474	354	427	400	327	382	469	334	256	**4998**

Mouguerre

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Aguerria													
Tps de marche pompe 1	28	16	15	17	14	12	10	8	8	8	7	8	**151**
Tps de marche pompe 2	30	14	18	18	14	10	9	9	9	8	7	8	**154**
PR Allégéra													
Tps de marche pompe 1	233	261	229	173	151	162	173	89	94	131	153	218	**2067**
Tps de marche pompe 2	413	672	744	720	744	244	0	28	75	66	84	93	**3883**
PR barthes neuves													
Tps de marche pompe 1	77	67	67	73	75	74	63	65	54	42	47	52	**756**
Tps de marche pompe 2	43	65	62	62	79	65	53	59	48	39	44	55	**674**
PR Belsaenia													
Tps de marche pompe 1	491	414	384	162	0	0	0	0	0	18	93	105	**1668**
Tps de marche pompe 2	468	377	334	258	233	286	289	204	172	186	151	174	**3132**
PR Clairières													
Tps de marche pompe 1	43	31	32	24	21	33	37	23	12	15	21	32	**325**
Tps de marche pompe 2	39	32	28	22	28	26	22	17	14	19	27	26	**300**
PR Constantin													
Tps de marche pompe 1	28	21	25	13	10	17	16	7	9	9	14	15	**183**
Tps de marche pompe 2	31	21	25	16	11	18	15	8	9	11	13	15	**193**

PR Ecole Bourg													
Tps de marche pompe 1	12	9	9	5	5	9	6	2	4	4	6	33	**102**
Tps de marche pompe 2	10	7	8	5	4	8	5	2	4	4	5	10	**71**
PR Ibusty													
Tps de marche pompe 1	13	11	18	12	10	16	14	5	10	5	8	13	**134**
Tps de marche pompe 2	14	12	21	10	6	15	9	5	4	6	12	13	**127**
PR Irauldénia													
Tps de marche pompe 1	375	0	93	89	58	94	79	55	45	55	99	119	**1163**
Tps de marche pompe 2	9	323	198	98	81	121	127	70	57	73	120	123	**1398**
PR Port de Mouguerre													
Tps de marche pompe 1	189	135	113	81	47	93	67	41	32	40	57	85	**979**
Tps de marche pompe 2	189	136	112	85	48	94	61	42	32	40	58	87	**984**
PR Sken													
Tps de marche pompe 1	84	64	63	39	41	45	37	25	17	22	34	44	**515**
Tps de marche pompe 2	88	68	56	39	34	56	44	25	18	22	35	51	**535**
PR ZI Mouguerre													
Tps de marche pompe 1	384	198	212	123	78	125	152	74	51	182	105	92	**1776**
Tps de marche pompe 2	27	176	215	126	74	124	130	82	49	99	90	83	**1275**
PR Bourg													
Tps de marche pompe 1	300	210	198	159	145	148	60	71	78	99	129	151	**1748**
Tps de marche pompe 2	237	169	162	125	109	130	53	68	74	94	115	117	**1453**

Saint-Pierre-d'Irube

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR ASF Saint Pierre													
Tps de marche pompe 1	63	38	49	40	37	45	42	37	35	43	40	44	**512**
Tps de marche pompe 2	61	38	47	39	37	43	41	36	33	42	39	43	**500**
BO Camberrabero													
Tps de marche pompe 1	512	414	428	281	254	253	335	251	203	249	266	3	**3450**
Tps de marche pompe 2	246	172	108	148	110	176	175	114	126	143	226	414	**2156**
PR Du hillans													
Tps de marche pompe 1	0	46	46	4	3	6	11	1	2	3	14	23	**158**
Tps de marche pompe 2	84	18	35	33	33	38	48	32	24	28	40	24	**438**
PR Escoute Plouye													
Tps de marche pompe 1	25	18	16	9	5	12	12	4	2	6	7	11	**128**
Tps de marche pompe 2	23	16	15	9	5	12	12	4	2	12	7	168	**286**
PR Galharet													
Tps de marche pompe 1	25	31	23	16	16	19	20	13	11	15	17	20	**226**
Tps de marche pompe 2	25	21	23	17	15	19	20	13	12	19	18	21	**221**
PR Harri Chourria													
Tps de marche pompe 1	171	113	108	80	65	105	91	59	44	63	105	126	**1130**
Tps de marche pompe 2	154	106	94	73	60	98	86	56	42	59	95	97	**1020**
PR Le Baste													
Tps de marche pompe 1	416	362	358	251	189	205	256	255	230	244	239	230	**3236**
Tps de marche pompe 2	316	261	259	157	123	84	64	60	48	59	97	68	**1597**

PR Mispiracoitz													
Tps de marche pompe 1	8	8	12	7	5	12	10	5	5	7	8	11	**99**
Tps de marche pompe 2	8	8	11	8	6	12	12	6	5	7	8	10	**100**
PR Palmiers - Labarthe													
Tps de marche pompe 1	599	436	391	313	226	277	292	203	177	260	242	270	**3686**
Tps de marche pompe 2	543	359	324	239	214	276	280	167	138	264	249	294	**3349**
Tps de marche pompe 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
PR Phago-Alde													
Tps de marche pompe 1	29	20	24	15	12	22	20	11	10	11	14	15	**202**
Tps de marche pompe 2	27	19	22	13	11	21	19	11	9	11	12	13	**188**

Villefranque

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Harguin Karrika													
Tps de marche pompe 1	36	27	48	24	20	64	24	27	20	25	27	137	**478**
Tps de marche pompe 2	38	27	22	26	20	26	24	26	19	22	26	27	**301**
PR Larrepunta													
Tps de marche pompe 1	80	58	51	41	33	64	65	30	18	31	52	69	**592**
Tps de marche pompe 2	80	59	50	42	33	3	0	0	0	0	0	0	**267**
PR mendiburua n°1													
Tps de marche pompe 1	7	6	6	6	3	5	6	2	2	2	3	3	**52**
Tps de marche pompe 2	6	4	4	3	2	3	8	7	2	2	2	3	**47**
PR mendiburua n°2													
Tps de marche pompe 1	9	6	4	4	3	5	6	6	5	6	5	5	**64**
Tps de marche pompe 2	12	8	6	5	4	6	7	5	4	4	5	6	**72**
PR Vivier													
Tps de marche pompe 1	89	68	71	57	60	67	84	59	495	218	39	47	**1353**
Tps de marche pompe 2	192	103	98	89	71	96	75	80	0	25	52	64	**943**
PR Xurrute													
Tps de marche pompe 1	66	56	47	28	31	50	24	14	16	25	34	22	**413**
Tps de marche pompe 2	61	55	45	33	32	53	24	13	17	26	34	19	**412**

Halsou

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Gare (Halsou)													
Tps de marche pompe 1	59	50	45	52	30	32	27	25	9	18	19	21	**387**
Tps de marche pompe 2	55	46	39	43	27	30	22	22	10	17	21	19	**351**
PR Portuberria													
Tps de marche pompe 1	51	32	34	29	22	28	25	18	14	18	23	26	**320**
Tps de marche pompe 2	122	64	60	50	58	102	85	47	34	44	58	70	**796**

Itxassou													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Errekila													
Tps de marche pompe 1	190	174	105	126	85	184	159	55	26	38	61	78	**1281**
Tps de marche pompe 2	342	245	213	180	161	309	237	83	39	60	76	105	**2050**
PR Errobi													
Tps de marche pompe 1	19	16	20	20	24	38	21	0	0	0	0	0	**159**
Tps de marche pompe 2	22	17	18	20	22	30	44	33	22	25	22	23	**300**
PR Hiriberria													
Tps de marche pompe 1	47	48	13	48	51	60	61	23	17	25	33	32	**458**
Tps de marche pompe 2	26	22	17	21	29	29	28	12	10	23	19	16	**252**
PR Irigointtipi													
Tps de marche pompe 1	7	7	4	5	6	5	4	6	4	5	3	3	**59**
Tps de marche pompe 2	6	5	4	4	5	5	3	5	3	4	3	3	**50**
PR Pas de Roland													
Tps de marche pompe 1	182	153	170	163	155	203	196	187	144	151	151	206	**2060**
Tps de marche pompe 2	173	140	147	141	143	185	169	159	128	132	126	141	**1784**
PR Rafting													
Tps de marche pompe 1	6	5	6	7	11	34	10	12	7	7	6	5	**116**
Tps de marche pompe 2	6	5	6	7	11	16	10	10	6	7	6	5	**93**

Urcuit													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Asserol													
Tps de marche pompe 1	169	192	175	114	97	70	69	53	50	26	71	50	**1136**
Tps de marche pompe 2	230	195	182	188	100	75	72	56	48	69	83	90	**1388**
PR Birueta													
Tps de marche pompe 1	159	57	48	49	35	15	14	17	14	12	12	13	**445**
Tps de marche pompe 2	78	246	129	97	47	17	16	18	18	14	15	14	**709**
PR Etcheneki													
Tps de marche pompe 1	125	40	40	35	36	72	30	26	20	25	39	65	**555**
Tps de marche pompe 2	104	39	39	34	36	71	312	41	19	26	39	64	**826**
PR Indarka													
Tps de marche pompe 1	43	23	64	19	15	24	23	9	6	10	15	17	**269**
Tps de marche pompe 2	35	24	24	12	26	21	21	9	6	12	17	18	**224**
PR Kurutzaldea													
Tps de marche pompe 1	4	4	3	2	2	2	3	2	1	2	2	10	**37**
Tps de marche pompe 2	5	4	4	3	2	3	3	2	1	2	2	10	**42**
PR Port dUrcuit													
Tps de marche pompe 1	187	121	124	95	73	47	4	18	30	85	158	153	**1095**
Tps de marche pompe 2	207	166	139	71	56	218	684	18	30	53	80	100	**1822**

PR Saint Jean													
Tps de marche pompe 1	149	144	139	26	0	0	0	0	0	0	0	1	**460**
Tps de marche pompe 2	192	124	136	174	142	208	186	95	88	120	199	190	**1854**
PR Uralde													
Tps de marche pompe 1	43	28	26	17	12	23	23	8	5	9	17	19	**231**
Tps de marche pompe 2	41	26	24	15	11	20	22	7	4	8	15	17	**210**

Urt

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Broy													
Tps de marche pompe 1	50	109	717	602	555	571	611	588	368	324	481	598	**5575**
Tps de marche pompe 2	670	632	730	606	557	581	452	27	120	169	143	92	**4781**
PR Campas													
Tps de marche pompe 1	33	24	26	18	10	22	36	35	20	7	10	13	**255**
Tps de marche pompe 2	31	24	20	16	12	16	24	33	19	16	11	11	**234**
PR La Galupe													
Tps de marche pompe 1	86	59	79	51	39	104	37	23	18	33	31	21	**583**
PR Petit Bergeron													
Tps de marche pompe 1	13	10	12	14	11	11	10	3	4	15	16	8	**127**
Tps de marche pompe 2	15	17	18	20	17	19	10	5	5	19	13	11	**169**
PR Port du Vern													
Tps de marche pompe 1	27	2	3	0	0	5	4	3	2	4	5	5	**62**
Tps de marche pompe 2	16	11	12	7	17	5	4	4	2	2	6	5	**91**

Ustaritz

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
PR Ball Trap													
Tps de marche pompe 1	21	13	16	35	30	17	67	67	0	26	37	50	**379**
Tps de marche pompe 2	68	34	56	63	20	8	0	22	75	36	58	21	**461**
PR Bustinkarrika													
Tps de marche pompe 1	77	52	45	42	31	40	36	24	19	23	29	36	**452**
Tps de marche pompe 2	84	55	49	42	31	41	35	27	20	22	29	39	**473**
PR Couvent													
Tps de marche pompe 1	669	374	421	347	238	220	308	181	164	205	280	331	**3738**
Tps de marche pompe 2	674	389	433	366	282	394	338	210	182	240	313	356	**4177**
PR Elizagaraya													
Tps de marche pompe 1	72	52	42	40	23	41	34	18	16	18	21	31	**407**
Tps de marche pompe 2	88	58	35	33	23	26	25	18	16	18	22	30	**392**
PR Errepieta													
Tps de marche pompe 1	5	7	4	3	3	5	3	3	3	187	7	18	**247**
Tps de marche pompe 2	6	7	8	4	4	10	5	3	4	181	3	12	**246**

PR Etxehasia													
Tps de marche pompe 1	104	94	79	68	66	74	63	142	720	744	720	744	**3618**
Tps de marche pompe 2	94	82	75	73	57	62	62	55	73	102	107	137	**981**
PR Harambillet													
Tps de marche pompe 1	248	171	151	120	95	119	103	77	68	88	91	129	**1460**
Tps de marche pompe 2	230	165	140	116	91	116	101	76	66	87	91	95	**1375**
PR Landa Handi													
Tps de marche pompe 1	82	32	60	26	91	53	81	212	112	95	0	3	**848**
Tps de marche pompe 2	33	21	23	14	14	20	16	12	8	15	23	29	**227**
PR Landa Xokoan													
Tps de marche pompe 1	25	31	22	23	17	3	10	11	14	27	15	16	**214**
Tps de marche pompe 2	26	36	24	23	17	3	9	13	16	21	15	18	**221**
PR Landagoyen													
Tps de marche pompe 1	127	104	103	112	135	112	91	86	76	82	91	65	**1185**
Tps de marche pompe 2	119	94	95	134	0	29	58	60	27	23	505	47	**1191**
PR Mairie (Ustaritz)													
Tps de marche pompe 1	6	5	5	4	3	5	5	2	2	3	4	6	**49**
Tps de marche pompe 2	6	6	5	5	4	5	6	2	2	4	53	0	**99**
PR Marisuenia													
Tps de marche pompe 1	83	54	25	24	18	27	22	17	13	14	16	24	**338**
Tps de marche pompe 2	0	1	24	20	16	20	17	16	12	13	13	19	**172**
PR Mochkoenea													
Tps de marche pompe 1	434	124	236	248	156	288	91	69	63	170	183	158	**2219**
Tps de marche pompe 2	348	350	177	148	190	289	67	89	172	5	178	236	**2249**
PR Pyrénées													
Tps de marche pompe 1	677	356	475	424	225	278	365	296	172	98	272	332	**3968**
Tps de marche pompe 2	655	417	490	441	454	499	398	351	362	369	354	382	**5175**
PR Xantxinea													
Tps de marche pompe 1	7	6	7	7	7	6	7	6	6	8	7	8	**82**
Tps de marche pompe 2	7	7	7	7	7	6	7	7	6	9	7	8	**84**
PR Xoppolo													
Tps de marche pompe 1	300	23	268	187	341	201	238	141	118	211	218	282	**2529**
Tps de marche pompe 2	436	612	333	345	206	325	278	210	258	193	243	225	**3665**

De plus,

Détail des heures pour les communes d'Ahetze et d'Arbonne :

Arbonne													
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Allechar													
Tps de marche pompe 1	75	58	46	67	40	43	46	50	40	54	53	105	**678**
Tps de marche pompe 2	315	253	279	136	181	201	76	141	68	120	161	63	**1994**
PR Arditegia													
Tps de marche pompe 1	174	233	246	294	133	71	73	78	38	41	42	48	**1470**
Tps de marche pompe 2	121	76	16	0	18	43	55	44	32	37	42	50	**534**
PR Borda													
Tps de marche pompe 1	126	106	71	76	47	58	57	52	31	36	34	43	**737**
Tps de marche pompe 2	122	106	71	76	49	60	61	53	34	40	37	45	**753**

PR Cibouriague 1													
Tps de marche pompe 1	69	37	26	20	11	26	25	4	1	4	12	13	**247**
Tps de marche pompe 2	73	39	28	21	11	27	26	4	46	4	12	13	**303**
PR Cibouriague 2													
Tps de marche pompe 1	59	41	25	18	10	18	23	5	1	4	13	14	**232**
Tps de marche pompe 2	55	51	28	19	10	18	21	5	1	4	13	13	**239**
PR Eskualduna													
Tps de marche pompe 1	297	222	253	140	54	80	230	182	135	149	254	369	**2364**
Tps de marche pompe 2	295	257	154	198	251	250	165	150	94	115	84	0	**2014**
PR Gure Nahia													
Tps de marche pompe 1	32	21	18	18	12	22	45	6	10	16	26	22	**247**
Tps de marche pompe 2	38	26	20	18	13	15	17	7	10	11	0	0	**175**
PR Hameau d'Arbonne													
Tps de marche pompe 1	59	38	33	35	17	31	29	17	9	13	9	13	**302**
Tps de marche pompe 2	60	38	36	38	17	31	29	17	8	13	9	13	**309**
PR Larrondoa													
Tps de marche pompe 1	59	40	27	22	16	84	23	15	9	12	15	15	**336**
Tps de marche pompe 2	58	40	26	22	16	20	25	15	9	12	14	15	**271**
PR Mestelan													
Tps de marche pompe 1	61	34	24	28	29	23	23	17	11	13	18	18	**298**
Tps de marche pompe 2	71	42	28	31	18	26	26	20	20	13	19	20	**333**
PR Mununienia													
Tps de marche pompe 1	12	14	9	9	3	4	4	3	2	3	4	4	**71**
Tps de marche pompe 2	16	15	9	10	4	4	7	3	2	3	4	5	**81**

Ahetze

Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Arrakotenea													
Tps de marche pompe 1	17	14	14	12	9	11	12	9	5	6	7	7	**124**
Tps de marche pompe 2	17	13	13	11	9	11	18	9	5	6	7	7	**125**
PR Cipianea													
Tps de marche pompe 1	48	36	19	15	4	9	9	5	4	4	7	8	**169**
PR haroztegia													
Tps de marche pompe 1	81	63	49	48	29	40	42	28	20	23	26	29	**477**
Tps de marche pompe 2	89	66	50	46	30	43	46	31	20	22	25	29	**498**
PR Ithurbidenborda													
Tps de marche pompe 1	4	3	2	3	2	2	3	3	2	2	2	2	**29**
Tps de marche pompe 2	4	3	2	3	2	2	3	3	11	2	2	2	**38**
PR Ithurrialdia 1													
Tps de marche pompe 1	26	22	29	35	29	42	0	26	22	24	21	23	**298**
Tps de marche pompe 2	28	19	19	18	16	31	40	42	28	36	40	71	**389**

PR Ithurrialdia 2 Lavoir													
Tps de marche pompe 1	21	12	12	12	13	13	14	12	11	9	10	10	**149**
Tps de marche pompe 2	18	13	12	12	10	12	14	12	11	9	10	10	**140**
PR Jouanetenea													
Tps de marche pompe 1	162	129	97	91	60	66	73	60	44	53	55	60	**950**
Tps de marche pompe 2	164	127	93	85	59	67	71	58	42	52	52	68	**936**
PR Iamissolako													
Tps de marche pompe 1	252	183	260	180	76	108	143	91	66	61	72	81	**1574**
Tps de marche pompe 2	241	175	125	118	79	103	109	84	54	51	60	68	**1268**
Tps de marche pompe 3	154	112	208	151	58	81	75	64	44	49	57	64	**1118**
PR Iarrunta													
Tps de marche pompe 1	101	81	57	54	46	63	51	33	23	27	32	38	**608**
Tps de marche pompe 2	79	57	46	41	15	21	41	27	19	22	26	29	**424**
PR Mendi Aldea													
Tps de marche pompe 1	19	15	14	15	12	13	16	14	8	10	10	10	**155**
Tps de marche pompe 2	20	15	14	14	11	14	17	13	7	9	9	10	**154**
PR Moulin Errota													
Tps de marche pompe 1	255	204	211	185	170	270	166	90	83	101	44	54	**1833**
Tps de marche pompe 2		200	214	176	71	18	125	139	76	125	92	61	**1547**
PR Ostalapea													

Heures postes de relèvement Ahetze et Arbonne					
	2016	**2017**	**2018**	**Evolution 18/17**	
Nombre d'heures	28 515	24 075	30 661	6 586	27%

- **LA CONSOMMATION DE REACTIFS**

Le tableau suivant détaille les consommations de réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des postes de relèvement.

Les Postes de relèvement							
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ahetze	Chlorure ferrique – PR Harostéguia (T)	2,52	1,5	0	0	0	0
Ahetze	Chlorure ferrique – PR Lamissolako (T)	4,25	4,5	0	0	0	0
Urcuit	Chlorure ferrique – PR Saint Jean (T)	2,32	2	1,8	1,4	1,2	4,35
Itxassou	Nutriox – PR Pas de Roland (T)	13	14	14,5	18	12.5	3
Larressore	Nutriox – PR Larressoro (T)	3	0	6,3	6,5	6,5	3

En ce qui concerne les réseaux, l'utilisation des réactifs est nécessaire afin de pallier à l'apparition du gaz H_2S malodorant et générant la production d'acide sulfurique au contact de l'eau, très corrosif pour les réseaux.

La prise en compte de ce risque doit être systématiquement évaluée, lors de la construction des nouveaux postes de relèvement.

Nous avons optimisé l'injection de NUTRIOX au PR de ROLAND en 2017 : baisse de la consommation.

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)			
Commune	Site	2017	2018
AHETZE	PR Arrakotenea	864	688
AHETZE	PR haroztegia	22 506	12 278
AHETZE	PR Ithurbidenborda	341	346
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	858	1 264
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	938	1 197
AHETZE	PR Jouanetenea	6 133	5 717
AHETZE	PR lamissolako	69 437	62 439
AHETZE	PR larrunta	13 985	11 838
AHETZE	PR Mendi Aldea	1 175	2 637
AHETZE	PR Moulin Errota	2 052	2 532
ARBONNE	PR Allechar	19 545	21 062
ARBONNE	PR Arditegia	4 232	10 591
ARBONNE	PR Borda	4 058	4 438
ARBONNE	PR Cibouriague 1	1 274	1 372
ARBONNE	PR Cibouriague 2	698	974
ARBONNE	PR Eskualduna	52 627	86 370
ARBONNE	PR Gure Nahia	2 130	3 257
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	1 134	2 325

ARBONNE	PR Mestelan	1 695	1 991
ARBONNE	PR Mununienia	636	956
ARBONNE	PR Perukenea	6 098	10 120
ARCANGUES	PR Arbella	3 316	6 569
ARCANGUES	PR Bellevue	332	1 469
ARCANGUES	PR Blanchet	26 503	40 255
ARCANGUES	PR Borda Tipia	825	1 481
ARCANGUES	PR Dornariette -Redoute	14 119	16 729
ARCANGUES	PR Garatenborda	395	444
ARCANGUES	PR Golf	19 759	23 350
ARCANGUES	PR Hotchaenia	748	1 037
ARCANGUES	PR Kurutcheta	3 896	5 189
ARCANGUES	PR la chapelle	3 778	5 490
ARCANGUES	PR Larrondoa	2 439	3 831
ARCANGUES	PR Mendi Bista	771	2 303
ARCANGUES	PR Planuya	1 864	1 826
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	14 683	36 528
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	849	747
ARCANGUES	PR Zainteguia	1 793	2 884
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	38 551	29 499
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	1 420	725
BASSUSSARRY	PR Behic	6 943	13 560
BASSUSSARRY	PR Benoit	1 968	2 601
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	771	1 207
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	1 214	1 288
BASSUSSARRY	PR Churruta	599	935
BASSUSSARRY	PR Foncia	297	795
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	23 138	23 539
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	459	327
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	2 023	2 883
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	14 602	25 707
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	839	3 742
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	449	509
BASSUSSARRY	PR Lamigue	927	1 188
BASSUSSARRY	PR Lassalle	308	439
BASSUSSARRY	PR Mendixka	31	141
BASSUSSARRY	PR Pétripaule (Pluvial)	-	29 499
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	16 934	12 602
BASSUSSARRY	PR ZAC	2 694	3 395
BRISCOUS	PR Lagunes	6 499	4 370
BRISCOUS	PR Salines	14 117	10 239
HALSOU	PR Gare (Halsou)	922	1 088
HALSOU	PR Portuberria	5 806	7 806
ITXASSOU	PR Errekila	6 215	11 602
ITXASSOU	PR Errobi	1 475	1 482
ITXASSOU	PR Hiriberria	3 107	4 670
ITXASSOU	PR Irigointtipi	152	233
ITXASSOU	PR Pas de Roland	28 321	36 763
ITXASSOU	PR Rafting	416	460
ITXASSOU	PR Xapata		
JATXOU	PR CD650	346	514
JATXOU	PR Errekako Bidea	-	0
JATXOU	PR Etchenique	408	567
JATXOU	PR Mikelenea	1 445	3 244
JATXOU	PR Motta	2 063	4 045
JATXOU	PR Zahizuria	548	719
LAHONCE	PR Argelas	6 482	10 581

LAHONCE	PR Arrêt Bus	647	957
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	574	536
LAHONCE	PR Chalet Mairie	98	161
LAHONCE	PR Chare		
LAHONCE	PR Doréa	100 413	54 113
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	4 118	4 826
LAHONCE	PR Pam	669	938
LAHONCE	PR Recart	1 017	1 300
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	6 992	7 539
LAHONCE	PR Sip	16 410	17 296
LARRESSORE	PR Bipia	128	164
LARRESSORE	PR Laressoro	16 436	20 807
LARRESSORE	PR Pelenborda 1		
LARRESSORE	PR Pelenborda 2		
MOUGUERRE	PR Aguerria	1 089	1 087
MOUGUERRE	PR Allégéra	47 972	47 424
MOUGUERRE	PR barthes neuves	3 980	5 051
MOUGUERRE	PR Belsaenia	17 152	16 810
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	19 671	26 804
MOUGUERRE	PR Clairières	2 079	1 437
MOUGUERRE	PR Constantin	1 102	1 043
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg		
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin		
MOUGUERRE	PR Ibusty		742
MOUGUERRE	PR Irauldénia	12 506	7 279
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	1 894	774
MOUGUERRE	PR Sken	2 162	2 449
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	14 452	22 684
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	62 002	42 647
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	3 755	3 659
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	550	800
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	681	769
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	1 068	1 479
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	6 244	5 369
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	14 451	26 528
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	28 234	834
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	646	35 916
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	-	638
URCUIT	PR Asserol	4 055	6 355
URCUIT	PR Birueta	1 687	2 339
URCUIT	PR Etcheneki	1 588	2 106
URCUIT	PR Indarka	2 310	3 769
URCUIT	PR Kurutzaldea	178	213
URCUIT	PR Port dUrcuit	4 278	6 817
URCUIT	PR Saint Jean	28 333	42 137
URCUIT	PR Uralde	976	1 571
URT	PR Broy	40 040	59 940
URT	PR Campas	699	1 394
URT	PR La Galupe	579	957
URT	PR Petit Bergeron	1 053	576
URT	PR Port du Vern	-	1 784
USTARITZ	PR Ball Trap	5 795	6 865
USTARITZ	PR Borda Berria		
USTARITZ	PR Bustinkarrika	972	1 658
USTARITZ	PR Couvent	65 329	78 190
USTARITZ	PR Elizagaraya	1 378	2 611
USTARITZ	PR Errepieta	293	476

USTARITZ	PR Etxehasia	19 427	19 318
USTARITZ	PR Harambillet	11 165	15 921
USTARITZ	PR Landa Handi	713	1 660
USTARITZ	PR Landa Xokoan	560	811
USTARITZ	PR Landagoyen	3 896	4 557
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	540	597
USTARITZ	PR Marisuenia	1 186	1 508
USTARITZ	PR Mochkoenea	40 428	72 673
USTARITZ	PR Pyrénées	26 052	38 183
USTARITZ	PR Xantxinea	372	415
USTARITZ	PR Xoppolo	63 080	97 426
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde		
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	6 859	10 515
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	1 138	1 701
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	210	269
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	250	306
VILLEFRANQUE	PR Salpidia		
VILLEFRANQUE	PR Vivier	3 953	6 926
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	956	1 851
Total		**1 232 934**	**1 502 743**

La consommation électrique en kWh – Relevé d'exploitation des postes de relèvement HORS AHETZE ET ARBONNE

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1	
Pluviométrie (mm)	1 538,3	1 106,6	1 543,6	1 423	1 590,2	167,2	12%
Poste de relèvement	1 099 207	960 166	976 811	1 018 079	1 258 351	240 272	24%

La consommation électrique en kWh – Relevé d'exploitation des postes de relèvement AHETZE ET ARBONNE

	2016	2017	2018	Evolution N/N-1	
PR AHETZE ARBONNE	221 969	214 855	244 392	29 537	14%

Détail des consommations électriques

COMMUNE	SITE	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	TOTAL
Arcangues	PR Arbella	477	542	339	302	979	376	584	266	1155	1138	180	233	**6569**
	PR Bellevue	308	236	149	124	146	98	80	47	34	61	86	100	**1469**
	PR Blanchet	4722	4210	7988	8983	2461	1686	1664	1582	1395	1663	1891	2010	**40255**
	PR Borda Tipia	157	162	149	221	183	170	140	64	60	51	43	81	**1481**
	PR Dornariette - Redoute	2167	1931	1360	1088	1295	1360	1456	1370	1039	1134	1241	1288	**16729**
	PR Garatenborda	70	43	36	38	27	31	38	19	18	73	26	25	**444**
	PR Golf	3374	2119	1700	1672	1392	1549	2056	2454	1569	1824	1292	2349	**23350**
	PR Hotchaenia	231	132	105	87	62	96	83	46	31	40	54	72	**1037**
	PR Kurutcheta	771	928	535	377	213	358	497	400	224	236	326	325	**5189**
	PR la chapelle	1001	606	501	421	347	581	396	346	225	262	400	405	**5490**
	PR Larrondoa	738	507	336	273	196	658	300	185	113	150	187	188	**3831**

	PR Mendi Bista	134	200	210	164	170	136	338	383	129	144	134	162	**2303**
	PR Planuya	114	68	59	40	27	57	96	43	33	287	407	595	**1826**
	PR Rond Point - Bourg	5470	4660	2853	1907	2569	3033	3304	3064	2088	3063	2256	2260	**36528**
	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	58	66	46	54	62	74	62	66	74	70	58	58	**747**
	PR Zainteguia	254	269	281	278	250	280	268	207	164	176	217	240	**2884**
Bassussarry	PR Barthes Juantipy	91	59	59	54	52	55	49	33	90	82	49	51	**725**
	PR Behic	2006	1454	1234	1098	1095	1888	1582	1103	450	453	533	663	**13560**
	PR Benoit	589	253	192	174	168	183	202	157	145	171	182	185	**2601**
	PR Bourg (Bassussarry)	160	109	95	102	103	106	87	231	77	45	50	42	**1207**
	PR Chouroumilas	327	198	142	144	59	95	79	41	24	40	52	87	**1288**
	PR Churruta	148	133	103	87	53	92	78	36	29	42	63	72	**935**
	PR Foncia	87	63	70	55	51	62	73	50	110	55	54	63	**795**
	PR Fronton (Bassussarry)	3288	3201	2185	1942	2461	1888	1695	1333	1073	1234	1402	1837	**23539**
	PR Golf secteur D	56	22	124	11	12	30	22	12	7	9	7	14	**327**
	PR Golf secteur F	382	235	276	225	383	216	221	180	140	219	195	209	**2883**
	PR Golf secteur G	2304	1659	1832	1546	1477	1774	2676	2169	1732	4524	2710	1303	**25707**
	PR Golf secteur H	67	41	46	87	36	1523	1748	56	32	32	35	38	**3742**
	PR Golf secteur I	74	37	41	35	43	41	43	36	40	39	38	42	**509**
	PR Lamigue	214	122	112	95	71	112	104	66	55	65	82	90	**1188**
	PR Lassalle	60	70	38	33	33	38	33	27	27	33	27	22	**439**
	PR Mendixka	55	8	8	8	7	8	10	7	7	6	8	8	**141**
	BO Pétripaule	4642	3751	2932	2577	1955	2349	2254	1836	1371	1639	1899	2293	**29499**
	PR Ur Geldi	3341	1452	1218	1026	847	912	830	65	296	734	858	1023	**12602**
	PR ZAC	631	425	354	298	197	295	271	227	153	145	182	218	**3395**
Halsou	PR Gare (Halsou)	168	142	124	140	84	91	72	69	28	52	59	59	**1088**
	PR Portuberria	1212	671	660	552	560	912	774	455	336	429	568	677	**7806**
Itxassou	PR Errekila	1851	1460	1108	1063	857	1718	1379	482	228	340	477	639	**11602**
	PR Errobi	135	108	123	129	148	222	210	108	72	80	72	75	**1482**
	PR Hiriberria	480	460	197	454	526	585	585	230	178	316	342	316	**4670**
	PR Irigointtipi	28	26	17	19	24	21	15	24	15	19	13	13	**233**
	PR Pas de Roland	3388	2795	3032	2909	2848	3714	3490	3311	2599	2705	2652	3319	**36763**
	PR Rafting	25	23	25	30	48	110	44	47	29	30	27	23	**460**
Urcuit	PR Asserol	1005	974	899	760	496	365	355	274	247	239	388	352	**6355**
	PR Birueta	480	614	359	296	166	65	61	71	65	53	55	55	**2339**
	PR Etcheneki	350	121	121	105	111	219	522	102	59	78	119	198	**2106**
	PR Indarka	597	364	669	240	308	341	337	139	92	167	245	270	**3769**
	PR Kurutzaldea	24	21	19	13	13	13	16	9	8	10	12	56	**213**
	PR Port dUrcuit	919	669	615	389	300	620	1608	84	140	323	558	592	**6817**
	PR Saint Jean	6209	4888	5012	3642	2584	3784	3383	1722	1609	2194	3625	3485	**42137**
	PR Uralde	300	193	177	116	82	152	161	52	31	62	116	129	**1571**
URT	PR Broy	4169	4290	8375	6992	6439	6673	6154	3563	2827	2852	3610	3994	**59940**
	PR Campas	184	138	131	97	63	111	171	193	110	67	60	69	**1394**
	PR La Galupe	142	96	129	84	65	171	60	38	30	55	52	35	**957**
	PR Petit Bergeron	54	53	58	66	54	58	39	16	18	66	56	37	**576**
	PR Port du Vern	503	143	183	86	199	116	101	81	56	67	129	120	**1784**
Ustaritz	PR Harambillet	2688	1889	1636	1324	1045	1318	1144	858	755	983	1022	1260	**15921**
	PR Landa Handi	177	82	127	63	163	112	150	347	186	170	35	49	**1660**

	PR Landa Xokoan	95	125	86	86	63	11	35	45	56	89	56	63	**811**
	PR Landagoyen	471	378	380	472	258	270	286	280	198	203	1144	216	**4557**
	PR Mairie (Ustaritz)	48	45	40	39	29	41	44	16	14	27	230	24	**597**
	PR Marisuenia	247	161	145	130	101	140	117	99	73	82	86	126	**1508**
	PR Mochkoenea	12727	7702	6723	6429	5625	9380	2570	2580	3822	2845	5869	6400	**72673**
	PR Pyrénées	5564	3230	4032	3613	2836	3244	3185	2700	2231	1948	2614	2985	**38183**
	PR Xantxinea	36	33	34	34	34	32	35	33	30	43	33	38	**415**
	PR Xoppolo	11572	9998	9457	8361	8605	8272	8122	5518	5914	6357	7261	7988	**97426**
Briscous	PR Lagunes	627	72	373	567	361	458	237	213	213	322	424	503	**4370**
	PR Salines	1680	789	961	1073	716	658	725	390	776	680	895	896	**10239**
Jatxou	PR CD650	98	69	55	36	27	38	31	21	62	18	23	36	**514**
	PR Etchenique	99	70	60	60	55	47	47	39	23	16	36	16	**567**
	PR Mikelenea	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	**3244**
	PR Motta	426	353	264	217	166	232	596	478	541	441	138	193	**4045**
	PR Zahizuria	95	137	68	75	57	64	50	22	17	28	51	53	**719**
Lahonce	PR Argelas	1529	928	666	419	219	1195	2537	2035	95	145	357	457	**10581**
	PR Arrêt Bus	114	87	88	78	50	104	124	67	50	58	71	65	**957**
	PR Bois de la Vierge	98	60	56	31	31	60	53	17	9	26	49	45	**536**
	PR Chalet Mairie	27	20	40	8	6	15	16	5	3	5	7	9	**161**
	PR Chare	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	no data	**0**
	PR Doréa	8917	7270	7653	4714	4314	6360	2636	2793	2477	2013	2295	2672	**54113**
	PR Hirondelles (Lahonce)	674	459	454	416	239	434	322	303	219	230	563	512	**4826**
	PR Pam	164	109	112	65	48	130	66	47	32	40	56	68	**938**
	PR Recart	288	169	152	121	51	142	90	41	22	50	74	101	**1300**
	PR Ruisseau (Lahonce)	1043	777	710	515	535	759	746	457	410	475	556	555	**7539**
	PR Sip	2185	1682	1901	1557	1354	1695	1508	938	896	1090	1130	1361	**17296**
Larressore	PR Bipia	18	17	12	16	16	17	11	10	11	9	13	14	**164**
	PR Laressoro	2657	2099	2236	1999	1456	1800	1629	1219	1585	1923	1127	1076	**20807**
Mouguerre	PR Aguerria	207	107	118	125	100	78	68	61	61	57	50	57	**1087**
	PR Allégéra	5150	7433	7752	7120	7134	3238	1376	934	1351	1568	1889	2478	**47424**
	PR barthes neuves	424	466	456	477	544	491	410	438	360	286	321	378	**5051**
	PR Belsaenia	3359	2773	2517	1469	816	1001	1014	715	601	714	855	976	**16810**
	PR Bourg mouguerre	4497	3174	3015	2378	2127	2328	946	1164	1273	1616	2043	2244	**26804**
	PR Clairières	189	145	138	105	113	137	136	93	61	77	109	133	**1437**
	PR Constantin	163	114	137	82	58	94	86	42	49	57	76	84	**1043**
	PR Ibusty	73	63	106	60	43	85	63	25	36	29	55	72	**712**
	PR Irauldénia	1092	917	827	531	396	610	584	357	289	365	624	686	**7279**
	PR Port de Mouguerre	149	107	89	65	37	74	50	33	25	32	46	68	**774**
	PR Sken	400	308	277	183	174	236	189	117	82	103	162	220	**2449**
	PR ZI Mouguerre	3057	2780	3175	1854	1127	1850	2098	1162	749	2088	1452	1292	**22684**
Saint Pierre d'Irube	PR ASF Saint Pierre	450	277	347	287	269	318	299	263	248	306	284	312	**3659**
	BO Camberrabero	0	0	0	0	0	0	7848	7628	6163	6006	6895	8107	**42647**
	PR Du hillans	113	86	108	49	48	60	79	45	36	41	73	61	**800**
	PR Escoute Plouye	89	63	59	32	20	46	45	16	8	33	25	333	**769**
	PR Galharet	164	172	153	109	105	124	132	84	75	111	115	135	**1479**
	PR Harri Chourria	810	547	506	381	312	506	442	287	215	303	500	559	**5369**
	PR Le Baste	4019	3423	3388	2240	1713	1584	1760	1733	1526	1666	1846	1629	**26528**

	PR Mispiracoitz	64	70	95	63	46	99	95	45	45	58	66	87	**834**
	PR Palmiers - Labarthe	4289	3338	3318	2892	2693	2894	2993	2534	2353	2883	2754	2976	**35916**
	PR Phago-Alde	92	65	74	45	37	70	64	37	31	36	43	45	**638**
Villefranque	PR Harguin Karrika	990	723	942	675	536	1208	638	714	524	632	718	2214	**10515**
	PR Larrepunta	317	231	199	166	131	134	128	59	35	61	104	136	**1701**
	PR mendiburua n°1	36	29	27	25	13	22	40	26	10	11	13	18	**269**
	PR mendiburua n°2	49	31	24	20	15	25	28	25	19	24	22	23	**306**
	PR Vivier	848	515	507	440	394	490	479	418	1493	734	274	334	**6926**
	PR Xurrute	285	249	206	137	141	231	108	61	74	114	153	92	**1851**

Le détail des communes d'Ahetze et d'Arbonne se trouve ci-dessous :

Arbonne														
Mois		janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Allechar	50868	3077	2448	2563	1599	1743	1926	960	1512	852	1369	1693	1319	**21062**
PR Arditegia	16642	1558	1630	1384	1555	799	602	675	646	373	412	443	514	**10591**
PR Borda	78780	738	633	421	450	284	352	351	312	194	228	212	262	**4438**
PR Cibouriague 1	82839	354	189	134	102	54	132	126	19	117	18	61	66	**1372**
PR Eskualduna	10259	11685	9445	8022	6684	6019	6494	7785	6549	4510	5211	6683	7282	**86370**
PR Gure Nahia	10260	540	362	297	278	189	282	480	103	155	205	199	168	**3257**
PR Hameau d'Arbonne	89393	452	292	262	278	131	235	221	129	64	97	67	96	**2325**
PR Larrondoa	78782	734	no data	no data	931	no data	777	no data	no data	539	no data	389	no data	**3370**
PR Mestelan	10261	622	357	247	282	223	233	230	172	148	122	174	180	**2991**
PR Cibouriague 2		237	190	109	77	41	75	92	20	5	17	55	56	**974**
PR Perukenia		1521	1218	989	792	769	795	885	639	471	499	724	821	**10120**
PR Mununienia	86015	174	181	108	119	42	52	70	35	25	40	53	56	**956**

Ahetze												
Mois	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	**TOTAL**
PR Arrakotenea	94	73	75	62	49	62	83	50	29	32	39	40	**688**
PR haroztegia	2150	1624	1250	1185	744	1045	1108	743	503	561	639	727	**12278**
PR Ithurbidenborda	38	29	23	29	24	25	30	28	64	17	17	23	**346**
PR Ithurrialdia 1	99	75	89	98	83	134	74	125	92	111	112	173	**1264**
PR Ithurrialdia 2 Lavoir	161	103	98	98	92	102	114	98	88	77	82	84	**1197**
PR Jouanetenea	986	776	576	531	361	404	436	359	260	319	324	386	**5717**
PR lamissolako	10210	7411	9348	7079	3367	4609	5169	3776	2578	2546	2985	3359	**62439**
PR larrunta	2061	1590	1189	1099	710	964	1060	680	481	569	667	769	**11839**
PR Mendi Aldea	331	250	242	248	193	231	287	228	128	165	161	173	**2637**
PR Moulin Errota	318	240	232	238	185	222	275	219	123	159	154	166	**2532**
PR Ostalapea													

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Au cours de l'année 2018, 228 curages de poste de relèvement ont été réalisés.

Curage des postes de relèvement 2018	
Commune	**Nombre de curages**
AHETZE	**24**
PR Arrakotenea	2
PR Cipaenia	1
PR Harosteguia	2
PR Ithurbidenboeda	2
PR Ithurraldia 1	2
PR Ithurraldia lavoir	2
PR Joanatenea	2
PR Lamissolako + chambre débitmètre	2
PR Larrunta	2
PR Mendi Aldea	2
PR Moulin Errota	5
ARBONNE	**22**
PR Alléchar	3
PR Arditeguia	3
PR Borda	2
PR Cibourriague 1	2
PR Cibourriague 2	2
PR Eskualduna + chambre débitmètre	2
PR Gure Nahia	2
PR Hameau Arbonne	2
PR Mestelana	2
PR Munuenia	2
ARCANGUES	**14**
PR Arbella	1
PR Bellevue	1
PR Blanchet	1
PR Dornariette	1
PR Garatenborda	1
PR Golf	1
PR Hotchaenia	1
PR Kurutzeta	1
PR La chapelle	1
PR Laminak	1
PR Larrebidea	1
PR Mendibista	1
PR Planuya	1
PR Zainteguia	1

BASSUSSARRY	**24**
PR Behic	1
PR Benoit	1
PR Bourg	4
PR Foncia	1
PR Fronton	2
PR Golf secteur D	3
PR Golf secteur F	1
PR Golf secteur G	1
PR Golf secteur H	1
PR Lamigue	2
PR Lassalle	1
PR STEP	1
PR Ur geldi	1
PR Xurruta	1
PR Yoantipi	2
PR ZAC	1
BRISCOUS	**6**
PR Lagune	2
PR Salines	3
HALSOU	**2**
PR Gare	1
PR Portuberia	1
ITXASSOU	**8**
PR Errekila	1
PR Hirriberria	1
PR Pas de Roland	4
PR Rafting	1
PR Xapata	1
JATXOU	**5**
PR CD 650	1
PR Mikelenea	1
PR Motta	1
PR Zahizuria	2
LAHONCE	**16**
PR Argelas	1
PR Arrêt Bus	1
PR Bois de la Vierge	1
PR Chalet Marie	1
PR Dorea	3
PR Hirondelles	2
PR PAM	2
PR Recart	1
PR Ruisseau	1
PR SIP	2

PR Xare	1
LARRESSORE	**6**
PR Bipia	1
PR Larressoro	1
PR Pelen Borda 1	1
PR Pelen Borda 2	1
PR Larressoro	2
MOUGUERRE	**33**
PR Aguerria	2
PR Alégéra	5
PR BARCOS / MIVACEF	1
PR Barthes	2
PR Belsaenia	2
PR BMW / MIVACEF	1
PR Bourg	3
PR Clairière	1
PR COMBITRANS / MIVACEF	1
PR Constantin	1
PR Ecole Bourg	1
PR HAMEAU DE KATTIALIN	2
PR Ibusty	1
PR Irauldenia	2
PR LOGISTIQUE / MIVACEF	1
PR PCB / MIVACEF	1
PR Port	1
PR RTE / EP	1
PR SCANIA/ MIVACEF	1
PR Sken	1
PR SMACEF N°9 / MIVACEF	1
PR ZI	1
ST PIERRE D IRUBE	**11**
PR ASF	1
PR Duhillans	1
PR Escoute pluye	1
PR Ghalaret	1
PR Hari Xuria	2
PR Le Basté	1
PR Mispiracoitz	1
PR Palmiers	2
PR Phago alde	1
URCUIT	**10**
PR Asserol	1
PR Birueta	3
PR Etcheneki	1
PR Indarka	1

PR Kurutxaldea	1
PR Port d Urcuit	2
PR St Jean	2
PR Uralde	2
URT	**7**
PR Broy	2
PR Campas	1
PR La Galupe	2
PR Le Petit Bergeron	1
PR Port du vern	1
USTARITZ	**34**
PR Ball Trap	3
PR Bassin Choppolo	2
PR Bordaberria	1
PR Bustinkarrika	1
PR Couvent	6
PR Elizagaraya	1
PR Errepieta	1
PR Etxeassia	3
PR Harambillet	1
PR Landa Handi	2
PR Landa Xokoan	1
PR Landagoyen	2
PR Mairie	1
PR Maritxuenia	1
PR Mochkoenea	2
PR Pyrénées	6
VILLEFRANQUE	**7**
PR Bellegarde	1
PR Hargin Karrika	1
PR Larrepunta	1
PR Mendiburua 1	1
PR Mendiburua 2	1
PR Salpidia	1
PR Viviers	1
PR Xurrute	1

De façon générale, nous rappelons à la Collectivité que la mise en place de barres anti-chute au niveau des trappes d'accès est à prévoir rapidement, afin de protéger du risque de chute les exploitants et de respecter la réglementation en vigueur.

- ***Liste des interventions d'astreinte :*** 96 interventions d'urgence ont été réalisées

Détail des astreintes sur les installations			
Commune	**Sites**	**Intervention**	**Date**
AHETZE	PR haroztegia	Dépannage	14/01/2018
AHETZE	PR Mendi Aldea	Dépannage	31/03/2018
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Dépannage	26/05/2018
AHETZE	PR Moulin Errota	Parafoudre armoire HS	09/06/2018
AHETZE	PR Moulin Errota	Débouchage p1	16/06/2018
ARBONNE	PR Gure Nahia	Dépannage	14/01/2018
ARBONNE	PR Arditegia	Dépannage	04/03/2018
ARBONNE	PR Eskualduna	Niveau haut	01/05/2018
ARBONNE	PR Eskualduna	Defaut pompes	12/05/2018
ARBONNE	PR Mestelan	Dépannage sonde US	10/06/2018
ARCANGUES	PR Garatenborda	Poire de niveau HS qui bloquait la commande	18/03/2018
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Dépannage du PR	08/04/2018
ARCANGUES	PR Kurutcheta	DIAG SONDE ET MIS SUR POIRE	14/04/2018
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Perte écho sonde	13/05/2018
ARCANGUES	PR Golf	P1 ne s' arrête pas	04/08/2018
ARCANGUES	PR Arbella	Dépannage	05/09/2018
ARCANGUES	PR Arbella	Remise en fonctionnement et diagnostic Mise à l'arrêt de la pompe P1	05/09/2018
ARCANGUES	PR Blanchet	Mise à l'arrêt pompe 2	14/09/2018
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Relance pompe 1	29/10/2018
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	DéfautUT EDF	25/03/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Avec cureuse pour vider la bache suite à casse	08/03/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Relancer	04/03/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Changement poire niveau bas sécurité	04/03/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Relance du PR suite à défaut secteur sofrel	18/03/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Défaut niveau très haut	28/07/2018
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Déblocage poire de niveau	25/08/2018
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Dépannage électrique	21/10/2018
ITXASSOU	PR Errekila	test	27/01/2018
ITXASSOU	PR Errekila	Disjonction PR	20/09/2018
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Défaut tension	18/09/2018
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Déblocage poires	29/10/2018
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Changement poire niveau 1	16/11/2018
JATXOU	PR Zahizuria	Dépannage	18/01/2018
JATXOU	PR Etchenique	Défaut EDF	01/03/2018
JATXOU	PR CD650	Absence d'energie electrique	20/03/2018
JATXOU	PR Etchenique	Non démarrage des pompes : niveau très haut	21/04/2018
JATXOU	PR Zahizuria	Nettoyage sonde US	05/05/2018
JATXOU	PR Zahizuria	Défaut niveau trop plein	07/10/2018
LAHONCE	PR Doréa	Contrôle	07/03/2018
LAHONCE	PR Argelas	Réenclenchement disjoncteur général	26/05/2018
LAHONCE	PR Chare	Réenclenchement disjoncteur général	26/05/2018

LAHONCE	PR Argelas	Chgt poire niveau bas : non démarrage pompe	19/08/2018
LAHONCE	PR Doréa	Pompe 2 mise à l'arrêt	10/09/2018
LAHONCE	PR Doréa	Pompe 2 ne vide pas	10/09/2018
LARRESSORE	PR Laressoro	Dépannage télésurveillance	30/06/2018
LARRESSORE	PR Laressoro	Niveau haut PR	18/08/2018
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Route inondée, sonde du PR sous l'eau, mise en pompage manuel de la P1.	14/01/2018
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Relance pompe 1	29/01/2018
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Changement poire de démarrage pompes	23/01/2018
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	Dépannage	07/07/2018
MOUGUERRE	PR Allégéra	Défaut niveau trop plein : 2 pompes HS	23/08/2018
MOUGUERRE	PR Clairières	Non démarrage des pompes	19/08/2018
MOUGUERRE	PR Allégéra	Manœuvre pompe 1	06/09/2018
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Relance edf	15/09/2018
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Manque tension EDF	11/10/2018
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Fusible hs	01/11/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Nettoyage sonde US	11/03/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Disjonction P2	09/08/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Défaut EDF - Coupure EDF sur tout le lotissement : retour à la normale prévu à 18h30	19/08/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Diag problème pompage	28/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Débourrage pompes	28/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	Défaut niveau trop plein	07/10/2018
URCUIT	PR Indarka	Relance pompage	19/04/2018
URCUIT	PR Asserol	Débouchage des 2 clapets	21/04/2018
URCUIT	PR Saint Jean	Diag + remplacement disjoncteur par EDF	08/04/2018
URT	PR Port du Vern	Ré-enclencher edf	26/01/2018
URT	PR Port du Vern	Défaut pompes urgent : poste inondé par l'Adour en crue	20/02/2018
URT	PR Port du Vern	Relancer	04/03/2018
URT	PR Port du Vern	Poste de relèvement disjoncté => mise à l'arrêt de la pompe n°1	10/03/2018
URT	PR Broy	Défaut manque tension EDF	06/10/2018
URT	PR Campas	Changement poires de niveau	01/12/2018
USTARITZ	PR Etxehasia	Levage et contrôle des deux pompes car pas de débit : pompes non bouchées mais désamorcées	24/02/2018
USTARITZ	PR Landagoyen	Réenclenchement disjoncteur général et contrôle fonctionnement	31/03/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Non démarrage des pompes (défaut niveau très bas)	01/03/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Remise en service automate et sofrel	11/03/2018
USTARITZ	PR Xantxinea	Relance PR et contrôle fonctionnement	31/03/2018
USTARITZ	PR Marisuenia	Débouchage pompes 1 et 2	14/04/2018
USTARITZ	PR Ball Trap	Défaut pompes urgent	25/04/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Diagnostic PR	12/04/2018
USTARITZ	PR Mochkoenea	Défaut trop plein	17/06/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Dépannage sonde US	30/06/2018
USTARITZ	PR Elizagaraya	Mise en place pompe vide cave	13/06/2018
USTARITZ	PR Elizagaraya	Mise en place pompe vide cave et relance PR	12/06/2018

USTARITZ	PR Mochkoenea	Débouchage entrée PR	17/07/2018
USTARITZ	PR Mochkoenea	Diag réseau et débouchage entrée PR	17/07/2018
USTARITZ	PR Mochkoenea	Débouchage entrée PR et curage PR avec excavatrice et cureuse	18/07/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Dépannage sonde US	01/07/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Relance edf	13/07/2018
USTARITZ	PR Landagoyen	Relance edf	30/10/2018
USTARITZ	PR Landagoyen	Relance edf et diag	31/10/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Dépannage sonde US	20/10/2018
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Dépannage Défaut P1 et P2	18/11/2018
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Relance poste	27/01/2018
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Réglage poires	04/06/2018
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Vérification présence tension	05/06/2018

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement

Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
AHETZE	PR Arrakotenea	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR Cipianea	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR haroztegia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	27/09/2018
AHETZE	PR haroztegia	Moyen de levage des postes de relèvement	potence acier galva	29/05/2018
AHETZE	PR Ithurbidenborda	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
AHETZE	PR Jouanetenea	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
AHETZE	PR Jouanetenea	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
AHETZE	PR lamissolako	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	27/09/2018
AHETZE	PR lamissolako	Moyen de levage des postes de relèvement	potence acier galva	29/05/2018
AHETZE	PR larrunta	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	27/09/2018
AHETZE	PR larrunta	Moyen de levage des postes de relèvement	potence acier galva	29/05/2018
AHETZE	PR Mendi Aldea	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
AHETZE	PR Moulin Errota	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
AHETZE	PR Moulin Errota	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
ARBONNE	PR Allechar	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Allechar	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	29/05/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
ARBONNE	PR Arditegia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Arditegia	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
ARBONNE	PR Borda	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
ARBONNE	PR Borda	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
ARBONNE	PR Cibouriague 1	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
ARBONNE	PR Cibouriague 2	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
ARBONNE	PR Eskualduna	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Gure Nahia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Gure Nahia	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	29/05/2018
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	30/05/2018
ARBONNE	PR Mestelan	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARBONNE	PR Mestelan	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	30/05/2018
ARBONNE	PR Mununienia	Equipement électrique des postes de relèvement		27/09/2018
ARBONNE	PR Mununienia	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	31/05/2018
ARCANGUES	PR Arbella	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
ARCANGUES	PR Arbella	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR Bellevue	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
ARCANGUES	PR Blanchet	Equipement électrique des postes de relèvement		03/10/2018
ARCANGUES	PR Blanchet	Moyen de levage des postes de relèvement		10/04/2018
ARCANGUES	PR Borda Tipia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	27/09/2018
ARCANGUES	PR Dornariette -Redoute	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
ARCANGUES	PR Dornariette -Redoute	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR Garatenborda	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
ARCANGUES	PR Garatenborda	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence + treuil	10/04/2018
ARCANGUES	PR Golf	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Equipement électrique des postes de relèvement		03/10/2018
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Moyen de levage des postes de relèvement		10/04/2018
ARCANGUES	PR Kurutcheta	Equipement électrique des postes de relèvement		04/10/2018
ARCANGUES	PR la chapelle	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
ARCANGUES	PR la chapelle	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR Planuya	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
ARCANGUES	PR Zainteguia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Moyen de levage des postes de relèvement		10/04/2018
BASSUSSARRY	PR Behic	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Benoit	Equipement électrique des postes de relèvement		03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Benoit	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Churruta	Equipement électrique des postes de relèvement		04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Foncia	Equipement électrique des postes de relèvement		04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	10/04/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Lamigue	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Lamigue	Moyen de levage des postes de relèvement		10/04/2018
BASSUSSARRY	PR Lassalle	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Equipement électrique des postes de relèvement		04/10/2018
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Moyen de levage des postes de relèvement		10/04/2018
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	Equipement électrique des postes de relèvement		03/10/2018
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018
BASSUSSARRY	PR ZAC	Equipement électrique des postes de relèvement		03/10/2018
BASSUSSARRY	PR ZAC	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	10/04/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
BRISCOUS	PR Lagunes	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
BRISCOUS	PR Lagunes	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
BRISCOUS	PR Salines	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire	18/10/2018
BRISCOUS	PR Salines	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	23/04/2018
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Moyen de levage des postes de relèvement		09/04/2018
HALSOU	PR Portuberria	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
HALSOU	PR Portuberria	Moyen de levage des postes de relèvement		09/04/2018
ITXASSOU	PR Errekila	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	26/09/2018
ITXASSOU	PR Errekila	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
ITXASSOU	PR Errobi	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	26/09/2018
ITXASSOU	PR Errobi	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
ITXASSOU	PR Hiriberria	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	26/09/2018
ITXASSOU	PR Hiriberria	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Equipement électrique des postes de relèvement		26/09/2018
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Moyen de levage des postes de relèvement		23/04/2018
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 Ppe	26/09/2018
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
ITXASSOU	PR Rafting	Equipement électrique des postes de relèvement		26/09/2018
ITXASSOU	PR Rafting	Moyen de levage des postes de relèvement		23/04/2018
ITXASSOU	PR Xapata	Equipement électrique des postes de relèvement		26/09/2018
ITXASSOU	PR Xapata	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	23/04/2018
JATXOU	PR CD650	Equipement électrique des postes de relèvement		09/10/2018
JATXOU	PR Errekako Bidea	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
JATXOU	PR Etchenique	Equipement électrique des postes de relèvement		09/10/2018
JATXOU	PR Etchenique	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
JATXOU	PR Mikelenea	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
JATXOU	PR Motta	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
JATXOU	PR Motta	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
JATXOU	PR Zahizuria	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
JATXOU	PR Zahizuria	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
LAHONCE	PR Argelas	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	23/04/2018
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Chalet Mairie	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Chare	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Doréa	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Doréa	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Equipement électrique des postes de relèvement		18/10/2018
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence 150kg	23/04/2018
LAHONCE	PR Pam	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Recart	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
LAHONCE	PR Sip	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	18/10/2018
LAHONCE	PR Sip	Moyen de levage des postes de relèvement		23/04/2018
LARRESSORE	PR Bipia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
LARRESSORE	PR Bipia	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
LARRESSORE	PR Laressoro	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	09/10/2018
LARRESSORE	PR Laressoro	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
MOUGUERRE	PR Aguerria	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Aguerria	Moyen de levage des postes de relèvement	potence acier galva	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Allégéra	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Allégéra	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Belsaenia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Moyen de levage des postes de relèvement	potence L01A	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Moyen de levage des postes de relèvement	potence L01B	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Clairières	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Clairières	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Constantin	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
MOUGUERRE	PR Constantin	Moyen de levage des postes de relèvement		23/04/2018
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Ibusty	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	23/04/2018
MOUGUERRE	PR Sken	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	16/10/2018
MOUGUERRE	PR Sken	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	13/04/2018
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Equipement électrique des postes de relèvement		16/10/2018
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Moyen de levage des postes de relèvement	potence+palan	23/04/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	13/04/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	13/04/2018
URCUIT	PR Asserol	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Asserol	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URCUIT	PR Birueta	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Etcheneki	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Etcheneki	Moyen de levage des postes de relèvement		23/04/2018
URCUIT	PR Indarka	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Indarka	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URCUIT	PR Kurutzaldea	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Port dUrcuit	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
URCUIT	PR Port dUrcuit	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	23/04/2018
URCUIT	PR Saint Jean	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Saint Jean	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URCUIT	PR Uralde	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	PR Uralde	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URT	PR Broy	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URT	PR Broy	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URT	PR Campas	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	10/10/2018
URT	PR Campas	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URT	PR La Galupe	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	07/11/2018
URT	PR Petit Bergeron	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	07/11/2018
URT	PR Petit Bergeron	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	23/04/2018
URT	PR Port du Vern	Equipement électrique des postes de relèvement		07/11/2018
URT	PR Port du Vern	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence + palan	23/04/2018
USTARITZ	PR Ball Trap	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
USTARITZ	PR Ball Trap	Moyen de levage des postes de relèvement		19/03/2018
USTARITZ	PR Ball Trap	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Borda Berria	Equipement électrique des postes de relèvement		08/10/2018
USTARITZ	PR Bustinkarrika	Equipement électrique des postes de relèvement		02/10/2018
USTARITZ	PR Couvent	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Couvent	Moyen de levage des postes de relèvement	Rail de levage	09/04/2018
USTARITZ	PR Elizagaraya	Equipement électrique des postes de relèvement		02/10/2018
USTARITZ	PR Errepieta	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Etxehasia	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
USTARITZ	PR Etxehasia	Moyen de levage des postes de relèvement		09/04/2018
USTARITZ	PR Harambillet	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
USTARITZ	PR Harambillet	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Landa Handi	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
USTARITZ	PR Landa Handi	Moyen de levage des postes de relèvement		09/04/2018
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Landagoyen	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
USTARITZ	PR Landagoyen	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Moyen de levage des postes de relèvement		09/04/2018
USTARITZ	PR Marisuenia	Equipement électrique des postes de relèvement		02/10/2018
USTARITZ	PR Marisuenia	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Mochkoenea	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	02/10/2018
USTARITZ	PR Mochkoenea	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Pyrénées	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Pyrénées	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	09/04/2018
USTARITZ	PR Xantxinea	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Detecteur des postes de relèvement		15/10/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Detecteur des postes de relèvement		14/05/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Detecteur des postes de relèvement		09/07/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	PR Xoppolo	Moyen de levage des postes de relèvement	potence	09/04/2018
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Equipement électrique des postes de relèvement		05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire générale BT	05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire générale BT	05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR Vivier	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018
VILLEFRANQUE	PR Vivier	Moyen de levage des postes de relèvement	Potence	13/04/2018
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/10/2018

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
AHETZE	PR Arrakotenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	1	-50,00%
AHETZE	PR Arrakotenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	10	1	-90,00%
AHETZE	PR Arrakotenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	53	4	-92,45%
AHETZE	PR Cipianea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
AHETZE	PR Cipianea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
AHETZE	PR Cipianea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	4	1	-75,00%
AHETZE	PR Cipianea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	26	5	-80,77%
AHETZE	PR haroztegia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	6	1	-83,33%
AHETZE	PR haroztegia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	25	5	-80,00%
AHETZE	PR haroztegia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	11	4	-63,64%
AHETZE	PR haroztegia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	117	12	-89,74%
AHETZE	PR Ithurbidenborda	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
AHETZE	PR Ithurbidenborda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%
AHETZE	PR Ithurbidenborda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
AHETZE	PR Ithurbidenborda	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	44	4	-90,91%
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	8	60,00%
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
AHETZE	PR Ithurrialdia 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	58	7	-87,93%
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
AHETZE	PR Ithurrialdia 2 Lavoir	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	50	6	-88,00%
AHETZE	PR Jouanetenea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
AHETZE	PR Jouanetenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75,00%
AHETZE	PR Jouanetenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
AHETZE	PR Jouanetenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	46	6	-86,96%
AHETZE	PR lamissolako	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
AHETZE	PR lamissolako	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	6	0,00%
AHETZE	PR lamissolako	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	11	4	-63,64%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
AHETZE	PR lamissolako	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	12	-85,88%
AHETZE	PR larrunta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
AHETZE	PR larrunta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	2	-75,00%
AHETZE	PR larrunta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	11	3	-72,73%
AHETZE	PR larrunta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	8	-90,36%
AHETZE	PR Mendi Aldea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
AHETZE	PR Mendi Aldea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	3	0,00%
AHETZE	PR Mendi Aldea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
AHETZE	PR Mendi Aldea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	45	7	-84,44%
AHETZE	PR Moulin Errota	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
AHETZE	PR Moulin Errota	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	13	62,50%
AHETZE	PR Moulin Errota	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	6	2	-66,67%
AHETZE	PR Moulin Errota	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	59	10	-83,05%
AHETZE	PR Ostalapea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
ARBONNE	PR Allechar	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	1	-50,00%
ARBONNE	PR Allechar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	9	-35,71%
ARBONNE	PR Allechar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	9	3	-66,67%
ARBONNE	PR Allechar	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	10	-88,24%
ARBONNE	PR Arditegia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	1	-66,67%
ARBONNE	PR Arditegia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	6	-14,29%
ARBONNE	PR Arditegia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARBONNE	PR Arditegia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	66	7	-89,39%
ARBONNE	PR Borda	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
ARBONNE	PR Borda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
ARBONNE	PR Borda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARBONNE	PR Borda	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	65	8	-87,69%
ARBONNE	PR Cibouriague 1	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
ARBONNE	PR Cibouriague 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
ARBONNE	PR Cibouriague 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
ARBONNE	PR Cibouriague 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	52	5	-90,38%
ARBONNE	PR Cibouriague 2	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
ARBONNE	PR Cibouriague 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ARBONNE	PR Cibouriague 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
ARBONNE	PR Cibouriague 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	52	5	-90,38%
ARBONNE	PR Eskualduna	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	4	33,33%
ARBONNE	PR Eskualduna	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	14	7,69%
ARBONNE	PR Eskualduna	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
ARBONNE	PR Eskualduna	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	100	13	-87,00%
ARBONNE	PR Gure Nahia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
ARBONNE	PR Gure Nahia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
ARBONNE	PR Gure Nahia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	6	3	-50,00%
ARBONNE	PR Gure Nahia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	52	8	-84,62%
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	4	300,00%
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
ARBONNE	PR Hameau d'Arbonne	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	59	6	-89,83%
ARBONNE	PR Mestelan	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
ARBONNE	PR Mestelan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	3	-57,14%
ARBONNE	PR Mestelan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARBONNE	PR Mestelan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	7	-90,67%
ARBONNE	PR Mununienia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
ARBONNE	PR Mununienia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
ARBONNE	PR Mununienia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARBONNE	PR Mununienia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	52	6	-88,46%
ARBONNE	PR Perukenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
ARBONNE	PR Perukenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0,00%
ARBONNE	PR Perukenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
ARCANGUES	PR Arbella	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	3	50,00%
ARCANGUES	PR Arbella	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	5	-54,55%
ARCANGUES	PR Arbella	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR Arbella	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	9	-88,31%
ARCANGUES	PR Bellevue	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
ARCANGUES	PR Bellevue	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100,00%
ARCANGUES	PR Bellevue	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ARCANGUES	PR Bellevue	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	67	5	-92,54%
ARCANGUES	PR Blanchet	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	4	0,00%
ARCANGUES	PR Blanchet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	20	66,67%
ARCANGUES	PR Blanchet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	5	2	-60,00%
ARCANGUES	PR Blanchet	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	73	10	-86,30%
ARCANGUES	PR Borda Tipia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	1	-50,00%
ARCANGUES	PR Borda Tipia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
ARCANGUES	PR Borda Tipia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70	4	-94,29%
ARCANGUES	PR Dornariette - Redoute	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Dornariette - Redoute	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR Dornariette - Redoute	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	5	-93,59%
ARCANGUES	PR Garatenborda	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
ARCANGUES	PR Garatenborda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75,00%
ARCANGUES	PR Garatenborda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR Garatenborda	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	7	-90,91%
ARCANGUES	PR Golf	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	1	-50,00%
ARCANGUES	PR Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	3	-62,50%
ARCANGUES	PR Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
ARCANGUES	PR Golf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	7	-90,28%
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	1	-83,33%
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR Hotchaenia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	7	-90,91%
ARCANGUES	PR Kurutcheta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	1	-75,00%
ARCANGUES	PR Kurutcheta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	2	-81,82%
ARCANGUES	PR Kurutcheta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	-50,00%
ARCANGUES	PR Kurutcheta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	8	-91,21%
ARCANGUES	PR la chapelle	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	13	-	-100,00%
ARCANGUES	PR la chapelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17	4	-76,47%
ARCANGUES	PR la chapelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR la chapelle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	122	9	-92,62%
ARCANGUES	PR Larrebidea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ARCANGUES	PR Larrondoa	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Larrondoa	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Larrondoa	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	5	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Larrondoa	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	6	-92,86%
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	6	0,00%
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	6	2	-66,67%
ARCANGUES	PR Mendi Bista	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	8	-93,39%
ARCANGUES	PR Mendi Stade	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
ARCANGUES	PR Mendi Stade	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0,00%
ARCANGUES	PR Mendi Stade	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
ARCANGUES	PR Planuya	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Planuya	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	-	-100,00%
ARCANGUES	PR Planuya	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
ARCANGUES	PR Planuya	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	108	4	-96,30%
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	2	-71,43%
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	7	2	-71,43%
ARCANGUES	PR Rond Point - Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	7	-94,17%
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ARCANGUES	PR ZAC - Bourg Arcangues (Laminak)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	5	-96,21%
ARCANGUES	PR Zainteguia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
ARCANGUES	PR Zainteguia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	7	1	-85,71%
ARCANGUES	PR Zainteguia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	6	-94,55%
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	13	0,00%
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
BASSUSSARRY	BO Pétripaule	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	7	0,00%
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Barthes Juantipy	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	9	-88,46%
BASSUSSARRY	PR Behic	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Behic	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Behic	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Behic	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	7	-91,86%
BASSUSSARRY	PR Benoit	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Benoit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
BASSUSSARRY	PR Benoit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Benoit	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	8	-89,87%
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	5	25,00%
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Bourg (Bassussarry)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	9	-89,53%
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	1	-83,33%
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	6	1	-83,33%
BASSUSSARRY	PR Chouroumilas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	4	-94,44%
BASSUSSARRY	PR Churruta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Churruta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Churruta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	-50,00%
BASSUSSARRY	PR Churruta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	3	-95,83%
BASSUSSARRY	PR Foncia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Foncia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Foncia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	73	6	-91,78%
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	10	-28,57%
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Fronton (Bassussarry)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	6	-93,02%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	7	600,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	6	1	-83,33%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
BASSUSSARRY	PR Golf secteur D	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	7	-91,76%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	2	-60,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur F	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	62	7	-88,71%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	7	250,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur G	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	7	-92,78%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	4	100,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	5	25,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	1	-87,50%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur H	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	7	-94,21%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	6	100,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	-50,00%
BASSUSSARRY	PR Golf secteur I	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	6	-95,04%
BASSUSSARRY	PR Lamigue	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200,00%
BASSUSSARRY	PR Lamigue	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Lamigue	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	3	-97,25%
BASSUSSARRY	PR Lassalle	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Lassalle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Lassalle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
BASSUSSARRY	PR Lassalle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	108	3	-97,22%
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100,00%
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Mendixka	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	3	-96,43%
BASSUSSARRY	PR Pétripaule (Pluvial)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Pétripaule (Pluvial)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR Pétripaule (Pluvial)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	36	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR Ur Geldi	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	101	3	-97,03%
BASSUSSARRY	PR ZAC	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
BASSUSSARRY	PR ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
BASSUSSARRY	PR ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
BASSUSSARRY	PR ZAC	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	6	-95,45%
BRISCOUS	PR Lagunes	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
BRISCOUS	PR Lagunes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	8	166,67%
BRISCOUS	PR Lagunes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
BRISCOUS	PR Lagunes	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	131	14	-89,31%
BRISCOUS	PR Salines	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	7	-	-100,00%
BRISCOUS	PR Salines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	23	6	-73,91%
BRISCOUS	PR Salines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
BRISCOUS	PR Salines	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	138	16	-88,41%
CAMBO-LES-BAINS	PR Bipéra	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	6	0,00%
CAMBO-LES-BAINS	PR Bipéra	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	14	0,00%
CAMBO-LES-BAINS	PR Bipéra	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
CAMBO-LES-BAINS	PR Bipéra	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	10	0,00%
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
HALSOU	PR Gare (Halsou)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	11	-87,21%
HALSOU	PR Portuberria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
HALSOU	PR Portuberria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
HALSOU	PR Portuberria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	5	-95,83%
ITXASSOU	PR Errekila	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
ITXASSOU	PR Errekila	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	2	-77,78%
ITXASSOU	PR Errekila	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ITXASSOU	PR Errekila	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	8	-90,00%
ITXASSOU	PR Errobi	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
ITXASSOU	PR Errobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	1	-88,89%
ITXASSOU	PR Errobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ITXASSOU	PR Errobi	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	6	-92,41%
ITXASSOU	PR Hiriberria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
ITXASSOU	PR Hiriberria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ITXASSOU	PR Hiriberria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	101	8	-92,08%
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200,00%
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ITXASSOU	PR Irigointtipi	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	7	-90,91%
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19	6	-68,42%
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ITXASSOU	PR Pas de Roland	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	15	-88,64%
ITXASSOU	PR Rafting	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
ITXASSOU	PR Rafting	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	-	-100,00%
ITXASSOU	PR Rafting	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
ITXASSOU	PR Rafting	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	100	8	-92,00%
ITXASSOU	PR Xapata	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	6	200,00%
ITXASSOU	PR Xapata	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
ITXASSOU	PR Xapata	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	67	6	-91,04%
JATXOU	PR CD650	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
JATXOU	PR CD650	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75,00%
JATXOU	PR CD650	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
JATXOU	PR CD650	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	9	-87,50%
JATXOU	PR Errekako Bidea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	-	-100,00%
JATXOU	PR Errekako Bidea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75,00%
JATXOU	PR Errekako Bidea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
JATXOU	PR Errekako Bidea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	49	8	-83,67%
JATXOU	PR Etchenique	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
JATXOU	PR Etchenique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
JATXOU	PR Etchenique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
JATXOU	PR Etchenique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	9	-89,41%
JATXOU	PR Mikelenea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
JATXOU	PR Mikelenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	6	0,00%
JATXOU	PR Mikelenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
JATXOU	PR Mikelenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	7	-94,17%
JATXOU	PR Motta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	-	-100,00%
JATXOU	PR Motta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	2	-71,43%
JATXOU	PR Motta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
JATXOU	PR Motta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	135	9	-93,33%
JATXOU	PR Zahizuria	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	3	0,00%
JATXOU	PR Zahizuria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
JATXOU	PR Zahizuria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
JATXOU	PR Zahizuria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	8	-93,94%
LAHONCE	PR Argelas	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
LAHONCE	PR Argelas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	2	-66,67%
LAHONCE	PR Argelas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Argelas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	9	-89,77%
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	8	100,00%
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
LAHONCE	PR Arrêt Bus	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	11	-85,90%
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Bois de la Vierge	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	9	-88,61%
LAHONCE	PR Chalet Mairie	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LAHONCE	PR Chalet Mairie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	-	-100,00%
LAHONCE	PR Chalet Mairie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Chalet Mairie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	8	-89,61%
LAHONCE	PR Chare	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Chare	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	1	-50,00%
LAHONCE	PR Chare	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Chare	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	9	-88,46%
LAHONCE	PR Doréa	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	4	0,00%
LAHONCE	PR Doréa	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17	9	-47,06%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
LAHONCE	PR Doréa	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	7	2	-71,43%
LAHONCE	PR Doréa	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	13	-83,12%
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	3	0,00%
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	2	-75,00%
LAHONCE	PR Hirondelles (Lahonce)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	8	-91,11%
LAHONCE	PR Pam	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
LAHONCE	PR Pam	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
LAHONCE	PR Pam	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Pam	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	8	-90,91%
LAHONCE	PR Recart	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
LAHONCE	PR Recart	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
LAHONCE	PR Recart	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
LAHONCE	PR Recart	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	8	-92,66%
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	2	-77,78%
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
LAHONCE	PR Ruisseau (Lahonce)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	11	-90,00%
LAHONCE	PR Sip	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
LAHONCE	PR Sip	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	6	0,00%
LAHONCE	PR Sip	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	7	2	-71,43%
LAHONCE	PR Sip	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	111	10	-90,99%
LARRESSORE	PR Bipia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
LARRESSORE	PR Bipia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
LARRESSORE	PR Bipia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
LARRESSORE	PR Bipia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	7	-94,21%
LARRESSORE	PR Laressoro	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	2	-33,33%
LARRESSORE	PR Laressoro	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18	7	-61,11%
LARRESSORE	PR Laressoro	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	7	3	-57,14%
LARRESSORE	PR Laressoro	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	147	11	-92,52%
LARRESSORE	PR Pelenborda 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	25	9	-64,00%
LARRESSORE	PR Pelenborda 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
LARRESSORE	PR Pelenborda 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	29	9	-68,97%
MOUGUERRE	PR Aguerria	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Aguerria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Aguerria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Aguerria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	8	-90,91%
MOUGUERRE	PR Allégéra	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	2	-50,00%
MOUGUERRE	PR Allégéra	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21	20	-4,76%
MOUGUERRE	PR Allégéra	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Allégéra	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	11	-87,50%
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	2	-33,33%
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR barthes neuves	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	10	-88,10%
MOUGUERRE	PR Belsaenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	5	150,00%
MOUGUERRE	PR Belsaenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Belsaenia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	11	-86,90%
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	4	0,00%
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	4	2	-50,00%
MOUGUERRE	PR Bourg mouguerre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	67	13	-80,60%
MOUGUERRE	PR Clairières	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Clairières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Clairières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Clairières	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	8	-89,61%
MOUGUERRE	PR Constantin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Constantin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Constantin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Constantin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	8	-89,61%
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100,00%
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Ecole Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	9	-89,77%
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Hameau de Kattalin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	8	0,00%
MOUGUERRE	PR Ibusty	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Ibusty	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
MOUGUERRE	PR Ibusty	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	100,00%
MOUGUERRE	PR Ibusty	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	11	-88,66%
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	5	5	0,00%
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	4	-33,33%
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Irauldénia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	12	-84,42%
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
MOUGUERRE	PR Port de Mouguerre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	9	-90,91%
MOUGUERRE	PR Sken	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
MOUGUERRE	PR Sken	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
MOUGUERRE	PR Sken	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR Sken	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	9	-92,56%
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	5	3	-40,00%
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	11	0,00%
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
MOUGUERRE	PR ZI Mouguerre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	11	-90,83%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	BO Camberrabero	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	14	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR ASF Saint Pierre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	10	-87,50%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Du hillans	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	12	-85,71%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Escoute Plouye	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	11	-86,90%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Galharet	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	10	-88,10%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Harri Chourria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	14	-88,33%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	7	250,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	4	2	-50,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Le Baste	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	96	10	-89,58%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Mispiracoitz	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	11	-84,72%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	6	2	-66,67%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	14	7,69%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	-50,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Palmiers - Labarthe	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	129	14	-89,15%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	100,00%
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	PR Phago-Alde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	11	-90,83%
URCUIT	PR Asserol	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
URCUIT	PR Asserol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	1	-85,71%
URCUIT	PR Asserol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Asserol	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	9	-88,46%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
URCUIT	PR Birueta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
URCUIT	PR Birueta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	2	-33,33%
URCUIT	PR Birueta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
URCUIT	PR Birueta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	8	-89,61%
URCUIT	PR Etcheneki	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
URCUIT	PR Etcheneki	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	6	0,00%
URCUIT	PR Etcheneki	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Etcheneki	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72	9	-87,50%
URCUIT	PR Indarka	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
URCUIT	PR Indarka	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
URCUIT	PR Indarka	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Indarka	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	10	-89,90%
URCUIT	PR Kurutzaldea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
URCUIT	PR Kurutzaldea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
URCUIT	PR Kurutzaldea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
URCUIT	PR Kurutzaldea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	8	-91,92%
URCUIT	PR Port dUrcuit	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
URCUIT	PR Port dUrcuit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	7	600,00%
URCUIT	PR Port dUrcuit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Port dUrcuit	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	12	-88,99%
URCUIT	PR Saint Jean	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
URCUIT	PR Saint Jean	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	5	400,00%
URCUIT	PR Saint Jean	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Saint Jean	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	124	14	-88,71%
URCUIT	PR Uralde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
URCUIT	PR Uralde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URCUIT	PR Uralde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	113	11	-90,27%
URT	PR Broy	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	1	-75,00%
URT	PR Broy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	2	-81,82%
URT	PR Broy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
URT	PR Broy	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	15	-82,35%
URT	PR Campas	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
URT	PR Campas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100,00%
URT	PR Campas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URT	PR Campas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	9	-89,41%
URT	PR La Galupe	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
URT	PR La Galupe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
URT	PR La Galupe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
URT	PR La Galupe	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	9	-89,41%
URT	PR Petit Bergeron	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
URT	PR Petit Bergeron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	4	300,00%
URT	PR Petit Bergeron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
URT	PR Petit Bergeron	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	122	11	-90,98%
URT	PR Port du Vern	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	4	0,00%
URT	PR Port du Vern	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	6	-14,29%
URT	PR Port du Vern	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	100,00%
URT	PR Port du Vern	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	9	-89,41%
USTARITZ	PR Ball Trap	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
USTARITZ	PR Ball Trap	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	4	100,00%
USTARITZ	PR Ball Trap	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	3	50,00%
USTARITZ	PR Ball Trap	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	12	-85,71%
USTARITZ	PR Borda Berria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%
USTARITZ	PR Borda Berria	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
USTARITZ	PR Borda Berria	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	28	9	-67,86%
USTARITZ	PR Bustinkarrika	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
USTARITZ	PR Bustinkarrika	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	1	-66,67%
USTARITZ	PR Bustinkarrika	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
USTARITZ	PR Bustinkarrika	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	11	-86,90%
USTARITZ	PR Couvent	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
USTARITZ	PR Couvent	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	10	11,11%
USTARITZ	PR Couvent	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
USTARITZ	PR Couvent	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	87	16	-81,61%
USTARITZ	PR Elizagaraya	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
USTARITZ	PR Elizagaraya	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
USTARITZ	PR Elizagaraya	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
USTARITZ	PR Elizagaraya	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	10	-88,24%
USTARITZ	PR Errepieta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Errepieta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
USTARITZ	PR Errepieta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	11	-86,90%
USTARITZ	PR Etxehasia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	2	-50,00%
USTARITZ	PR Etxehasia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	4	-69,23%
USTARITZ	PR Etxehasia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
USTARITZ	PR Etxehasia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	73	11	-84,93%
USTARITZ	PR Harambillet	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Harambillet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	-	-100,00%
USTARITZ	PR Harambillet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
USTARITZ	PR Harambillet	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	11	-90,83%
USTARITZ	PR Landa Handi	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
USTARITZ	PR Landa Handi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	3	-25,00%
USTARITZ	PR Landa Handi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
USTARITZ	PR Landa Handi	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	11	-90,91%
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	5	25,00%
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
USTARITZ	PR Landa Xokoan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	123	11	-91,06%
USTARITZ	PR Landagoyen	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	3	200,00%
USTARITZ	PR Landagoyen	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	10	66,67%
USTARITZ	PR Landagoyen	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
USTARITZ	PR Landagoyen	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	123	11	-91,06%
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	8	300,00%
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
USTARITZ	PR Mairie (Ustaritz)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	11	-90,91%
USTARITZ	PR Marisuenia	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	1	-75,00%
USTARITZ	PR Marisuenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	3	-76,92%
USTARITZ	PR Marisuenia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
USTARITZ	PR Marisuenia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	10	-91,67%
USTARITZ	PR Mikelenea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Mikelenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Mikelenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Mikelenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Mochkoenea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	4	300,00%
USTARITZ	PR Mochkoenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	16	220,00%
USTARITZ	PR Mochkoenea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	2	-75,00%
USTARITZ	PR Mochkoenea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	123	11	-91,06%
USTARITZ	PR Pyrénées	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
USTARITZ	PR Pyrénées	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	14	366,67%
USTARITZ	PR Pyrénées	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	2	-33,33%
USTARITZ	PR Pyrénées	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	123	14	-88,62%
USTARITZ	PR Xantxinea	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
USTARITZ	PR Xantxinea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
USTARITZ	PR Xantxinea	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
USTARITZ	PR Xantxinea	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	11	-90,83%
USTARITZ	PR Xoppolo	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	9	125,00%
USTARITZ	PR Xoppolo	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16	20	25,00%
USTARITZ	PR Xoppolo	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	4	2	-50,00%
USTARITZ	PR Xoppolo	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	142	12	-91,55%
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	100,00%
VILLEFRANQUE	PR Bellegarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	9	-90,91%
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	3	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	-50,00%
VILLEFRANQUE	PR Harguin Karrika	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	9	-92,50%
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	5	150,00%
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
VILLEFRANQUE	PR Larrepunta	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	108	11	-89,81%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	108	10	-90,74%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
VILLEFRANQUE	PR mendiburua n°2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	10	-90,83%
VILLEFRANQUE	PR Salpidia	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Salpidia	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	24	9	-62,50%
VILLEFRANQUE	PR Vivier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	4	-20,00%
VILLEFRANQUE	PR Vivier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	2	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Vivier	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	120	10	-91,67%
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	0,00%
VILLEFRANQUE	PR Xurrute	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	108	10	-90,74%

3.1.5 La conformité du système de collecte

- **L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

Conformément à l'arrêté du 21/07/2015, les données d'autosurveillance du système de collecte sont transmises mensuellement à la DDTM via les fichiers SANDRE. Seuls les systèmes de collecte des communes de Bassussarry, Briscous et Ustaritz possèdent des Postes ou Déversoirs d'orage soumis à autosurveillance.

Sur le bassin versant de la station de **Bassussarry**, seul le poste Pétripaule est soumis à l'autosurveillance. Le trop plein de ce poste est défini comme étant > 120kgDBO5/j et < 600kgDBO5/j. Cependant en plus d'une mesure en continu des volumes de surverse, l'estimation des flux en DBO5, DCO, MeS, NTK et Pt est également transmise. Le poste a été réhabilité et un débitmètre a été mis en service en 2017.

Le poste Arbella est surveillé par rapport à l'arrêté de la station d'épuration de Bidart. En effet le trop-plein s'écoule vers le bassin versant de l'Uhabia.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des données d'autosurveillance 2018 :

Répartition des déversements	Déversement de temps sec							
	Nbre de jours de déversement	Temps de déversement	Q	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
		min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
PR Arbella	0							
PR Pétripaule	0							
TOTAL	0							

Répartition des déversements	Déversement de temps de pluie							
	Nbre de jours de déversement	Temps de déversement	Q	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
		min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
PR Arbella	12	3 059	1 646	309	780	364	53	5
PR Pétripaule	22	5 109	13 631	2 563	6461	3012	436	45
TOTAL	34	8 168	15 277	2 872	7 241	3 376	489	50

Sur la commune de **Briscous**, seul le DO Amont PR Lagune est soumis à l'autosurveillance. Le trop plein de ce poste est défini comme étant > 120kgDBO5/j et < 600kgDBO5/j. Conformément à l'arrêté du 22/07/2015, les volumes de surverse ainsi que les temps de déversement sont transmis.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des données d'autosurveillance 2018 :

Répartition des déversements	Déversements de temps sec			Déversements de temps de pluie		
	Nombre de jours de déversement	Temps de déversement	Q	Nombre de jours de déversement	Temps de déversement	Q
		min/an	m3/an		min/an	m3/an
DO AMONT PR LAGUNE	1	418	17	33	16 723	850

Le déversement de 8m^3 enregistré par temps sec le 04 janvier 2018 est dû à une obstruction du réseau. Le jour même le débouchage a été réalisé.

Une modification du tracé du réseau serait souhaitable afin de pourvoir garantir un accès et un entretien régulier.

Sur la commune d'**Ustaritz**, 4 postes de relèvements sont soumis à l'autosurveillance. Les trop pleins de ces postes sont définis comme étant > 120kgDBO5/j et < 600kgDBO5/j. Cependant en plus d'une mesure en continu des volumes de surverse, l'estimation des flux en DBO5, DCO, MeS, NTK et Pt est également transmise.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des données d'autosurveillance 2018 :

Répartition des déversements	Déversement de temps sec							
	Nbre de jours de déversement	Temps de déversement	Q	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
		min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
TP Bassin Xopolo	2	720	211	71	173	90	18	2
PR Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0
PR Couvent	12	7 829	8257	2 758	6746	3509	702	79
PR Mochkoenia	1	270	35	12	29	15	3	0
TOTAL	15	8 819	8 503	2 840	6 947	3 614	723	82

Répartition des déversements	Déversement de temps de pluie							
	Nbre de jours de déversement	Temps de déversement	Q	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
		min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
TP Bassin Xopolo	39	23 070	18 633	3 317	10 081	4 919	1 081	119
PR Pyrénées	19	10 891	7 684	1 368	4 157	2 029	446	49
PR Couvent	96	62 662	62 270	11 084	33 688	16 439	3 612	399
PR Mochkoenia	39	20 092	5 281	940	2 857	1 394	306	34
TOTAL	193	116 715	93 868	16 709	50 783	24 781	5 444	601

Les déversements par temps secs enregistrés sont liés à un ré-essuyage important du réseau. Présence importante d'ECPP et ECPM.

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels.
Cette autorisation peut être accompagné d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).
Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée.

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	**Unité**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0,28	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	4,6	1,4	- 69,6%

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat

Le secteur URA possède dix stations d'épuration traitant les effluents de treize communes. Pour les autres communes, les effluents sont acheminés vers des communes limitrophes disposant d'une capacité de traitement permettant l'acceptation de ces flux supplémentaires.

C'est le cas pour :

- Saint Pierre d'Irube et le quartier Chapelet de la commune d'Arcangues dont les eaux sont traitées par les installations de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Arbonne ainsi qu'Ahetze depuis le troisième trimestre 2006, dont les eaux sont traitées par la station d'épuration de Bidart.

Bassussarry

La station membranaire de Bassussarry a été inaugurée le 2 juillet 2010.

Le choix du SI URA, de se doter d'une capacité de traitement de 8 000 eqH et de la technologie membranaire, correspond à sa volonté de répondre aux nouveaux critères d'exigences tant au point de vue de la qualité du rejet qu'en matière environnementale.

Station d'épuration - Bassussarry	
Capacité nominale (éq/hab)	8 000
Charge nominale (kgDBO5/j)	480
Débit nominal (m^3/j)	1 870
Niveau de rejet	DBO5 : 25 mg/l ou un rendement de 80% DCO : 125 mg/l ou un rendement de 75% MES : 35 mg/l ou un rendement de 90%
Milieu récepteur	La Nive
Puissance électrique (KW)	168
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

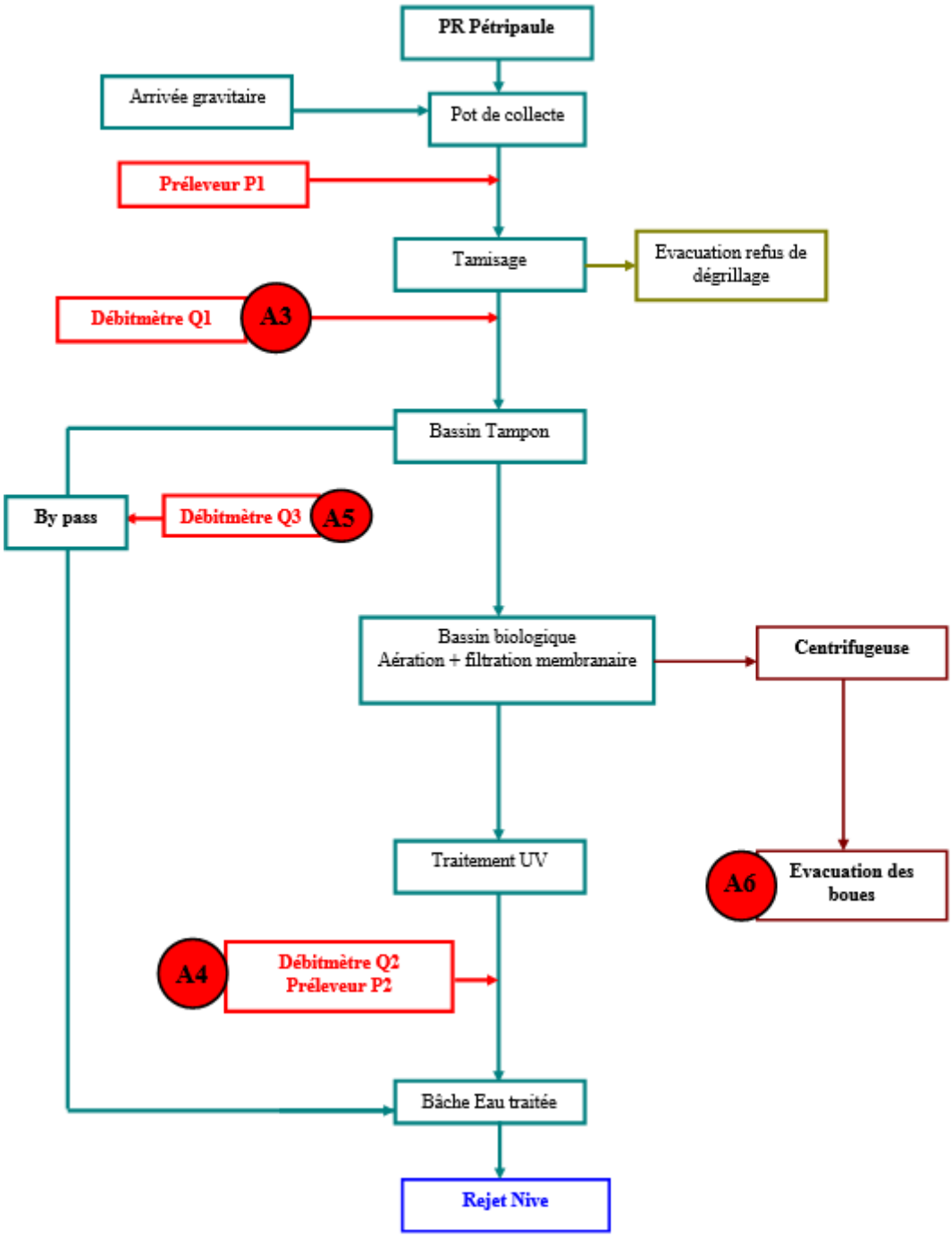

Briscous

Depuis septembre 2009, les effluents du bourg de Briscous sont acheminés, via un nouveau poste de relèvement, vers la nouvelle station d'épuration du quartier des Salines.

Cette station fonctionne sur le principe de la « Boues Activées » complétée par un traitement de déphosphatation et d'une unité de traitement des boues par déshydratation.

Station d'épuration - Briscous Les Salines	
Capacité nominale (éq/hab)	4000
Charge nominale (KgDBO5/j)	240
Débit nominal (m^3/j)	600
Niveau de rejet :	DBO5 : 25 mg/l ou 15 kg/j en flux et un rendement de 70% DCO : 125 mg/l ou 75 kg/j en flux et un rendement de 75% MES : 35 mg/l ou 21 kg/j en flux et un rendement de 90% NGL : 15 mg/l ou 9 kg/j en flux et un rendement de 70% Pt : 2 mg/l ou 3 kg/j en flux et un rendement de 80%
Milieu récepteur	Ardanavy
Puissance électrique (KW)	60
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

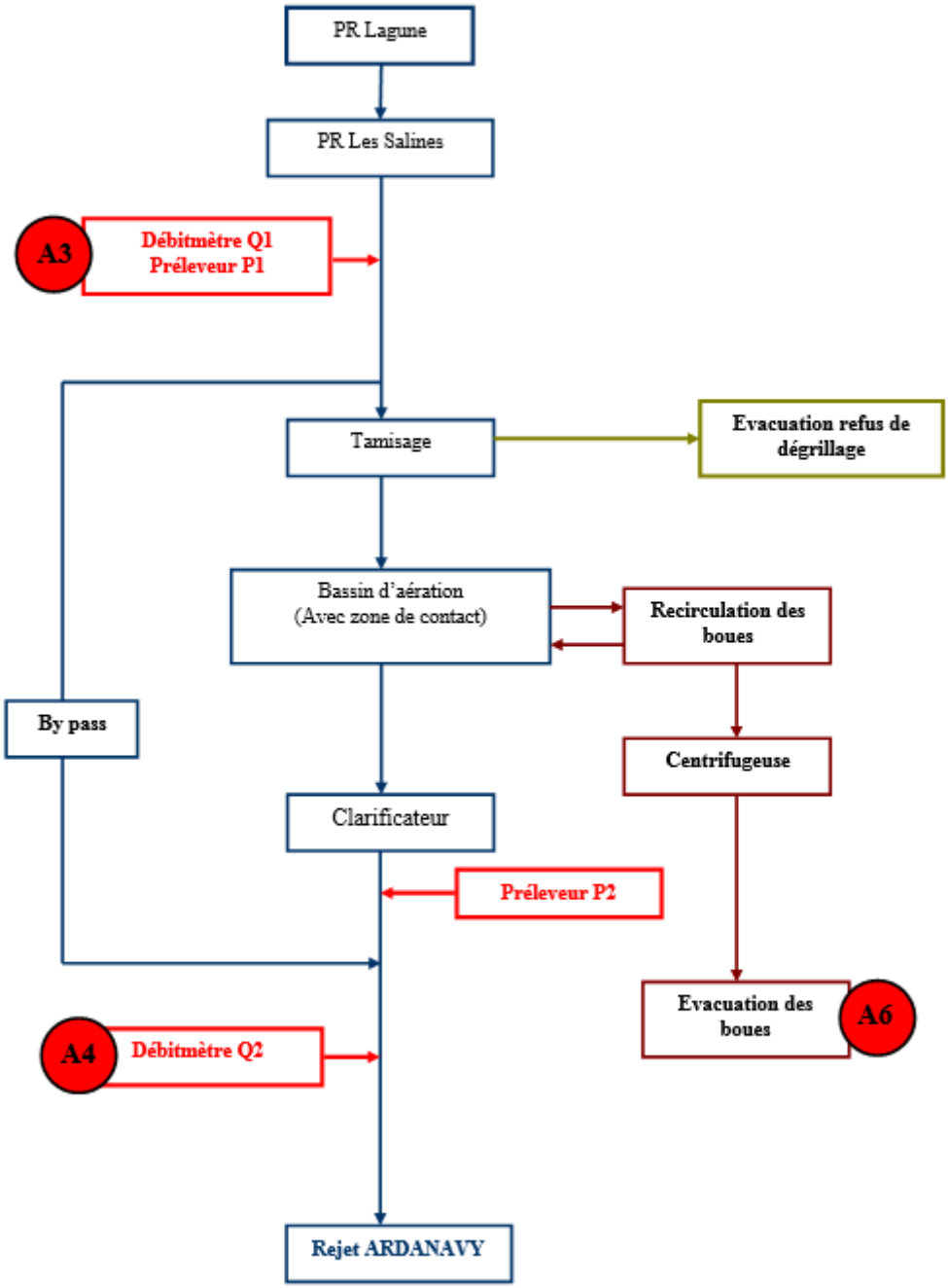

Mouguerre

En 2011, les stations d'épuration de Mouguerre Harriague et de Mouguerre ZI ont été abandonnées au profit d'une nouvelle unité, d'une capacité de 12 000 eqH, permettant de traiter l'ensemble des effluents de la commune ainsi que les matières de vidange provenant de l'assainissement autonome.

Cette installation a été inaugurée en septembre 2011.

La nouvelle technique de traitement complète l'élimination de la pollution organique, réalisée par aération prolongée, d'un traitement du phosphore par voie physico-chimie.

Les eaux sont ensuite dirigées vers des modules de filtration membranaires qui vont éliminer les matières en suspension et une grande partie des bactéries. Une ultime étape permettra de compléter cette élimination par l'exposition de l'eau traitée aux rayons ultra-violets.

Les eaux ainsi traitées rejoignent l'Adour.

Station d'épuration - Mouguerre	
	Mouguerre
Capacité nominale (éq/hab)	12 000
Charge nominale (KgDBO5/j)	720
Débit nominal (m^3/j)	1 850
Niveau de rejet :	DBO5 : 25mg/l ou rendement 80%
	DCO : 125mg/l ou rendement 75%
	Mes : 35mg/l ou rendement 90%
Milieu récepteur	Adour
Puissance électrique (KW)	216
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

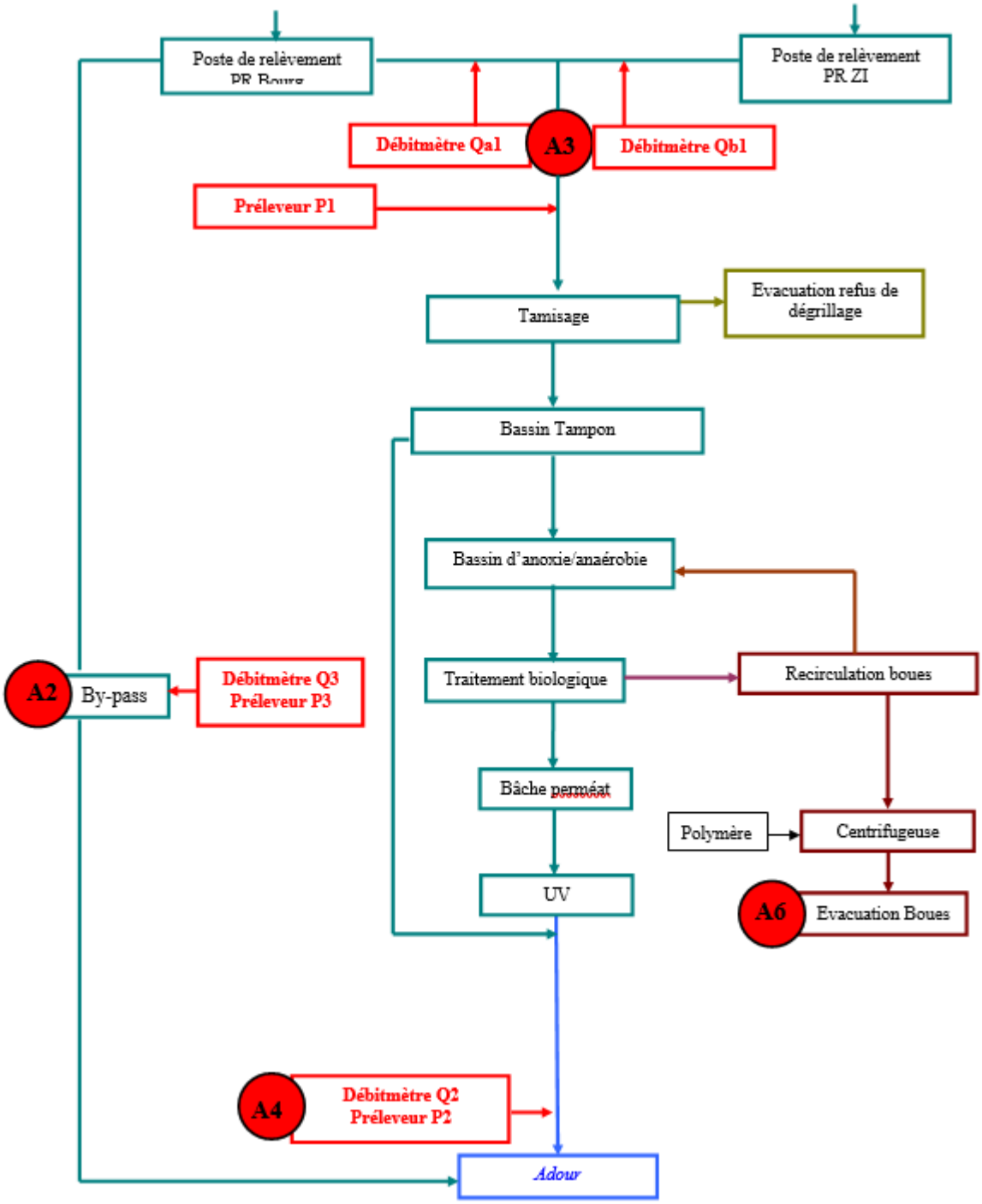

Itxassou

La nouvelle station d'épuration est de type "boues activées", d'une capacité de traitement de 4000 Eqh. Elle est équipée d'un traitement de déphosphatation et d'une unité de déshydratation des boues.

Station d'épuration – Itxassou	
Capacité nominale (éq/hab)	4 000
Charge nominale (KgDBO5/j)	240
Débit nominal (m^3/j)	600
Niveau de rejet :	DBO5 : 25 mg/l ou 15 kg/j en flux et rendement de 70% DCO : 125 mg/l ou 75 kg/j en flux et rendement de 75% MES : 35 mg/l ou 21 kg/j en flux et rendement de 90% NGL : 15 mg/l ou 9 kg/an en flux et rendement de 70% Pt : 1 mg/l ou 0.6 kg/an en flux et rendement de 80%
Milieu récepteur	La Nive
Puissance électrique (KW)	84
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

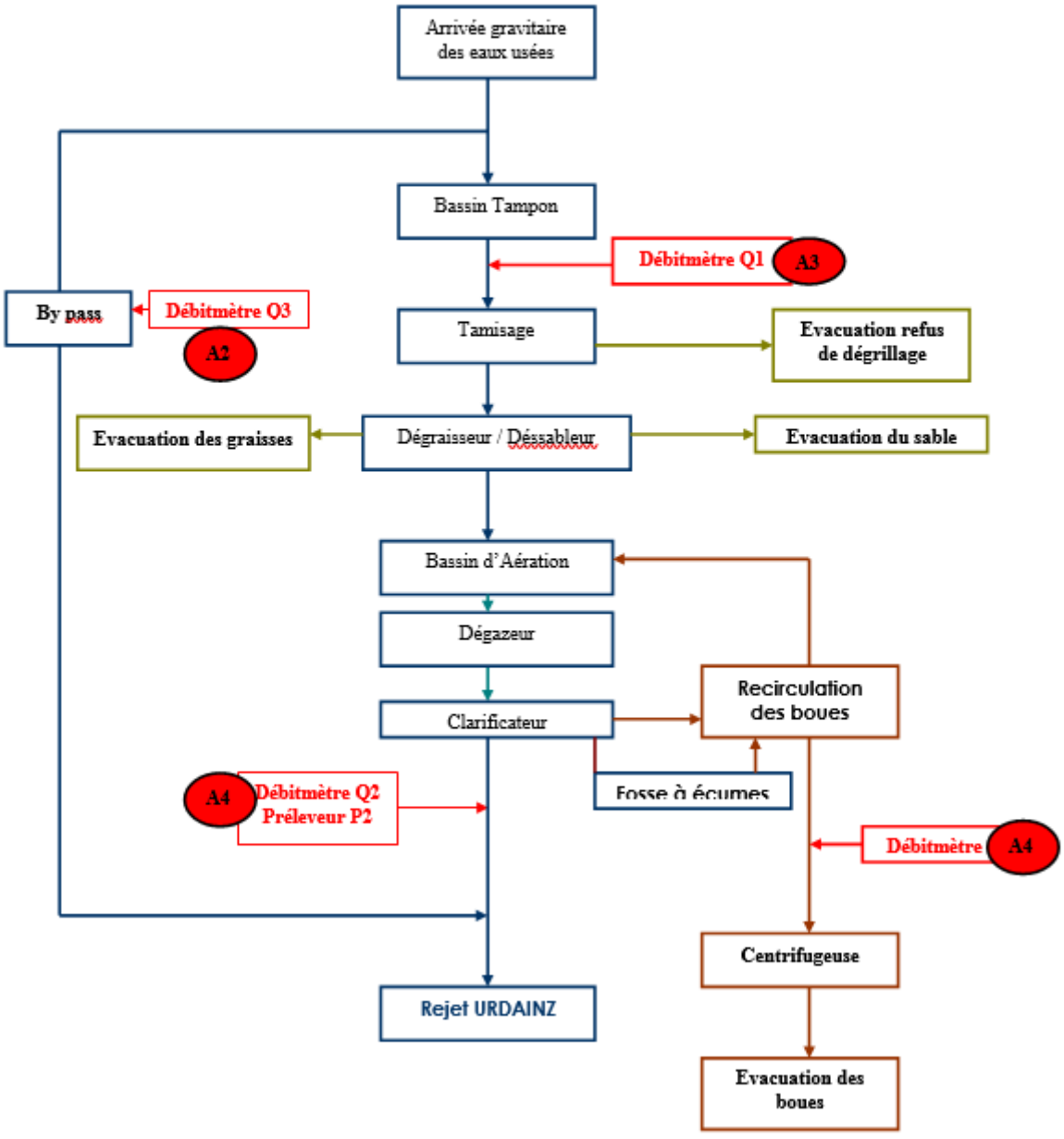

Lahonce

En 2011, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4 000 eqH a été construite en lieu et place de l'ancienne installation.

Cette unité est équipée d'un traitement biologique par boues activées et d'un traitement de l'azote. Les eaux traitées sont ensuite relevées vers le « Bras de l'Aiguette » lorsque les conditions de dilutions sont favorables, c'est-à-dire à marées montantes ou descendantes. Lorsque la marée est à l'étal, les eaux traitées sont stockées dans un bassin de 600 m^3.

Station d'épuration - Lahonce	
Capacité nominale (eqH)	4 000
Charge nominale (KgDBO5/j)	239
Débit nominal (m^3/j)	857
Niveau de rejet	DBO5 ≤ 25 mg/l ou rendement 70% DCO ≤ 125 mg/l ou rendement 75% MES ≤ 35 mg/l ou rendement 95%
Milieu récepteur	« Bras de l'Aiguette »
Puissance électrique (KW)	144
Groupe électrogène (1)	Oui
Télésurveillance	Oui

(1) Ce groupe ne sécurise que le relevage des eaux brutes et des eaux traitées.

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

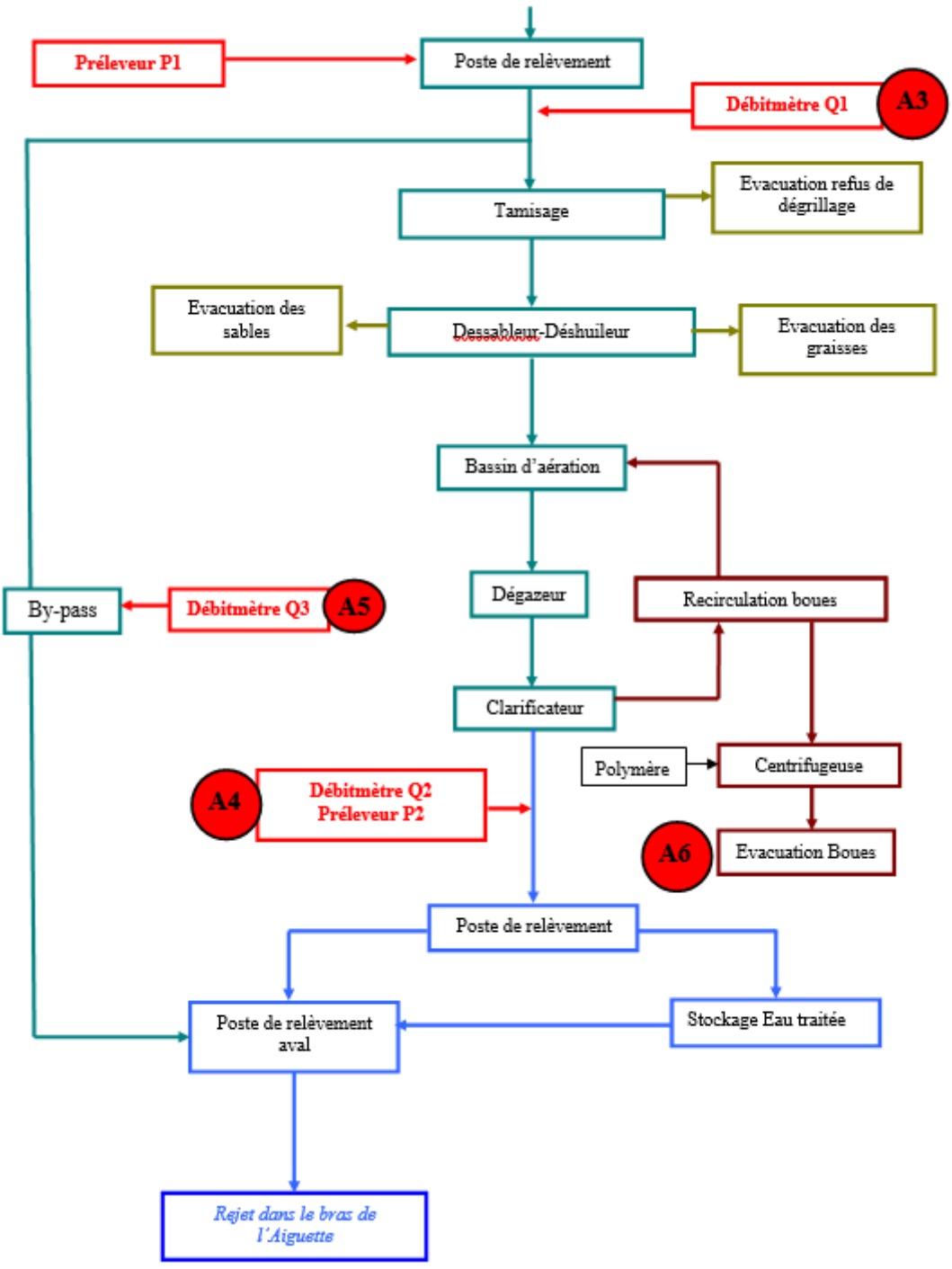

Urcuit

La nouvelle station d'épuration a été inaugurée le 2 juillet 2010.

Elle fonctionne sur le principe des « boues activées » et dispose d'une capacité de traitement de 3000 eqH. Cette installation n'est pas équipée d'une unité de déshydratation, les boues sont extraites vers un silo et transférées vers la station d'Ustaritz puis vers la Station d'Urt.

Station d'épuration - Urcuit	
Capacité nominale (éq/hab)	4 000
Charge nominale (KgDBO5/j)	240
Débit nominal (m^3/j)	450
Niveau de rejet suivant l'Arrêté de 22 juin 2007	DBO5 ≤ 25 mg/l ou rdt 70% DCO ≤ 125 mg/l ou rdt 75% MES ≤ 35 mg/l ou rdt 90%
Milieu récepteur	Ruisseau
Puissance électrique (KW)	84
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

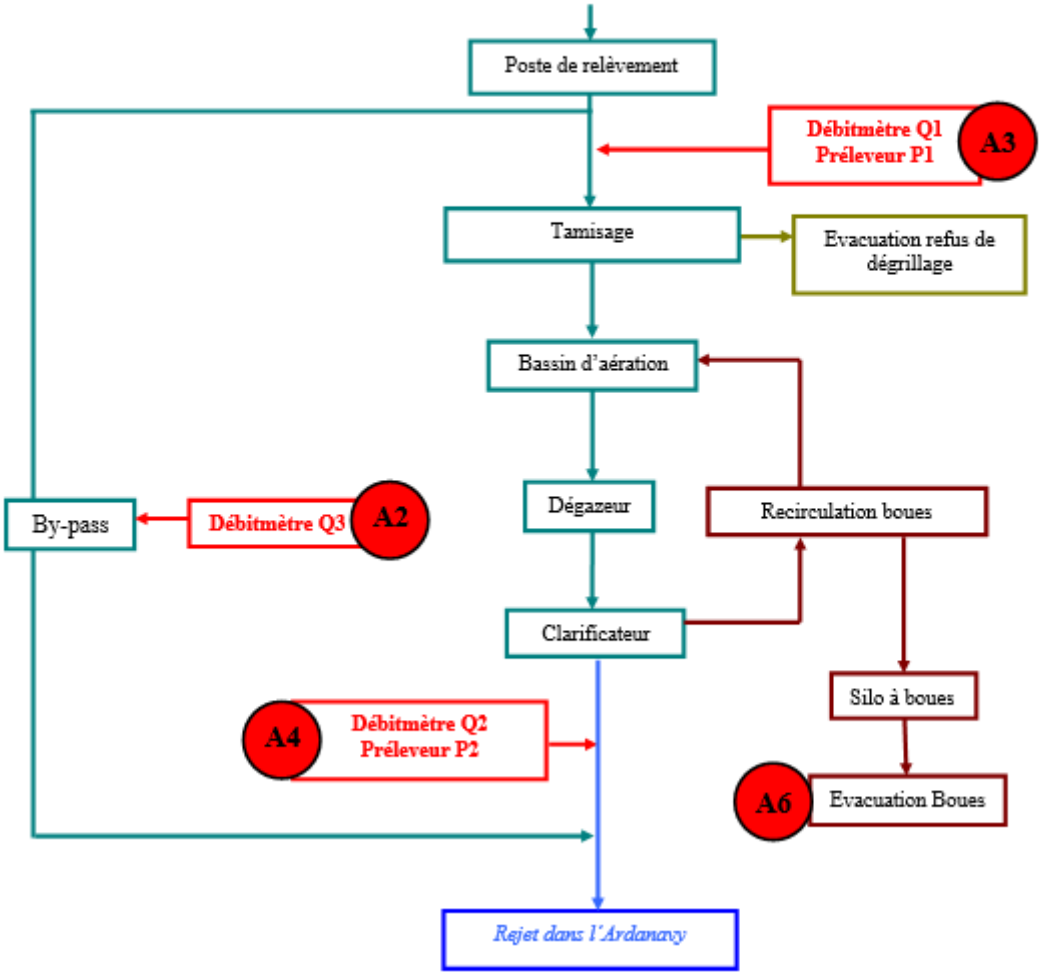

Urt

Cette station d'épuration est de type "boues activées/membranaires".

La nouvelle station d'épuration a été inaugurée le 28 septembre 2012.

Elle fonctionne sur le principe des « boues activées - membranaires » et dispose d'une capacité de traitement de 4000 eqH. Cette installation est équipée d'une unité de déshydratation.

Station d'épuration - Urt	
Capacité nominale (éq/hab)	4000
Charge nominale (KgDBO5/j)	240
Débit nominal (m^3/j)	600
Niveau de rejet	DBO5 ≤ 5 mg/l ou Rdt 70% DCO ≤ 60 mg/l ou Rdt 80% MES ≤ 5 mg/l ou Rdt 90% NGL ≤ 15 mg/l ou Rdt 70% Pt ≤ 1.5 mg/l ou Rdt 80%
*Milieu récepteur	Affluent de l'Adour
Puissance électrique (KW)	216
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

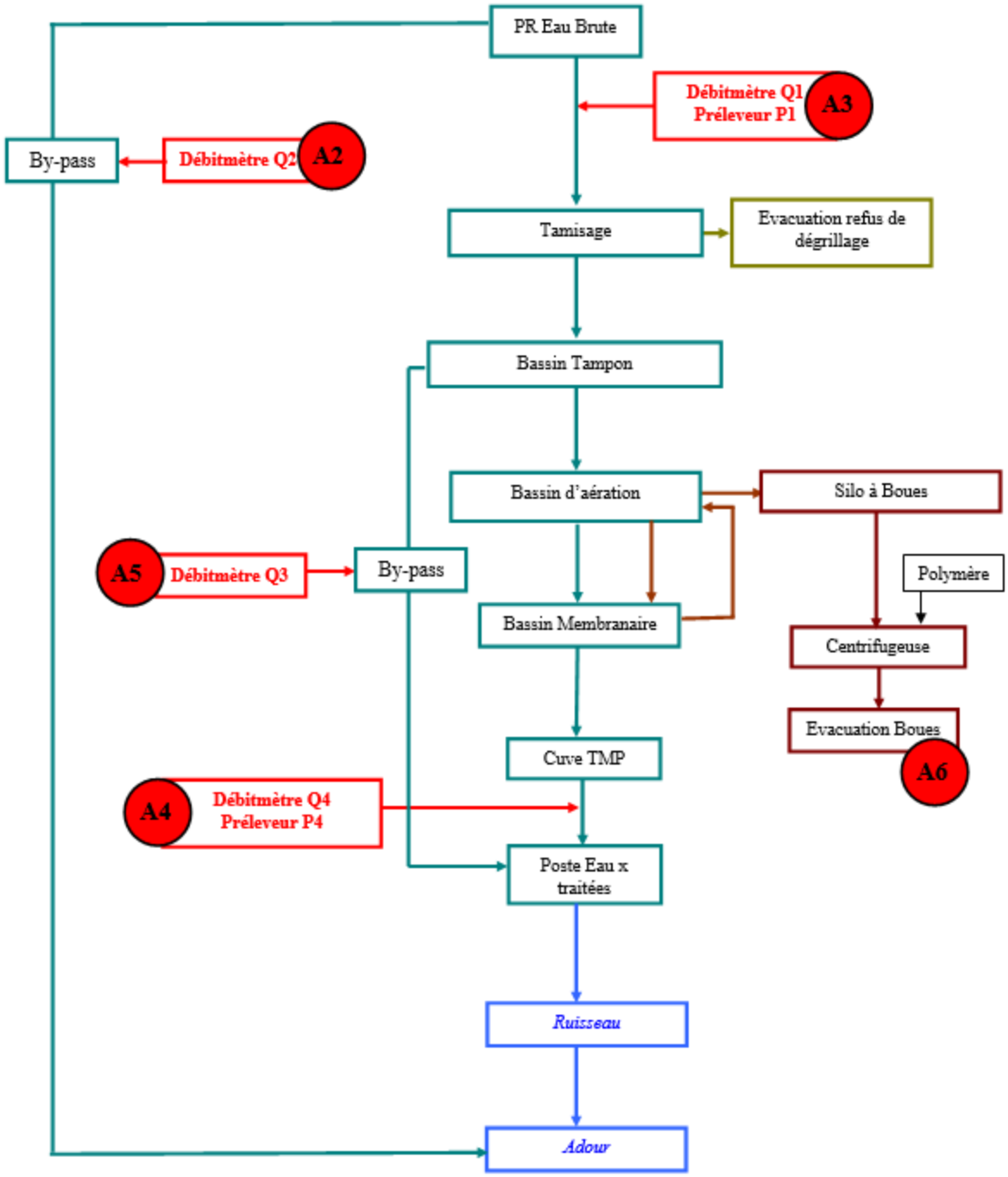

Ustaritz

La station d'épuration d'Ustaritz traite les eaux usées du centre-ville d'Ustaritz, de Jatxou, d'Halsou et Larressore.

Construite en 2005, elle fonctionne sur le principe des « boues activées » et dispose d'une capacité de traitement de 12 000 EqH.

En outre, elle possède comme traitement spécifique, une désodorisation biologique de l'air et unité de saphyrisation des boues permettant de stopper leur fermentation.

Le quartier Hemeretziak est quant à lui assaini par une petite installation spécifique, fonctionnant sur le principe des boues activées.

Stations d'épuration - Ustaritz		
	Ustaritz Hemeretziak	**Ustaritz Communale**
Capacité nominale (éq/hab)	100	12 000
Charge nominale (KgDBO5/j)	6	720
Débit nominal (m^3/j)	15	1 860
Niveau de rejet : DB05	≤ 35 mg/an ou rdt 60%	46,5 kg/j ou 25 mg/l
DCO	Rdt 60%	232,5 kg/j ou 125 mg/l
MES	Rdt 50%	65,1 kg/j ou 35 mg/l
NGL	-	27,9 kg/j ou 15 mg/an
Pt	-	10 kg/j ou 5 mg/an
Milieu récepteur	Ruisseau	Nive
Puissance électrique (KW)	6	156
Groupe électrogène	Non	Non
Télésurveillance	Non	Oui

USTARITZ

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

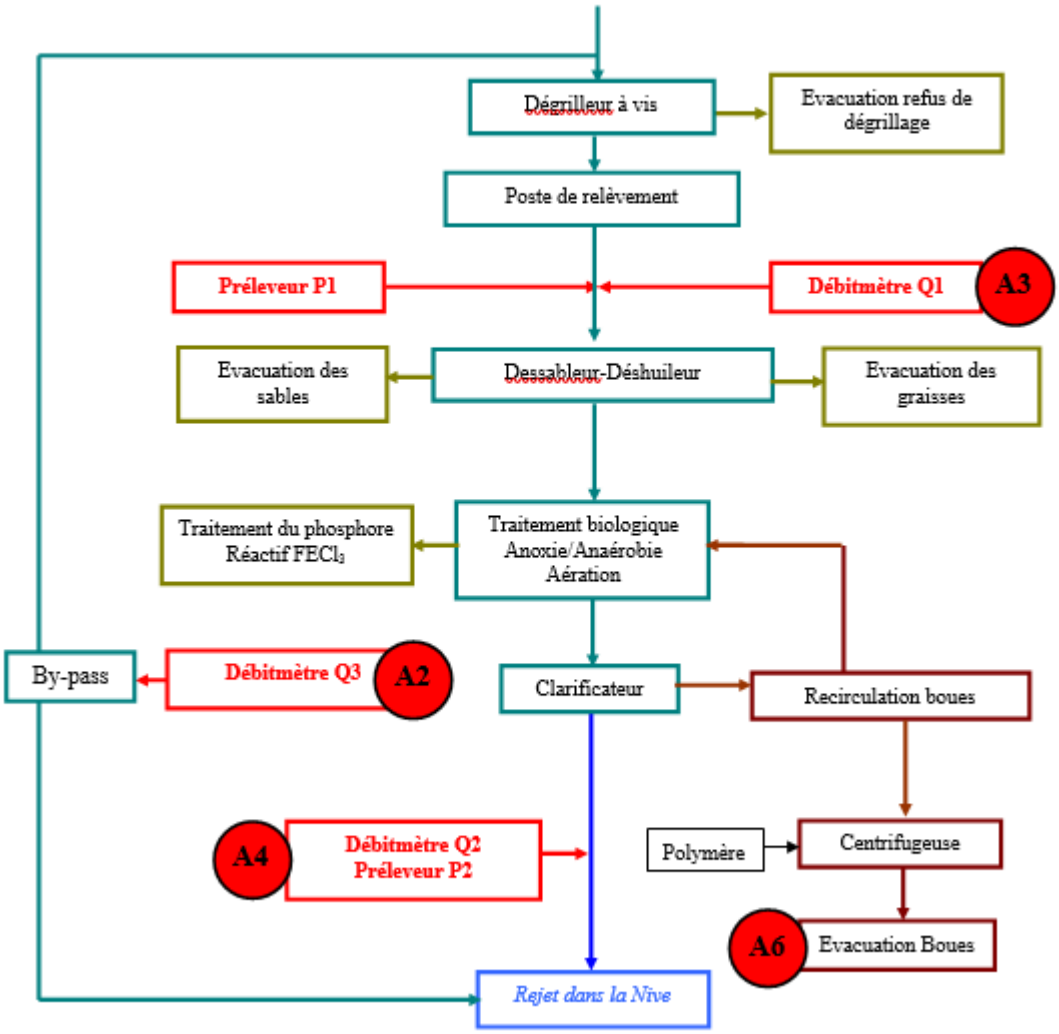

Villefranque

La station de Villefranque fonctionne sur le mode Bio-Réacteur à Membrane. L'effluent est préalablement passé sur un tamis qui va permettre l'élimination des matières, telles que le sable, les graisses et les déchets grossiers.

L'effluent est ensuite envoyé vers le bio-réacteur où se développent les bactéries (tout comme dans un bassin d'aération classique). Les deux modules membranaires sont immergés dans ce bassin d'aération.

L'eau est alors extraite des boues du bassin d'aération grâce à une pompe qui aspire l'eau filtrée à l'intérieur des membranes, les boues restant piégées à l'extérieur du fait de leur taille. L'eau filtrée peut ensuite être rejetée au milieu naturel.

L'extraction des boues est réalisée à partir du bio-réacteur puis elles sont évacuées vers la station d'Ustaritz où elles sont déshydratées.

Station d'épuration - Villefranque	
Capacité nominale (éq/hab)	1 200
Charge nominale (KgDBO5/j)	72
Débit nominal (m^3/j)	180
Niveau de rejet :	DBO5 : 35 mg/l et rendement de 60 % DCO : 125 mg/l et rendement de 60 % MES : 90 mg/l et rendement de 50 %
Milieu récepteur	Nive
Puissance électrique (KW)	42
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

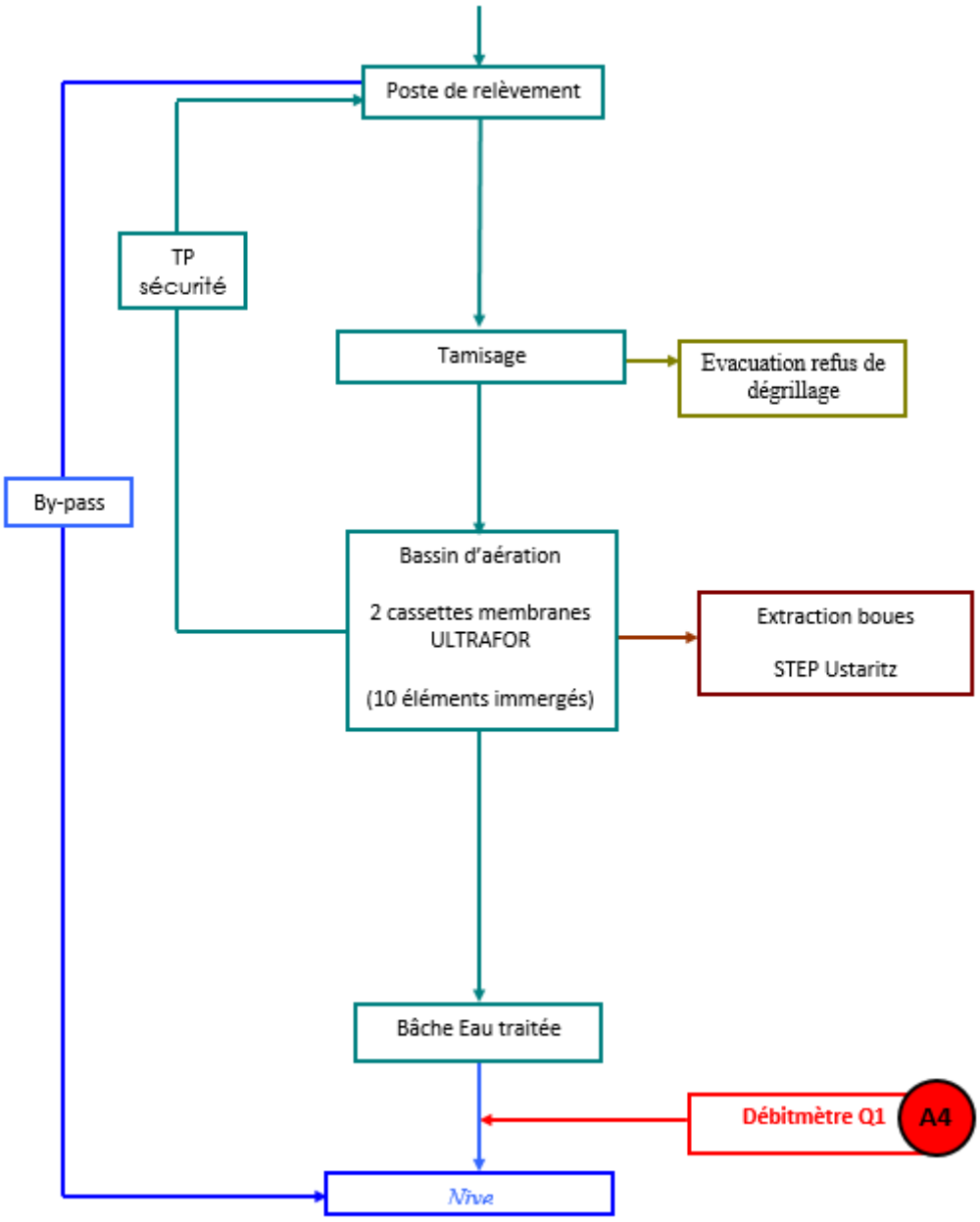

3.2.2 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)						
Commune	**Site**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	272 567	295 106	323 483	356 370	10,2%
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	92 511	126 694	127 566	135 350	6,1%
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	137 223	153 449	148 594	186 895	25,8%
LAHONCE	STEP de Lahonce	162 839	172 725	181 373	213 639	17,8%
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	217 353	217 665	242 050	288 884	19,3%
URCUIT	STEP d'Urcuit	79 626	90 579	91 058	113 374	24,5%
URT	STEP d'Urt	139 860	153 000	141 967	166 965	17,6%
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	416 393	426 111	448 256	473 032	5,5%
Total		**1 518 372**	**1 635 329**	**1 704 347**	**1 934 509**	**13,5%**

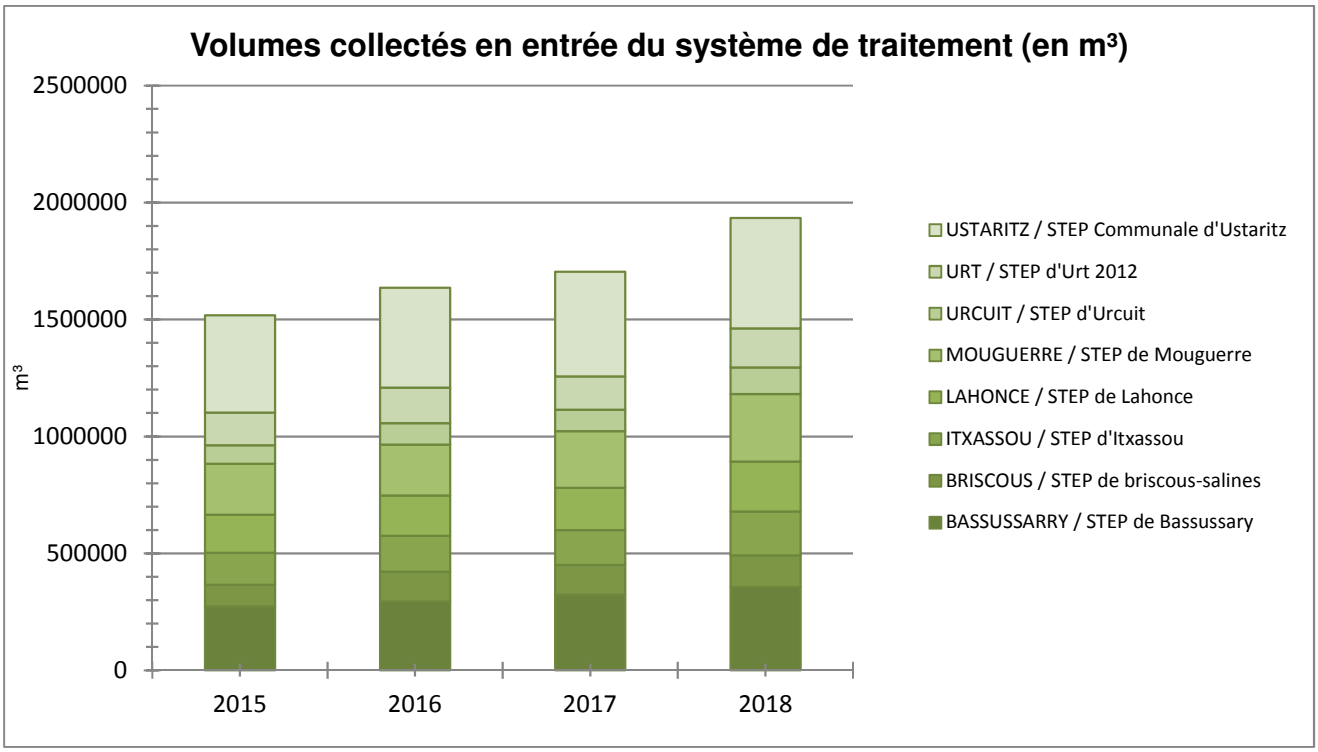

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Volumes déversés en tête de station (en m³)							
Commune	**Site**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	8 626	0	0	494	4 126	735,20%
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	623	687	36	519	577	11,20%
URT	STEP d'Urt	1 674	0	0	60	282	370,00%
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	1 674	0	0	0	0	0,00%
Total		12 597	687	36	1 073	4 985	364,6%

- **LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes by-passés sur la station d'épuration.

Volumes by-passés en cours de traitement (en m³)					
Site	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Bassussarry	58 295	51 077	47 116	146 896	211,8%
Briscous	-	-	-	-	
Lahonce	4 609	1 356	404	1 281	217,1%
Mouguerre	2 393	5 317	1 233	3 974	222,3%
Urcuit	4 562	3 606	408	8 712	2035,3%
Urt	26 035	41 287	25 043	20 763	-17,1%
Ustaritz	-	8 784	49	-	-100,0%
Total	95 894	111 427	74 253	181 626	144,6%

On observe dans l'ensemble une augmentation des volumes déversés

Le schéma directeur lancé en 2017/2018 permettra de cibler les travaux afin de réduire les volumes d'Eaux Claires Parasites.

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)						
Commune	**Site**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	195 254	223 606	236 113	188 304	- 20,2%
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	91 512	135 828	146 387	153 750	5,0%

Volumes traités (en m³)						
Commune	**Site**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	156 908	178 212	166 722	213 659	28,2%
LAHONCE	STEP de Lahonce	160 204	167 638	176 662	207 240	17,3%
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	218 110	214 447	237 689	279 784	17,7%
URCUIT	STEP d'Urcuit	83 803	95 118	93 787	116 705	24,4%
URT	STEP d'Urt	120 173	120 668	122 253	153 598	25,6%
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	425 053	395 110	446 983	491 266	9,9%
Total		1 451 017	1 530 627	1 626 596	1 804 306	10,9%

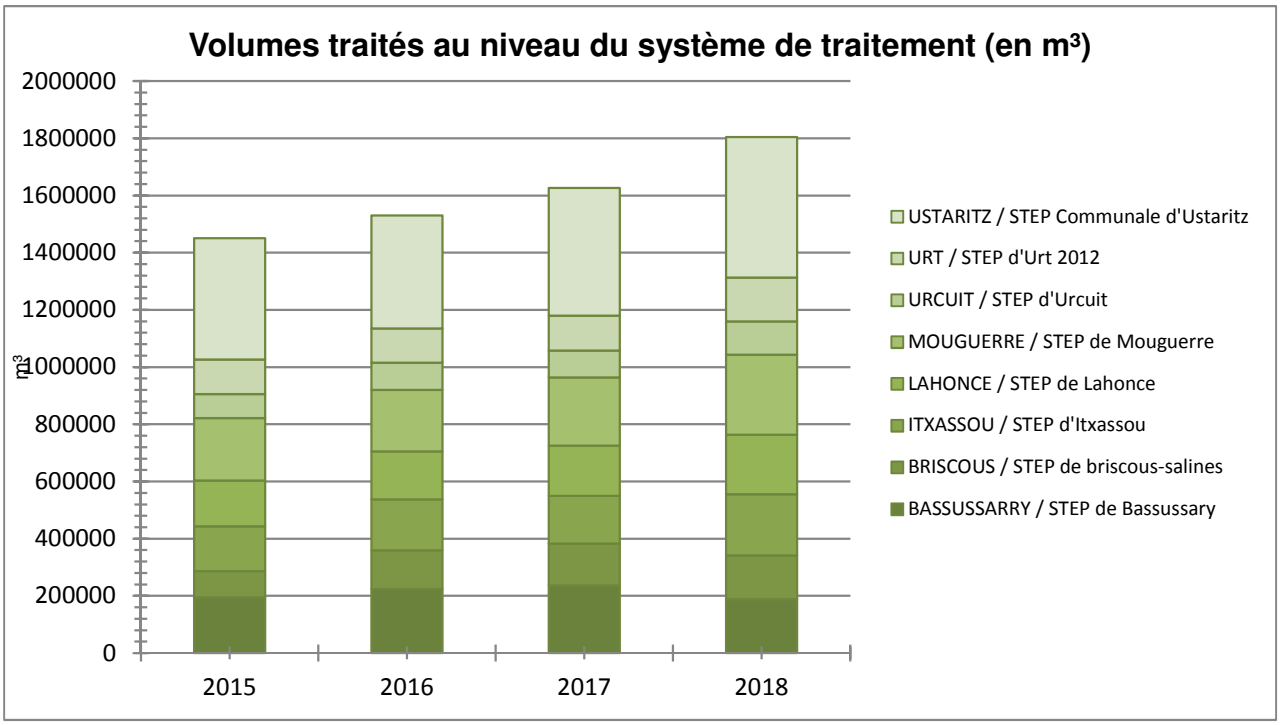

Les volumes sont corrélés à la pluviométrie enregistrée en 2018.

Volumes maximum mensuels (en m³)								
Site	**2015**		**2016**		**2017**		**2018**	
Bassussarry	21 014	août	21 362	août	25 278	mai	20 480	mai
Briscous	11 204	février	19 038	février	22 081	décembre	21 942	janvier
Itxassou	27 175	février	25 323	mars	23 501	décembre	29 974	janvier
Lahonce	22 927	février	25 038	janvier	24 143	décembre	29 104	janvier
Mouguerre	33 211	février	37 019	février	32 996	décembre	44 478	janvier
Urcuit	13 342	février	17 148	janvier	13 814	décembre	18 886	janvier
Ustaritz	53 749	février	46 767	février	53 166	décembre	61 230	janvier
Urt	16 335	février	15 848	janvier	15 633	décembre	17 432	janvier
Villefranque							4 092	juillet

Nous constatons que tous les réseaux sont sensibles aux eaux claires parasites permanentes ou météoriques, ce qui génère une surcharge hydraulique importante.

Les volumes maximums mensuels ont été traités en janvier pour la majorité des stations, mois durant lequel les précipitations ont été les plus intenses, ce qui confirme que l'impact pluviométrique est prépondérant sur le fonctionnement.
L'influence de la pluviométrie sur les volumes entrants en station est marquée sur le graphe ci-dessous.

Bassussarry
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1597 m³/j) a été dépassé 45 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 1870 m³/j) a été dépassé 28 fois.

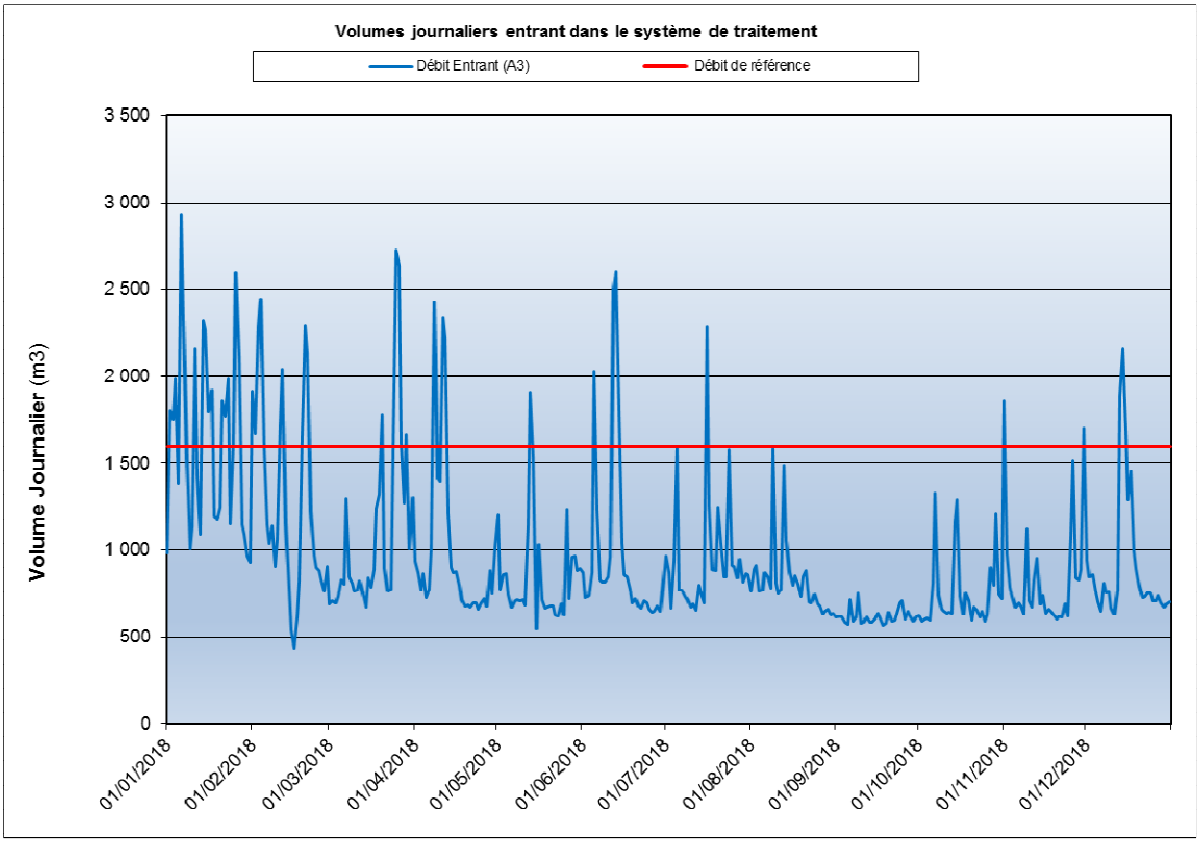

Ustaritz :

Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 2037 m³/j) a été dépassé 41 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 1860 m³/j) a été dépassé 53 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

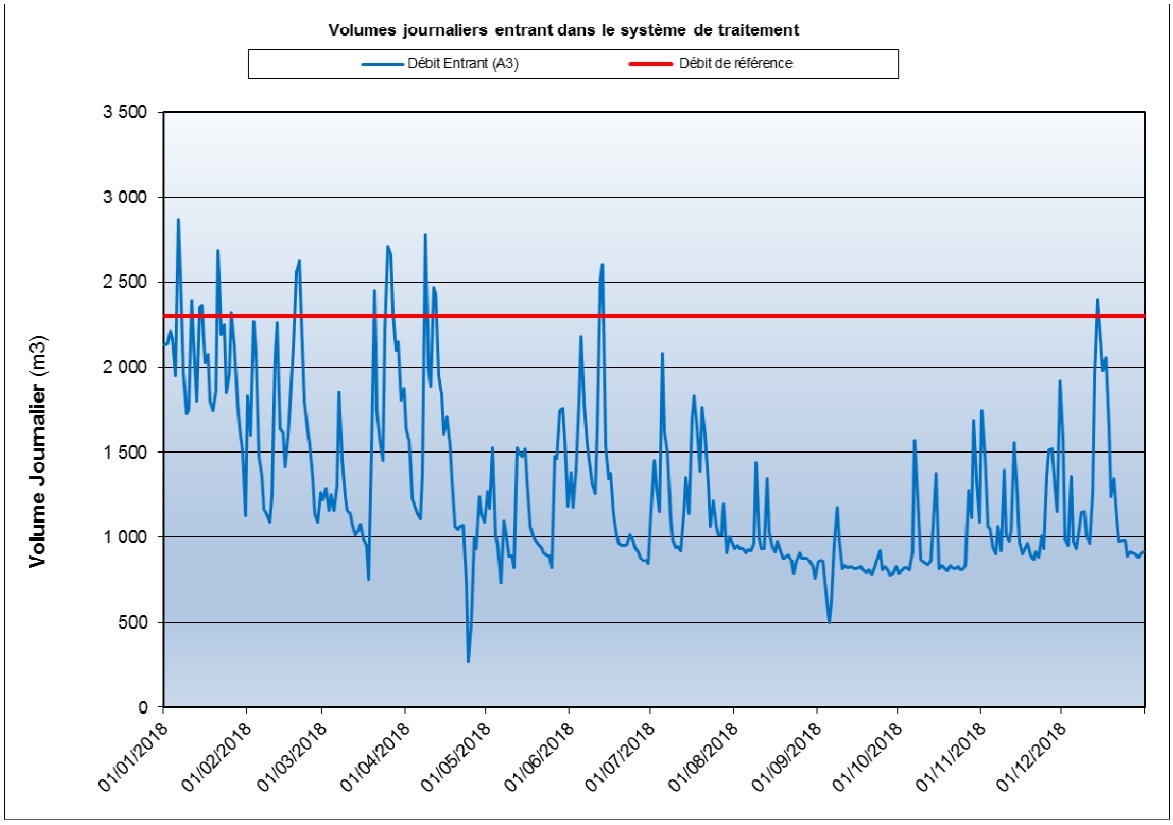

Briscous :
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 995 m^3/j) a été dépassé 13 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 600 m^3/j) a été dépassé 56 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

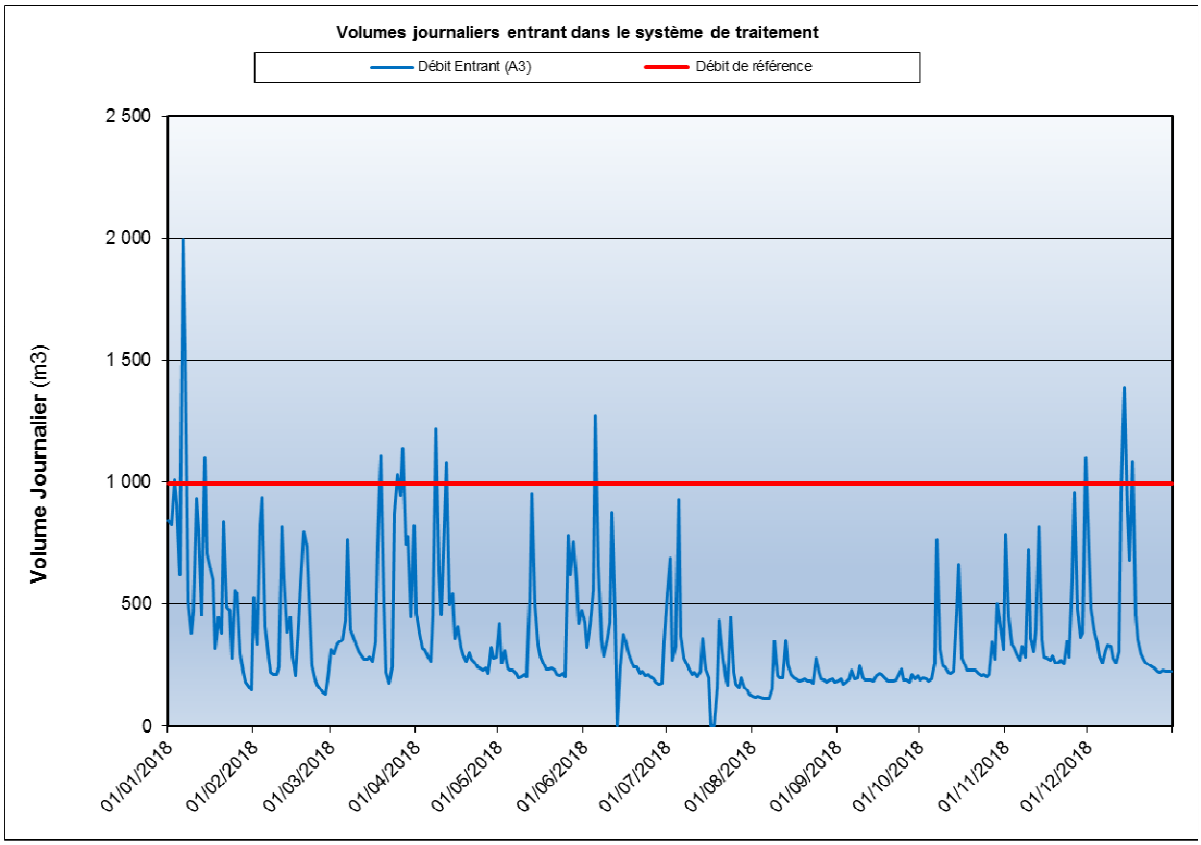

Itxassou :

Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1168 m³/j) a été dépassé 24 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 600 m³/j) a été dépassé 98 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

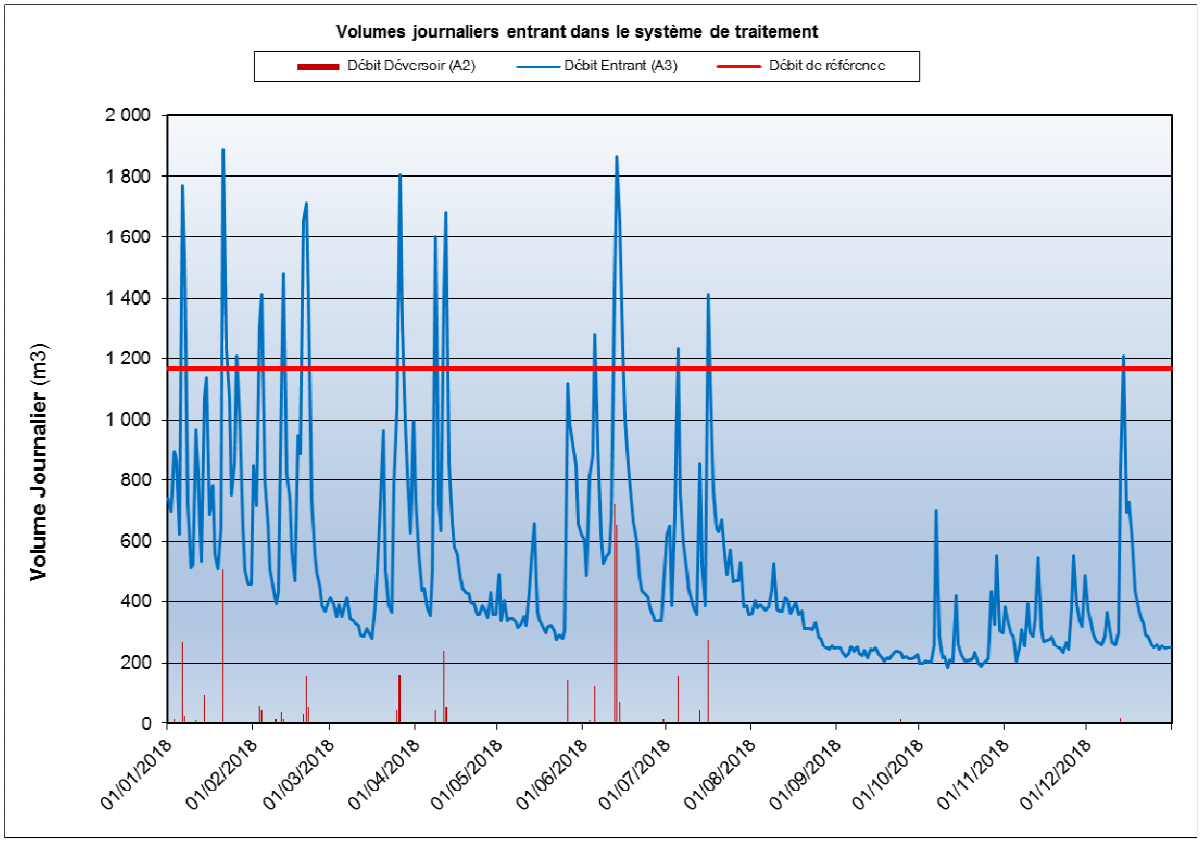

URT :
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1326 m^3/j) a été dépassé 5 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 600 m^3/j) a été dépassé 81 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

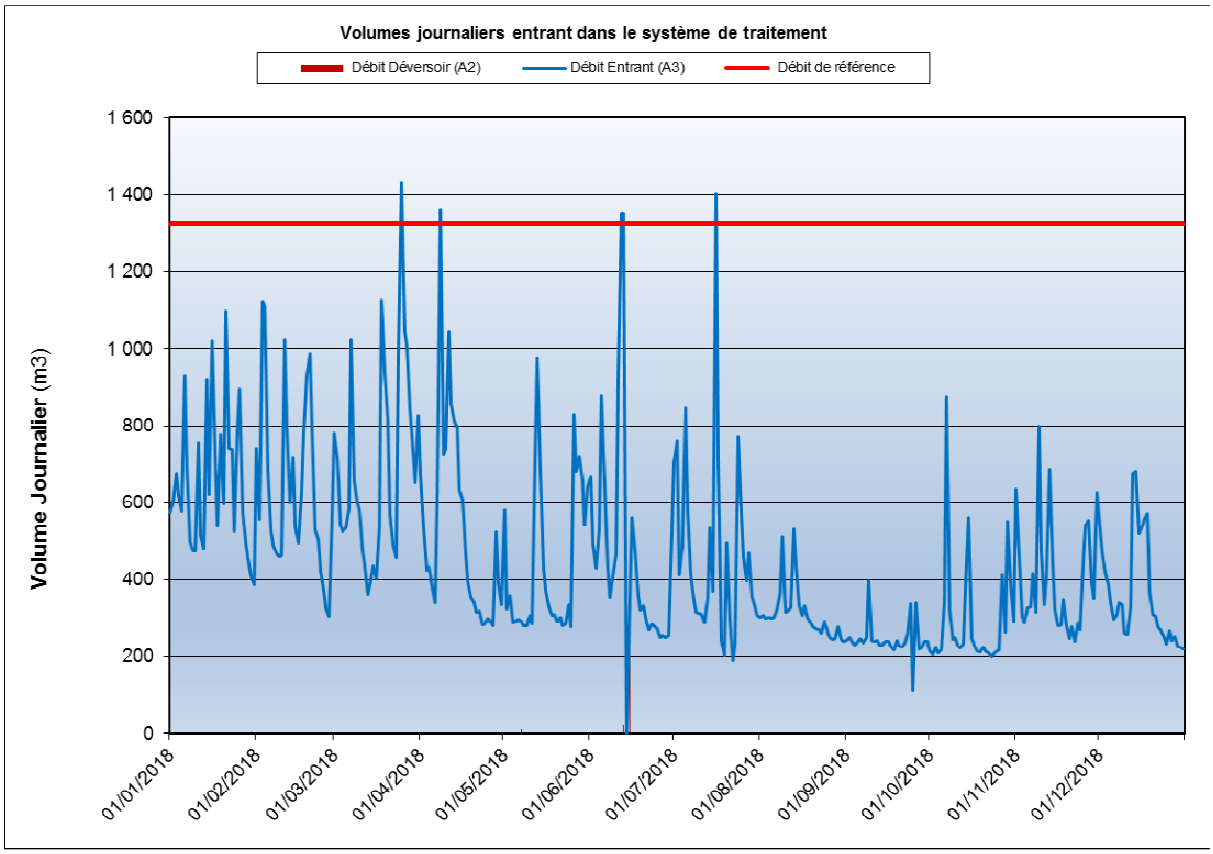

Urcuit :
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 780 m³/j) a été dépassé 27 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 450 m³/j) a été dépassé 69 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

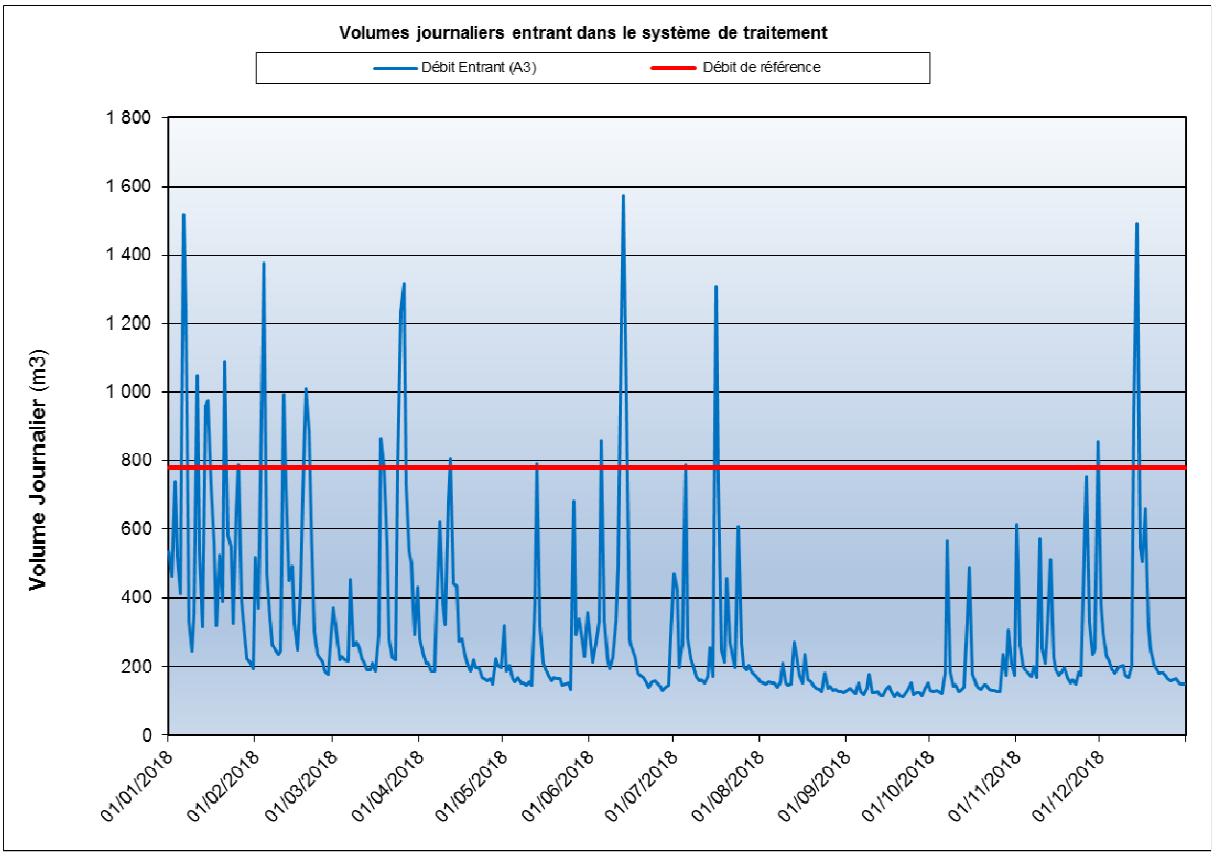

Mouguerre :
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1763 m³/j) a été dépassé 30 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 1850 m³/j) a été dépassé 30 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

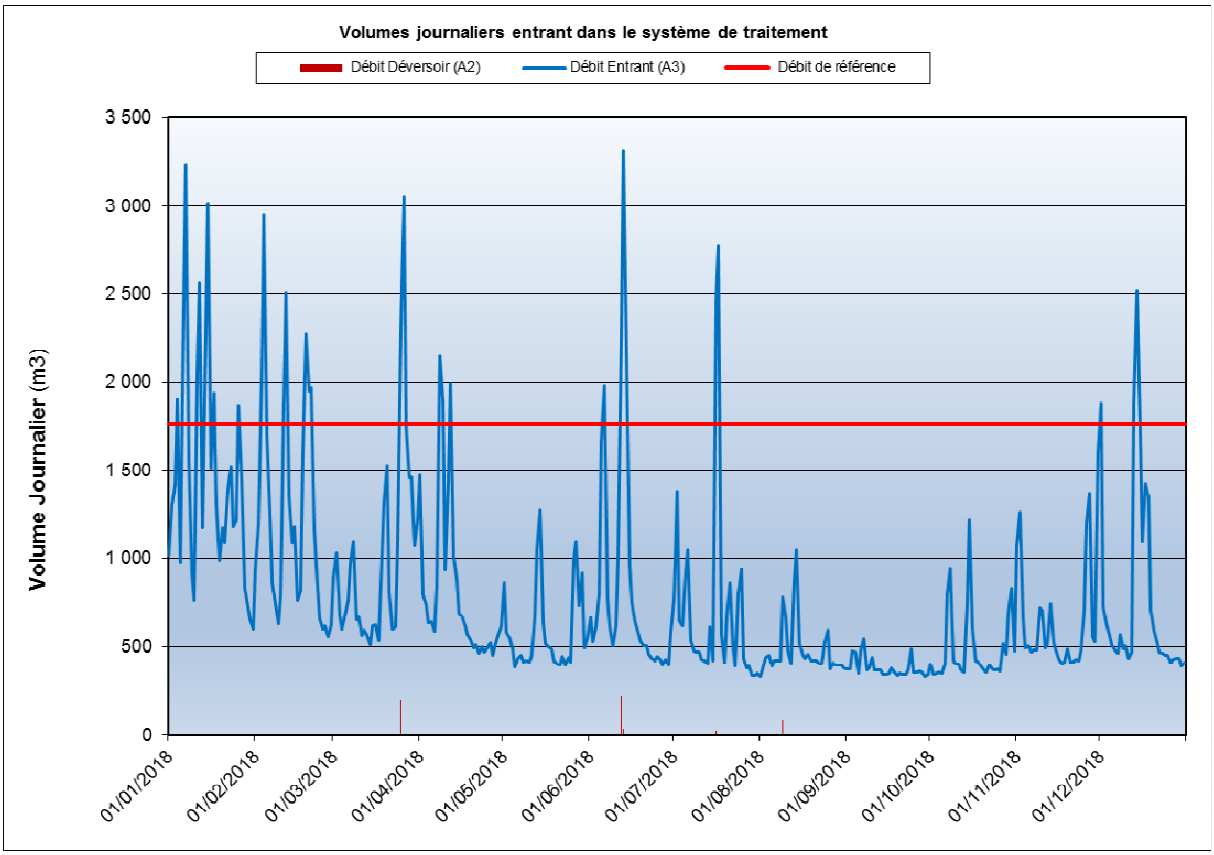

Lahonce :
Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1208 m³/j) a été dépassé 16 fois.
Le débit nominal entrée station (Q_N= 857 m³/j) a été dépassé 62 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

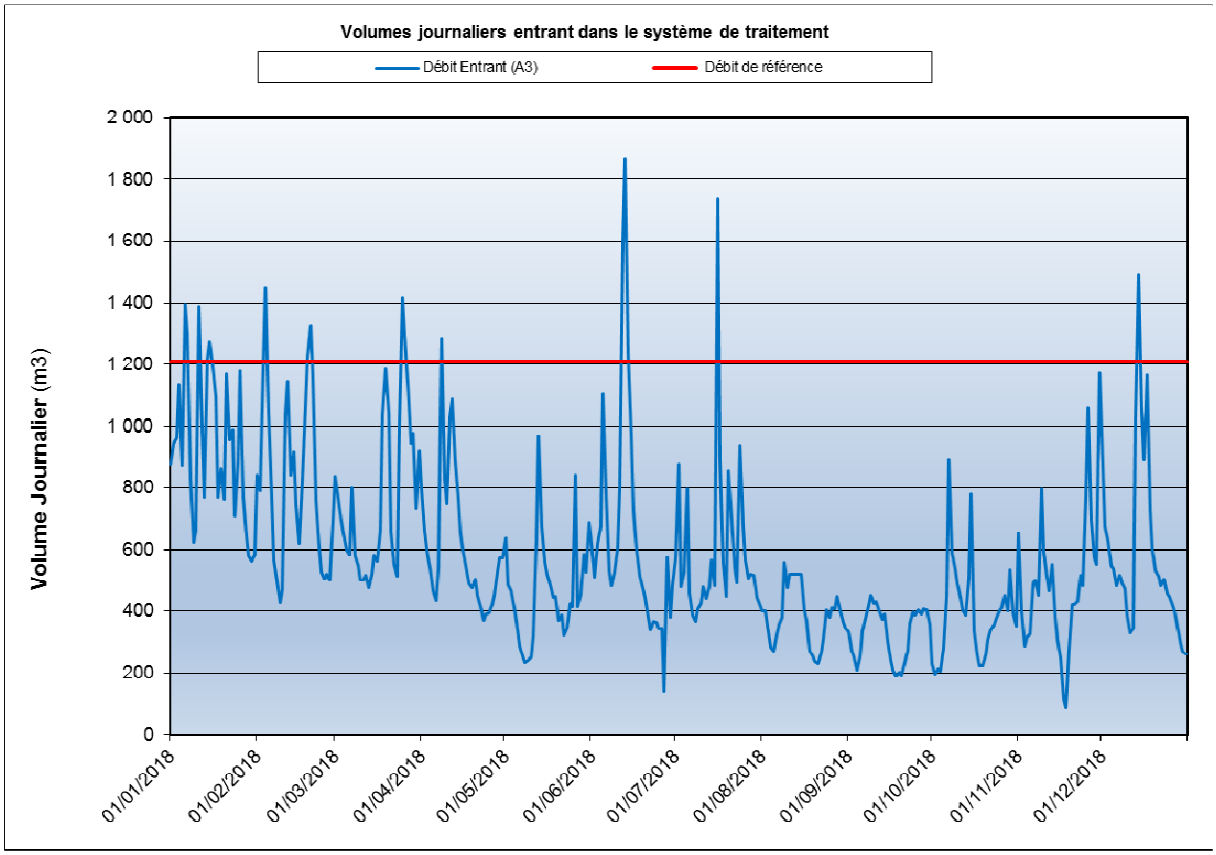

Villefranque :

En 2018, Sur les 2 Bilans 24h réalisés, seul celui du 18 juin a dépassé la capacité nominale de la station.

- Le bilan du 18/06/2018 : débit en Eau Brute enregistré 234 m³/j pour un débit de référence de 180m³/j.

- Le bilan du 24/09/2018 : débit en Eau Brute enregistré 110 m³/j pour un débit de référence de 180m³/j.

3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, …

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)	
STEP d'Ustaritz	**2018**
DBO5	284,3
DCO	738,5
MeS	362,8
NG	84,7
Pt	9,5

STEP de Bassussarry	2018
DBO5	214,3
DCO	541,1
MeS	257,3
NTK	73,6
Pt	8,2

STEP de Briscous-Salines	2018
DBO5	61,5
DCO	146,8
MeS	74
NG	13,9
Pt	1,7

STEP de Lahonce	2018
DBO5	82,5
DCO	223,2
MeS	136,1

STEP de Lahonce	2018
NTK	28,5
Pt	3,1

STEP de Mouguerre	2018
DBO5	154,9
DCO	374,7
MeS	198,6
NG	45,5
Pt	5

STEP de Villefranque (BRM)	2018
DBO5	59,7
DCO	131,5
MeS	68,6

STEP d'Itxassou	2018
DBO5	68,4
DCO	175,7
MeS	89,1
NG	19,2
Pt	2,1

STEP d'Urcuit	2018
DBO5	42,1
DCO	109,1
MeS	65

STEP d'Urt	2018
DBO5	47,1
DCO	117,3
MeS	49,5
NG	16,2
Pt	1,6

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs						
STEP d'Ustaritz	**Nature**	**Unité**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide Sulfurique (kg)	kg	4 726	0	0	0,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	16 520	13 920	32 910	136,4%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	2 160	3 139	4 269	36,0%

STEP de Bassussarry	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide Citrique	kg	1 100	250	450	80,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau de javel	kg	2 900	2 000	2 500	25,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	0	0	0	0,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	1 399	1 252	1 353	8,1%

STEP de Briscous-Salines	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	5 136	8 409	4 015	- 52,3%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	685	1 063	700	- 34,1%

STEP de Lahonce	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	852	642	699	8,9%

STEP de Mouguerre	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide Citrique	kg	1 420	1 258	1 740	38,3%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau de javel	kg	10 760	9 915	12 637	27,5%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels d Aluminium	kg	0	0	0	0,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Soude (kg)	kg	0	1 013	100	- 90,1%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	1 035	895	985	10,1%

STEP d'Itxassou	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	6 075	9 225	14 550	57,7%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	2 203	1 972	905	- 54,1%

STEP d'Urt	Nature	Unité	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide Citrique	kg	300	0	0	0,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau de javel	kg	3 450	3 550	6 000	69,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels d Aluminium	kg	9 712	14 008	12 376	- 11,7%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Soude (kg)	kg	0	0	0	0,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	831	894	957	7,0%

Les stations d'épuration - Autres Réactifs				
	2015	2016	2017	2018
Station d'Ustaritz				
Nitrite de sodium (kg)	1 196	1287	958	0
Phosphate diammonique (kg)	35	40	46	48
Station de Villefranque				
Hypochlorite de sodium (kg)	200	200	250	250
Acide citrique (kg)	0	0	0	0

A l'exception de la station d'épuration d'Urcuit, les installations du secteur URA nécessitent l'utilisation de réactifs.

Certains traitements sont communs aux différentes stations. Il s'agit :

- de la déshydratation des boues, nécessitant l'ajout de polymère pour faciliter la cohésion des particules et l'élimination de l'eau par floculation ;
- de la dé-phosphatation effectuée, soit par addition de chlorure ferrique, soit de PAX dans le cas de la station d'Urt. La quantité consommée dépend de l'objectif défini par la réglementation et des concentrations en phosphore des eaux brutes.

  Sur la station de BASSUSSARRY, la consommation de chlorure ferrique (Fecl3) a été arrêtée en 2014.

D'autres, sont spécifiques à certaines stations.

Ustaritz :

- L'acide sulfurique et le nitrite de sodium sont utilisés par le procédé « Saphir » afin de stabiliser les boues.
- Le phosphate diamonique, est nécessaire au procédé de désodorisation biologique.

Bassussarry, Villefranque, Mouguerre et Urt :

- Le nettoyage des membranes nécessite l'injection d'acide citrique ; d'hypochlorite de sodium, soude et acide oxalique afin de dissoudre les dépôts constitués en surface ou au cœur du matériau de filtration.

Sur les stations membranaires, les quantités d'eau de javel consommés sont en corrélation avec les volumes traités. Cette année, elles sont en augmentation car les lavages de membranes sont faits de manière préventive afin d'anticiper la baisse des performances de filtration.

- **LA FILIERE BOUE**

L'évacuation de boues

Evacuation des boues			
STEP d'Ustaritz	**Nature**	**Filière**	**2018**
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	535 303
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	113 372,16

STEP de Bassussarry	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	164 760
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	35 211,5

STEP de Briscous-Salines	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	113 960
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	24 953,1

STEP de Lahonce	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	137 040
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	32 055,92

STEP de Mouguerre	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	194 720
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	39 141,34

STEP d'Itxassou	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	107 580
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	22 913,2

STEP d'Urcuit	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	14 015,16
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m^3/an)	STEP	684

STEP d'Urt	Nature	Filière	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	157 720
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	37 785,89

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en compostage font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

STEP	Nombre				% de bilans non conformes aux niveaux de rejet
	Total bilans	BC	BP	BM	Bilans
Bassussarry	**2**	2			100%
Briscous Salines	**4**	2		2	100%
Itxassou	**4**	2		2	100%
Lahonce	**2**	2			100%
Mouguerre	**12**	12			100%
Urcuit	**2**	2			100%
Urt	**4**	4			100%
Ustaritz	**12**	4	4	4	100%
Ustaritz Hemeretziak	**1**	1			100%
Villefranque	**2**	2			100%

BC : bilan complet
BP : bilan partiel
BM : bilan minimum

L'ensemble des résultats des analyses de boues est conforme à la réglementation en vigueur.
La conformité des boues permet de valoriser les boues en compostage.

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
STEP d'Ustaritz	**Nature**	**Filière**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Transit	-	29 000	0,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	13 500	2 550	- 81,1%

STEP de Bassussarry	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Transit	0	0	0,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	38 500	33 500	- 13,0%

STEP de Briscous-Salines	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Transit	0	0	0,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	7 000	8 400	20,0%

STEP de Lahonce	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	ISDND	5 500	6 500	18,2%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	7 500	5 250	- 30,0%
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Volume (m³)	STEP	21,5	6,5	- 69,8%

STEP de Mouguerre	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	17 250	19 475	12,9%

STEP d'Itxassou	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	ISDND	8 800	8 373	- 4,9%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	750	1 950	160,0%
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	11	0	- 100,0%

STEP d'Urcuit	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Transit	0	8 000	0,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	3 750	2 250	- 40,0%

STEP d'Urt	Nature	Filière	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	ISDND	7 000	6 000	- 14,3%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	6 750	6 000	- 11,1%

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique en kWh - Relevé d'exploitation des stations d'épuration						
	2015	2016	2017	2018	Evolution	N/N-1 (%)
Bassussarry	571 117	544 341	519 789	461 637	-58 152	-11,19%
Briscous	111 253	111 790	124 900	126 498	1 598	1,28%
Itxassou	120 005	116 239	171 419	195 137	23 718	13,84%
Lahonce	163 668	178 631	183 861	187 463	3 602	1,96%
Mouguerre	321 425	360 576	386 535	439 607	53 072	13,73%
Urt	260 444	265 055	259 740	272 607	12 867	4,95%
Urcuit	84 350	86 133	97 459	82 144	-15 315	-15,71%
Ustaritz	540 732	459 706	418 305	439 384	21 079	5,04%
Ustaritz Hemeretziak	5 436	3 829	2 999	2 837	-162	-5,40%
Villefranque	83 844	102 856	101 792	126 106	24 314	23,89%
Consommation totale	2 262 274	2 229 156	2 266 789	2 333 420	66 621	2,94%

3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Detecteur des STEP		14/05/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Detecteur des STEP		15/10/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Detecteur des STEP		09/07/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	16/10/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Extincteur des STEP		14/03/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Moyen de levage des STEP		10/04/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT70B	15/10/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT70B	14/05/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT70B	09/07/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	18/10/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Extincteur des STEP		13/03/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Moyen de levage des STEP	Potence	23/04/2018

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Moyen de levage des STEP	potence	23/04/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Moyen de levage des STEP	potence	23/04/2018
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	26/09/2018
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	Extincteur des STEP		14/03/2018
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	Moyen de levage des STEP		23/04/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Detecteur des STEP	détecteur H2S 18LE01	15/10/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Detecteur des STEP	détecteur H2S 18LE01	14/05/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Detecteur des STEP	détecteur H2S 18LE01	09/07/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Equipement électrique des STEP		16/10/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Extincteur des STEP		13/03/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Moyen de levage des STEP		23/04/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT 70B	14/05/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT 70B	15/10/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Detecteur des STEP	mesure H2S AIT 70B	09/07/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Equipement électrique des STEP		10/10/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Extincteur des STEP		14/03/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Moyen de levage des STEP		23/04/2018
URCUIT	STEP d'Urcuit	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	10/10/2018
URCUIT	STEP d'Urcuit	Extincteur des STEP		13/03/2018
URCUIT	STEP d'Urcuit	Moyen de levage des STEP		23/04/2018
URT	STEP d'Urt	Detecteur des STEP		15/10/2018
URT	STEP d'Urt	Detecteur des STEP		14/05/2018
URT	STEP d'Urt	Detecteur des STEP		09/07/2018
URT	STEP d'Urt	Equipement électrique des STEP		07/11/2018
URT	STEP d'Urt	Extincteur des STEP		13/03/2018
URT	STEP d'Urt	Moyen de levage des STEP		23/04/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP		17/07/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur H2S	14/05/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur CH4	14/05/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur H2S	15/10/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur CH4	15/10/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP		13/11/2018

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur H2S	09/07/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Detecteur des STEP	détecteur CH4	09/07/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	08/10/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Extincteur des STEP		14/03/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Moyen de levage des STEP	Point d'ancrage	19/03/2018
USTARITZ	STEP Ustaritz - Hemeretziak	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	02/10/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	05/10/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Extincteur des STEP		14/03/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Moyen de levage des STEP	palan et rail	13/04/2018

- **LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS**

Vous trouverez ci-après l'ensemble des opérations de maintenance correctives et préventives sur les installations du secteur URA.

➢ ***Liste des principales interventions de maintenance :***

Site	Nature de l'intervention
STEP d'Ustaritz	Montage douche de sécurité
	Démontage réducteur dégrilleur pour diagnostic
	Maintenance sur degrilleur pret traitement
	Dépannage portes hangar et vidange matières de vidanges
	Réparation préleveur sortie - MUCHICO
	Désaccouplement motoréducteur tête de vis
	Débouchage clapet eaux brutes
	SAD - pont clarif défaut arrêt d'urgence -
	SAD - Remplacer GV surpresseur 1 -
	Diagnostic pompe 1 toutes eaux -
	Diagnostic pompe 2 recirculation -
	Installation dégrilleur - retour ABMS
	Remontage vis + Remplacement les brosses du dégrilleur
	Probleme de courroie surpresseur3
	Enlevement et manutention vis degrilleur
	Remplacement agitateur prépa polymère - PG 11/09
	Modification reducteur filiere boue
	POMPE 3 PR entrée bouchée
	P1 PR MIV bouchée
	Contrôle paramétrage variateurs pompes EB -
	Analyse fonctionnement poste de tête

	Dépannage débitmètre by-pass
	Débouchage
STEP de Bassussarry	Modification programme PR sortie
	Remplacement variateur eaux indus
	Remplacement variateur eaux indus -
	Contrôle ventouses conduite sortie rejets
	Contrôle ventouses rejet
	Mise en service de la mesure Débit E.traitées .Programmation et transfert mesure vers le Sofrel et le Topkapi.
	Modification Programme API Poste E.Traitées
	Remise en place des brosses sur tamis rotatif
	Défaut variateurs: défaut de communication
	Dépannage poste de relevage ET
	Démontage diffuseurs
	Mise en place conduite aération
STEP de Briscous-Salines	Remplacement pièces pompe polymère
	Paramétrage défaut surpresseur sur Topkapi
	Enlèvement moteurs pour étuvage suite crue 12/06
	Remise en service Step Briscous après inondation
	Essai remise sous tension suite inondation 16/07
	Mise en service surpresseur 2 suite inondation 16/08
	Mise en place des moteurs suite inondation 16/07
	Remise en service d'une partie de la step après inondation
	Dépannage Centrifugeuse
	Intervention centrifugeuse mobile
	Problème de pompe sortie centrifugeuse
	Préparation conduite surpresseur
	Remplacement contacteurs télémécaniques CAD50 et LADN40
	Finition raccordement surpresseur
STEP de Lahonce	Débourrage de la centrifugeuse
	Réparation vis compacteur
	Démontage vis compacteur
	Remontage vis compacteur tamis
	Débouchage clapets et pompe polymère
	Graissage des paliers convoyeurs et principaux de la centrifugeuse
	Contrôle alimentation : variateur Altivar 61
	Remplacement carte ana surpresseur 2
	Dépannage clarificateur
	Dépannage pont clarificateur
	Contrôle / remplacement sonde (siemens)
	Démontage de la brosse de nettoyage du clarificateur
	Mise en place de la brosse neuve de nettoyage du clarif
	Dépannage ARU dégrilleur
	Défaut d'isolement du racleur du dégraisseur
	Correction valeur mesure bache toutes eaux
	Contrôle moteur désodo prétraitement

	Contrôle moteur désodo prétraitement
	Contrôle hydroéjecteur BT
	Remplacement sectionneurs
	Remplacement sectionneur hydroéjecteur
	Contrôle pompe et câblage
	Remplacement du sectionneur coupe circuit du racleur de graisse
	Remplacement du sectionneur coupe circuit de l'hudroéjecteur du BT
	Levage et contrôle P1 relevage eau brute
	Remise en service des vannes de vidange du BT et eau traitée
	Remplacement sonde piézo
	Contrôle pompe 2
	Remise en place du tuyau d'aspiration de l'eau industrielle
	Remplacement de la sonde rédox du BA
	Mise en place d'une sonde piézo dans le poste EAU BRUTE
	Disfonctionnement relevage EB
	COFELY - Dépannage GE
	Remplacement 3 têtes de guide poste EB
	Remplacement tête de guide (monoguide diam 60)
STEP de Mouguerre	Contrôle et maintenance moteur tamis 1
	Remplacement tuyau injection javel
	Réparation porte sectionnelle local bennes
	Remplacement motoreducteur tamis 1
	Réparer engrenage téflon tamis 1
STEP de Villefranque (BRM)	Dépannage surpresseur secours
	Contrôle ventilateur surpresseur process -
	Remplacement ventilateur surpresseur
	Diagnostic surpresseur aeration process
	Remplacement sonde piezzo
	Dépannage ligne telecom
	Analyse des défauts BRM
	Dépannage carte automate
	Installation antenne amplifiee sofrel
	Réparation commande compresseur d'air
STEP d'Itxassou	Débouchage
	Paramétrage marche pompes EB
	Modifications câblage electrovanne et pompage eau brute
	Diagnostic et maintenance préleveur Eau Brute
	Contrôle soupape surpresseur 2
	Installation surpresseur 1
	Installation soupape surpresseur 2
	Déblocage compacteur + Démontage préleveur EB
	Contrôle fuite huile vis convoyeue
	Remplacement joint vis convoyeuse
	Diag pompe 2 de recirculation
STEP d'Urcuit	Réparation pompes eau indus (garnitures)
	Contrôle motoréducteur du compacteur

	Démontage buselures
	Remontage buselures
	Remplacement garniture mécanique pompes eaux indus
	Dépose motoréducteur compacteur pour changer joint à lèvre
	Contrôle agitateur BA
	Remplacement motoréducteur compacteur
	Remplacement racle tamis
	Contrôle programme pompe 1 EB
STEP d'Urt	Contrôle pompes eaux indus, bruit de ferraille
	Contrôle / remplacement joint pompe polymère
	Remplacement garniture pompe polymère SEEPEX
	Remplacement pressostat du compresseur 3
	Contrôle compresseur
	Remplacement serrure
	Contrôle agitateur BT
	Remise en service Step Urt après inondation
	Mise en place d'un compresseur de secours
	Remplacement moteur prépa polymère
	Dépannage routeur Topkapi - 2it
	Contrôle moteur prépa polymère
	Chgt pompe de lavage des membranes
	Mie sous étuve moteur pompe lavage mbr et remplacement roulement
	Débouchage évacuation des jus du compacteur
STEP Ustaritz - Hemeretziak	Maintenance de l'alarme
	Démontage motoreducteur agitateur polymere
	Passage camera sur canalisation sortie

Détail des astreintes sur les installations en 2018			
Commune	**Sites**	**Intervention**	**Date**
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Relance divers problèmes sur la step	01/01/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Relance station suite coupure	02/03/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Remise en service compteur linky	25/03/2018
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Préparation travaux	27/05/2018
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Ligne HS	25/08/2018
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	Mise HS Pompe 2 et relance pompe 1	27/01/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Arrêt clarificateur	07/04/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Dépannage	14/06/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Dépannage	30/06/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Contrôle station suite à perte de liaison	18/08/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Contrôle état step	19/08/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Relance poste d'entrée step	14/09/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Relance poste d'entrée step	01/11/2018
LAHONCE	STEP de Lahonce	Dépannage	16/11/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Changement poire	23/01/2018
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Remise en service step	16/07/2018
URT	STEP d'Urt	Relance Installation	20/04/2018
URT	STEP d'Urt	Relance Installation	11/07/2018
URT	STEP d'Urt	Dépannage	16/07/2018
URT	STEP d'Urt	Dépannage	09/10/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Problème sur réseau EU, Installation pompe en provisoire pour renvoyer sur step	23/04/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Dépannage	13/05/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Dépannage	29/07/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Dépannage	11/08/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Contrôle poste d'entrée	19/08/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Dépannage	25/08/2018
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Relance poste d'entrée de la step	19/10/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Relance station suite coupure	02/03/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque BRM)	Vérification ligne	01/04/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Compresseur à l'arrêt et vérification step	21/04/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Remise en service ligne	03/06/2018
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Contrôle installation	09/06/2018

3.2.5 La conformité des rejets du système de traitement

- **L'ARRETE PREFECTORAL**

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.
Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.
Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique.
Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour
STEP d'Ustaritz	04/EAU/77 pc95 2018	Pc95	DBO5	720	25			50	OU	46.5
STEP d'Ustaritz	04/EAU/77 pc95 2018	Pc95	DCO	1 520	125			250	OU	232.5
STEP d'Ustaritz	04/EAU/77 pc95 2018	Pc95	MeS	1 090	35			85	OU	65.1
STEP d'Ustaritz	04/EAU/77 pc95 2018	Pc95	NG	185			15		OU	27.9
STEP d'Ustaritz	04/EAU/77 pc95 2018	Pc95	Pt	46			5		OU	10

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP de Bassussarry	64-2017-07-17-001 pc95 2018	percentile95	DBO5	354	25	50	OU	80
STEP de Bassussarry	64-2017-07-17-001 pc95 2018	percentile95	DCO	708	125	250	OU	75
STEP de Bassussarry	64-2017-07-17-001 pc95 2018	percentile95	MeS	531	35	85	OU	90
STEP de Bassussarry	64-2017-07-17-001 pc95 2018	percentile95	NTK	76.7				
STEP de Bassussarry	64-2017-07-17-001 pc95 2018	percentile95	Pt	11.8				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Annuel	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP de Briscous-Salines	2008-10-1 Pc95 2018	Pc95	DBO5	240	25	50	OU	15	ET	70
STEP de Briscous-Salines	2008-10-1 Pc95 2018	Pc95	DCO	480	125	250	OU	75	ET	75
STEP de Briscous-Salines	2008-10-1 Pc95 2018	Pc95	MeS	360	35	85	OU	21	ET	90
STEP de Briscous-Salines	2008-10-1 Pc95 2018	Pc95	NG	60	15		OU	9	ET	70
STEP de Briscous-Salines	2008-10-1 Pc95 2018	Pc95	Pt	16	2		OU	3	ET	80

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP de Lahonce	17 mai 2010 Pc95 2018	Pc95	DBO5	239	25	50	OU	70
STEP de Lahonce	17 mai 2010 Pc95 2018	Pc95	DCO	468	125	250	OU	75
STEP de Lahonce	17 mai 2010 Pc95 2018	Pc95	MeS	329	35	85	OU	95
STEP de Lahonce	17 mai 2010 Pc95 2018	Pc95	NTK	52				
STEP de Lahonce	17 mai 2010 Pc95 2018	Pc95	Pt	8				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP de Mouguerre	2010-92-11 Pc95 2018	Pc95	DBO5	720	25	OU	80
STEP de Mouguerre	2010-92-11 Pc95 2018	Pc95	DCO	1 500	125	OU	75
STEP de Mouguerre	2010-92-11 Pc95 2018	Pc95	MeS	1 080	35	OU	90
STEP de Mouguerre	2010-92-11 Pc95 2018	Pc95	NG	180			
STEP de Mouguerre	2010-92-11 Pc95 2018	Pc95	Pt	45			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP de Villefranque (BRM)	AR2		DBO5	72	35		70	ET	60
STEP de Villefranque (BRM)	AR2		DCO		125		400	ET	60
STEP de Villefranque (BRM)	AR2		MeS		90		85	ET	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Flux Moy. Jour	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
STEP d'Itxassou	2008-10-2 Pc95 2018	Pc95	DBO5	240	25	OU	15			ET	70	
STEP d'Itxassou	2008-10-2 Pc95 2018	Pc95	DCO	480	125	OU	75			ET	75	
STEP d'Itxassou	2008-10-2 Pc95 2018	Pc95	MeS	360	35	OU	21			ET	90	
STEP d'Itxassou	2008-10-2 Pc95 2018	Pc95	NG	60		OU		9		ET		70
STEP d'Itxassou	2008-10-2 Pc95 2018	Pc95	Pt	15		OU		0.6		ET		80

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP d'Urcuit	AR2 pc95 2018	Pc95	DBO5	180	25	50	OU	70
STEP d'Urcuit	AR2 pc95 2018	Pc95	DCO	360	125	250	OU	75
STEP d'Urcuit	AR2 pc95 2018	Pc95	MeS	270	35	85	OU	90

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2018	Pc95	DBO5	240	5	OU	70
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2018	Pc95	DCO	480	60	OU	80
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2018	Pc95	MeS	360	5	OU	90
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2018	Pc95	NG		15	OU	70
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2018	Pc95	Pt	16	1.5	OU	80

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP Ustaritz - Hemeretziak	22/07/2015 - 2018	22/07/2015	DBO5	6	35	70	OU	60
STEP Ustaritz - Hemeretziak	22/07/2015 - 2018	22/07/2015	DCO		200	400	OU	60
STEP Ustaritz - Hemeretziak	22/07/2015 - 2018	22/07/2015	MeS			85		50

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP d'Ustaritz	**Paramètres**	**A réaliser**	**Réalisées**	**Retenues**	**Taux de conformité**
04/EAU/77 pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
04/EAU/77 pc95 2018	DCO	24	25	25	104,2%
04/EAU/77 pc95 2018	MeS	24	25	25	104,2%
04/EAU/77 pc95 2018	NG	12	13	13	108,3%
04/EAU/77 pc95 2018	Pt	12	13	13	108,3%

STEP de Bassussarry	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
64-2017-07-17-001 pc95 2018	DBO5	12	13	11	108,3%
64-2017-07-17-001 pc95 2018	DCO	24	25	23	104,2%
64-2017-07-17-001 pc95 2018	MeS	24	25	23	104,2%
64-2017-07-17-001 pc95 2018	NTK	4	6	6	150,0%
64-2017-07-17-001 pc95 2018	Pt	4	6	6	150,0%

STEP de Briscous-Salines	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2008-10-1 Pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
2008-10-1 Pc95 2018	DCO	12	13	13	108,3%
2008-10-1 Pc95 2018	MeS	12	13	13	108,3%
2008-10-1 Pc95 2018	NG	4	5	5	125,0%
2008-10-1 Pc95 2018	Pt	4	5	5	125,0%

STEP de Lahonce	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
17 mai 2010 Pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
17 mai 2010 Pc95 2018	DCO	12	13	13	108,3%
17 mai 2010 Pc95 2018	MeS	12	13	13	108,3%
17 mai 2010 Pc95 2018	NTK	4	5	5	125,0%
17 mai 2010 Pc95 2018	Pt	4	5	5	125,0%

STEP de Mouguerre	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2010-92-11 Pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
2010-92-11 Pc95 2018	DCO	24	25	25	104,2%
2010-92-11 Pc95 2018	MeS	24	25	25	104,2%
2010-92-11 Pc95 2018	NG	12	13	13	108,3%
2010-92-11 Pc95 2018	Pt	12	13	13	108,3%

STEP de Villefranque (BRM)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR2 - 2018	DBO5	1	2	2	200,0%
AR2 - 2018	DCO	1	2	2	200,0%
AR2 - 2018	MeS	1	2	2	200,0%

STEP d'Itxassou	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2008-10-2 Pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
2008-10-2 Pc95 2018	DCO	12	13	13	108,3%
2008-10-2 Pc95 2018	MeS	12	13	13	108,3%
2008-10-2 Pc95 2018	NG	4	5	5	125,0%
2008-10-2 Pc95 2018	Pt	4	5	5	125,0%

STEP d'Urcuit	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR2 pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
AR2 pc95 2018	DCO	12	13	13	108,3%
AR2 pc95 2018	MeS	12	13	13	108,3%

STEP d'Urt	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
N°2012093-0010 pc95 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
N°2012093-0010 pc95 2018	DCO	12	13	13	108,3%
N°2012093-0010 pc95 2018	MeS	12	13	13	108,3%
N°2012093-0010 pc95 2018	NG	4	5	5	125,0%
N°2012093-0010 pc95 2018	Pt	4	5	5	125,0%

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
STEP d'Ustaritz	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
04/EAU/77 pc95 2018	DBO5	284,29	1,46	2,04	99	0	2	0	Oui
	DCO	738,54	15,59	21,75	97	0	3	0	Oui
	MeS	362,83	4,17	5,82	98	0	3	0	Oui
	NG	84,73	2,78	3,89	95	0	2	0	Oui
	Pt	9,47	0,96	1,35	86	0	2	0	Oui

STEP de Bassussarry	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
64-2017-07-17-001 pc95 2018	DBO5	214,31	81,38	65,04	66	1	2	10	Non
	DCO	541,08	229,81	196,26	62	10	3	4	Non
	MeS	257,27	101,9	87,03	64	9	3	12	Non
	NTK	73,62	25,51	16,77	71	0	1	0	Oui
	Pt	8,23	5,39	3,55	43	0	1	0	Oui

STEP de Briscous-Salines	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
2008-10-1 Pc95 2018	DBO5	61,45	1,68	0,68	99	0	2	0	Oui
	DCO	146,77	15,51	6,32	96	0	2	0	Oui
	MeS	74,02	4,74	1,93	97	1	2	0	Oui
	NG	13,9	2,55	0,93	93	0	1	0	Oui
	Pt	1,66	0,61	0,23	86	1	1	0	Oui

STEP de Lahonce	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
17 mai 2010 Pc95 2018	DBO5	82,53	2,06	1,21	99	0	2	0	Oui
	DCO	223,18	17,07	10	96	0	2	0	Oui
	MeS	136,06	2,58	1,51	99	0	2	0	Oui
	NTK	28,54	1,54	1,04	96	0	1	0	Oui
	Pt	3,09	1,46	0,98	68	0	1	0	Oui

STEP de Mouguerre	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
2010-92-11 Pc95 2018	DBO5	154,94	0,78	0,61	100	0	2	0	Oui
	DCO	374,7	16,52	12,44	97	0	3	0	Oui
	MeS	198,61	2,09	1,58	99	0	3	0	Oui
	NG	45,48	7,88	6,1	87	0	2	0	Oui
	Pt	4,95	3,65	2,83	43	0	2	0	Oui

STEP de Villefranque (BRM)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
AR2 - 2018	DBO5	59,65	0,5	0,06	100	0	0	0	Oui
	DCO	131,51	30	3,3	97	0	0	0	Oui
	MeS	68,59	2	0,22	99	0	0	0	Oui

STEP d'Itxassou	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
2008-10-2 Pc95 2018	DBO5	68,43	2,89	1,29	98	0	2	0	Oui
	DCO	175,71	15,01	6,68	96	0	2	0	Oui
	MeS	89,11	2,78	1,24	99	0	2	0	Oui
	NG	19,21	3,93	1,59	92	0	1	0	Oui
	Pt	2,07	0,31	0,13	94	0	1	0	Oui

STEP d'Urcuit	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
AR2 pc95 2018	DBO5	42,14	3,31	1,33	97	0	2	0	Oui
	DCO	109,11	20,06	8,04	93	0	2	0	Oui
	MeS	64,99	12,24	4,9	92	1	2	0	Oui

STEP d'Urt	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
N°20120933-0010 pc95 2018	DBO5	47,06	5,66	3,06	94	0	2	0	Oui
	DCO	117,3	24,15	13,04	89	0	2	0	Oui
	MeS	49,49	7,79	4,21	92	3	2	0	Non
	NG	16,2	5,92	3,16	81	0	1	0	Oui
	Pt	1,59	0,33	0,17	89	0	1	0	Oui

Suivi de la qualité du milieu récepteur :

Milieu récepteur de la station de Bassussarry

Pt prélevt	Paramètre	Unité	05/03/18	22/05/18	03/09/18	29/11/18
Amont	DCO	mg(O2)/L	5	5	5	6
Amont	DBO5	mg(O2)/L	1,7	1	1,2	1,1
Amont	MeS	mg/L	6,4	2	2,3	4,9
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,039	0,039	0,039	0,0444
Amont	N-NO3	mg(N)/L	0,663	0,352	0,607	0,84
Amont	N-NO2	mg(N)/L	0,006	0,006	0,0108	0,006
Amont	Pt	mg(P)/L	0,021	0,02	0,037	0,031
Amont	pH	unité pH	7,44	7,51	7,44	7,65
Amont	E Coli	n/(100mL)	933	187	158	613
Amont	Conductivité	µS/cm	200,5	235	200,5	304,5
Amont	Température	°C	10,4	17,5	13	10,2
Aval	DCO	mg(O2)/L	5	5	5	8
Aval	DBO5	mg(O2)/L	1,7	1	1,2	1,3
Aval	MeS	mg/L	3,1	3,7	3,1	17
Aval	N-NH4	mg(N)/L	0,039	0,039	0,039	0,0432
Aval	N-NO3	mg(N)/L	0,519	0,397	0,55	0,812
Aval	N-NO2	mg(N)/L	0,006	0,006	0,006	0,006
Aval	Pt	mg(P)/L	0,02	0,02	0,032	0,043
Aval	E Coli	n/(100mL)	1187	108	374	1178
Aval	pH	unité pH	7,5	7,51	7,5	7,65
Aval	Conductivité	µS/cm	209,7	235	209,7	304,5
Aval	Température	°C	10,7	17,5	13	10,2

Milieu récepteur de la station de Briscous

Pt prélevt	Paramètre	Unité	19/06/18	11/09/18
Amont	DBO5	mg(O2)/L	0,9	0,6
Amont	DCO	mg(O2)/L	5	5
Amont	MeS	mg/L	11	12
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,0667	0,0474
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,0667	0,0474
Amont	NTK	mg(N)/L	1	1
Amont	pH	unité pH	7,4	7,4
Amont	Température	°C	18,3	18,3
Aval	DBO5	mg(O2)/L	1	1
Aval	DCO	mg(O2)/L	5	6
Aval	MeS	mg/L	10	24
Aval	N-NH4	mg(N)/L	0,0676	0,114
Aval	NTK	mg(N)/L	1	1
Aval	pH	unité pH	7,5	7,5
Aval	Température	°C	17,9	17,9

Milieu récepteur de la station de Mouguerre

Pt prélevt	Paramètre	Unité	08/01/18	26/03/18	11/06/18	13/08/18	09/10/18	03/12/18
Amont Adour	MeS	mg/L	28		28	30		17
Amont Adour	NG	mg(N)/L	2,8997		2,0387	1,6824		2,5176
Amont Adour	NH4	mg(NH4)/L	0,0695		0,0959	0,2394		0,0905
Amont Adour	NO2	mg(NO2)/L	0,0318		0,0613	0,0964		0,0577
Amont Adour	NO3	mg(NO3)/L	8,3727		4,5186	2,2283		6,645
Amont Adour	NTK	mg(N)/L	1		1	1,15		1
Amont Adour	Pt	mg(P)/L	0,112		0,084	0,121		0,063
Amont Adour	E Coli	n/(100mL)	2098	6131	1236	38730	801	689
Amont Adour	Entérocoque	n/(100mL)	591	2098	613	19180	882	631
Amont Adour	pH	unité pH	7,64	7,64	7,64	7,63	7,63	7,59
Amont Adour	Température	°C	11,7	11,7	18	23,8	23,8	15,9
Aval Adour	MeS	mg/L	29		98	82		21
Aval Adour	NG	mg(N)/L	2,8998		2,1021	2,1878		2,5672
Aval Adour	NH4	mg(NH4)/L	0,0571		0,0868	0,1266		0,0773
Aval Adour	NO3	mg(NO3)/L	8,3727		4,7844	5,1831		6,8665
Aval Adour	NTK	mg(N)/L	1		1	1		1
Aval Adour	Pt	mg(P)/L	0,119		0,141	0,134		0,068
Aval Adour	E Coli	n/(100mL)	2094	6131	26130	839	275	1317
Aval Adour	Entérocoque	n/(100mL)	650	1664	225	318	243	512
Aval Adour	pH	unité pH	7,7	7,7	7,5	7,89	7,89	7,72
Aval Adour	Température	°C	10,7	10,7	18	24	24	15,9
Aval Adour	E Coli	n/(100mL)	2094	6131	26130	839	275	1317
Aval Adour	NO2	mg(NO2)/L	0,0321		0,0725	0,0584		0,0564

Milieu récepteur de la station d'Urt

Pt prélevt	Paramètre	Unité	22/01/18	12/02/18	05/03/18	09/04/18	15/05/18	05/06/18	09/07/18	06/08/18	03/09/18	02/10/18	05/11/18	03/12/18
Amont	DBO5	mg(O2)/L	1,1	0,9	1,3	1	1	0,9	0,8	1,2	1,7	1,5	2	0,6
Amont	DCO	mg(O2)/L	14	7	10	7	9	13	7	10	14	14	12	7
Amont	MeS	mg/L	31	11	8,8	11	14	17	18	2	2	2,5	4,1	3,6
Amont	NH4	mg(NH4)/L	0,0974	0,1146	0,0989	0,1856	0,1869	0,1062	0,1027	0,1907	0,1792	0,0952	0,5773	0,1958
Amont	NO2	mg(NO2)/L	0,0197	0,0197	0,0197	0,0285	0,0312	0,0246	0,0869	0,0902	0,0666	0,0909	0,0682	0,0335
Amont	NO3	mg(NO3)/L	3,451	3,0789	2,5738	2,946	1,9403	1,6214	4,9616	2,122	23,922	0,443	1,6745	4,0047
Amont	NTK	mg(N)/L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,98	1
Amont	Pt	mg(P)/L	0,095	0,022	0,06	0,027	0,028	0,064	0,062	0,053	0,086	0,052	0,077	0,032
Amont	Carbone Organique Dissous	mg(C)/L	5,2	2,48	2,63	2,99	4,16	5,2	2,13	3,45	4,82	4,98	4,19	2,7
Amont	PO4	mg(PO4)/L	0,062	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,072	0,06	0,152	0,06	0,099	0,06
Amont	E Coli	n/(100mL)	141	84	160	216	7270	1500	295	8164	19890	697	1408	1421
Amont	Entérocoque	n/(100mL)	1725	733	118	31	4352	1234	86	1414	420	909	3076	373
Amont	Coli totaux	n/(100mL)	284	2909	3255	1918	51720	15530	17330	86640	120330	14136	86640	3654
Amont	Oxygène dissous	mg(O2)/L	10,94	10,94	11,25	10,2	8,3	11,4	8,72	8,08	7,59	9,75	9,86	9,74
Amont	pH	unité pH	7,44	7,44	7,2	7,37	7,21	7,21	7,75	7,57	7,44	7,58	7,51	7,54
Amont	Température eau	°C	13	13	10,5	13,7	13,9	12,6	23,7	22,1	20,4	17,2	17	15
Au débouché du ruisseau	DBO5	mg(O2)/L	0,9	3,2	1,3	1	1	5,7	1	4,3	1,6	0,5	1,8	0,9
Au débouché du ruisseau	DCO	mg(O2)/L	17	11	11	11	14	26	11	14	7	16	10	11
Au débouché du ruisseau	MeS	mg/L	49	8	5,8	11	7,1	14	4,3	2	15	5,6	8,4	11
Au débouché du ruisseau	NH4	mg(NH4)/L	1,2429	6,208	0,1933	0,1225	0,1677	6,1184	0,059	0,567	0,0499	0,1946	0,0641	0,1011
Au débouché du ruisseau	NO2	mg(NO2)/L	0,043	0,0446	0,0449	0,04	0,0226	0,1643	0,0433	0,6658	0,0515	0,0197	0,0656	0,0554
Au débouché du ruisseau	NO3	mg(NO3)/L	4,1509	14,2203	10,3219	8,5056	14,4861	2,3346	11,075	21,707	7,2652	17,9415	5,3603	7,7082
Au débouché du ruisseau	NTK	mg(N)/L	1,86	5,3	1	1	1	6,06	1	2,38	1	1,05	1	1
Au débouché du ruisseau	Pt	mg(P)/L	0,228	0,218	0,083	0,099	0,085	0,554	0,188	0,209	0,043	0,187	0,043	0,058
Au débouché du ruisseau	Carbone Organique Dissous	mg(C)/L	3,98	3,92	3,42	3,57	3,73	6,8	3,86	9	2,16	4,94	1,85	2,68
Au débouché du ruisseau	PO4	mg(PO4)/L	0,307	0,47	0,093	0,197	0,105	1,19	0,37	0,472	0,078	0,099	0,06	0,088
Au débouché du ruisseau	E Coli	n/(100mL)	38790	529	2247	475	8164	547500	1396	410600	161	631	171	402
Au débouché du ruisseau	Entérocoque	n/(100mL)	435520	471	571	109	2723	137600	556	1178	0	309	41	880
Au débouché du ruisseau	Coli totaux	n/(100mL)	241960	4106	7270	2282	307600	2489000	24196	920800	960	5794	1017	5475
Au débouché du ruisseau	Oxygène dissous	mg(O2)/L	11,23	11,23	10,3	10,27	10,4	12,4	8,66	7,64	9,12	8,85	9,35	9,74
Au débouché du ruisseau	pH	unité pH	7,59	7,59	7,24	7,7	7,54	7,56	7,7	7,71	7,63	7,51	7,54	7,61
Au débouché du ruisseau	Température eau	°C	13,4	13,4	11,4	13,8	14,3	13,9	23,5	23,5	21,2	20,4	18,3	15,3
Amont	Conductivité	µS/cm	437	437	253	264	312	292	241	371	358	470	481	493
Au débouché du ruisseau	Conductivité	µS/cm	472	472	364	295	356	307	491	555	569	561	574	582

Milieu récepteur de la station d'Ustaritz

Pt prélevt	Paramètre	Unité	24/01/18	24/04/18	03/07/18	26/09/18
Amont	E Coli	n/(100mL)	72	0	1391	1812
Amont	Entérocoque	n/(100mL)	97	20	41	180
Amont	DCO	mg(O2)/L	5	5	5	5
Amont	DBO5	mg(O2)/L	1	1	0,7	0,5
Amont	MeS	mg/L	12	2,2	2,9	6,4
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,0494	0,039	0,039	0,045
Amont	N-NO3	mg(N)/L	0,659	0,491	0,621	0,556
Amont	Pt	mg(P)/L	0,039	0,029	0,044	0,036
Amont	pH	unité pH	7,4	7,4	7,4	7,4
Amont	Température eau	°C	10,4	15,5	19,2	19,2
Aval	E Coli	n/(100mL)	0	331	985	150
Aval	Entérocoque	n/(100mL)	108	10	52	38
Aval	DCO	mg(O2)/L	5	5	5	5
Aval	DBO5	mg(O2)/L	1,1	0,9	0,9	0,5
Aval	MeS	mg/L	17	56	19	6,7
Aval	N-NH4	mg(N)/L	0,039	0,039	0,039	0,039
Aval	N-NO3	mg(N)/L	0,615	0,518	0,609	0,564
Aval	Pt	mg(P)/L	0,033	0,02	0,036	0,038
Aval	pH	unité pH	7,5	7,5	7,6	7,6
Aval	Température eau	°C	10,5	15,5	19,8	19,8
Exhaure	E Coli	n/(100mL)	30	388	1145	1675
Exhaure	Entérocoque	n/(100mL)	145	31	10	86
Exhaure	DCO	mg(O2)/L	5	5	5	5
Exhaure	DBO5	mg(O2)/L	1,2	1,1	0,8	1,5
Exhaure	MeS	mg/L	55	43	18	3,8
Exhaure	N-NH4	mg(N)/L	0,0531	0,039	0,039	0,039
Exhaure	N-NO3	mg(N)/L	0,65	0,529	0,637	0,6
Exhaure	Pt	mg(P)/L	0,051	0,026	0,041	0,043
Exhaure	pH	unité pH	7,5	7,5	7,4	7,4
Exhaure	Température eau	°C	10,5	15,5	19,6	19,6

Milieu récepteur de la station d'Itxassou

Pt prélevt	Paramètre	Unité	06/03/18	11/07/18
Amont	DBO5	mg(O2)/L	0,5	0,5
Amont	DCO	mg(O2)/L	5	5
Amont	MeS	mg/L	6,3	5,1
Amont	NH4	mg(NH4)/L	0,0499	0,0499
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,039	0,039
Amont	NTK	mg(N)/L	1	1
Amont	pH	unité pH	7,2	7,5
Amont	Température	°C	14	18,5
Aval	DBO5	mg(O2)/L	0,5	0,9
Aval	DCO	mg(O2)/L	6	5
Aval	MeS	mg/L	11	5,2
Aval	NH4	mg(NH4)/L	0,0991	0,0499
Aval	N-NH4	mg(N)/L	0,0774	0,039
Aval	NTK	mg(N)/L	1	1
Aval	pH	unité pH	7,3	7,5
Aval	Température	°C	14	18,5

Milieu récepteur de la station de Lahonce

Pt prélevt	Paramètre	Unité	16/01/18	03/04/18	02/07/18	12/11/18
Amont	Conductivité	µS/cm	497	248	212	421
Amont	E Coli	n/(100mL)	0	175	2282	38730
Amont	MeS	mg/L	35	20	54	13
Amont	N-NH4	mg(N)/L	0,173	0,0541	0,12	0,206
Amont	N-NO3	mg(N)/L	0,609	1,81	1,12	1,62
Amont	N-NO2	mg(N)/L	0,006	0,0161	0,0189	0,0162
Amont	Pt	mg(P)/L	0,13	0,072	0,089	0,348
Amont	pH	unité pH	7,41	7,7	7,57	7,51
Amont	Température	°C	13,4	15,9	21,2	17
Aval	Conductivité	µS/cm	477	254	228	496
Aval	E Coli	n/(100mL)	83	657	3282	38730
Aval	MeS	mg/L	53	16	49	11
Aval	N-NH4	mg(N)/L	0,0688	0,0984	0,149	0,223
Aval	N-NO2	mg(N)/L	0,0118	0,0136	0,0194	0,0169
Aval	N-NO3	mg(N)/L	1,87	1,53	1,21	1,54
Aval	pH	unité pH	7,52	7,86	7,62	7,58
Aval	Pt	mg(P)/L	0,12	0,059	0,103	0,327
Aval	Température	°C	13,1	14,9	21,1	17

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale		
Commune	**Site**	**2018**
BASSUSSARRY	STEP de Bassussarry	Non
BRISCOUS	STEP de Briscous-Salines	Oui
ITXASSOU	STEP d'Itxassou	Oui
LAHONCE	STEP de Lahonce	Oui
MOUGUERRE	STEP de Mouguerre	Oui
URCUIT	STEP d'Urcuit	Oui
URT	STEP d'Urt	Non
USTARITZ	STEP d'Ustaritz	Oui
USTARITZ	STEP Ustaritz - Hemeretziak	Oui
VILLEFRANQUE	STEP de Villefranque (BRM)	Oui

Pour l'année 2018, les stations du secteur URA sont conformes à la réglementation sauf Bassussarry et Urt.

3.3 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.3.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle

ODYSSÉE

SUEZ

L'outil de gestion de la relation client s'appelle Odyssée et est utilisé par toutes les filières « métier » de SUEZ en relation avec les clients (Centre de Relation Client, ordonnancement). Il permet de :

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...) ;
- Partager de l'information et une meilleure maitrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- Vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

3.3.2 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif					
Désignation	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Particuliers	12 905	13 983	14 518	14 879	2,5%
Total	12 905	13 983	14 518	14 879	2,5%

Le nombre de clients assainissement collectif					
AHETZE	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Particuliers	565	654	663	637	- 3,9%
Total	565	654	663	637	- 3,9%

ARBONNE	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Particuliers	497	687	704	648	- 8,0%
Total	497	687	704	648	- 8,0%

ARCANGUES	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Particuliers	654	702	721	737	2,2%

ARCANGUES	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total	654	702	721	737	2,2%

BASSUSSARRY	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	1 517	1 586	1 608	1 618	0,6%
Total	1 517	1 586	1 608	1 618	0,6%

BRISCOUS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	552	598	606	636	5,0%
Total	552	598	606	636	5,0%

CAMBO-LES-BAINS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total	-	-	-	-	0,0%

HALSOU	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	78	83	85	85	0,0%
Total	78	83	85	85	0,0%

ITXASSOU	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	622	671	720	711	- 1,3%
Total	622	671	720	711	- 1,3%

JATXOU	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	342	356	363	370	1,9%
Total	342	356	363	370	1,9%

LAHONCE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	750	803	812	818	0,7%
Total	750	803	812	818	0,7%

LARRESSORE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	481	514	524	525	0,2%
Total	481	514	524	525	0,2%

MOUGUERRE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	1 224	1 286	1 326	1 336	0,8%
Total	1 224	1 286	1 326	1 336	0,8%

SAINT-PIERRE-D'IRUBE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	1 553	1 860	2 031	2 346	15,5%
Total	1 553	1 860	2 031	2 346	15,5%

URCUIT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	561	600	637	667	4,7%
Total	561	600	637	667	4,7%

URT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	703	721	727	727	0,0%
Total	703	721	727	727	0,0%

USTARITZ	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	2 378	2 395	2 480	2 524	1,8%
Total	2 378	2 395	2 480	2 524	1,8%

VILLEFRANQUE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	428	467	511	494	- 3,3%
Total	428	467	511	494	- 3,3%

Population et clients	
Communes	**Population (Source INSEE, recensement 2016)**
Ahetze	2 152
Arbonne	2 215
Arcangues	3 225
Bassussarry	3 212
Briscous	2 782
Halsou	590
Itxassou	2 161
Jatxou	1 177
Lahonce	2 397
Larressore	2 009

Mouguerre	5 162
Saint-Pierre-d'Irube	4 942
Urcuit	2 479
Urt	2 309
Ustaritz	7 112
Villefranque	2 668
Population totale	**46 592**

3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement					
Type volume	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Volumes assujettis (m³)	1 360 471	1 593 346	1 437 057	1 511 332	5,2%

3.3.4 La typologie des contacts clients

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	7 126
Courrier	1 244
Internet	1 093
Visite en agence	447
Total	9 910

Bilan des appels téléphoniques, des courriers, des fax, des courriers électroniques et des déplacements des clients pour les communes du secteur URA

Bilan des contacts clientèle (hors astreinte)						
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**Evolution N/N-1**	
INTERNET	438	809	1 254	1 595	**341**	**21,38%**
APPELS TELEPHONIQUES	7 606	13 920	8 320	10 752	**2 432**	**22,62%**
COURRIERS	1 901	1 934	1 707	1 561	**-146**	**-9,35%**
VISITEURS	622	834	736	582	**-154**	**-26,46%**
TOTAL	**10 572**	**17 509**	**12 023**	**14 490**	**2 467**	**17,03%**

Les contacts clientèle sont communs à l'eau et l'assainissement.

3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	**Nombre de demandes**	**dont réclamations**
Gestion du contrat client	2 371	-
Facturation	901	814
Règlement/Encaissement	2 059	112
Prestation et travaux	377	-
Information	4 053	-
Technique assainissement	155	37
Total	9 916	963

Bilan des réclamations						
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**Evolution N/N-1**	
TOTAL DES RECLAMATIONS « GESTION CLIENTELE »	585	1 084	946	1 124	178	15,84%
TOTAL DES RECLAMATIONS « TECHNIQUES » *	49	53	54	40	-14	-35,00%
TOTAL réclamations	**634**	**1 137**	**1 000**	**1 164**	**164**	**14,09%**

Les réclamations de gestion clientèle sont communes à l'eau et l'assainissement.
Le taux de réclamation par écrit est de 21,7 % et le taux par téléphone de 74,3 %.

- **Liés à la gestion administrative de la clientèle :**

Réclamations émergentes	
	2018
Facturation	988
Règlement	129

- **Liés aux aspects opérationnels techniques :**

Réclamations émergentes	
	2018
Voie publique enquêtée	24
Gestion sinistre	0
Branchement enquêté	7
Branchement débouché	9

3.3.6 L'activité de gestion clients

Activité de gestion	
Désignation	**2018**
Nombre d'abonnés mensualisés	8 496
Nombre d'abonnés prélevés	1 581
Nombre d'échéanciers	164
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	28 973
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	1 681
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	331
Nombre total de factures comptabilisées	30 985

3.3.7 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVE DES COMPTEURS**

SUEZ déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :
- La remontée pertinente d'index,
- Le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- L'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- Une réponse adaptée aux questions des clients.

copyright : William Daniels

En, 2018, la qualité du contact avec le releveur est jugée satisfaisante par les clients à 96 %.

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.
Chaque intervention fait l'objet d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, courrier, sms).

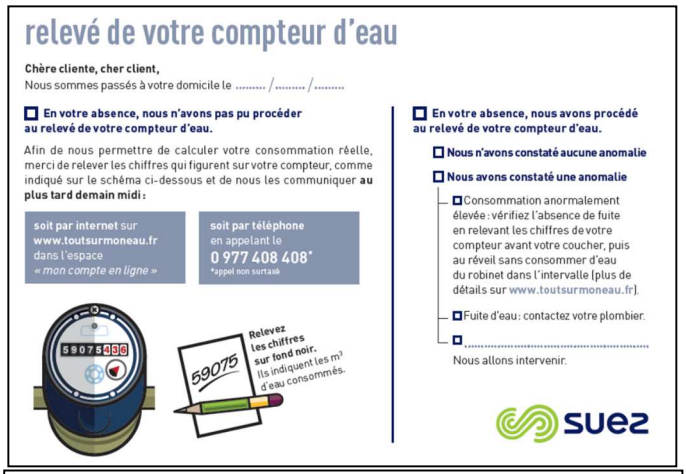

- **<u>UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION</u>**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux…), sur les sujets suivants :

1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
   a. Le compte en ligne
   b. L'e-facture (ou facture électronique)
   c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
   d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement

e. La dépose d'index en ligne

2) **Information sur :**
   a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir…) ;
   b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
   c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule…)
   d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....

3) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :
   a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
   b. Actions sur le compteur : relève, changement
   c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien

4) Amélioration de la qualité relationnelle par :
   a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
   b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar ou en chattant avec un conseiller clientèle.
   c. Des informations sur la gestion des données personnelles
   d. Des enquêtes de satisfaction à chaud : post-contact, post-intervention…

> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture…), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

Relation client			
Désignation	**2017**	**2018**	**N/N-1 (%)**
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	22,18	13,04	- 41,2 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	322	194	- 39,8 %

3.3.8 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ.

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.
Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF). Actuellement, la Région Nouvelle Aquitaine est en relation avec les PIMMS, les MSAP et La Poste.

Le fonds de solidarité	
Désignation	**2018**
Nombre de dossiers FSL présentés	13
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	10
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	-
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	614,22
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	528,68
Montant Total HT "solidarité"	614,22
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0004

3.3.9 La mesure de la satisfaction client

SUEZ place le client au centre de ses actions et a ainsi depuis plusieurs d'années mis en place plusieurs dispositifs d'écoute client. Ils ont comme objectifs d'être à la source d'un process d'amélioration continu des services de SUEZ et ses partenaires :***« j'écoute » → « j'analyse » → « j'agis »…***
Depuis 3 ans, l'institut d'études d'opinions IFOP accompagne SUEZ pour la réalisation du baromètre de satisfaction annuel.

Les résultats de cette étude permettent à SUEZ de :
- **Identifier les leviers de satisfaction** pour valoriser la qualité de service de SUEZ
- **Identifier les causes d'insatisfaction** pour définir les priorités d'action et **suivre les impacts des plans d'action dans la durée.**

> La méthodologie

Du 25/01 au 12/02/2019, l'enquête de satisfaction a été menée par email auprès d'un panel représentatif de 608 clients directs sur les communes de la Région Nouvelle Aquitaine desservies par SUEZ.

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Augmentation de la satisfaction clients :

Augmentation de la satisfaction globale sur l'ensemble des services : 77% des clients se déclarent satisfaits (76% en 2017). Les leviers forts générateurs de satisfactions sont :

- les services en ligne : satisfaction excellente : 93% (versus 92% en 2017). Les services en lignes les plus utilisés et générant le plus de satisfaction sont : l'accès aux données personnelles et l'accès aux factures.
- les interventions à domicile : 89% des clients sont satisfaits.
- La facturation : 84% des clients sont satisfaits.

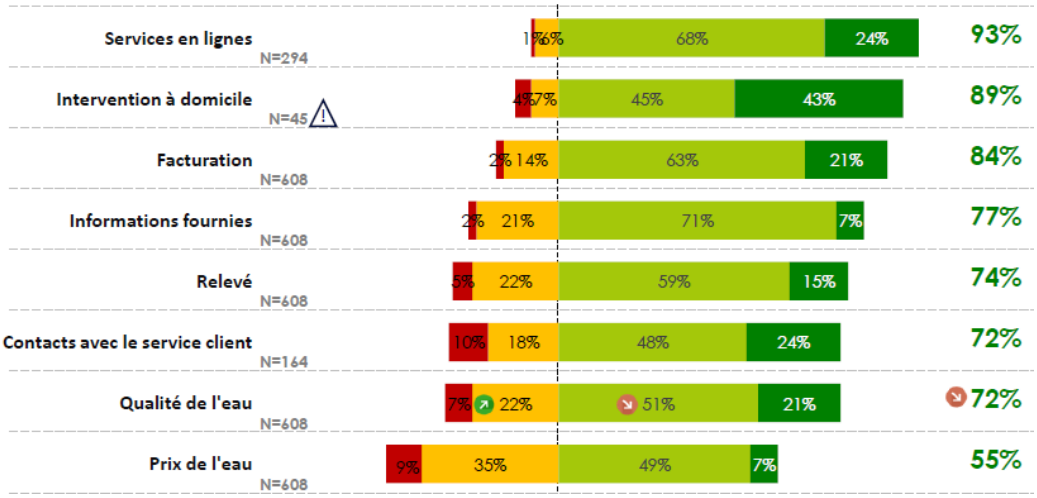

> Une image solide du fournisseur d'eau

70% des clients déclarent avoir une bonne image de leur fournisseur d'eau, considéré :

- efficace et réactif
- dont l'action est conforme à la mission de services publics
- et dont l'action s'inscrit pour la protection de l'environnement.

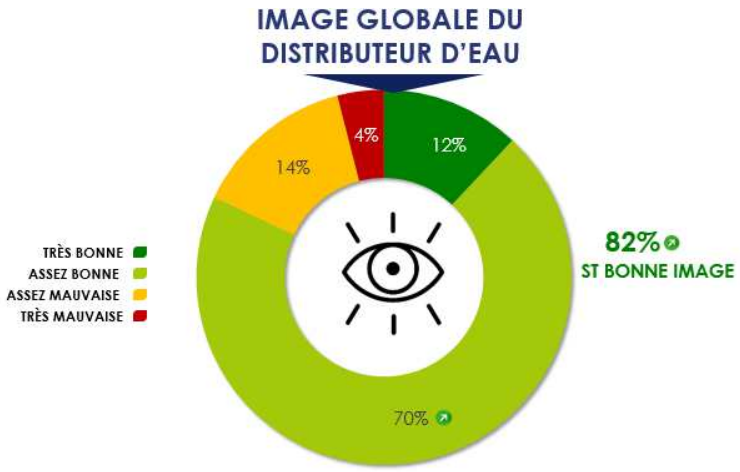

L'intention de fidélité à SUEZ est plutôt forte : 82% des clients envisageraient de rester chez leur distributeur d'eau s'ils avaient la possibilité d'en choisir un autre. Un score en hausse par rapport à l'année dernière (77% en 2017).

> Satisfaction liée à la qualité de l'eau
72% des clients se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet. Un score en baisse par rapport à l'année dernière.
Les principaux facteurs d'insatisfaction des clients concernent :

- la teneur en calcaire
- la teneur en chlore

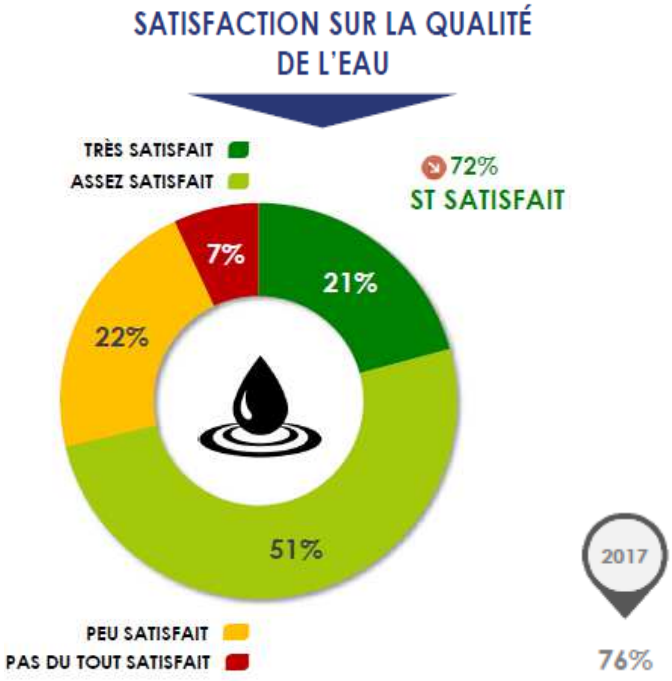

>La relève

Les clients relevés à distance sont plus satisfaits de la relève que ceux l'étant au domicile : 72% de clients satisfaits pour la relève à domicile versus 89% de satisfaits pour le relevé à distance via compteur connecté.

Pour ce qui est de la relève à distance, les clients apprécient la fiabilité des relevés : 86% de satisfaction.

En ce qui concerne la relève à domicile, **la qualité du contact avec le releveur est très appréciée par les clients** : 96% de satisfaction ! Un score en hausse par rapport à l'année dernière.

>Facturation

Avec 84% de clients satisfaits, **la satisfaction liée à la facturation est bonne.**

A noter : **une satisfaction plus importante de la facturation par efacture (facture électronique)** par rapport à la facturation par courrier (86% versus 83%)

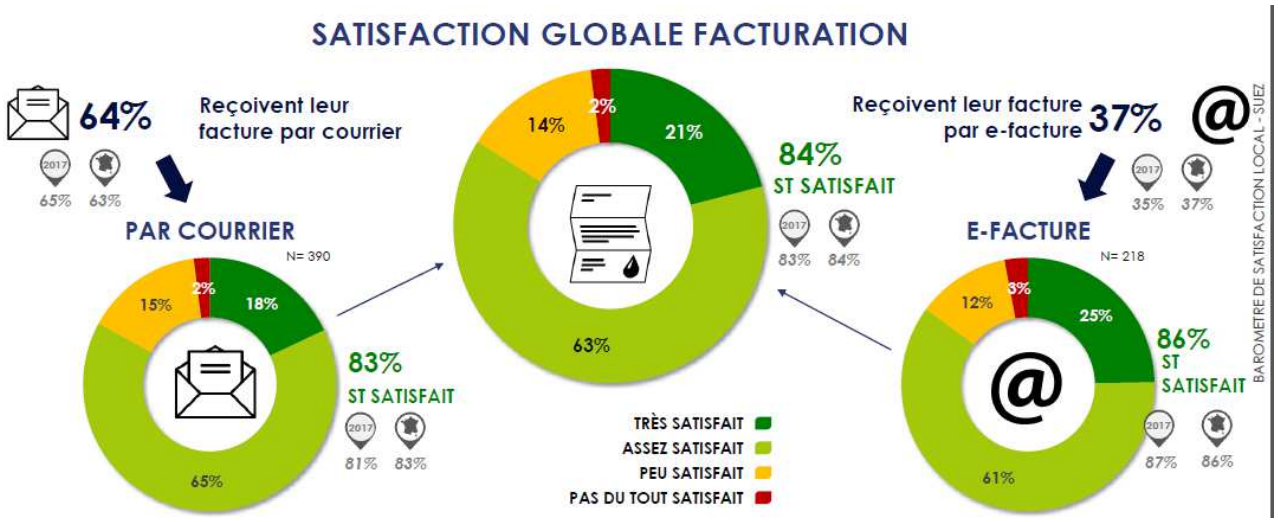

3.3.10 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif	
Détail prix assainissement	**01/01/2019**
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	83,03
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,7231
Taux de la partie fixe du service (%)	28,65%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,93152
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,66502

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Les composantes du prix de l'assainissement		
Dénomination	**Détail prix assainissement**	**01/01/2019**
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	54,07
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,8627
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	28,96
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,8604
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,25
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,2665

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

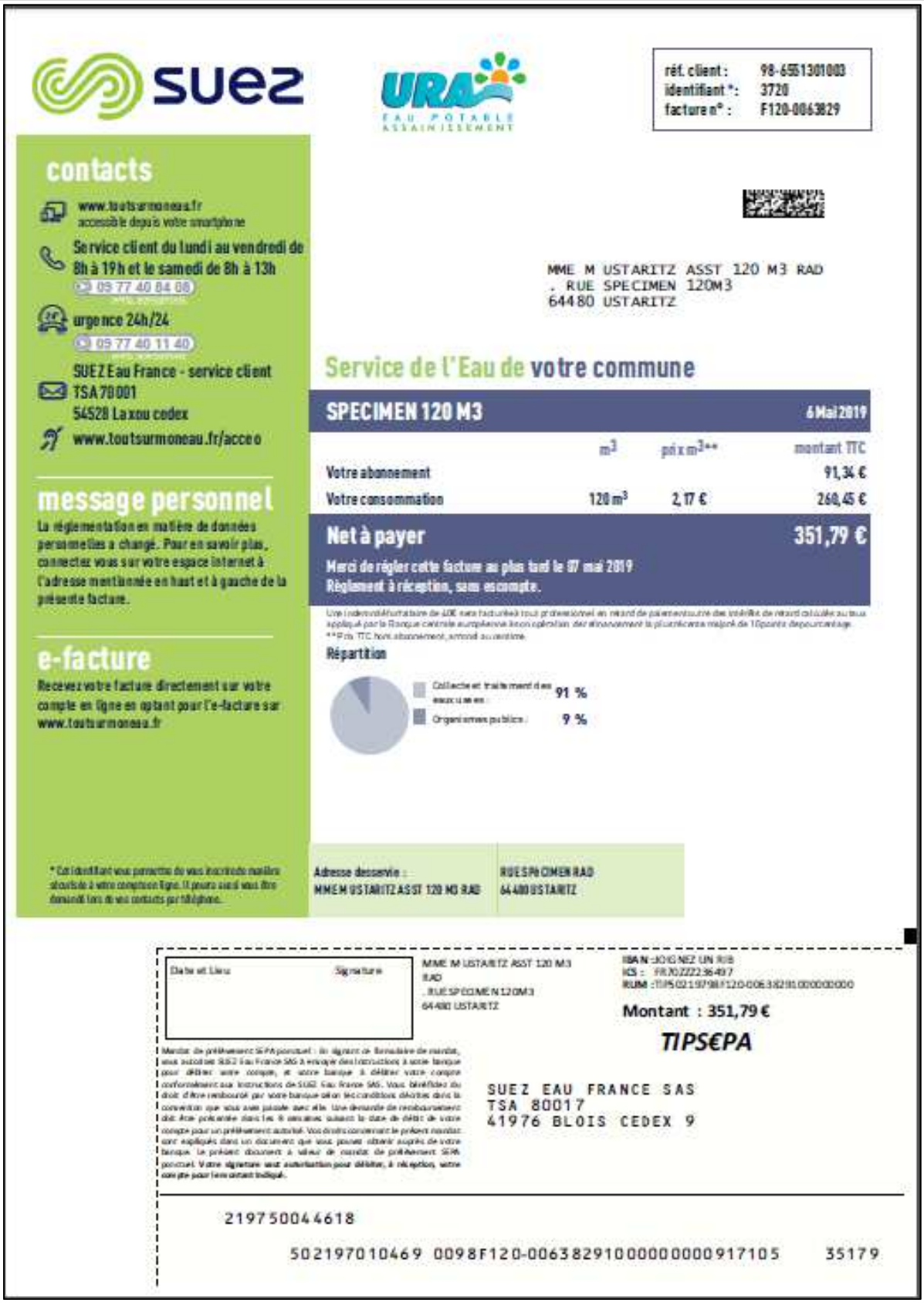

suez

URA EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

réf. client : 98-6551301003
identifiant *: 3720
facture n° : F120-0063829

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
09 77 40 84 08

urgence 24h/24
09 77 40 11 40

SUEZ Eau France - service client
TSA 78001
54528 Laxou cedex
www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

La réglementation en matière de données personnelles a changé. Pour en savoir plus, connectez vous sur votre espace internet à l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

MME M USTARITZ ASST 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
64480 USTARITZ

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 — 6 Mai 2019

	m³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			91,34 €
Votre consommation	120 m³	2,17 €	260,45 €
Net à payer			**351,79 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 07 mai 2019
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

Collecte et traitement des eaux usées : 91 %
Organismes publics : 9 %

Adresse desservie : MME M USTARITZ ASST 120 M3 RAD — RUE SPECIMEN RAD 64480 USTARITZ

Date et Lieu — Signature

MME M USTARITZ ASST 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
64480 USTARITZ

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIPS02197981F120-0063829100000000000

Montant : 351,79 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 80017
41976 BLOIS CEDEX 9

219750044618

502197010469 0098F120-0063829100000000000917105 35179

Document à conserver 10 ans

N° Facture : F 120-0063829-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**289,80**		**318,79**
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	54,07	54,07	10,0	
Part CAPB du 01/01/2019 au 01/01/2020	1	28,96	28,96	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m³	0,8627	103,52	10,0	
Part CAPB du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m³	0,8604	103,25	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			**30,00**		**33,00**
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2019 au 01/01/2020	120 m³	0,25	30,00	10,0	
TOTAL HT			319,80		
MONTANT TVA (10.0 %)			31,99		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					351,79
Net à payer					**351,79 €**

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 56528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CS 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 204 040 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire - FR 79 410 034 407

TREL598F00F120-0063829000351794N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur **www.toutsurmoneau.fr** ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010522095N02203 en indiquant votre référence client (98- 6551301003).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur **www.toutsurmoneau.fr** la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

4 | Comptes de la délégation

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2017	2018	Ecart en %
PRODUITS	**4 356 454**	**4 554 128**	**4,5%**
Exploitation du service	2 117 046	2 165 516	
Collectivités et autres organismes publics	1 953 424	2 063 753	
Travaux attribués à titre exclusif	273 909	313 269	
Produits accessoires	12 075	11 590	
CHARGES	**4 590 166**	**4 694 693**	**2,3%**
Personnel	966 023	907 613	
Energie électrique	348 750	349 871	
Achats de prestations assainissement	150 486	173 056	
Produits de traitement	44 016	36 640	
Analyses	44 912	35 716	
Sous-traitance, matières et fournitures	403 607	405 378	
Impôts locaux et taxes	80 851	83 816	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	331 603	336 628	
• télécommunication, postes et télégestion	25 489	20 721	
• engins et véhicules	79 345	94 034	
• informatique	96 356	96 674	
• assurance	7 745	10 919	
• locaux	52 829	64 427	
Contribution des services centraux et recherche	64 304	65 139	
Collectivités et autres organismes publics	1 953 424	2 063 753	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	48 472	78 458	
• fonds contractuel	120 352	127 424	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	16 004	18 151	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	17 363	13 050	
Résultat avant impôt	**-233 712**	**-140 565**	**39,9%**
RESULTAT	**-233 712**	**-140 565**	**39,9%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018

Détail des produits

en €uros	2017	2018	Ecart en %
TOTAL	**4 356 454**	**4 554 128**	**4,5%**
Exploitation du service	2 117 046	2 165 516	2,3%
• Partie fixe	718 732	741 282	
• Partie proportionnelle	1 213 794	1 256 710	
• Aides au fonctionnement	184 520	167 524	
Collectivités et autres organismes publics	1 953 424	2 063 753	5,6%
• Part Collectivité	1 601 014	1 686 354	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	352 409	377 399	
Travaux attribués à titre exclusif	273 909	313 269	14,4%
• Branchements	273 909	169 470	
• Autres travaux	0	143 799	
Produits accessoires	12 075	11 590	-4,0%
• Autres produits accessoires	12 075	11 590	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2018

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

    - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
    - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Sommaire

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
VI. ANNEXES

ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2018 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.

- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

Eléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

Eléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.

- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

Charges indirectes

Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,45 % de leurs Produits (hors compte de tiers).

- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux régions est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région.

La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.
L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

a. garantie pour continuité du service,
b. programme contractuel,
c. fonds contractuel,

a. **« Garantie pour continuité du service »** : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.
La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie): la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **« Programme contractuel de renouvellement »** : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

a. programme contractuel,
b. fonds contractuel,
c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels**» : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

  La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5. La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels (‘charges relatives aux investissements du domaine privé’) :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, …ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4,49%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,36% (0,14% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle. L'IS s’entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux .

Le taux applicable est de 33,33%.

ANNEXES

Année **2018**

A1 - Clés reposant sur des critères physiques

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientele / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions réseau et clientèle	4 065,80
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions usine	9 672,75
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst	285,95
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement	14 472,00
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement	14 472,00
Charges Engins spéciaux – seulement Hydrocureurs	Nombre d'heures media sur compte analytique (9602/9603%)	5 685,49
Charges Engins spéciaux - tous hors hydrocureurs	Nombre d'heures media sur compte analytique (9502%/9503%/9603%/9604%/9751%/9752%/9753%/9754	4 065,80
Charges épuration	m3 traités (milliers m3)	1 084 306,00
Charges évacuation boues	m3 évacués (milliers m3)	1 731,22
Charges facturation encaissement	Client équivalent	2 894,40
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement	116,00
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)	285,95

A2 - Clés reposant sur des critères financiers

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Charges gérances eau	CA hors AE	2 149 795,15
Charges de structure travaux facturables	charges travaux facturés	-169 720,90
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total	2 322 850,83
Charges logistique	Sortie de stock	-17 184,22
Charges achat	Achats / Charges externes hors achats d'eau	-909 274,98
Charges supports aux interventions / MO	Charges Personnel imputé en exploitation	-569 907,23
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers	2 322 850,83
Répartition des charges de structures travaux	Produits travaux facturables et prestations de services	313 268,91

Les charges de main d'œuvre annexes (participation, retraites et autres) sont réparties sur la base des charges directes de personnel imputées ou affectées au contrat. Ces dernières représentent 2,76% des charges de l'Entreprise Régionale.

A3 - Calcul de Répartition à la Valeur Ajoutée

Les frais généraux locaux de l'Entreprise Régionale, et la charge relative aux autres éléments du domaine privé corporels et incorporels sont répartis sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée. Les charges réparties sur le contrat réprésentent 2,42% des charges de l'Entreprise Régionale.

A4 - Taux de financement - Domaine concédé

La valeur de ce taux est égale à : 5,59 %

4.2 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.2.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
AHETZE-PR haroztegia-RVT-PARTIEL GROUPE ELECTROGENE	- *852,41*
AHETZE-PR Jouanetenea-RVT-rvt ballon anti belier	1 044,83
AHETZE-PR lamissolako-RVT-Pompe 1	39,90
AHETZE-PR Moulin Errota-RVT-pompe 1	1 562,85
ARBONNE-PR Gure Nahia-RVT- ballon anti bélier	199,51
ARCANGUES-PR Arbella-RVT-pompe 1	787,53
ARCANGUES-PR Blanchet-RVT-pompe 1	2 485,06
ARCANGUES-PR Blanchet-RVT-Pompe 1	2 574,71
ARCANGUES-PR Mendi Bista-RVT-armoire électrique	1 884,45
BASSUSSARRY-PR Behic-RVT-Rvt ballon antibélier	- *597,47*
BASSUSSARRY - PR Golf - RVT canalisation refoulement, vannes et clapets	5 948,23
BASSUSSARRY-PR Golf secteur H-RVT-Partiel Armoire BT	1 920,44
BASSUSSARRY-PR Golf secteur I-RVT-Rvt pompe 1	119,70
BASSUSSARRY-PR Ur Geldi-RVT-pompe2	1 804,61

Renouvellement sur les installations	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
BASSUSSARRY-STEP de Bassussarry-RVT-DIFFUSEURS BASSIN AERATION	13 875,52
BASSUSSARRY-STEP de Bassussarry-RVT-ONDULEUR	1 335,06
BASSUSSARRY-STEP de Bassussarry-RVT-Rvt brosse et axe tamis	4 906,97
BASSUSSARRY-STEP de Bassussarry-RVT-rvt variateur pompe industrielle	3 464,13
BRISCOUS-STEP de Briscous-Salines-RVT-DIFFUSEURS	3 022,07
BRISCOUS-STEP de Briscous-Salines-RVT-moteur désodo	2 542,50
BRISCOUS-STEP de Briscous-Salines-RVT-partiel pompe gaveuse	2 086,52
BRISCOUS-STEP de Briscous-Salines-RVT-surpresseur 1	8 063,51
ITXASSOU-STEP d'Itxassou-RVT-DIFFUSEURS	4 658,23
ITXASSOU-STEP d'Itxassou-RVT-partiel pompe gaveuse	1 960,12
ITXASSOU-STEP d'Itxassou-RVT-preleveur EB	3 358,39
JATXOU-PR Motta-RVT-pompe 1	516,45
LAHONCE-PR Doréa-RVT-cana refoulement	3 398,76
LAHONCE-PR Doréa-RVT-partiel P1	4 122,88
LAHONCE-PR Doréa-RVT-pompe 2	4 416,23
LAHONCE-PR Sip-RVT-pompe 2	1 678,99
LAHONCE-STEP de Lahonce-RVT-motoréducteur racleur dégraisseur	1 527,88
LARRESSORE-PR Laressoro-RVT-ballon antibelier	1 310,81
LARRESSORE-PR Laressoro-RVT-Rvt pompe 2	558,61
MOUGUERRE-PR Allégéra-RVT-griffe pompe 1	878,01
MOUGUERRE-PR Belsaenia-RVT-pompe 1	1 885,70
MOUGUERRE-PR Irauldénia-RVT-pompe 1	1 101,43
MOUGUERRE-PR ZI Mouguerre-RVT-Renouvelement démarreur pompe 1	1 928,54
MOUGUERRE-STEP de Mouguerre-RVT-partiel tamis	1 264,03
MOUGUERRE-STEP de Mouguerre-RVT-preleveur entree step	3 358,39
MOUGUERRE-STEP de Mouguerre-RVT-Secheur d'air	- 314,92
ST PIERRE D IRUBE-PR Palmiers - Labarthe-RVT-canalisations	258,03
ST PIERRE D IRUBE-PR Palmiers - Labarthe-RVT-REFOULEMENTS +CLAPETS+ VANNES+ nourrice	2 898,95
URCUIT-PR Saint Jean-RVT-pompe 1	4 403,48
URCUIT-STEP d'Urcuit-RVT-agitateur bassin activation	2 353,79
URCUIT-STEP d'Urcuit-RVT-DIFFUSEURS BASSIN AERATION	8 164,32
URCUIT-STEP d'Urcuit-RVT-partiel compacteur dégrilleur	3 239,01

Renouvellement sur les installations	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
URCUIT-STEP d'Urcuit-RVT-Renouvellement préleveur fixe	3 358,39
URT-PR Broy-RVT-POMPE 1	- *157,46*
URT-PR Broy-RVT-POMPE 1	1 549,52
URT-STEP d'Urt -RVT-pompe vannes circulation membranaire	139,65
URT-STEP d'Urt -RVT-ANTIBELIER EAU INDUSTRIELLE	645,82
URT-STEP d'Urt -RVT-pompe lavage membranes	1 832,30
URT-STEP d'Urt -RVT-VIS COMPACTEUR TAMIS	3 197,45
USTARITZ-PR Ball Trap-RVT-télétrans	1 378,37
USTARITZ-PR Etxehasia-RVT-rvt ballon antibélier	579,60
USTARITZ-PR Landagoyen-RVT-pompe 2	1 445,24
USTARITZ-PR Marisuenia-RVT-pompe 2	1 302,35
USTARITZ-PR Marisuenia-RVT-Renouvelement armoire électrique	3 392,60
USTARITZ-PR Pyrénées-RVT-pompe 1	1 496,95
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-agitateur pre anoxie	- *672,78*
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-DEBITMETRE RECIRCULATION	1 082,62
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-DETECTEUR CH4	1 625,11
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-partiel centrifugeuse	1 588,44
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-PARTIEL CENTRIFUGEUSE	45 111,05
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-partiel dégrilleur	1 240,74
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-partiel vis tamis	2 041,32
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-piéces filtre uv	- *1 345,54*
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-pompe relèvement 3	1 357,30
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-Renouvellement des pompes eau brute 1 et 3	3 046,72
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-Renouvellement préleveur portable	4 214,00
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-Rvt partiel surpresseur S35A	78,51
USTARITZ-STEP d'Ustaritz-RVT-surpresseur S35 C	10 647,99
VILLEFRANQUE-PR Larrepunta-RVT-pompe 1	805,69
VILLEFRANQUE-PR Vivier-RVT-POMPE 2	1 159,40
VILLEFRANQUE-STEP de Villefranque (BRM)-RVT-télétransmission	2 043,65
TOTAL général	**211 329,33**

Fonds de renouvellement d'URA ASSAINISSEMENT: IC 11140

indices	Pondération	Valeurs d'origines au 01/05/2012	Valeurs connues au 01/07/2012	Valeurs connues au 01/01/2013	Valeurs connues au 01/07/2013	Valeurs connues au 01/01/2014	Valeurs connues au 01/07/2014	Valeurs connues au 01/01/2015	Valeurs connues au 01/07/2015	Valeurs connues au 01/01/2016	Valeurs connues au 01/07/2016	Valeurs connues au 01/01/2017	Valeurs connues au 01/07/2017	Valeurs connues au 01/01/2018	Valeurs connues au 01/07/2018
ICHT-E	0,33	107 du 03/04/2012	107 du 03/04/2012	107,9 du 05/10/2012	108,6 du 09/04/2013	108,2 du 09/10/2013	107,8 du 07/04/2014	107,7 du 07/10/2014	107,6 du 08/04/2015	111,4 juin-15	111,7 déc-15	112,4 juin-16	113 déc-16	du 113,8	du 115
351002/351007	0,18	136,1 du 29/02/2012	136,1 du 29/06/2012	141,2 du 11/12/2012	122,8 du 28/06/2013	122,1 du 27/12/2013	126,5 du 30/06/2014	129,9 du 29/12/2014	134,3 du 30/06/2015	138,2 du 01/01/2016	118,8 du 10/06/2016	108,5 du 30/12/2016	120,4 du 9/06/2017	du 132,9	du 133,0
Fsd2	0,29	127,5 du 30/03/2012	126,8 du 29/06/2012	129,1 du 03/12/2012	126,2 du 28/06/2013	127,6 du 30/12/2013	125,8 du 30/06/2014	125,3 du 29/12/2014	124,5 du 30/06/2015	123,1 du 01/01/2016	120,7 du 10/06/2016	124,3 du 30/12/2016	125,2 du 9/06/2017	du 126,6	du 128,9
TP10A	0,05	131,5 du 02/04/2012	133,3 du 29/06/2012	134,3 du 28/12/2012	135,1 du 31/05/2013	135,9 du 31/12/2013	134,4 du 13/06/2014	135,9 du 16/12/2014	105,7 du 12/06/2015	105,4 du 25/12/2015	105,1 du 01/07/2016	105,3 du 30/06/2016	106,4 du 23/06/2017	du 106,8	du 108
Part fixe	0,15														
		K	0,9991	1,0142	1,0172	1,0183	1,0194	1,0239	1,0281	1,0318	1,0404	1,0317	1,0582	1,0873	1,0970

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant dotation initiale		60 000,00	102 900,00	102 900,00	102 900,00	116 672,88	116 672,88	116 672,88
	Compte CA							
Montant dotation actualisée		**59 945,54**	**104 516,75**	**104 842,01**	**105 573,73**	**120 882,91**	**121 917,08**	**127 424,17**
Solde N-1			-27 151,81	-11 210,37	-32 641,13	-102 216,14	-127 025,69	-175 497,82
Travaux renouvellement terminés	93822	116 515,92	62 382,61	75 789,37	151 526,26	236 030,19	79 949,31	206 145,89
Renouvellement en cours 01 01 N	93829	-78 329,69	-48 719,70	-74 907,92	-125 378,27	-148 058,91	-56 451,06	-145 325,58
Renouvellement en cours 31 12 N	93823	48 719,70	74 907,92	125 378,27	148 058,91	56 451,06	145 325,58	150 509,02
Total des dépenses de la période		**86 905,93**	**88 570,83**	**126 259,72**	**174 206,90**	**144 422,34**	**168 823,83**	**211 329,33**
Solde		**-26 960,39**	**-11 205,89**	**-32 628,08**	**-101 274,30**	**-125 755,57**	**-173 932,44**	**-259 402,98**
Taux légal		**0,71%**	**0,04%**	**0,04%**	**0,93%**	**1,01%**	**0,90%**	**0,89%**
Actualisation au taux légal		-191,42	-4,48	-13,05	-941,85	-1 270,13	-1 565,39	-2 308,69
Solde actualisé au taux réel		**-27 151,81**	**-11 210,37**	**-32 641,13**	**-102 216,14**	**-127 025,69**	**-175 497,82**	**-261 711,66**

A fin 2018, le solde de la dotation de renouvellement est de **– 261 711,66 €** (avance importante).

5 | Votre délégataire

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

La Région Nouvelle Aquitaine de SUEZ est l'une des10 entités régionales de SUEZ Eau France. Elle couvre entre autres les départements de la Gironde, de la Dordogne, de la Charente et la Charente-Maritime, de la Creuse et de la Corrèze, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Depuis le 1er janvier 2017, la région Nouvelle Aquitaine s'organise autour de **4 Agences territoriales** et de nombreuses implantations de proximité qui permettent de développer un ancrage territorial fort pour répondre aux attentes de nos clients collectivités.

Grace à une organisation et des moyens adaptés aux enjeux et besoins des territoires, l'entreprise assure une mission de service public **réactive, disponible et efficace** en vue d'assurer un **service de qualité**, **7j/7, 24h/24** et ainsi de satisfaire tant ses clients, les collectivités, que les usagers et les professionnels.

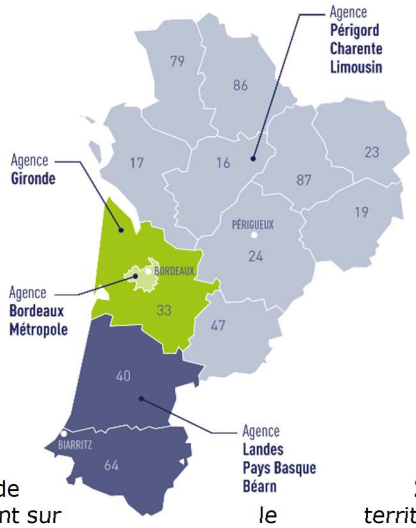

Forte de **1300 collaborateurs**, L'entreprise est en charge de près de **200 contrats** de délégation du service public de l'eau et de l'assainissement sur le territoire Nouvelle aquitaine.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE DE PROXIMITE

AGENCE GIRONDE

Des moyens humains et matériels mobilisés pour un service exploitation efficace, au nord comme au sud : équipes usines et réseaux, responsables travaux, matériel et moyens exploitation.

150 collaborateurs.

53 contrats d'eau
57 contrats d'assainissement,

191 395 clients eau pour
7 285,7 km réseau eau

105 330 clients assainissement
2 147 km de réseau.

AGENCE LANDES - PAYS BASQUE - BÉARN

Basée à Biarritz et quelques points d'ancrage dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques, elle offre à ses clients une réponse de proximité et son expertise.

180 collaborateurs

15 contrats eau
16 contrats assainissement

153 000 clients eau pour
6 000 km réseau eau

135 000 clients assainissement,
1 800 km de réseau.

AGENCE PÉRIGORD – CHARENTE – LIMOUSIN

Implantée sur la ville de Périgueux et quelques points d'ancrage en Charente et en Charente Maritime, l'agence assure un service suivi à proximité des installations de ses clients

53 collaborateurs.

20 contrats eau
17 contrats assainissement.

69 176 clients eau pour
4 548,1 km réseau eau

56 275 clients assainissement
726,5 km de réseau.

AGENCE BORDEAUX-MÉTROPOLE

SUEZ et sa filiale, la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub, disposent d'une organisation et de moyens techniques spécifiques pour répondre aux deux enjeux de l'eau et de l'assainissement : fournir une eau de qualité 24h/24, protéger l'environnement en assurant le traitement des eaux usées et gérer les eaux pluviales urbaines.
Certifié ISO 9001, OSHAS 18001, ISO 140001

770 collaborateurs.

273749 clients eau.
3 201 km de réseau d'eau potable (dont **54** km d'aqueducs).

281 270 clients en assainissement.
4 246 km de réseau de collecte.

1 300 collaborateurs répartis dans :

- 4 Agences territoriales : Gironde, Périgord Périgord Limousin Charente, Landes Pays Basque et Bordeaux Métropole
- l'Agence clientèle
- la Direction et des services supports,
- le Laboratoire régional,
- le LyRE, centre de recherche et d'innovation situé au cœur du campus bordelais.

DES MOYENS INTEGRES

Les services " support " :

expertise en eau potable et assainissement, gestion du patrimoine, prévention des risques et Management de la Qualité, communication, informatique, approvisionnement, ressources humaines… ils font bénéficier de leurs compétences l'ensemble de nos collectivités clientes

5.1.2 Nos implantations

L'agence LANDES - PAYS BASQUE - BÉARN, implantée à Biarritz, emploie 180 hommes et femmes de notre région au service de votre collectivité. Répartis sur les départements 40 et 64, à proximité immédiate de vos installations, ils sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

DES MOYENS HUMAINS

Elle est composée :

- 1 directeur d'agence
- 2 directeurs adjoints
- 1 assistante de direction
- 1 préventeur sécurité
- 4 responsables secteurs
- 5 responsables process
- 3 responsables travaux réseaux
- 1 responsable maintenance usine et travaux usine
- 1 responsable SIG

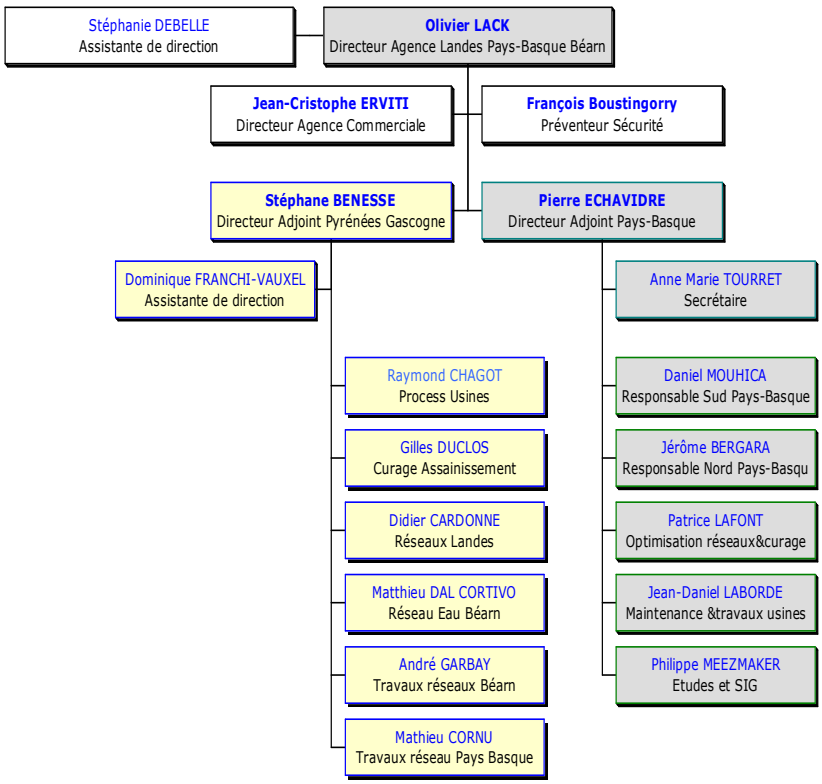

Olivier LACK

Directeur Agence Landes-Pays-Basque-Béarn

DES MOYENS MATERIELS

1 parc de 68 véhicules d'intervention dont :

- ✓ 10 fourgons atelier ;
- ✓ 2 camions benne 6,5 tonnes ;
- ✓ 3 camions benne 13 tonnes ;
- ✓ 3 camions benne 19 tonne grue ;
- ✓ 1 camion 19 tonnes poly-bennes + 2 bennes ;
- ✓ 1 camion 6 x 4 26 tonnes équipé pour les travaux de réfection de voirie ;
- ✓ 1 chargeuse (700 L);
- ✓ 1 mini pelle équipée de treuils extracoupe ® + remorques ;
- ✓ 1 mini pelle 5 tonnes pour terrassement mécanique en masse ;
- ✓ 10 compresseurs ;
- ✓ 3 fourgons équipés notamment pour les inspections télévisées , pour les tests à la fumée, au colorant et d'étanchéité mais également pour la recherche de fuites ;

3 accueils clientèle (Biarritz, Lons, Artix)

1 centre de pilotage VISIO basé à Biarritz : plateforme dédiée à la gestion des interventions et au pilotage des usines et des réseaux d'eau et d'assainissement

1 réseau de surveillance des équipements télécontrôle

1 astreinte 24h/24 de 17 techniciens piloté par le télécontrôle (pour toute l'agence : 10 agents de réseaux, 7 électromécaniciens ou process, 2 agents de maîtrise) ;

En période de crise, mobilisation de 45 personnes sur le Centre Equipements informatiques

5.1.3 Nos moyens humains

LE SECTEUR SUD PAYS-BASQUE

Le secteur Sud Pays Basque, est placé sous la responsabilité opérationnelle du Responsable du secteur Sud Pays Basque, **Daniel MOUHICA** qui dépend directement du Directeur Adjoint Pays Basque, **Pierre ECHAVIDRE**.

Daniel MOUHICA, est le garant de la bonne exécution du contrat en ce qui concerne l'économie et la qualité des services. Il assure une marche harmonieuse de l'ensemble de la structure décrite-ci-après en veillant notamment à ce que des liaisons constantes s'établissent entre les différents services. Il dispose des moyens et de l'autorité pour prendre toute décision relative aux obligations contractuelles. L'organisation actuelle du secteur Sud Pays Basque est structurée autour des différents services décrits ci-après.

Le service exploitation des réseaux

Guy CURUTCHET, chef de secteur a la responsabilité des missions du service exploitation et maintenance réseaux qui sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien quotidien du réseau de distribution (détection et réparation des fuites, entretien des équipements hydrauliques de réseau, réalisation des raccordements et branchements) ;
- le renouvellement des compteurs isolés ;
- l'étude et la réalisation des travaux neufs de branchements.

Au quotidien, il est appuyé par un adjoint, **Jean-Louis CHOUZENOUX**.

L'équipe « fontainier » : l'équipe « fontainier » a pour mission l'exploitation au quotidien du réseau de distribution et le suivi des travaux afférents l'étude des branchements neufs, le suivi de la qualité de l'eau pendant son transport, les relations avec les usagers. Les missions principales de ces agents sur le réseau d'eau potable sont, les réparations de casses « branchement », les réparations de casses « canalisation », la réalisation de travaux neufs.

Le service Process Eau Pays Basque

Le service Process a pour mission l'exploitation au quotidien des installations, leur supervision, l'optimisation des coûts énergétiques et de réactifs, le suivi de la qualité de l'eau de la ressource au traitement et stockage.

Ce service est dirigé par **Michel IDIARTEGARAY**. Sa formation initiale est essentiellement basée sur l'électrotechnique. Au cours des 9 premières années passées chez SUEZ, il a occupé la fonction d'Electromécanicien Automaticien au service maintenance. Les formations lui ont permis d'acquérir de solides compétences en process qualité eau dont il a bénéficié. Depuis 1995, il est au service Process Eau Potable.

Le service Process Assainissement Sud Cote Basque

Il a pour mission l'exploitation au quotidien des installations, leur supervision, l'optimisation des coûts énergétiques et de réactifs, le suivi de la qualité de l'eau épurée avant rejet en milieu naturel, la lutte contre les débordements et rejets en milieu naturels.

Le service Process Assainissement Sud Côte Basque est dirigé par **Steeve BODIN** et ses collaborateurs sont au nombre de 7. Les missions du service PROCESS sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien quotidien des stations d'épuration (entretien des équipements hydrauliques, et réglage des process) ;
- l'exploitation et la gestion des postes de relèvement eaux usées et unitaires ;
- l'exploitation et le suivi des données des déversoirs d'orage ;
- l'étude et la réalisation des travaux neufs et de renouvellement avec l'aide des services électromécaniques et mécaniques de Jean Daniel LABORDE;

Le service process assainissement Vallée de la Nive

Il est placé sous la responsabilité de **Véronique POLY** et est composé de 9 personnes. Les missions de ce service sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien quotidien des stations d'épuration (entretien des équipements hydrauliques, et réglage des process) ;
- l'exploitation et la gestion des postes de relèvement eaux usées et unitaires ;
- l'étude et la réalisation des travaux neufs et de renouvellement avec l'aide des services électromécaniques et mécaniques de Jean Daniel LABORDE;
- La gestion de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement et Maintenance préventive et curative des points de mesure sur les réseaux ERU et pluviaux ;
- Le suivi des projets sur les systèmes d'assainissement /pluvial en relation avec les exploitants, appui technique d'expertise auprès des exploitants sur le système d'assainissement ;
- L'appui technique au service Commercial (diagnostic rapide, autosurveillance réseau, rédaction d'offres…) ;

5.1.4 Nos moyens logistiques

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives…).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction de leur urgence et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu la réalisation des interventions,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un ensemble de systèmes d'informations intégrés : télésurveillance, système de gestion de la planification, tablettes digitales communicantes sur lesquelles les ordres d'intervention sont transmis aux agents et leur permettant la consultation des plans … Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc…),
- une communication facilitée avec les collectivités.

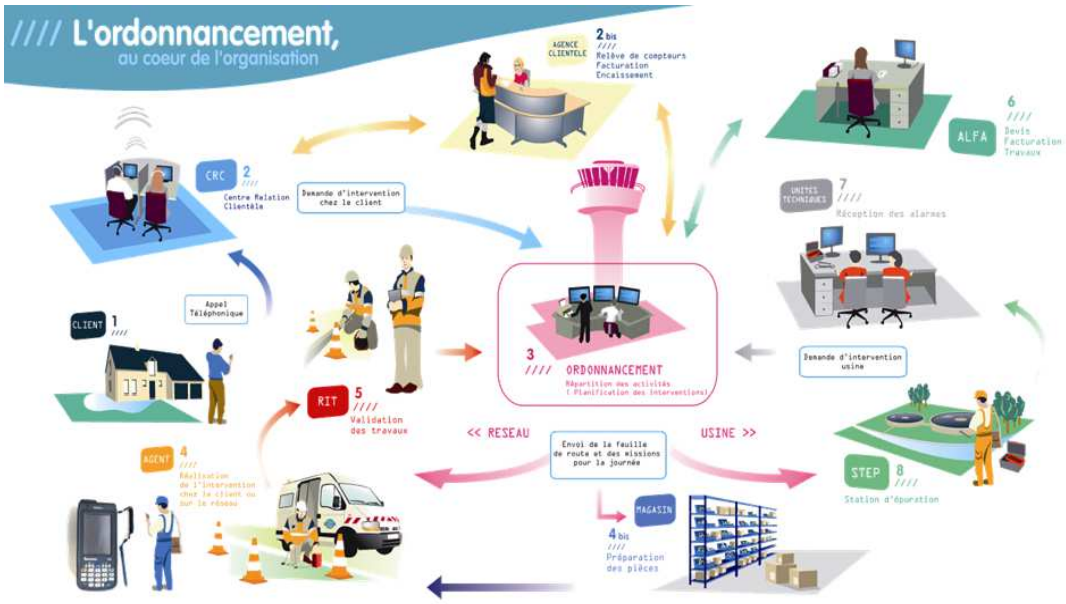

L'ordonnancement travaille en relation étroite avec les équipes logistiques afin mettre à disposition des agents les pièces nécessaires, soit dans un dépôt au plus près des équipes d'exploitation, soit dans le stock de leur véhicule, soit pour les opérations les plus importantes directement sur le chantier.

5.1.5 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

Présent sur les 5 continents, SUEZ apporte aux collectivités, industriels, consommateurs, agriculteurs, des solutions concrètes permettant une gestion performante et durable de leurs ressources.

Innover pour nos clients
Afin d'apporter des contributions concrètes à la révolution de la ressource, SUEZ appuie sa stratégie sur une politique de recherche et d'innovation ambitieuse. Celle-ci assure une forte différenciation de ses offres et permet à ses clients d'être plus efficaces dans la gestion environnementale de leurs activités. Nos axes innovants sont :
- Développer l'accès aux ressources
- Assurer la protection des ressources et des écosystèmes
- Optimiser l'usage des ressources grâce au numérique
- Produire des nouvelles ressources

Un groupe engagé pour la planète
Pour SUEZ, la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité absolue. Dans le cadre de sa feuille de route 2017/2021, le Groupe a défini 13 objectifs pour le climat.
Conscient du rôle qu'il a à jouer, SUEZ s'engage à préserver la biodiversité à travers un plan d'actions concret, reconnu comme partie intégrante de la stratégie nationale pour la biodiversité en France.
SUEZ s'engage pour la préservation des océans à travers des solutions concrètes sur les cycles de l'eau et des déchets à l'échelle des bassins versants pour anticiper les pollutions des rivières et des océans.

Un groupe engagé pour les hommes
SUEZ se mobilise pour le soutien aux populations fragiles et défavorisées ainsi que pour l'intégration sociale des personnes en difficulté à travers des actions en France et dans le monde.
L'égalité des chances et la diversité sont au cœur de la performance sociale du Groupe et lui apportent une richesse humaine et économique, source d'innovation. Le Groupe mène ainsi des actions concrètes dans ces domaines afin de répondre à ces deux ambitions complémentaires.

SUEZ contribue à un développement durable et équilibré des territoires en travaillant avec les acteurs essentiels à leur développement et à leur vitalité : PME, structures de l'insertion, secteur protégé et adapté, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

5.2 La relation clientèle

5.2.1 Moderniser et dynamiser notre relation clients

La Direction de la Relation Client de SUEZ a décidé de transférer l'ensemble des activités opérationnelles dans les régions.
La fin de cette régionalisation est marquée par le transfert de l'activité Multicanal le 17 septembre 2018.

Ainsi, les appels, les courriers et les emails des clients particuliers sont automatiquement dirigés vers le centre de relation client de la région d'habitation.
La relation client SUEZ, c'est une relation de proximité forte et installée qui permet :

- D'assurer un fort ancrage territorial
- De réagir à l'activité locale en temps réel
- De fluidifier les échanges avec les clients grâce à une connaissance plus précise des contrats
- De réduire les délais de traitement des demandes

Régionaliser la filière Clientèle en créant des équipes dédiées en région organisées autour de 5 pôles et 1 pôle transverse …

La Direction de la Relation Client est organisée autour de 5 départements et 1 pôle transverse créés le 5 octobre 2017 dans chaque région :

1. **Département Relation Multicanal :** garant de la satisfaction client, responsable de performance de l'organisation du département multicanal

2. **Département Gestion et Vie des Contrats :** s'assure de l'exhaustivité de la facturation DSP, travaux et PS, de la bonne application des éléments tarifaires, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement et est garant de la qualité des données de gestion clients.

3. **Département Opérations :** en charge des activités clientèle sur le terrain (relève, télé relève, enquêtes, interventions techniques sur le compteur, interventions recouvrement terrain), dans le respect des règles Santé Sécurité de l'entreprise

4. **Département Euros Retrouvés :** corrige ou fait corriger les pratiques à l'origine des dysfonctionnements

5. **Département Clients Professionnels :** crée une relation de confiance avec les clients professionnels en leur apportant des solutions personnalisées

6. **Pôle transverse - Reporting, Performance et Support Commercial :** est garant de la qualité de la donnée et de la fiabilité des reportings, participe aux réponses aux appels d'offres pour le volet clientèle et coordonne le management de la Qualité sur le processus clientèle.

5.2.2 La gestion des courriers

Ce service est organisé en lien étroit avec le Département Relation Multicanal afin de suivre le client tout au long de son abonnement avec SUEZ.

5.2.3 Le site internet et l'information client

En 2018, Le site internet www.toutsurmoneau.fr a accueilli plus de 258 356 visiteurs uniques chaque mois, soit 13% de visiteurs de plus que l'année précédente.

Le site www.toutsurmoneau.fr, accessible via ordinateur, smartphone ou tablette apporte aux clients des informations en temps réel sur :

- **l'eau dans leur commune** : qualité, teneur en calcaire, prix, travaux en cours ou prévus impactant la voirie ou générant des coupures d'eau

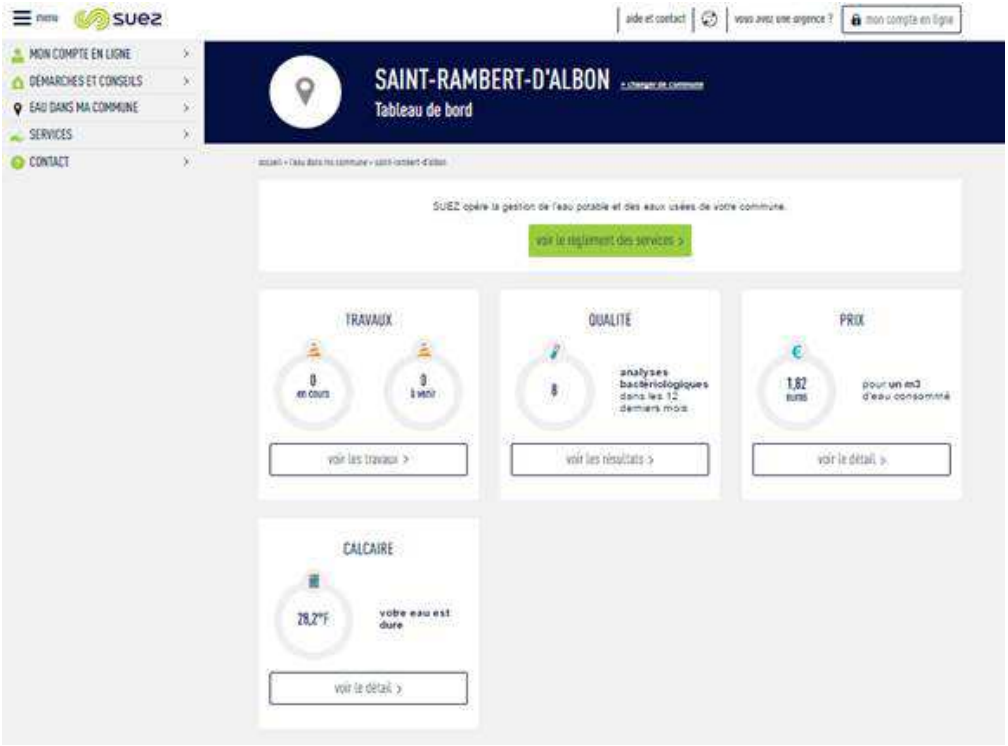

*Depuis la page **Eau dans ma commune**, le client indique le code postal de sa commune et peut ainsi tout connaître de son eau (qualité, prix, taux de calcaire) et des travaux sur le réseau (page « Eau dans ma commune » sur toutsurmoneau.fr)*

- **des conseils pour faciliter leurs démarches**, mieux gérer leur consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre leur facture

*Le client peut **estimer sa consommation annuelle d'eau** en répondant à des questions sur le simulateur de consommation en ligne (page « Estimer ma consommation » sur toutsurmoneau.fr)*

« Mon compte en ligne », un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat :
  - accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
  - visualisation des factures et possibilité de les télécharger au format PDF,
  - visualisation historique des paiements,
  - suivi des consommations (pour les clients équipés d'un compteur télérelevé).

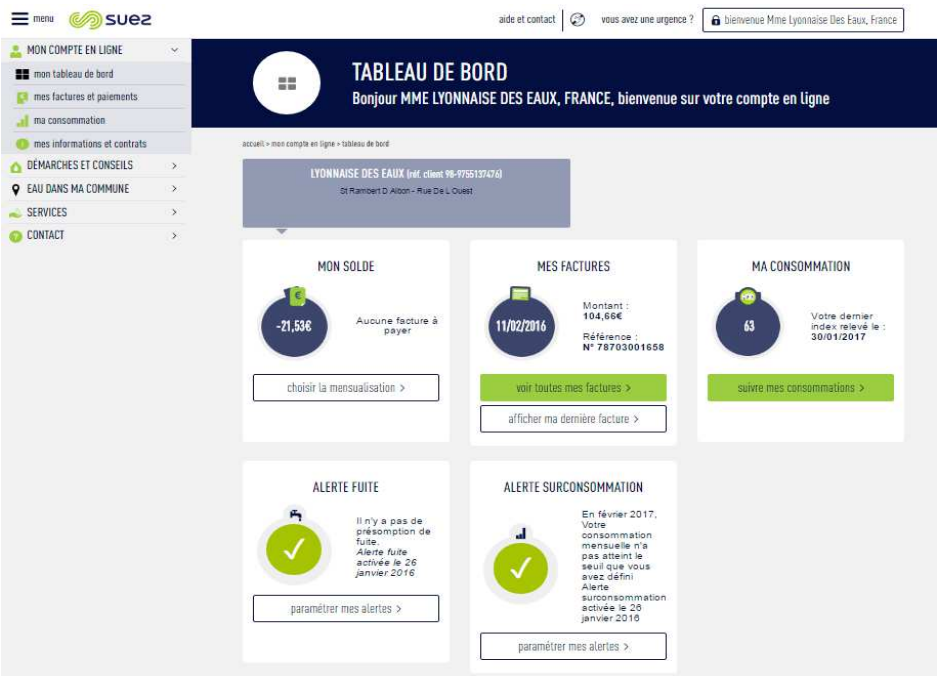

*Le client a un **accès personnalisé et sécurisé** disponible 24h/24 7j/7 pour gérer son contrat d'eau (tableau de bord de l'espace Compte en ligne)*

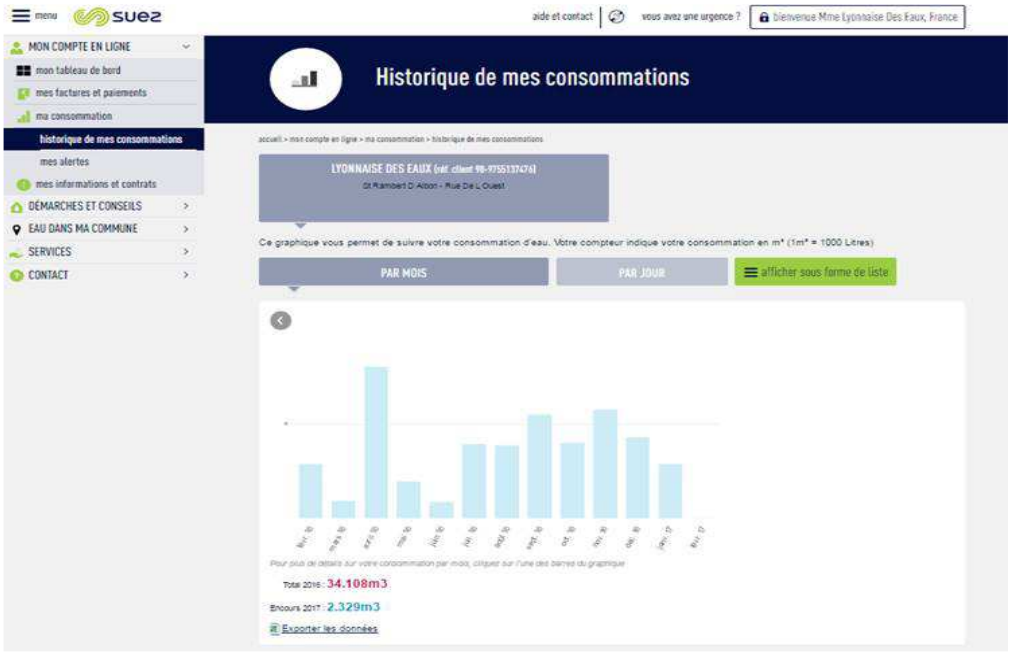

*Le client disposant d'un **compteur télérelevé** peut avoir accès à son **historique de consommation** directement sur son compte en ligne (page « Historique de mes consommations » dans le Compte en ligne)*

- la **réalisation en ligne** de transactions et souscriptions
  - paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
  - dépose du relevé de compteur,
  - souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
  - souscription à l'e-facture.

Des échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact :

- un formulaire en ligne (abonnement et déménagement, demande de devis travaux),
- le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.
- un conseiller virtuel qui répond à toutes vos questions.

En 2018, 890 842 sessions de discussion ont été amorcées avec le conseiller virtuel Olivier, soit une baisse de 10% des sessions par rapport à 2017. Il est présent en bas de chaque page du site avec un Top 3 des questions les plus posées sur la page,

> Magazines Eau Services

Eau Services, le magazine de SUEZ qui présente les solutions nouvelles à tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs …
Diffusé dans une version papier deux fois par an, il est complété par un supplément technique pour chaque numéro, des numéros spéciaux et des newsletters digitales.
Une étude de lectorat mené en novembre 2017 a montré que Eau Service est un magazine :

- **97% Facile à comprendre**
- **97% Délivre une information en laquelle on peut avoir confiance**
- **93% Informe sur les aspects du service de l'eau et de l'assainissement**
- **83% Donne une meilleure connaissance de l'offre SUEZ au service de votre territoire**
- **83% Constitue un lien régulier avec SUEZ**

Janvier 2018
Eau Services n°7
Sujet principal : Le potentiel de l'eau circulaire pour les collectivités

Novembre 2018
Eau Services n°8
Sujet principal : Infrastructures de l'eau, un patrimoine à sauvegarder

Newsletters Eau Services
Janvier 2018 – Le potentiel de l'eau circulaire pour les collectivités
Mars 2018 – L'eau en montagne, une gestion complexe
Avril 2018 – Comment la nature peut-elle inspirer une gestion durable de la ressource en eau ?
Mai 2018 – Le renouvellement des canalisations, un des axes d'amélioration de la performance des réseaux
Juin 2018 – Comment mieux piloter ses services eau et déchets ?
Juillet 2018 – Quel accompagnement pour obtenir le pavillon bleu, gage de qualité et d'attractivité touristique ?
Septembre 2018 – Journée de l'innovation : le patrimoine industriel à l'honneur
Octobre 2018 – Eaux usées et énergie : les citoyens contribuent à la transition énergétique des territoires
Novembre 2018 – Pollutec, le rendez-vous des acteurs de l'environnement et de l'énergie !
Décembre 2018 - Infrastructures de l'eau, un patrimoine à sauvegarder

Retrouvez également tous les articles du magazine Eau Services sur la plateforme https://eau.toutsurmesservices.fr/
TSM

5.2.4 L'entité de gestion client

L'Agence de Gestion Client (AGC) : en charge de la facturation, de l'encaissement et du recouvrement des créances eau et travaux du service, elle bénéficie d'experts en gestion de portefeuille pour assurer, outre les obligations contractuelles propres au territoire du Contrat, les obligations légales associées au métier.

Cette Agence est responsable de la bonne facturation des volumes consommés et de la performance des indicateurs financiers principaux du contrat.

Elle déploie un cycle de facturation/encaissement fiable et maîtrisé, avec des modalités adaptées à chaque client.

5.3Notre système de management

NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers, industriels et agriculteurs… Nous devons sans cesse imaginer de nouveaux services et de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine du développement durable. Notre politique intégrée (Qualité Santé Sécurité Energie Environnement et Risque Industriel) doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise. SUEZ a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national. L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Trois grands piliers de notre système de management qualité sont :
- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION NATIONALE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :
- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- gestion du patrimoine
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- prestation de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- études, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

Lloyd's Register

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Gilles Bassiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Certificat en cours : 2 Décembre 2018
Date d'expiration : 1 Décembre 2021
Numéro de certificat : 10151057

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 – 27 Avril 2004

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 – 0031252

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ; formation professionnelle pour le développement des compétences. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau. Etudes, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
  - Identifier les risques et les besoins (ressources)
  - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
  - Gérer la documentation
    - Définir les règles de réalisation de l'activité
    - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
  - Former (acquisition des compétences nécessaires)
  - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
  - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
  - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
  - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maitriser les risques associés à nos activités,

NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001. Etant donnés les enjeux environnementaux et économiques, l'Entreprise a décidé fin 2014 de s'engager dans une certification nationale de l'énergie.

Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Le périmètre de certification nationale s'accroit en vagues successives sur 3 ans 2015-2017. Fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié. La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place a ont été saluées par les auditeurs. Il repose notamment sur deux actions qui couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'Entreprise :

- Eviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, une campagne de diagnostics énergétiques a été réalisée sur plus de 200 sites de 2015 à 2017 pour identifier des gisements de performance.
Chaque Région a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.

Lloyd's Register

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes suivantes :

ISO 50001:2011

Gilles Bessiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Certificat en cours : 2 Décembre 2018
Date d'expiration : 20 Août 2021
Numéro de certificat : 10154487

Première(s) approbation(s) :
ISO 50001 – 2 Décembre 2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 50001 – 0031281

Le Système de Management concerne :
Production et distribution d'eau potable 24h/24 ;
collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ;
gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ;
formation professionnelle pour le développement des compétences ;
prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS

001

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE)…en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

5.4 Notre démarche développement durable

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Face aux pressions grandissantes sur les ressources en eau renforcées par les effets du changement climatique, SUEZ, en ligne avec les objectifs du Groupe, propose de construire, ensemble, les services de l'eau et de l'assainissement d'aujourd'hui et demain.
La politique de Développement Durable de SUEZ est fondée sur une logique d'amélioration continue et de co-construction avec les parties prenantes. Ainsi, la Feuille de Route Développement durable 2017-2021 de SUEZ[1] a été élaborée à la suite d'une large consultation interne et externe mobilisant plus de 5000 personnes. Au service de la Révolution de la Ressource, elle comprend 17 engagements opérationnels, structurés autour de 4 axes stratégiques, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- Etre une entreprise collaborative ouverte et responsable
- Etre leader de l'économie circulaire et bas carbone
- Accompagner avec des solutions concrète la transition environnementale de nos clients
- Contribuer au bien commun

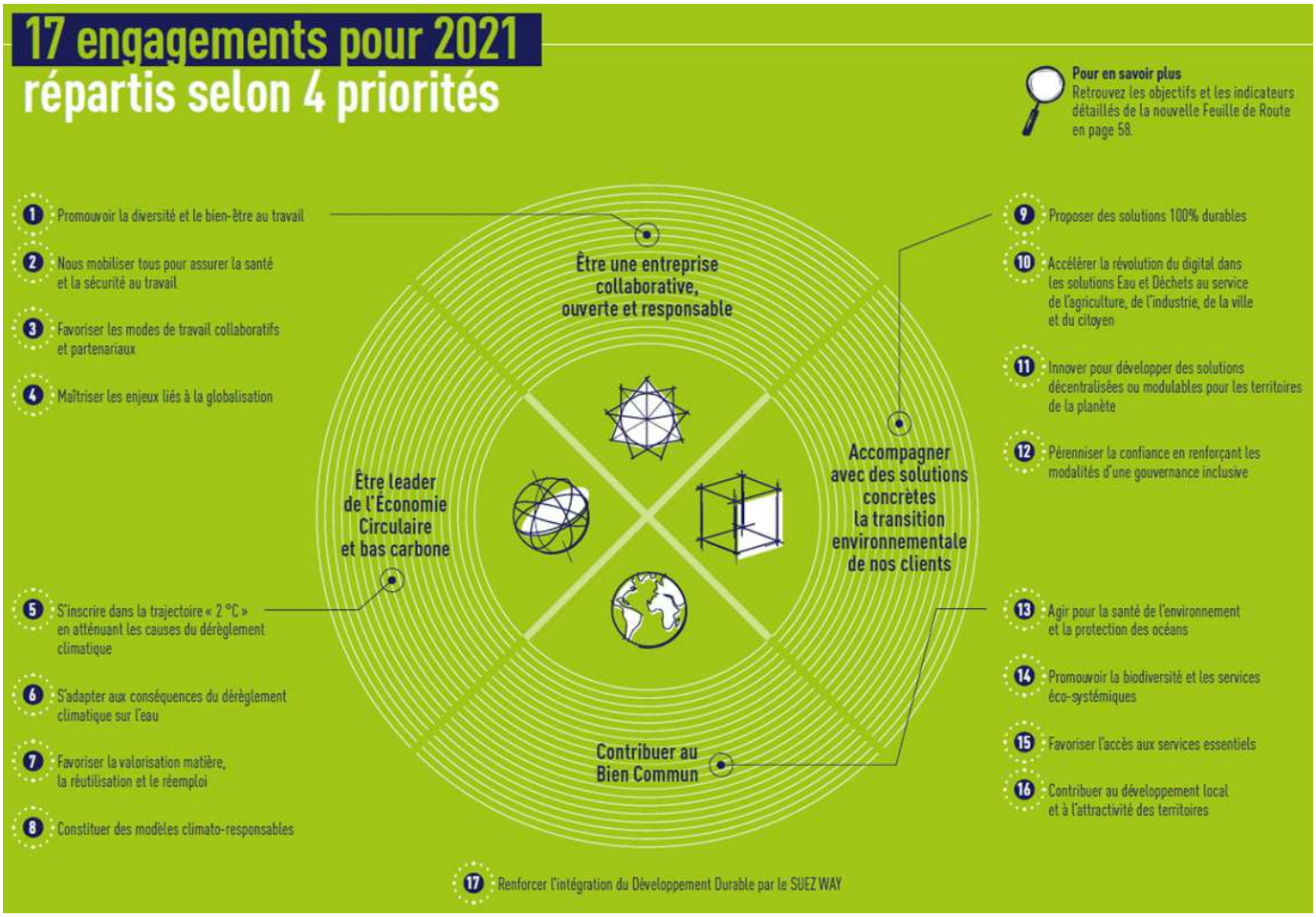

[1] http://feuillederoute2017-2021.suez.com

SUEZ, en déclinaison de la Feuille de Route du Groupe, a établi sa propre Feuille de Route à horizon 2021, qui comporte notamment les engagements suivants, assortis d'objectifs concrets en lien avec ses métiers :

1. S'inscrire dans une trajectoire « 2°C » en atténuant les causes du dérèglement climatique
    - Réduire de plus de 10 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble du périmètre d'activité entre 2014 et 2021 (et de plus de 30 % d'ici 2030)
    - Augmenter de plus de 10 % la production d'énergie renouvelable entre 2017 et 2021

Cet objectif sera atteint grâce à des plans d'action en matière d'efficacité énergétique, de production et auto-consommation d'énergies renouvelables (cogénération, production de biogaz et biofuel, solaire et éolienne…), d'optimisation des tournées de véhicules et d'achat d'énergies vertes.
Ces engagements contribuent aux objectifs climat du Groupe SUEZ, reconnus en 2018 par l'initiative internationale Science Based Targets[2] comme alignés avec la trajectoire 2°C.

2. S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique sur l'eau
    - Economiser l'équivalent de la consommation d'une ville de 400 000 habitants entre 2017 et 2021 par la diminution des fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable

Pour ce faire, SUEZ propose aux collectivités locales une gamme de solutions smart de la gamme Aquavanced® permettant un pilotage en temps réel de la performance des réseaux de distribution (sectorisation, instrumentation, modulation de pression, …).

- Augmenter la capacité de mise à disposition d'eaux alternatives

La réutilisation des eaux usées, la réalimentation de nappes phréatiques et les unités décentralisées de dessalement sont des solutions proposées par SUEZ qui permettent de multiplier les sources d'eau (potable ou non potable selon les usages) en cas de stress hydrique.

Par ailleurs, depuis 2014, SUEZ organise l'appel à projets Agir pour la Resource en eau, destiné aux associations, start-up, organismes de recherche, universitaires. Son édition 2018 a porté sur « Des solutions face aux risques climatiques ». 3 lauréats y ont été récompensés par un soutien financier et opérationnel (aide d'un expert Eau France) :

- L'Institut de Recherche pour le Développement de Nouvelle-Calédonie sur la restauration participative de la forêt d'un bassin de captage d'eau potable en vue de prévenir l'impact d'évènements climatiques extrêmes ;
- Le Centre National de la Recherche Scientifique et l'université de Montpellier (Laboratoire de Chimie Bio-inspirée) sur un dispositif de dépollution à la source des eaux contaminées par les éléments métalliques ;
- Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur la préservation d'une zone humide exceptionnelle.

3. Favoriser l'accès aux services essentiels
    - Intensifier les actions d'accompagnement des clients en situation de fragilité

Pour accompagner ses clients en situation de fragilité, les actions engagées par SUEZ reposent sur le dialogue et le rapprochement avec les clients fragiles. Des équipes, spécialement formées à l'accompagnement de ces publics, sont réparties sur tout le territoire. Des outils ont été créés pour mieux les connaître et ajuster le service à leurs besoins particuliers, comme :

- Une méthodologie de cartographie de la précarité hydrique, développée par le LyRE, centre de recherche de SUEZ implanté à Bordeaux, permet d'identifier, sur un périmètre géographique donné, les quartiers au sein desquels l'accompagnement à un meilleur usage de l'eau et à une meilleure maîtrise des budgets est prioritaire.
- La Mission Solidarité Eau, une équipe de SUEZ dédiée dans les territoires, a pour objectif de développer les liens avec les acteurs locaux pour la lutte contre la précarité hydrique.

[2] https://sciencebasedtargets.org Programme conjoint du CDP (Carbon Disclosure Project), du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Ressources Institute (WRI) et du WWF qui évalue la conformité des objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises par rapport aux recommandations des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

De plus, la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux de médiation sociale contribue fortement à l'accès aux services pour tous : elle renforce les opportunités d'identifier les clients fragiles et améliore la qualité du service délivré. C'est pourquoi SUEZ est partenaire des PIMMS (Points Information Médiation Multi-Services) dans les territoires. Les médiateurs, en mission dans ces points d'accueil, sont qualifiés pour accompagner tout type de vulnérabilité : physique, culturelle, financière, administrative et technologique.

4. Contribuer au développement local et à l'attractivité des territoires
    - Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle

SUEZ s'engage à favoriser l'emploi, en travaillant notamment avec des entreprises locales et en développant des partenariats avec des entrepreneurs sociaux et environnementaux.
Pour favoriser l'insertion, SUEZ est partenaire du programme « 100 chances, 100 emplois » initié par Schneider Electric. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi de jeunes de 16 à 26 ans issus des quartiers sensibles, en proposant un parcours d'intégration très structuré, dont une phase de coaching dispensée par les entreprises partenaires. Les jeunes sont ainsi conseillés par des salariés en activité, en complément de l'accompagnement dont ils bénéficient par la Mission locale.
SUEZ est également partenaire de l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT). Véritable facilitateur d'insertion professionnelle, engagé pour l'égalité des chances, NQT pilote l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurales ou de milieux sociaux modestes. Il repose sur un réseau unique et novateur de cadres et de dirigeants d'entreprises expérimentés et en activité.

Enfin, sur leurs territoires d'implantation, les Maisons pour Rebondir créées par SUEZ, à Bordeaux depuis 2012 et plus récemment en Ile de France et à Lyon, jouent le rôle de « guichet unique » à l'interne et à l'externe sur les questions liées à l'insertion par l'emploi et à l'économie sociale et solidaire.

5.4.1 Agir en faveur de la biodiversité

La biodiversité est à la fois une partie intégrante du capital naturel des territoires et un fournisseur de services écosystémiques. Elle est intimement liée à la qualité de la ressource en eau et au bon fonctionnement du milieu récepteur.

La protection et la valorisation de la biodiversité font ainsi partie de la politique de responsabilité d'entreprise de l'ensemble des filiales de SUEZ. Elles sont inscrites dans la **Feuille de route développement durable 2017-2021** du Groupe, où l'engagement « Promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques » a pour objectif de généraliser la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des activités de SUEZ et d'y diffuser les meilleures pratiques.

L'engagement de SUEZ en France dans la **Stratégie nationale pour la biodiversité** a fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère en charge de l'écologie dès 2014. Cet engagement permet d'adopter une approche concrète et structurée en matière de biodiversité et de contribuer à la prise de conscience collective des services rendus par la nature.

En 2018, SUEZ a rejoint ***act4nature***, initiative lancée par EpE (Entreprises pour l'Environnement) et de nombreux partenaires, visant à mobiliser les acteurs économiques français dans la protection de la biodiversité. Dans le cadre de cette démarche, SUEZ a notamment réaffirmé ses engagements de prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et d'intégration de la biodiversité terrestre et marine dans ses programmes de recherche et d'innovation.

Depuis 2008, SUEZ bénéficie du soutien de l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle, via un programme partenarial d'études et de recherche visant à créer des indicateurs de biodiversité adaptés à ses activités, contribuer aux réseaux écologiques et valoriser les données de biodiversité issues des sites gérés par le Groupe.

La cellule d'experts biodiversité de SUEZ et leur réseau de correspondants en régions permettent de traduire ces engagements par des actions concrètes, en dialogue avec les collectivités et les opérationnels, et en réponse aux enjeux écologiques de chaque territoire.

5.5 Nos offres innovantes

5.5.1 Notre organisation VISIO

VISIO et VALOVISIO les centres de pilotage intelligent de SUEZ en France

Véritables tours de contrôle, les centres VISIO pilotent et supervisent les réseaux d'eau en temps réel. En 2014 SUEZ inaugurait son premier centre de pilotage intelligent en région lyonnaise, en 2018 100% du territoire français est couvert par l'un des 13 centres VISIO.

Fin 2017, le premier VALOVISIO a vu le jour à Caluire-et-Cuire près le Lyon. VALOVISIO pilote les services aux entreprises des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et permet aux clients de SUEZ de bénéficier d'un service optimisé et parfaitement adapté à leurs besoins, d'une traçabilité de leurs flux et d'une plus grande réactivité à leurs demandes.

Les centres VISIO et VALOVISIO sont pleinement au service de la révolution de la ressource.

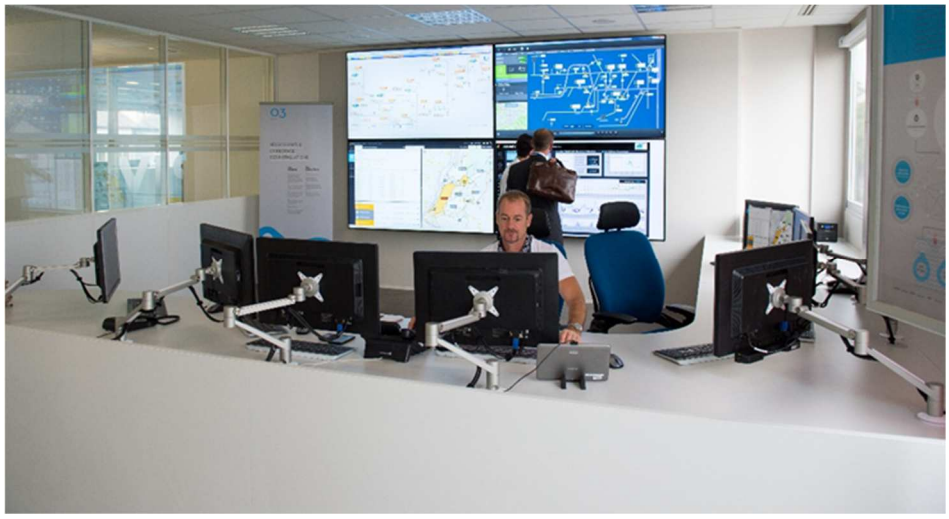

NOS SOLUTIONS D'EXPLOITATION INNOVANTES

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs…), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

Aquadvanced® Assainissement constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

Aquadvanced® Hydraulique et Aquadvanced® Qualité sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

Aquadvanced® Energie et Aquadvanced® Forage sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

En 2018, les gammes Aquadvanced® et ON'connect® s'étoffent :

Aquadvanced® Quality Monitoring : une offre sur-mesure d'analyse et de gestion en continu de la qualité de l'eau dans les réseaux de distribution. Une solution conçue pour accompagner les services de l'eau dans le respect de la conformité règlementaire et la mise en œuvre de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

ON'connect Tourism : une solution conçue avec les collectivités pour améliorer la qualité des services au sein des villes. Celle-ci facilite le suivi et la maîtrise quotidienne des consommations d'eau et apporte de nouveaux services à forte valeur ajoutée aux villes et à leurs habitants.

ON'connect Generation : une solution digitale préventive pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Elle facilite le suivi et la maîtrise quotidienne des consommations d'eau et apporte de nouveaux services à forte valeur ajoutée aux villes et à leurs habitants.

Waste connect : Avec la gamme de capteurs connectés Waste connect, SUEZ met le digital et la data au service des collectivités et des entreprises pour piloter et optimiser en temps réel la gestion de leurs déchets. Plus de 10 000 capteurs équipent les bennes connectées sur toute la France.

RECO® : pour accompagner la mutation sociétale vers le recyclage des déchets, SUEZ a développé l'offre RECO, un système de collecte innovant, encourageant l'action des citoyens pour une valorisation optimale. Plus de 100 kiosques RECO sont implantés en France.

Des solutions pour améliorer la qualité de l'air
SUEZ relève le défi de la qualité de l'air et s'investit dans la conception, le développement et l'exploitation de solutions de traitement de l'air et propose une offre dédiée à la qualité de l'air. L'offre « Air Solutions » permet aux collectivités d'améliorer la qualité de l'air des territoires.

NOSE : grâce à la représentation en temps réel des émissions atmosphériques, la Plateforme NOSE permet au client de respecter ses obligations réglementaires et de réduire les nuisances pour les riverains. Ce produit NOSE aide à maîtriser l'impact olfactif des stations d'épuration.

QUICK SCAN : sur les sites de stockage des déchets non dangereux QUICK SCAN permet de localiser et réduire les émissions fugitives de méthane pour lutter contre le réchauffement climatique.

IP'AIR : Dans une station du métro parisien, le projet IP'AIR innove en captant les particules fines de l'air ambiant pour délivrer un air plus sain.

PUITS DE CARBONE : Fruit d'un partenariat entre SUEZ et Fermentalg, société spécialisée dans les micro-algues, le Puits de Carbone est une innovation pour lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Son principe repose sur l'utilisation des micro-algues et sur la photosynthèse pour purifier l'air.

En 2018, SUEZ propose une solution innovante pour diagnostiquer vos infrastructures et ainsi mieux les exploiter.
VISUAL INSPECT : SUEZ met en œuvre toute son expertise associée aux nouvelles technologies (drones, caméra, tablettes...) pour vous permettre de visualiser l'état de vos canalisations et d'établir des diagnostics performants.

5.5.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs…), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

Aquadvanced® Assainissement constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

Aquadvanced® Hydraulique et Aquadvanced® Qualité sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

Aquadvanced® Energie et Aquadvanced® Forage sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

5.6 Nos actions de communication

5.6.1 Les actions de communications pour SUEZ Eau France

- Du 12 au 19 octobre 2018, SUEZ a organisé sa **première semaine de l'innovation**, des journées portes ouvertes pour rendre visible l'invisible au plus grand nombre et montrer comment ses métiers évoluent avec les technologies, le numérique et l'internet des objets. A cette occasion plus de 40 sites : centre de tri, usine d'eau potable, station d'épuration, centre de supervision … ont ouverts leurs portes. Plus de 4 000 visiteurs ont ainsi pu découvrir les coulisses de l'eau et du recyclage.

- **A l'occasion de la COP24 à Katowice en Pologne du 2 au 14 décembre** SUEZ et des experts issus de tous horizons (philosophe, économiste, anthropologue, biologiste, écrivains…) signent un Manifeste. Son objectif : Accélérer le passage d'une conception linéaire de notre économie à une conception circulaire, qui cherche à préserver, transformer et réutiliser.
  - Pour la 2e année consécutive, SUEZ a reçu le prix Momentum for Change des Nations Unies.
  - La station d'épuration de La Farfana à Santiago du Chili, 1re biofactory au monde, a été récompensée.
  - SUEZ publie sa contribution au dialogue de Talanoa pour mettre en avant l'urgence de généraliser le modèle de l'économie circulaire afin d'assurer une transition bas-carbone juste et durable. Le dialogue de Talanoa est un dialogue entre les Etats et les acteurs non-étatiques qui vise notamment à s'accorder sur un modèle de développement bas-carbone inclusif et équitable, et à informer les gouvernements des solutions climat existantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

- **Le salon des maires et des collectivités locales** est un salon incontournable regroupant les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires. Lors de la dernière édition du 20 au 22 novembre 2018, ce fut l'occasion pour SUEZ de mettre en avant son savoir-faire et ses solutions innovantes de protection de la ressource.

- **Pollutec 2018 :** Du 27 au 30 novembre 2018 SUEZ a présenté sur son stand et au cours de nombreuses conférences des solutions innovantes pour la ville et les industries de demain. Les visiteurs ont pu échanger avec les experts de SUEZ autour des thèmes : eau et assainissement ; recyclage et valorisation des déchets, ville durable, industrie, protection des océans.

- **SUEZ4océan :** En 2018 SUEZ poursuit son engagement en faveur de la préservation des océans, au travers d'actions et partenariats.

  - SUEZ, a décidé de soutenir Stéphane Le Diraison et son projet **Time for Ocean** aux côtés de Bouygues Construction et de la ville de Boulogne-Billancourt (92).
  - SUEZ, en partenariat avec **Project Rescue Océan**, a imaginé un dispositif digital de communication destiné à faire réagir les vacanciers pour protéger le littoral et plus particulièrement la Méditerranée.
  - Sur la côte Atlantique, à l'occasion du Caraïbos Lacanau Pro SUEZ a lancé une opération de sensibilisation à la protection des Océans en organisant une distribution de gourdes réutilisables. **L'opération « gourde for you »** a permis de sensibiliser le grand public, les vacanciers et les festivaliers à la protection de l'océan.

- **Jour du dépassement de la Terre** : SUEZ contribue à repousser la date. Le 1er août 2018, nous entrons dans une situation de dette écologique : notre consommation de ressources dépasse ce que la Terre peut régénérer en un an. Ce jour, appelé Jour du dépassement de la Terre, intervient chaque année de plus en plus tôt. Pourtant, réduire de 50 % notre empreinte carbone permettrait de repousser cette date de 93 jours. Aux côtés de ses clients industriels et des collectivités locales, SUEZ est fier de contribuer à réduire notre consommation de ressources et bâtir un monde décarboné.

- **Journée de la Terre** – 22 avril 2018. SUEZ s'engage à donner une seconde vie aux plastiques et à renforcer l'économie circulaire en augmentant de 50% les volumes de plastiques recyclés d'ici 2020. A cette occasion SUEZ a lancé une campagne de communication sur les réseaux sociaux.

Retrouvez nos actualités sur notre site http://www.suez.fr

1

En 2018, SUEZ a renforcé ses activités dans l'hexagone et a su conquérir ou reconquérir de nombreux contrats grâce à une politique d'innovation ambitieuse et différenciante au service de ses clients pour une économie plus circulaire.

Activités Eau

- **La collecte et le transport des eaux usées des Hauts-de-Seine :** Plusieurs innovations seront apportées, dont le développement d'une maquette numérique 3D des réseaux. Un outil de gestion prédictive des réseaux sera également mis en œuvre pour diminuer les rejets vers le milieu naturel et éviter les risques d'inondations.
- A compter du 1er janvier 2019, SUEZ assurer **la gestion du service de l'eau potable de 8 communes de l'Agglomération du Grand Avignon.** Ce contrat comportera notamment la mise en place d'une tarification progressive, l'amélioration du rendement de réseau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- L'exploitation de la **station d'épuration de l'Eurométropole de Strasbourg**. La collectivité renouvelle sa confiance à SUEZ pour une durée de 5 ans. Cette installation, vitrine nationale de l'économie circulaire, a été la première, en 2015, à injecter du biométhane issu des eaux usées dans le réseau de gaz naturel.
- La gestion et l'exploitation de la **station d'épuration de La Feyssine pour la Métropole de Lyon**. La station d'épuration de La Feyssine, Aqualyon, constitue un équipement majeur pour le développement environnemental de la Métropole. L'offre de services de SUEZ repose sur la conformité réglementaire et environnementale, la performance énergétique, la valorisation du patrimoine et la cohésion sociale.
- La gestion du service d'eau potable et le **déploiement de 58 000 compteurs On'Connect pour le Syndicat des Eaux Durance Ventoux (Vaucluse).** SUEZ modernisera le service de l'eau et assurera la préservation de la ressource en eau entre Monts de Vaucluse et Luberon dans 28 communes, pour une durée de 10 ans.
- A compter du 1er janvier 2019, SUEZ assurera la **gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de Nantes Métropole**. Dans le cadre du contrat relatif à l'entretien des 1800 km de réseaux et des infrastructures d'assainissement de la métropole, SUEZ s'engage à valoriser ces installations enterrées. Le second contrat porte sur l'exploitation des 19 stations d'épuration de la Métropole.
- **Toulouse Métropole a confié son service public d'assainissement** à SUEZ pour les 12 prochaines années. Ce contrat débutera dès janvier 2020, SUEZ assurera alors la gestion des 17 usines de traitement des eaux usées et des 3 700 km de réseaux d'assainissement répartis sur les 37 communes de la Métropole.

Activités Recyclage et Valorisation

- SUEZ réinvente également le service de **propreté urbaine** pour l'attractivité des territoires aux côtés de trois grandes métropoles : Bordeaux, Marseille et Reims.

- L'accompagnement de la **Métropole Bordelaise** pour le contrat de propreté urbaine au sein de son coeur historique, quartier à la fréquentation la plus dense de la ville. Une solution sur mesure a été conçue par SUEZ, comprenant la collecte des déchets ménagers résiduels, la collecte des points d'apport volontaire et le nettoiement (voirie, mobilier, fontaines, affiches, mégots).

- **A Marseille**, depuis septembre 2017, SUEZ et Noé Concept innovent pour la propreté urbaine, la collecte et le tri des déchets des 65 000 habitants des 1er et 2e arrondissements. Ce contrat mobilise quotidiennement 37 cantonniers. Il prévoit, entre autres, la gestion prédictive, la traçabilité et le suivi en temps réel des tournées via la géolocalisation des camions de collecte ou encore l'évaluation de la qualité du service à travers une application dédiée. Chaque mois, 215 tonnes de déchets de voirie sont ramassées par les balayeuses sur ces deux arrondissements.

A Reims, SUEZ renouvelle le contrat de propreté urbaine de l'hypercentre et celui relatif au nettoiement des marchés de bouche. Pour garantir un service de haute qualité et le moderniser, le Groupe s'appuiera sur des applications numériques destinées aux agents piétons et aux véhicules. Par ailleurs, la propreté durable de la ville de Reims s'accompagnera d'une diminution de l'impact l'environnemental de cette activité. Ainsi, outre le développement d'une mobilité douce (véhicules électriques, vélo, etc.),

6 | Glossaire

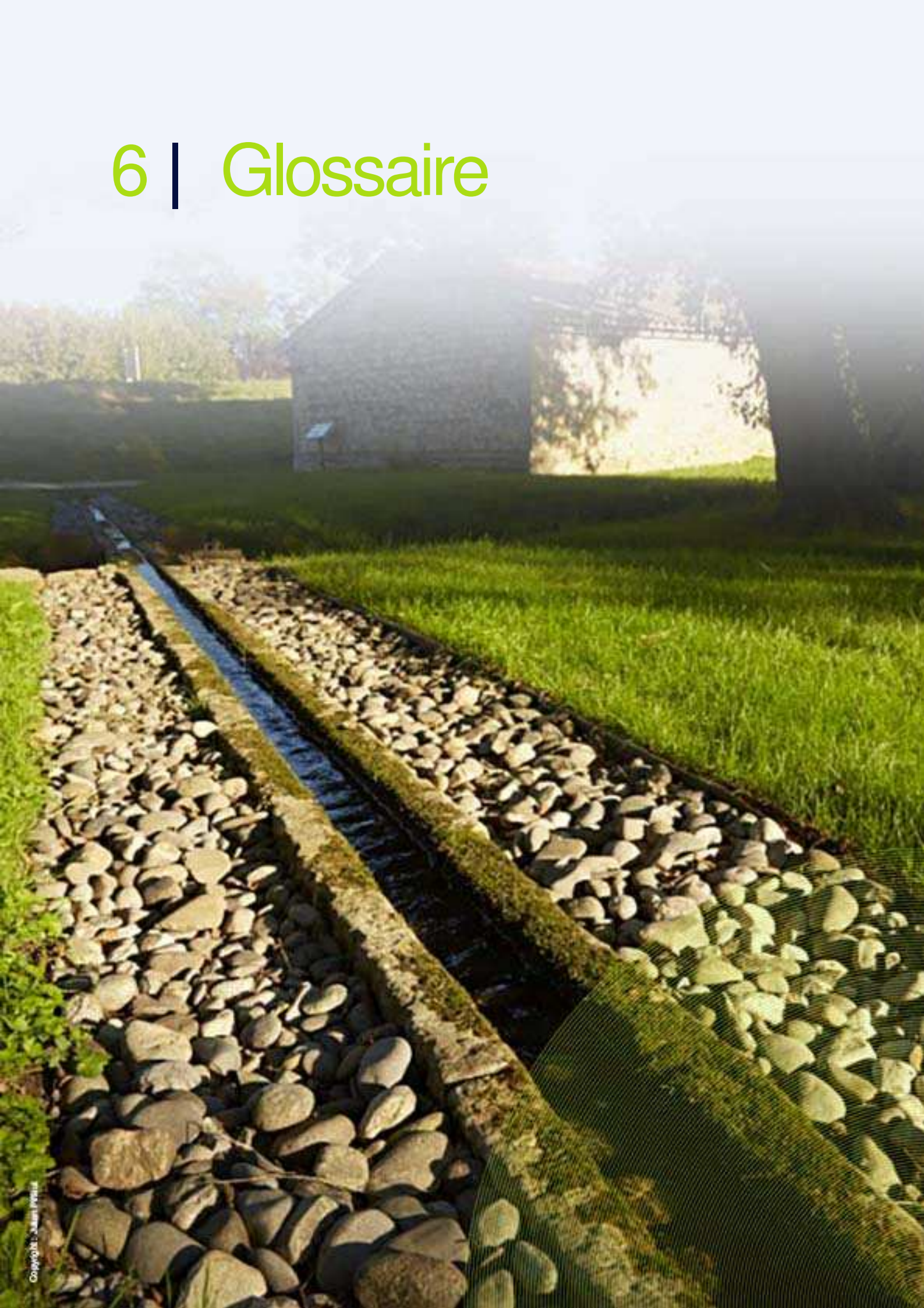

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
  L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

- **Assainissement collectif**
  L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

- **Avaloir**
  Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
  Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**
  Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**
  Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**
  Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**
  Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**
  Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**
  Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**
  Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**
  Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**
  L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**
  L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
  L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**
  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**
  Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**
  Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH4) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO3) ou nitrite (NO2). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

  NGL = NK + NO2 + NO3

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**
  Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**
  Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).
  Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
  Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.
  Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**
  potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**
  Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, …).

- **P total**
  Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO_4**
  Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**
  Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**
  Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**
  Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**
  C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**
  Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**
  Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**
  Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**
  Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**
  Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**
  Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard…).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
  Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
  Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

  Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
  Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.
Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**
  Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

  Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**
  Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :
  - le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
  - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

  Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

  L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :
  - les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
  - les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

  Partie A : plan des réseaux (15 points)
  - **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
  - **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

  Partie B : inventaire des réseaux (30 points)
  - **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
    . **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
    . **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
  - **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**

  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**

  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**
  Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

  Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

  Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**
  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**
  Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

  Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**
  L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

  Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

  Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, …).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

7 | Annexes

7.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

Publication du code de la commande publique

Le code résulte :

- De l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, prise sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Le code de la commande publique a vocation à regrouper et à organiser les règles relatives aux différents contrats de la commande publique qui s'analysent, au sens du droit de l'Union européenne, comme des marchés publics et des contrats de concession.

Cette codification a été présentée comme étant intervenue à droit constant et sous la seule réserve de modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes rassemblés, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification et abroger les dispositions, codifiées ou non, devenues sans objet.

Outre les dispositions des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de leurs décrets d'application résultant de la transposition des directives européennes, le code de la commande publique rassemble l'ensemble des règles régissant le droit de la commande publique qui figuraient jusqu'alors dans des textes épars, telles que les règles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance, aux délais de paiement ou à la facturation électronique.

Le code sera applicable aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation sera engagée ou un avis de publicité envoyé à la publication à compter du 1er avril 2019. Toutefois, les dispositions relatives à la modification des contrats de concessions et qui ont été conclus ou pour lesquels une procédure de passation a été engagée ou un avis de concession a été envoyé à la publication avant le 1er avril 2016.

Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique

Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Achat innovant

Un décret du 24 décembre 2018 met en place une expérimentation relative aux achats innovants en prévoyant qu'à titre expérimental, pour une période de trois ans à compter de son entrée en vigueur, les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants au sens des textes en vigueur, et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Il également des mesures relatives à la révision de prix des marchés publics, au montant des avances et de la retenue de garantie dans les marchés publics, ainsi qu'à la dématérialisation de la commande publique. Enfin, le décret poursuit, au niveau réglementaire, la codification, dans le code de la commande publique, de certaines dispositions issues de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, initiée, pour ses dispositions de nature législative, avec l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

Dématérialisation de la commande publique

Pour les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1er avril 2018, tous les acheteurs sont tenus d'accepter que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 49

Depuis le 1er octobre 2018, tous les acheteurs sont tenus d'effectuer toutes les communications et tous les échanges d'informations par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication, en matière de marchés publics.
Sont néanmoins prévues certaines exceptions (ex. : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées ; raisons techniques imposant l'utilisation de certains formats ; …).
Décret n° 2106-360 du 25 février 2016 relatif aux marchés publics, article 41

Un arrêté du 27 juillet 2018 précise les exigences minimales relatives à l'utilisation d'outils et de dispositifs de communication ainsi qu'en matière d'échanges d'information par voie électronique des marchés publics. Il s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.
L'article 22 et l'annexe IV de la directive 2014/24/UE fixent des exigences relatives aux outils et dispositifs de réception électronique des offres et des demandes de participations. Le droit interne fixe également des règles particulières pour les communications par voie électronique (protection des données à caractère personnel, règles de sécurité et d'interopérabilité ou téléservices).
Les exigences minimales définies dans cet arrêté sont fixées en application des articles 41 et 42 du décret n° 2016-360 et de l'article 33 du décret n° 2016-361. Les moyens de communication électroniques ne doivent pas être discriminatoires ou restreindre l'accès des opérateurs économiques. Ils doivent être communément disponibles et compatibles avec les technologies de l'information et de la communication généralement utilisées, tout en respectant les règles de sécurité et d'intégrité des échanges et en permettant l'identification exacte et fiable des expéditeurs.
Arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Un deuxième arrêté du 27 juillet 2018 précise les modalités de mise à disposition des documents de la consultation pour les marchés publics et les conditions d'ouverture de la copie de sauvegarde dans les procédures de passation des marchés publics et des marchés publics de défense ou de sécurité telles que définies aux articles 39 et 41 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'article 33 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité.
Arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde

Un troisième arrêté du 27 juillet 2018 modifie l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique : il vient, sans bouleverser l'économie générale du texte, corriger des erreurs matérielles dans la rédaction initiale et dans les référentiels annexés à l'arrêté 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, alléger la charge pesant sur les acheteurs en diminuant la durée de publication des données essentielles pour la réduire à un an si les acheteurs publient ces mêmes données sur le site wwww.data.gouv.fr et en excluant du champ de la publication les modifications résultant de l'application d'une clause de variation de prix.
Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique

Un arrêté du 12 avril 2018, pris sur le fondement du règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques eIDAS et des ordonnances n° 2015-899 et n° 2016-65 afin de définir les modalités et l'utilisation de la signature électronique dans le cadre des procédures de la commande publique, est venu permettre la mise en œuvre de la signature électronique des marchés publics
Il définit les modalités d'utilisation de la signature électronique et du certificat qualifié nécessaire pour que le signataire d'un marché public puisse être considéré comme ayant valablement donné son consentement. La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques. Elle peut être une signature « qualifiée » au sens du même règlement. Il prend en considération la transition entre l'application du référentiel général de sécurité et l'application du règlement eIDAS.
Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics

Seuils de passation des contrats de la commande publique
Un avis publié le 31 décembre 2017 est venu modifier les seuils des procédures de la commande publique, conformément aux règlements européens, à compter du 1er janvier 2018 :
Les seuils sont notamment

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs ;
- 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales entités adjudicatrices ;
- 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices ;
- Le seuil visé dans les textes relatifs aux contrats de concession est de 5 548 000 € HT.

Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (JORF n°0305 du 31 décembre 2017, texte n° 171, NOR : ECOM1734747V)

Commande publique outre-mer : un plan de sous-traitance en faveur des PME locales
Ce décret a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieur à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.
Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement
Ce décret instaure un seuil en dessous duquel la rémunération annuelle exigible par les exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement n'est pas due. Cette modification vise à réduire les coûts et charges administratives pesant à la fois sur les agences de l'eau au titre du traitement des factures de faibles montants mais également sur les exploitants pour qui la rémunération perçue est proche ou inférieure aux coûts de recouvrement de ces dernières.
Décret n° 2017-1850 du 29 décembre 2017 relatif à la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement

Subventions pour travaux divers d'intérêt local
Cette instruction ministérielle apporte des précisions sur les modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local. Pour mémoire, l'article 14 de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a mis fin à la pratique dite de la « réserve parlementaire ». Ainsi, aucune subvention ne peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire depuis le 1er janvier 2018 (art 21 de cette même loi). De plus, depuis l'article 140 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances, l'opération subventionnée doit être achevée dans les quatre années suivant la date de déclaration de début d'exécution.
La réalisation et la rénovation de réseaux d'assainissement ou d'eau potable entrent dans le champ d'application de ces travaux divers d'intérêt local.
(Liste des subventions pour travaux divers d'intérêt local allouées en 2017 au titre de la réserve ministérielle).
Instruction NOR : INTK1736628J modifiant l'instruction NOR INTK1607224J du 11 avril 2016 relative aux modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local accordées sur le programme 122 – action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »

Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance

Elle précise notamment un principe d'opposabilité en matière de circulaires et d'instructions :

L'article L. 312-2 du code des relations entre le public et l'administration est ainsi modifié :
1° Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « *Les instructions et circulaires sont réputées abrogées si elles n'ont pas été publiées, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret.* »

Et à retenir également le rescrit en matière de redevance eau :

Un redevable de bonne foi peut demander à l'administration de prendre position sur son assujettissement aux redevances ; il doit fournir une présentation écrite, précise et complète de sa situation de fait. L'agence dispose d'un délai de 3 mois pour y répondre de façon motivée. La réponse est opposable à l'agence jusqu'à changement de fait ou de droit ou si l'agence notifie au demandeur une modification de sa position ;
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id

Mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes

La loi ouvre la possibilité aux communautés de communes de s'opposer au transfert obligatoire au 1er janvier 2020, tel que prévu par la loi NOTRe, des compétences « eau » et « assainissement », ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.
Cette possibilité est également ouverte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi commentée uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article.
Si, après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes-membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans un délai de trois mois.
La loi généralise en outre le principe de représentation-substitution, à l'occasion des transferts de compétences « eau » et/ou « assainissement » des communautés de communes ou d'agglomération à leurs membres dans les syndicats de communes auxquels ces dernières adhéraient. Le retrait n'est plus envisagé.
Loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/INTX1801143L/jo/texte

Expérimentation de la tarification sociale de l'eau

Annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 184 de la loi prévoyant la prolongation de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau, car amendement introduit sans lien avec le texte.

LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN et décision du Conseil Constitutionnel 2018-772 du 15-11-2018
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Facturation eau et assainissement

Cet arrêté vise à renforcer l'information des consommateurs sur le mode de répartition des volumes estimés de consommation d'eau lorsqu'il existe plusieurs périodes tarifaires et que la méthode usuelle du *prorata temporis* n'est pas retenue par le distributeur. Dans ce cas, une notice d'information spécifique doit accompagner la facture.
Il met également à jour le nom de l'administration chargée de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées.
Arrêté du 20 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eaux de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte

Schéma national sur les données sur l'eau et les services publics eau et assainissement

Cet arrêté remplace celui de 2010. Rappelons que ce schéma national des données est visé à l'article R. 131-34 du code de l'environnement pour le système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement, dénommé " système d'information sur l'eau ".
Ce schéma définit le système des données publiques de l'eau et fonde sur celui-ci le système d'information sur l'eau, son service d'information Eau France, en organise la gouvernance, décrit son référentiel technique et les modalités de son approbation.
Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&categorieLien=id

AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

Avis relatif à la délibération n° DL/CA/18-56 du 19 septembre 2018 relative aux taux de redevances pour la période 2019 à 2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509548&dateTexte=&categorieLien=id
Avis relatif à la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 relative au 11e Programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 Redevances
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524427&dateTexte=&categorieLien=id
Avis relatif à la délibération n° 2018-30 du 2 octobre 2018 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse relative aux taux de redevance pour les années 2019 à 2024
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037513090&dateTexte=&categorieLien=id
Avis relatif à la délibération n° 18-A-031 du 5 octobre 2018 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie portant sur les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances pour le 11e Programme d'intervention
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509586&dateTexte=&categorieLien=id
Avis relatif à la délibération n° CA 18-35 du 9 octobre 2018 relative à l'approbation du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524421&dateTexte=&categorieLien=id
Avis relatif à la délibération n° 2018/27 du 12 octobre 2018 relative aux taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la période 2019-2024
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524462&dateTexte=&categorieLien=id

ASSAINISSEMENT

Utilisation des eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires – expérimentation
Cet arrêté met en œuvre une expérimentation en Hautes-Pyrénées pour l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines aux fins d'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures. Les projets doivent répondre aux caractéristiques suivantes peuvent bénéficier de l'expérimentation :

- Les projets portent exclusivement sur l'irrigation par aspersion, à partir d'eaux usées traitées, de grandes cultures destinées à être soumises à un traitement thermique adapté en fonction de la qualité de l'eau d'irrigation avant la vente au consommateur final ;
- Les installations proposées sont pourvues d'un traitement tertiaire permettant d'atteindre une qualité d'eau traitée « A » ou « B » en référence aux critères définis par l'annexe II de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ;

- Les installations proposées sont pourvues d'un pilotage numérique permettant de connaître en temps réel et de diffuser à l'irrigant la composition en éléments fertilisants de l'eau apportée en irrigation ;
- La composition de l'eau distribuée à chaque irrigant est adaptée afin de distribuer la dose d'éléments fertilisants prévue par le plan de fertilisation de chaque irrigant participant au projet.

Arrêté du 29 janvier 2018 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour assurer l'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures

Outre-mer - Recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées

La note précise les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEP). Elle définit également les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU et d'engagement des collectivités dans une démarche de réduction de ces émissions. Cette note technique ne s'applique pas en l'état aux STEU dont les eaux usées traitées sont évacuées par infiltration dans le sol. Elle s'applique uniquement sur le territoire des départements et régions d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, au vu des spécificités et de la situation sur ce territoire.

Note technique du 29 janvier 2018 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction concernant les départements et régions d'outre-mer

Contrôle des services publics d'assainissement non collectif

Cette note technique vise à procéder à un rappel global de la réglementation en matière d'assainissement non collectif et présente de façon didactique les moyens mobilisables afin d'améliorer le fonctionnement des SPANC, tout en veillant à garantir la proportionnalité du service rendu. Elle porte également à connaissance les travaux réalisés ou en cours, menés dans le cadre interministériel afin d'assurer l'harmonisation des contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif.

Note technique du 02 mai 2018 relative à l'exercice de la mission de contrôle des services publics d'assainissement non collectif
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43356.pdf

EAU POTABLE

Certificat d'information sur les règles régissant une activité

Ce décret définit les activités sur lesquelles portent le certificat d'information prévu par l'article L. 114-11 du code des relations entre le public et l'administration ainsi que les conditions et les modalités de sa délivrance par l'administration. Il est pris pour l'application de l'article 23 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance.

Décret n° 2018-729 du 21 août 2018 relatif au certificat d'information sur les règles régissant une activité
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037322180&dateTexte=&categorieLien=id

Agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Ce décret précise l'autorité compétente pour délivrer l'agrément des laboratoires d'analyses chargés de la surveillance et du contrôle dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que l'organisme responsable de l'instruction préalable à la délivrance de cet agrément et habilite le ministre en charge de l'environnement à prévoir les modalités d'agrément par arrêté.

Décret n° 2018-685 du 1er août 2018 relatif aux agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037277311&dateTexte=&categorieLien=id

Gestion des dépassements des limites de qualité pour le bore et le sélénium

La note d'information, qui s'inscrit dans le cadre de l'instruction N° DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018, définit les modalités de gestion des situations de non-conformité relatives au dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le bore et le sélénium. Les

modalités de gestion décrites relèvent des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique et sont exercées par les Agences régionales de santé (ARS).
Note d'information n° DGS/EA4/2018/93 du 5 avril 2018 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité pour le bore et le sélénium dans les eaux destinées à la consommation humaine
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43368.pdf

Plans de gestion de la sécurité sanitaire
Cette note d'information donne aux ARS des éléments de références et des outils pour celles qui souhaitent promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine
Note d'information relative aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43090

Présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine
Cette note d'information précise les modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) d'origine souterraine, par les agences régionales de santé, en application des arrêtés du 9 décembre 2015 fixant notamment les modalités de mesure du radon dans les EDCH, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique. Les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les EDCH sont également indiquées.
Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 4 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine
https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0049.pdf

Modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine
La présente instruction dite « instruction cadre » annonce les notes d'information relatives à la gestion de non-conformités dans les EDCH qui seront diffusées aux ARS au cours de l'année 2018 (cf. annexe). Elle apporte également des éléments d'information relatifs aux travaux d'expertise finalisés ou à venir et sur lesquels les ARS pourront s'appuyer.
Instruction n°DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018 relative aux modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine prévues par notes d'information pour l'année 2018
https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0047.pdf

ENVIRONNEMENT

Biodiversité

Il est créé par le ministère de la transition écologique et solidaire un téléservice dénommé " dépôt légal de données de biodiversité " ayant pour finalité le dépôt des données brutes de biodiversité acquises par les maîtres d'ouvrage dans les conditions fixées à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.
Accessible : http://www.projets-environnement.fr ou http://www.naturefrance.fr

Le téléservice est destiné aux usagers afin qu'ils assurent par voie électronique :

1° Le versement de fichiers de données brutes de biodiversité ou la saisie de données brutes de biodiversité ;

Et

2° Le renseignement de métadonnées associées.

Arrêté du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité »

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036963976&dateTexte=20180604

Sortie de déchets
Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.
Décret n° 2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037518904&dateTexte=&categorieLien=id

Filières d'enlèvement de certains déchets
Cet arrêté vise les filières d'enlèvement d'élimination de certains déchets enlèvement de certains déchets (papier, métal plastique, verre et bois) – suivi de la filière
Arrêté du 18 juillet 2018 relatif à l'attestation mentionnée à l'article D. 543-284 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257710&dateTexte=&categorieLien=id

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Note technique portant sur la réalisation de la 7ème campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44001

Instruction du Gouvernement du 14 août 2018 relative à la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés de la directive-cadre sur l'eau
Cette instruction fixe le cadre de la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) de la directive-cadre sur l'eau en 2019 et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.
http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20188/met_20180008_0000_0034.pdf

Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/27/TREL1819388A/jo/texte

Décision d'exécution 2018/840 de la commission du 5 juin 2018 établissant une **liste de vigilance relative aux substances à surveillance** à l'échelle de l'Union dans le domaine de la police que de l'eau en vertu de la directive de 2008/105/CE du parlement européen
Il s'agit de la mise à jour régulière de la liste de substances, établie sur la base de l'étude des données recueillies sur les substances publiées et prenant en compte de nouvelles substances.
https://aida.ineris.fr/consultation_document/40775

SDAGE ET SAGE
Ce décret a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur

l'environnement, dite ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental ainsi que des changements apportés par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau suite à la jurisprudence apportée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 1er juillet 2015.
Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
Il met en cohérence les dispositions relatives à la Corse incluses dans le code général des collectivités territoriales avec ces modifications. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.
Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7CFE57269B5BA4F34FF25F75C5E26DAC.tplgfr25s_1?cidTexte=JORFTEXT000037469279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037469154

SDAGE et participation du public
Les modalités de consultation des documents mentionnés au II de l'article L. 212-2 du code de l'environnement sont portées à la connaissance du public par voie électronique sur le site internet www.eaufrance.fr et par publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée sur le même site internet.
Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des SDAGE
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/10/3/TREL1826864A/jo/texte/fr

Transmission des procès-verbaux pour pollution ou infraction
Après plusieurs années durant lesquelles les PV pour infraction n'étaient plus transmis à l'entité visée, la loi pour la confiance rétablit le principe de la transmission en complétant l'article L 172.16 :
Les infractions aux dispositions du présent code et des textes pris pour son application sont constatées par des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve contraire.
Les procès-verbaux sont adressés dans les cinq jours qui suivent leur clôture au procureur de la République. Une copie du procès-verbal est transmise, dans le même délai, à l'autorité administrative compétente. Sauf instruction contraire du procureur de la République, une copie du procès-verbal de constatation de l'infraction est également transmise au contrevenant, lorsqu'il est connu, dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat.
LOI n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id

Interprétation des normes environnementales et qualification d'un cours d'eau
Un sénateur rappelle que la distinction entre un fossé et un cours d'eau a donné lieu à une jurisprudence abondante du Conseil d'Etat et que lorsqu'il y a un doute sur la qualification d'un écoulement d'eau, les services publics le qualifient très souvent de cours d'eau, ce qui engendre des règles plus contraignantes en termes de coût et d'entretien pour les collectivités. Il interpelle donc le gouvernement sur cette « *surinterprétation des normes environnementales à laquelle sont confrontés les élus dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau* ».
Le ministère liste, dans sa réponse, les trois critères issus de la jurisprudence du Conseil d'État et codifiés à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement sur lesquels il faut s'appuyer pour définir un cours d'eau : le lit naturel à l'origine, l'alimentation par une source, et le débit suffisant la majeure partie de l'année.
QE n° 01061, réponse à Cédric Perrin (Territoire de Belfort – Les Républicains), JO Sénat du 29 mars 2018

ICPE –IOTA–AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : TEXTES ET JURISPRUDENCE

ICPE sous seuil d'enregistrement
Arrêté du 3 août 2018 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284996&dateTexte=&categorieLien=id

ICPE : rubrique 2780 (compostage de déchets non dangereux ou matière végétale)
Cet arrêté modifie les dispositions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement pour la rubrique 2780 relative au compostage de déchets non dangereux ou matière végétale. Entrée en vigueur : le 1er juillet 2018.
Arrêté du 21 juin 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2780
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/21/TREP1800787A/jo/texte

ICPE-IOTA : autorisation environnementale
Ce décret précise la liste des pièces, documents et informations devant composer le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-8 et R. 181-15 du code de l'environnement. Il présente les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret tend à simplifier et clarifier le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.
Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/9/18/TREP1818888D/jo/texte/fr

Ce second décret vise à améliorer le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire en apportant les corrections nécessaires à son bon fonctionnement et il permet de corriger diverses imperfections et erreurs matérielles, à mettre à jour, améliorer et clarifier différentes autres procédures du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. A retenir :

- En vue de l'information des tiers, les mesures de police administrative (sanctions administratives visant les IOTA et ICPE) prévues à l'article L. 171-7 et au I de l'article L. 171-8 du code de l'environnement sont publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le département pendant une durée minimale de 2 mois. Le temps de publication des arrêtés ou des décisions de refus est porté à 4 mois.
- Lorsqu'une demande d'autorisation environnementale vise une IOTA, le préfet n'a plus à demander l'avis du préfet coordinateur de bassin ni du préfet maritime.
- Pour les IOTA soumises à déclaration : dossier sous format électronique + 3 ex imprimés.
- Le délai pour se prononcer sur une demande d'autorisation environnementale peut être prolongé par arrêté motivé dans la limite de 2 mois ou pour une durée plus longue avec accord du pétitionnaire.
- Pour les ICPE qui avait un arrêté à durée limitée, suppression de la possibilité existante d'en demander le renouvellement. Obligation de déposer un nouveau dossier.
- Pour les ICPE soumis à déclaration et à contrôle périodique : remise du rapport de contrôle sous la forme d'un document dématérialisé.

Décret 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037673789

IOTA ET PERMIS DE CONSTRUIRE : pas de début de travaux avant le titre environnemental

L'article 60 de la loi établit le lien entre PC et IOTA dans les termes suivants introduit à l'Art. L. 425-14 du code de l'urbanisme :

Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, ***le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre :***
*« **1° Avant la délivrance de l'autorisation environnementale** mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;*
*« 2° Avant la **décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration** en application du II de l'article L. 214-3 du même code. »*

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau
Le ministère demande aux services préfectoraux de hiérarchiser en fonction des enjeux environnementaux les dossiers d'instruction des déclarations au titre de la loi sur l'eau.
Note technique du 5 février 2018 r*elative à l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau*

ICPE et règles d'urbanisme

L'article L. 514-6, I, al.2 du code de l'environnement qui a pour finalité d'empêcher que l'exploitation d'une installation classée légalement autorisée, enregistrée ou déclarée soit rendue irrégulière par une modification ultérieure des règles d'urbanisme, n'est pas applicable aux refus d'autorisation, d'enregistrement ou de délivrance d'un récépissé de déclaration. Par suite, le juge apprécie la compatibilité de la décision de refus avec le plan local d'urbanisme (PLU) applicable à la zone où se situe l'installation en litige au regard des règles de ce plan en vigueur à la date où il statue.

Conseil d'Etat, 29 janvier 2018, n°405706, Société d'assainissement du parc automobile niçois

ICPE : rappel du principe du bénéfice de l'antériorité pour déclarer irrecevables les recours des nouveaux voisins
Le Conseil d'Etat précise les dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'environnement selon lesquelles « *les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative* ». Ainsi, « *les tiers placés dans une telle situation ne sont pas davantage recevables à intervenir au soutien d'une demande d'annulation de cet arrêté* ».
Conseil d'Etat, 16 mars 2018, n°408182

Autorisation environnementale et pouvoirs de régularisation du juge
Cet avis du Conseil d'État précise les pouvoirs de régularisation par le juge d'une autorisation environnementale objet d'un recours en annulation (art. L. 181-18 du code de l'environnement) :

- Le juge peut prononcer des annulations limitées soit à une ou plusieurs des anciennes autorisations désormais regroupées dans l'autorisation environnementale, soit à certains éléments de ces autorisations à la condition qu'ils en soient divisibles.
- La régularisation d'une autorisation environnementale doit toujours déboucher sur une décision complémentaire.
- Le juge peut suspendre l'exécution : soit, dans sa décision d'annulation, des parties non annulées de l'autorisation environnementale dans l'attente de la décision de régularisation ; soit, en cours d'instruction et par sa décision de sursis à statuer, des parties viciées et non viciées de l'autorisation environnementale, dans l'attente de la décision de régularisation.

La décision complémentaire prise pour la régularisation d'une autorisation environnementale doit être conforme au droit :

- Applicable à la date de l'autorisation environnementale attaquée, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de forme ou de procédure ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de fond ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation après annulation de la décision par le juge, pour un vice de forme ou de procédure ou un vice de fond.

Le juge peut autoriser lui-même, à titre provisoire, la poursuite de l'exploitation d'installations dont l'autorisation environnementale a été annulée.
Conseil d'Etat, Avis, 22 mars 2018, n°415852

URBANISME

Ce qu'il faut retenir de la loi Elan en matière d'urbanisme

1. **Simplification** des dossiers de demande de titre : après le premier alinéa de l'article L. 423-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
   « *Le dossier joint à ces demandes et déclarations ne peut comprendre que les pièces nécessaires à la vérification du respect du droit de l'Union européenne, des règles relatives à l'utilisation des sols et à l'implantation, à la destination, à la nature, à l'architecture, aux dimensions et à l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords ainsi que des dispositions relatives à la salubrité ou à la sécurité publique ou relevant d'une autre législation dans les cas prévus au chapitre V du présent titre.* »

La limitation du contenu du dossier de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de déclaration préalable que doit fournir un pétitionnaire aux seules pièces nécessaires à la vérification du respect des législations et réglementations applicables au projet pour lequel une autorisation d'urbanisme est sollicitée s'imposera au pouvoir réglementaire et contribuera à éviter l'alourdissement de ce dossier, sans cependant garantir qu'il soit ainsi mis fin aux exigences infondées de pièces supplémentaires que déplorent les pétitionnaires.

2. Mise en place de systèmes de **télé procédure**

« Art. L. 423-3.-*Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.*
« Un arrêté pris par le ministre chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure.»

L'obligation faite aux communes de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022 complète celle qui leur est faite par les articles L.112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration d'être saisies par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme qui est entré en vigueur le 8 novembre 2018.

3. Renforcement **des liens entre titre environnemental et titre en urbanisme**

L'article L. 425-14 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :
«*Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre :*
« 1° Avant la délivrance de l'autorisation environnementale mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;
« 2° Avant la décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application du II de l'article L. 214-3 du même code. »

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2A39F1ABF1E3FD8BE408FCF0E38C729D.tplgfr28s_2?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id

Pas de sursis pour les plans d'occupation des sols au-delà de 2019

Les plans d'occupation des sols (POS) seront tous caducs, sans exception, au 31 décembre 2019. Pourtant, nombre d'entre eux perdurent et ne sont pas encore transformés en PLU. Notamment dans les communes qui ont fusionné et qui doivent recréer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la nouvelle communauté pour remplacer le POS en place. Un sénateur demande si ce délai de validité des POS peut être allongé afin de faciliter la création d'un PLUI cohérent pour le territoire.
Le ministre de la Cohésion des territoires, rappelle notamment que « *les plans d'occupations des sols, ont disposé de presque vingt ans pour évoluer sous forme de plan local d'urbanisme et qu'il n'est pas prévu d'instaurer une nouvelle possibilité de report de la caducité des plans d'occupation des sols pour les établissements publics de coopération intercommunale issus d'une fusion* ».
QE n°02402, réponse à Jean-Claude Luche (Aveyron – UC), JO Sénat du 15 mars 2018

SECURITE DES INTERVENTIONS - CYBERSECURITE - PROTECTION DES DONNEES

Amiante
Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur.

Travaux à proximité des réseaux
A partir de 2026, tous les exploitants de réseaux non sensibles pour la sécurité présents en unité urbaine **devront répondre avec des plans en classe A aux DT DICT**. A partir de 2032 cette obligation de réponse en classe A sera étendue aux unités rurales
Les exploitants de réseaux non sensibles, devront :
- Soit fournir une cartographie en classe A de leurs réseaux, en l'ayant fait au préalable,
- Soit réaliser un géo référencement en classe A de leurs réseaux dans la zone d'emprise des travaux dans un délai de 3 semaines à réception d'une DT / DICT,
- Soit financer le géo-référencement en classe A de leurs propres réseaux, effectué sous la responsabilité du responsable du projet de travaux tiers,
- Soit réaliser le marquage piquetage de leurs réseaux sur le chantier.

Utilisation du PCRS (Plan des Corps de Rue Simplifié) obligatoire en 2026 s'il est établi sur le périmètre géographique concerné, tout exploitant de réseau devra l'utiliser comme fonds de plan en réponse aux DT/DICT.

Responsabilité limitée des exécutants de travaux, notamment en cas d'endommagement de branchement :
L'article R554-28 IV modifie les écarts de cartographique au-delà desquels une entreprise exécutante ne peut pas subir de préjudice, notamment en cas d'arrêt des travaux dû à la découverte ou à l'endommagement accidentel d'un branchement non localisé et non doté d'un affleurant visible. Pour les branchements non sensibles (eau, assainissement...) l'écart maximum entre les données fournies par l'exploitant et la position réelle du réseau ne devra plus excéder un mètre à compter du 1er janvier 2021.
Une clause du marché de travaux devra également fixer les modalités de l'indemnité correspondante.
Enfin, le cas échéant, les exploitants de réseaux devront également indiquer, en réponse aux DT / DICT, s'il existe des branchements non cartographiés et non pourvus d'affleurants.

Suivi des endommagements de réseau et rapport annuel au MTES :
Tous les exploitants de réseaux de plus de 500 km cumulés ont désormais l'obligation d'effectuer un rapport annuel à la DREAL sur l'avancement de la cartographie en classe A, l'activité DT / DICT, les endommagements, à partir de l'exercice 2021.
Ce rapport devra être envoyé pour le 30 septembre de l'exercice suivant l'année considérée.
Les exploitants de réseaux de plus de 100.000km cumulés devront établir ce rapport dès l'exercice 2019, et l'envoyer au MTES.
Pour les exploitants de réseaux d'eau et d'assainissement, les indicateurs demandés qui sont transmis au SISPEA en application de la réglementation n'ont pas à l'être une deuxième fois au MTES.

Le guide technique des travaux (fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement) est actualisé. A retenir :
- Principe général de non utilisation de mini-pelle, marteau piqueur ou autre engin lourd à proximité de réseaux.
- Dans les fuseaux d'incertitude des réseaux, l'utilisation de camions aspirateur ou le terrassement manuel doivent être privilégiés ;
- Dans les fuseaux d'incertitude de branchements sensibles cartographiés en classe A l'utilisation d'engins lourds est interdite, sauf en cas d'élément dur (béton etc..). Cependant, pour réduire la pénibilité du travail, la mini pelle peut être utilisée pour remonter des déblais, une fois ceux-ci décompactés et après s'être assurés de l'absence de réseau dans le volume de déblais à remonter.

Décret 2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution Le décret entre en vigueur le 1er janvier 2020.
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/22/TREP1735668D/jo/texte

Arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution des travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R544-29 du code de l'environnement.
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BD3506558551ADEF296A4E5F81AC3EB5.tplgfr29s_1?cidTexte=JORFTEXT000037662105&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037662049
Arrêté du 13 novembre 2018 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2018
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5EB8C8E18252D435ECAF6CFB6562CF1B.tplgfr35s_1?cidTexte=JORFTEXT000037639801&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037639475

Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux - fascicule 2 guide technique version 3

Sécurité des réseaux et des systèmes d'informations des opérateurs de services essentiels
La Directive NIS (Network and Information Sécurity) a instauré un nouveau cadre réglementaire destiné à renforcer le niveau de sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs fournissant des services essentiels au fonctionnement de l'économie ou de la société. Ces opérateurs, appelés « opérateurs de services essentiels », seront tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les réseaux et systèmes d'information nécessaires à la fourniture de leurs services essentiels et déclarer les incidents de sécurité les affectant. Cette directive a été transposée en droit français par la loi, le décret et l'arrêté cités ci-après.
En tant qu'opérateur du secteur de l'eau et de l'assainissement, SUEZ sera certainement désigné par les services du 1er ministre comme un opérateur de service essentiel selon le calendrier défini par la réglementation.
Ces nouvelles obligations ont été établies en cohérence avec celles définies pour la sécurité des systèmes d'information en application de la Loi de Programmation Miliaire de 2013.
Directive 2016/1148 dite Directive NIS (Network and Information Security)
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016L1148
Loi 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne dans le domaine de la sécurité
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/2/26/INTX1728622L/jo/texte/
Décret n° 2018-384 du 23 Mai 2018 portant sur la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de service essentiels et des fournisseurs de service numérique
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/23/PRMD1809740D/jo/texte
Arrêté du 14 septembre 2018 fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret no 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/9/14/PRMD1824939A/jo/texte

PROTECTION DES DONNEES : Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018.
Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen applicable sans transposition requise, qui encadre le traitement, automatisé ou non, des données à caractère personnel contenues dans un fichier. Il s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données établis sur le territoire de l'Union Européenne, ou implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens. Il vise également les sous-traitants, c'est-à-dire toute structure qui traiterait ou collecterait des données pour le compte d'une autre entité.
Il répond à 3 objectifs :
- Renforcer les droits des personnes ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

La philosophie du RGPD repose sur le principe de responsabilité du **responsable de traitement,** soit l'entité, physique ou morale, privée ou publique qui détermine les finalités et les moyens du traitement.
Il faut comprendre par **traitement** toute opération appliquée à des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'effacement et la destruction.

Pour ex de traitement de données pour la CNIL :

- Tenue d'un fichier de ses clients ;
- Collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire ;
- Mise à jour d'un fichier de fournisseurs.

Le responsable de traitement est tenu de garantir la sécurité des **données personnelles**. Il doit, à travers la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées, s'assurer et être en capacité de démontrer que le traitement a été réalisé conformément au RGPD.
Le traitement d'une donnée personnelle doit être licite, loyal et transparent.
Les données collectées doivent être **adéquates, pertinentes et limitées ;** Elles doivent également être **exactes et tenues à jour.** Elles doivent enfin être conservées pour **une durée n'excédant pas celle nécessaire à la finalité** identifiée préalablement.
Pour rappel, selon la CNIL une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identifications :
Identification directe (nom, prénom etc.) ;
Identification indirecte (identifiant, numéro etc.).
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)
Modifié par Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018
Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/6/20/JUSC1732261L/jo/texte
Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dite Loi informatique & libertés (LIL III)
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/8/1/JUSC1815709D/jo/texte
Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2018/12/12/JUSC1829503R/jo/texte

DROIT DES AFFAIRES

La loi du 30 juillet 2018 sur le secret des affaires transpose dans le Code de commerce la directive 2016/943/UE sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. L'article L. 151-1 définit la notion de secret des affaires : Il s'agit d'une information non généralement connue ou aisément accessible, qui à valeur commerciale et qui fait l'objet de mesures particulières de protection.

Il est des cas ou le secret des affaires ne s'applique par exemple lors de l'exercice de pouvoirs d'enquêtes, de contrôle ou de sanctions d'autorités juridictionnelles ou administratives.
L'auteur d'une atteinte au secret des affaires peut voir sa responsabilité civile engagée. Il est possible d'engager une action en justice dans les 5 ans à compter de la date des faits.
LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037800540&fastPos=1&fastReqId=563341206&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

TELECOMMUNICATIONS : FIN DU CSD, SERVICE HISTORIQUE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

Un grand nombre d'ouvrages d'eau Potable ou d'assainissement sont équipés pour leur télésurveillance du service « CSD » (Circuit Switched Data) créé en 1987 par l'opérateur historique France Telecom, devenu Orange. Ce service permet un échange des données entre des sites raccordés au réseau GSM ou entre un site raccordé au réseau GSM et un site raccordé au réseau téléphonique commuté (RTC). Le traitement des alarmes, le déclenchement des pompes, la surveillance d'éventuels débordements est ainsi assuré par le CSD à un coût très inférieur à celui d'un abonnement RTC.

Schéma illustrant les communications inter-sites :

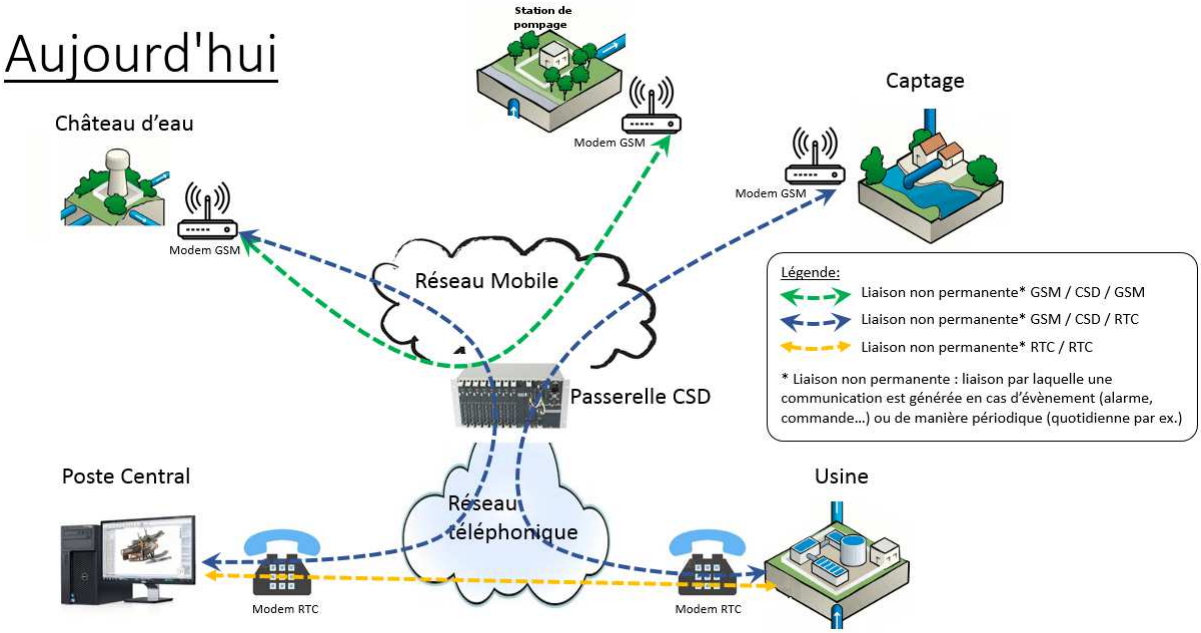

Orange, acteur historique du CSD et du réseau RTC, a annoncé l'arrêt du CSD au 1er janvier 2021, justifié par l'obsolescence des infrastructures de communication et par les difficultés rencontrées pour les maintenir.

Orange a annoncé sa décision au mois de mai 2018 dans ces termes :

> *« Nous vous informons par la présente qu'Orange Business Services a décidé de reporter de deux ans la fermeture technique du data CSD entre le réseau mobile d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC).*
> *Le calendrier de fermeture est maintenant le suivant :*
> ***- 1er Janvier 2021 : arrêt technique du fonctionnement des communications Data CSD entre le réseau mobile (GSM) d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC) (flèche bleue)***
> ***- 1er Janvier 2021 : Orange ne s'engage plus au bon fonctionnement des communications Data CSD utilisant uniquement le réseau mobile d'Orange France (flèche verte)***
>
> *Orange souhaite attirer votre attention sur les risques engendrés par ce report de deux ans :*
> *- en cas d'incident sur nos équipements la qualité de service du CSD pourra être dégradée et le temps de rétablissement rallongé*
> *- les évolutions de votre service CSD ne pourront pas être garanties par Orange*
> *- des possibilités d'encombrement entrainant des ruptures de services sur de courtes durées.*
>
> *Ce report vous permettra d'assurer la continuité de votre service en le migrant vers des solutions pérennes en mode IP (Internet Protocol) sur réseaux mobiles. »*

A partir de janvier 2021 les liaisons GSM/CSD/RTC ne seront donc plus fonctionnelles. Par ailleurs, Orange ne sera plus engagé à rétablir les liaisons GSM /CSD/GSM. Seules les liaisons RTC / RTC perdureront. Il est à noter que l'arrêt progressif des liaisons RTC à partir de 2023 est également annoncé.

SFR a également fait la même annonce qu'Orange sur l'arrêt du service CSD.

Bouygues Telecom quant à lui dispose d'une licence 2G jusqu'en 2024 et n'a à ce jour pas communiqué sur un arrêt du service CSD, mais il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Le schéma ci-dessous illustre les conséquences de l'arrêt du service CSD si rien n'est fait d'ici là :

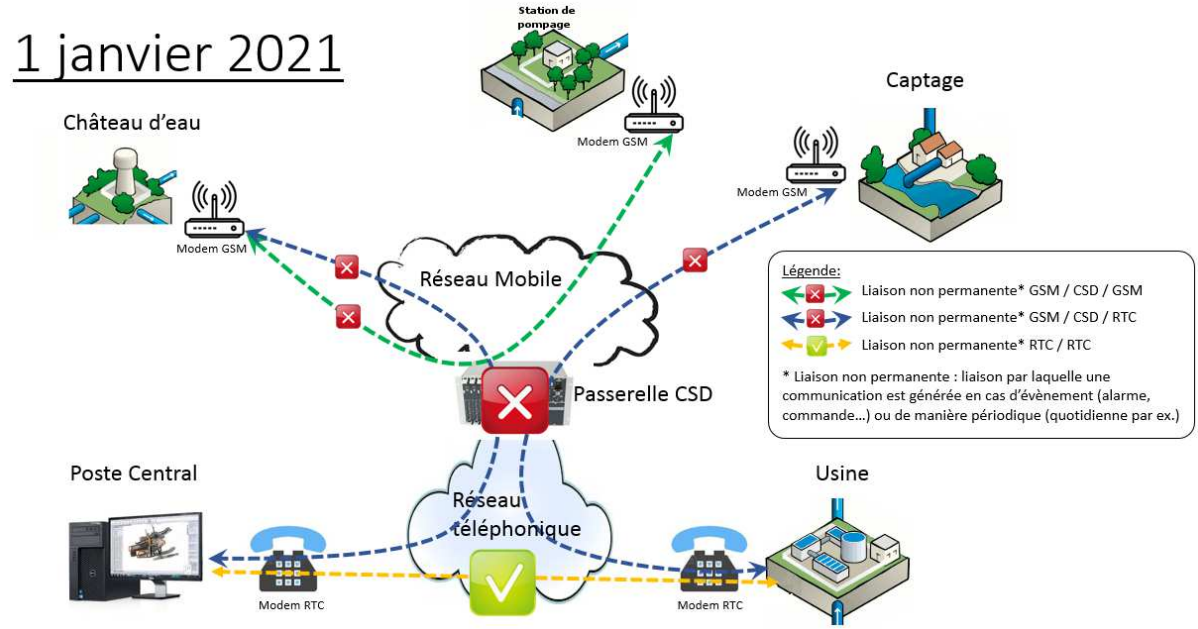

L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

7.2 Annexe 2 : Contrôle branchements

Numéro de série	Nom de voie site	Commune site	Id compte client	PARCELLE	RDV	NOTE	CONFORMITE
C16LA371028	CHEMIN LARRE LUZEA	AHETZE	1429187850		06/08/2018	DAT	CONF
C16LA393983	CHEMIN LARRE LUZEA	AHETZE	7609769101		03/08/2018	DAT	CONF
C16LA214891	CHEMIN LARRALDEA	AHETZE	595042826		01/08/2018	DAT	CONF
C13LA220081	CHEMIN OSTALAPEA	AHETZE	6806622178		21/02/2018	Vente	CONF
C14LA184029	CHEMIN BETRITTOENEA	AHETZE	8747414312		08/11/2018	Vente	CONF
386789	ATXOTAKO BIDEA	AHETZE	2049720964		18/04/2018	Vente	CONF
A02TA001898	CHEMIN UHARTEA	AHETZE	4626156276		04/09/2018	Vente	CONF
E04KB677488	LOT ELISSALDIA	AHETZE	2645067201		18/10/2018	Vente	NCONF EP
C14LA184025	CHEMIN UHARTEA	AHETZE	2084466582		01/03/2018	Vente	CONF
C16LA155747	RUE DU PETIT GAZTELU	ARBONNE	4842564243		01/08/2018	Vente	CONF
C16LA164360	RUE DU PETIT GAZTELU	ARBONNE	9511185686		13/08/2018	Vente	CONF
C15LA041317	RD 255	ARBONNE	9644261426	AZ0013	25/05/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA199342	RD 255	ARBONNE	1597029730	AN0087	04/06/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA222285	CHEMIN DE MENTA	ARBONNE	1898025566	AN0061	21/06/2018	Demande collectivité	CONF
C16LA214904	CHEMIN ALLABAENEA	ARBONNE	5294633086	AL0113	17/07/2018	Branchement neuf	CONF
C11LA202291	PLACE D ARBONNE	ARBONNE	9701049782		13/07/2018	Vente	CONF
C14LA220253	CHEMIN MESTELAENEA	ARBONNE	8626720620		18/12/2018	Vente	CONF
C14LA199261	LOTISSEMENT ARDITEGIA	ARBONNE	8580369622		13/11/2018	Vente	CONF
C11LA113530	PLACE D ARCANGUES	ARCANGUES	3165011146	AL0016	20/02/2018	Branchement neuf	CONF
C07EA635189	CHEMIN DE TEILLERIA	ARCANGUES	8800033786	AA0197	22/02/2018	Vente	CONF
C11LA113134	PLACE D ARCANGUES	ARCANGUES	1920283174	AN0005	20/03/2018	Branchement neuf	NCONF EP
C15LA417140	IMPASSE HAITZ PEAN	ARCANGUES	6160067802	AT0093	10/04/2018	Demande collectivité	NCONF EU ET EP
C15LA303742	CHEMIN IBAR BIDEA	ARCANGUES	7589442530	AT0025	12/04/2018	Branchement neuf	NCONF EP
C16LA164962	RD 754	ARCANGUES	1085437979	DE0457	30/04/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA057955	CHEMIN DE LARREBIDEA	ARCANGUES	6052936936	CH0014	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA393450	CHEMIN DE LARREBIDEA	ARCANGUES	8429223347	CD0042	07/05/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA164967	RD 754	ARCANGUES	8333235023	AD0170	25/05/2018	Branchement neuf	CONF
D06LA331837	CHEMIN D EMAK HOR	ARCANGUES	9900756462	AT0046	31/05/2018	Vente	CONF
C11LA113637	CHEMIN DE HOTCHAENIA	ARCANGUES	3994271252	BD0010	18/06/2018	Vente	CONF
C16LA497565	CHEMIN DE HOTCHAENIA	ARCANGUES	3556972631	BD0063	18/07/2018	Branchement neuf	NCONF EU
E05KA257075	PLACE ALBERT VIALA	ARCANGUES	9492642616		15/01/2018	Vente	CONF
C15LA390102	CHEMIN DE MOUGNOUGNOU	ARCANGUES	9257037548		13/06/2018	Vente	NCONF EP

C16LA472578	CHEMIN DE TEILLERIA	ARCANGUES	6924053851		19/07/2018	Branchement neuf	CONF
C07AA505212	CHEMIN DE LARRE	ARCANGUES	3599013896		30/04/2018	Vente	CONF
C14LA202751	LOTISSEMENT HYDRO	ARCANGUES	7280998542		24/07/2018	Vente	CONF
A02TA009272	CHEMIN DE LARRE	ARCANGUES	6960738652		06/04/2018	Vente	CONF
D06LA318288	CHEMIN DE GARONNE	ARCANGUES	3646565072		15/02/2018	DAT	CONF EU
C06AA144151	CHEMIN DE MENDIBISTA	ARCANGUES	1280785502		01/10/2018	Vente	NCONF EU
C12SB029321	CHEMIN DE OVERBROOK	ARCANGUES	5508516744		14/03/2018	Vente	NCONF EU
C13LA236282	IMPASSE DE L HYDRO	ARCANGUES	6149048568		25/07/2018	Vente	CONF
C06AA275365	CHEMIN DE BRASKETENIA	ARCANGUES	1713405836		11/12/2018	Vente	CONF
C14LA202365	CHEMIN DE LARREBIDEA	ARCANGUES	9879782716		16/02/2018	Demande collectivité	CONF
C16LA408978	CHEMIN HARRIETA	BASSUSSARRY	2791128791		06/08/2018	DAT	CONF
C14LA214462	CHEMIN DE PETABOURE	BASSUSSARRY	6957060134	AD0001	30/04/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA041714	CHEMIN HARRIETA	BASSUSSARRY	7034472086	AB0076	30/04/2018	Branchement neuf	CONF
C07AA505372	CHEMIN DE SIMONENIA	BASSUSSARRY	7026806434		31/05/2018	Branchement neuf	NCONF EU
C05AA991888	CHEMIN DE LA CANARDIERE	BASSUSSARRY	2657203382	AS0020	18/06/2018	Vente	CONF
C14LA081790	CHEMIN DE CARRICAZART	BASSUSSARRY	1284167744	AC0074	21/06/2018	Branchement neuf	CONF
C11LA011332	CHEMIN DE JOANA	BASSUSSARRY	7461711022	AZ0058	25/06/2018	Vente	CONF
C15LA303610	ALLEE DE BIELLE NAVE	BASSUSSARRY	6687756922		06/08/2018	DAT	conf
C14LA202585	ALLEE DU DRIVE	BASSUSSARRY	9739210796	AP0041	30/08/2018	Vente	NCONF EU
C06AA482356	ALLEE DU MAKILA	BASSUSSARRY	2167202102	AR0097	30/08/2018	Vente	Conf
C16LA632215	ROUTE DES PINS	BASSUSSARRY	3700655129		19/01/2018	DAT	CONF
C13LA237871	CHEMIN DE PETRIPAULE	BASSUSSARRY	9080841024		27/08/2018	Vente	CONF
C13LA225816	ALLEE DES 2 ETANGS	BASSUSSARRY	6286211628		09/10/2018	Vente	CONF
C14LA202810	ALLEE JEAN CLAUDE ARRIAGA	BASSUSSARRY	5613009876		22/10/2018	Vente	CONF
C10LA068452	ALLEE PAUSA LEKU	BASSUSSARRY	8977517620		13/11/2018	Vente	CONF
C14LA220261	CHEMIN DE HARGOUS	BASSUSSARRY	6206811782		18/09/2018	Vente	CONF
C10LA068446	CHEMIN DE LA REDOUTE	BASSUSSARRY	1642588920		28/05/2018	Vente	CONF
C11LA151067	CHEMIN DE MENDIXKA	BASSUSSARRY	8909808688		14/08/2018	Vente	CONF
C13LA231325	CHEMIN DE PETABOURE	BASSUSSARRY	5609796398		13/11/2018	Vente	NCONF EP
C10LA023574	CHEMIN DE PETRIPAULE	BASSUSSARRY	4341388688		26/02/2018	Vente	NCONF EP
C13LA237877	CHEMIN DE PETRIPAULE	BASSUSSARRY	2599180248		11/06/2018	Vente	CONF
C05AA167433	CHEMIN DU GENERAL CLAUSEL	BASSUSSARRY	2820748430		06/11/2018	Vente	CONF
C14LA199258	IMPASSE PETABOURE	BASSUSSARRY	9127438220		19/02/2018	Vente	NCONF EP
D08AB012996	ROUTE DE SAINT PEE	BASSUSSARRY	3489588160		28/05/2018	Vente	CONF
C07AA505375	ROUTE DE SAINT PEE	BASSUSSARRY	9272829836		31/05/2018	Vente	NCONF EP
C06AA006551	ROUTE DE SAINT PEE	BASSUSSARRY	7044536296		04/01/2018	Demande collectivité	CONF
D10LA080989	ROUTE DES PINS	BASSUSSARRY	4388012872		20/12/2018	Vente	CONF
C13LA237867	IMPASSE PETABOURE	BASSUSSARRY	5793956954		08/10/2018	Vente	CONF

C16LA164968	LOTISSEMENT HERRI ONDOAN	BASSUSSARRY	4900379559		02/10/2018	Vente	CONF
C15LA303204	CHEMIN HARRANBURUA	BRISCOUS	5915411512	ZC0157	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA493947	QUARTIER LES SALINES	BRISCOUS	9343869196	YA0275	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C10LA021949	ROUTE DEPARTEMENTALE 936	BRISCOUS	3649153982	YA0275	22/06/2018	Vente	NCONF EP
C16LA472464	CHEMIN ERREKALDIA	BRISCOUS	6599785569	YH0037	12/07/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA371198	CHEMIN ERREKALDIA	BRISCOUS	5415341727		31/07/2018	Branchement neuf	CONF
D08LA392107	CHEMIN HARRIAGA	BRISCOUS	3821083542		09/07/2018	Vente	NCONF EP
C15FA255999	LOTISSEMENT IMISTOLA	BRISCOUS	6533339080		19/11/2018	Vente	CONF
C07AA505233	QUARTIER CHANDONDEGUIA	BRISCOUS	7519640972		15/02/2018	Vente	CONF
C15LA057498	LOTISSEMENT HEGO ALDE	BRISCOUS	5336249262		25/05/2018	Branchement neuf	CONF
D06LA001059	LOTISSEMENT IMISTOLA	BRISCOUS	8992437728		28/12/2018	Vente	CONF
C17LA416803	QUARTIER XERRENDA	HALSOU	2954034945		29/08/2018	DAT	CONF
C15LA057958	CHEMIN PORTUBERRIA	HALSOU	9849947420		30/10/2018	Vente	CONF
C16LA214565	KARRIKA NAGUSIA	ITXASSOU	8169310850	A51476	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C10LA068238	CHEMIN OILOMOKOENIA	ITXASSOU	4839568500	A31702	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA214747	KARRIKA NAGUSIA	ITXASSOU	9981367152	A50745	03/05/2018	Demande collectivité	CONF
C15LA055415	CHEMIN DE BERRUETENEA	ITXASSOU	3328963082	E31263	24/05/2018	Branchement neuf	CONF
C10LA047068	CHEMIN MOKOXAINEA	ITXASSOU	4072268186	A51779	06/06/2018	Demande collectivité	CONF
E05KA257961	CHEMIN DE PANEKAU	ITXASSOU	2045253064	A30300	12/07/2018	Branchement neuf	Conf
C15LA493766	CHEMIN DU MOULIN	ITXASSOU	5963766634	A880	01/08/2018	Branchement neuf	conf
C08FA042443	ROUTE DU PAS DE ROLAND	ITXASSOU	7666269178		03/09/2018	DAT	CONF
C09LA038115	CHEMIN CAMPANIA	JATXOU	3147295602	AE0275	02/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA057240	QUARTIER DE L EGLISE	JATXOU	6008050204	AC0087	12/06/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA307732	RTE SOKORRONDO	JATXOU	2137189501	AD0297	13/07/2018	Branchement neuf	CONF
C06AA386655	RTE SOKORRONDO	JATXOU	1531036610		20/03/2018	Vente	CONF
A02TA016554	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	4360805178	AE0016	28/03/2018	Demande collectivité	CONF
C07AA505364	IMPASSE LAU ETXEAK	LAHONCE	6400354390	AO0041	28/03/2018	Demande collectivité	NCONF EU
C07AA505290	ROUTE D URCUIT	LAHONCE	3511365644	AL0005	29/03/2018	Demande collectivité	CONF
E05KA258055	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	1962102322	AO0195	29/03/2018	Demande collectivité	CONF
D01AB003498	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	5402314336	AL0003	30/03/2018	Demande collectivité	CONF
C10LA022034	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	7678002320	AO0250	30/03/2018	Demande collectivité	CONF
C07AA505294	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	4566502038	AO0046	30/03/2018	Demande collectivité	CONF
E00KA659795	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	9111694136	AO0223	30/03/2018	Demande collectivité	CONF
C13LA231035	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	1150465026	AE0188	03/04/2018	Demande collectivité	CONF
C10LA100039	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	6715562510	AO0150	03/04/2018	Demande collectivité	CONF
C07AA505361	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	6898502318	AO0254	03/04/2018	Demande collectivité	CONF
D01AB003515	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	6960539040	AL0049	03/04/2018	Demande collectivité	CONF
C13LA231049	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	5713088660	AO0193	04/04/2018	Demande collectivité	CONF

C13LA236202	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	9687546344	AO0238	04/04/2018	Demande collectivité	CONF
D01AA229895	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	4590983172	AE0019	06/04/2018	Demande collectivité	CONF
E05KA257941	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	5880945704	AO0058	09/04/2018	Demande collectivité	CONF
P140150	ROUTE DE MOUGUERRE	LAHONCE	2327082292	AO0222	10/04/2018	Demande collectivité	CONF
C08FA042381	CHEMIN DE BARRANDEGUY	LAHONCE	6654728796	AI0023	23/04/2018	Vente	CONF
E05KA257984	CHEMIN PEDEGAIN	LAHONCE	6289199334		14/05/2018	Vente	A reprogrammer
D06LA331762	CHEMIN D ARROCA	LAHONCE	1817555806	AL0152	11/07/2018	Branchement neuf	CONF
C16FA345399	CHEMIN SABALET	LAHONCE	1521255721	AI0025	13/07/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA222369	LOTISSEMENT LOUSALDI	LAHONCE	7629085276		28/05/2018	Vente	CONF
C11LA214993	ALLEE DE L OREE DU BOIS	LAHONCE	1432370456		19/02/2018	Vente	NCONF EU
C12LA407550	ALLEE DE L OREE DU BOIS	LAHONCE	8520829618		13/04/2018	Vente	CONF
C07EA635176	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	4811914338		11/01/2018	Vente	NCONF EP
E01KA555364	AVENUE DE L ABBAYE	LAHONCE	2667752162		16/08/2018	Vente	CONF
C12LA344079	ROUTE DE LA GARE	LAHONCE	9141886892		04/05/2018	Vente	CONF EU EP NON CONTROLABLES
C10LA100024	RUE DU HAMEAU DE DOREA	LAHONCE	7371234718		05/11/2018	Vente	CONF
C10LA100028	RUE DU HAMEAU DE DOREA	LAHONCE	9331989540		22/01/2018	Vente	CONF
C10LA023881	RUE DU PRESSOIR	LAHONCE	5398280720		13/08/2018	Vente	NCONF EU
D08LA029460	RUE OYHANTO	LAHONCE	9958733072		11/10/2018	Vente	CONF
C16LA408651	SORRONDOKO BIDEA	LARRESSORE	8168981219		30/07/2018	Branchement neuf	CONF
D08LA669777	PORDOINA ENEKO BIDEA	LARRESSORE	5810938564	AM0039	23/05/2018	Demande collectivité	CONF
C14LA222148	SORRONDOKO BIDEA	LARRESSORE	7872520972	AI0036	30/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA303252	INTHALAZEKO BIDEA	LARRESSORE	7569116433	AH0097	22/06/2018	Branchement neuf	CONF
AA167156	RTE NATIONALE 932	LARRESSORE	4614949736	AE0031	25/07/2018	Branchement neuf	CONF
C13LA471138	INTHALAZEKO BIDEA	LARRESSORE	8075434214		17/01/2018	Vente	CONF
C07EA518853	LOT HERRI ONDOKO BIDEA	LARRESSORE	6960072212		10/09/2018	Vente	CONF
C11LA166482	CHEMIN ERRETOR BIDEA	LARRESSORE	1895294036		02/03/2018	Vente	CONF
E01KA537557	CHEMIN ZIBIDEHANDIKO BIDEA	LARRESSORE	4878729566		17/04/2018	Vente	CONF
C15LA041131	CHEMIN DE PORDOYNAENIA	LARRESSORE	9881850342		09/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA417247	CHEMIN D AROTZAENEA	MOUGUERRE	9635939310		13/07/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA057521	CHEMIN D HARGUINA	MOUGUERRE	5796059375	AK0859	18/05/2018	Demande collectivité	CONF
E01KA572983	AVENUE DES GLYCINES	MOUGUERRE	3891437526	AK0737	19/06/2018	Vente	CONF
E03KA304694	LOTISSEMENT DES SALINES 1	MOUGUERRE	9431228536	AH0493	06/07/2018	Vente	CONF
C16LA472616	ROUTE DU PLATEAU	MOUGUERRE	5040959972	AK1112	17/07/2018	Branchement neuf	CONF
A02TA018081	AVENUE DE L URSUYA	MOUGUERRE	9365220658	AN0380	23/07/2018	Vente	CONF
C15LA417246	RUE UHARTEA	MOUGUERRE	6801919116		17/12/2018	Vente	NCONF EP
E03KA616619	CHEMIN DE LARRAMENDY	MOUGUERRE	1610925472		01/10/2018	Vente	CONF
D08AB025268	CHEMIN DE BASOILAR	MOUGUERRE	7650714730		18/04/2018	Vente	CONF

C17LA455952	ALLEE DU BOIS	MOUGUERRE	2266397274		20/09/2018	Vente	CONF
A03TA005134	ROUTE DU BOURG DE MOUGUERRE	MOUGUERRE	1219902228		09/03/2018	Vente	NCONF EU ET EP
E01KA535625	LOT PRODUITS CHIMIQUES ,	MOUGUERRE	8656282556		05/03/2018	Vente	CONF
C07AA505388	ALLEE MOZART	MOUGUERRE	9690017450		16/08/2018	Vente	CONF
C15LA393980	IMPASSE MENDILASKOR	MOUGUERRE	3351827316		26/04/2018	Vente	CONF
A02TA018083	AVENUE DE LA RHUNE	MOUGUERRE	6195302626		29/10/2018	Vente	CONF
A03TA030875	ALLEE DES NENUPHARS	MOUGUERRE	9207602496		24/09/2018	Vente	CONF
A03TA005138	ROUTE DU BOURG DE MOUGUERRE	MOUGUERRE	5604502226		05/03/2018	Vente	CONF
A02TA018135	RUE DU PIC D ORHY	MOUGUERRE	5453823086		27/04/2018	Contre-visite vente	CONF
C13LA231201	IMPASSE MENDILASKOR	MOUGUERRE	3428075490		26/07/2018	Vente	CONF
E01KA536200	CHEMIN DE BELLEVUE	MOUGUERRE	7736073004		24/01/2018	Vente	CONF
E02KA460725	AVENUE DES CHENES	MOUGUERRE	4346073966		27/12/2018	Vente	CONF
E03KA301156	ALLEE DES SOURCES	ST PIERRE D IRUBE	2434761640	AO0160	09/02/2018	Vente	CONF
C16LA683834	CHEMIN DE MISPIRACOITZ	ST PIERRE D IRUBE	6580373658	AT0115	10/07/2018	Branchement neuf	CONF
D01AA166858	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	8633419328		04/01/2018	Vente	CONF
C13LA236266	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	6649463142		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
A03TA026921	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	4893542534		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
C17FA319157	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	0746310485		22/02/2018	DAT	CONF
E03KA301709	ALLEE DU PARC DES SPORTS	ST PIERRE D IRUBE	2288857144		03/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA615273	RUE CASTELNAU	ST PIERRE D IRUBE	6324073268		10/10/2018	Demande collectivité	NCONF EU
E01KA536867	ALLEE DU PARC DES SPORTS	ST PIERRE D IRUBE	6088687792		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA302640	RUE D OUROUSPOURE	ST PIERRE D IRUBE	2627564686		17/12/2018	Vente	NCONF EU
C14LA080673	ROUTE DES CIMES	ST PIERRE D IRUBE	2981317430		12/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA301188	CHEMIN MASTOULOUCIA	ST PIERRE D IRUBE	2074353556		05/04/2018	Vente	CONF
C17FA742808	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	3013896426		26/10/2018	Demande collectivité	CONF
A05TA000560	RUE PHAGO ALDE	ST PIERRE D IRUBE	3009356788		10/07/2018	Vente	CONF
E03KA301531	PLACE DES MESANGES	ST PIERRE D IRUBE	5398670406		24/04/2018	Vente	NCONF EP
AA221475	RUE IGUSKIAN	ST PIERRE D IRUBE	6489955712		15/10/2018	Demande collectivité	CONF
D01AA240864	AVENUE DU LABOURD	ST PIERRE D IRUBE	3031595531	AA0019	11/07/2018	Vente	CONF
C11LA228671	RUE D ARTZAMENDI	ST PIERRE D IRUBE	3559589164		06/04/2018	Vente	CONF
E03KA302685	RUE DE HARRIA	ST PIERRE D IRUBE	2331158030		23/08/2018	Vente	CONF
C17FA696154	RUE D AMETZONDO	ST PIERRE D IRUBE	5820638516	AD0178	12/07/2018	Branchement neuf	CONF
C11LA226081	RUE DE HARRIA	ST PIERRE D IRUBE	4840193232		17/05/2018	Vente	CONF
E03KA301606	ALLEE DU PARC DES SPORTS	ST PIERRE D IRUBE	8128001752		03/10/2018	Demande collectivité	CONF
E01KA537067	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	1811505894		25/10/2018	Vente	CONF
C13LA231068	ALLEE D HARRETCHE	ST PIERRE D IRUBE	9306186314		10/10/2018	Demande collectivité	CONF

E03KA301110	ALLEE D HARRETCHE	ST PIERRE D IRUBE	1850855878		12/10/2018	Demande collectivité	CONF
C11LA228677	RUE D ALMINORITZ	ST PIERRE D IRUBE	9233050044		03/10/2018	Demande collectivité	NCONF EP
A04TA004337	RUE D ALMINORITZ	ST PIERRE D IRUBE	4496728712		30/11/2018	Demande collectivité	CONF
F00WA389181	RUE D ALMINORITZ	ST PIERRE D IRUBE	7796498952		19/10/2018	Demande collectivité	CONF
C07AE019110	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	2791518628		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA302723	RUE CASTELNAU	ST PIERRE D IRUBE	3137162020		02/11/2018	Demande collectivité	CONF
D09LA003086	AVENUE HARROKAN	ST PIERRE D IRUBE	5788154506		05/10/2018	Contre-visite vente	CONF
D08AB012847	RUE IGUSKIAN	ST PIERRE D IRUBE	5214878758		24/10/2018	Demande collectivité	CONF
C15LA493822	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	7234974425		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA301699	AVENUE DE LA BASSE NAVARRE	ST PIERRE D IRUBE	2898538368		14/02/2018	Vente	CONF
C13LA236270	COTE DE LOSTE	ST PIERRE D IRUBE	4265478150	AP0009	13/12/2018	Vente	CONF
D11LA103675	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	1677942938		19/10/2018	Demande collectivité	CONF
F00WA389180	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	1006918638		24/10/2018	Demande collectivité	CONF
A03TA026929	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	4082005710		13/04/2018	Vente	CONF
E03KA301537	CHEMIN DE MISPIRACOITZ	ST PIERRE D IRUBE	3926017848		02/08/2018	Demande collectivité	NCONF EU
C16LA549985	CHEMIN MASTOULOUCIA	ST PIERRE D IRUBE	6117250852	AS0006	12/07/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA199164	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	1659017240	AM0098	17/10/2018	Demande collectivité	CONF
C14LA214039	RUE D OUROUTY	ST PIERRE D IRUBE	3854941106		01/03/2018	Vente	CONF
E03KA301546	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	4213341280		19/10/2018	Demande collectivité	CONF
D06LA331785	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	4714387606		24/10/2018	Demande collectivité	CONF
A03TA026882	RUE DE LEGER	ST PIERRE D IRUBE	7021564600		10/12/2018	Vente	NCONF EP
A03TA026842	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	3066650749	AK0023	05/10/2018	Demande collectivité	NCONF EU EP INDETERMINEES
C15LA608523	RUE D AMETZONDO	ST PIERRE D IRUBE	3022386979	AE0136	18/07/2018	Branchement neuf	CONF
E03KA615278	RUE ARNAUD DETROYAT	ST PIERRE D IRUBE	2952434754		06/12/2018	Vente	NCONF EU
E03KA302779	RUE IGUSKIAN	ST PIERRE D IRUBE	8500013704		19/11/2018	Demande collectivité	CONF
C16LA214984	RUE BASAHUNTZ	ST PIERRE D IRUBE	4577246911		19/01/2018	DAT	CONF
E02KA460727	AVENUE DE LA BASSE NAVARRE	ST PIERRE D IRUBE	2485617110		21/02/2018	DAT	NCONF EP
E03KA301549	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	3879096290		02/11/2018	Demande collectivité	CONF
E05KA257129	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	4562172918		10/10/2018	Demande collectivité	NCONF EU
E03KA615236	ROUTE DES CIMES	ST PIERRE D IRUBE	2872530226		15/02/2018	Vente	NCONF EP
E03KB649941	LOTISSEMENT IGUSKI EDER	ST PIERRE D IRUBE	3192060466		17/10/2018	Demande collectivité	CONF
A03TA026925	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	3904421466		09/11/2018	Demande collectivité	CONF
C16LA683867	CHEMIN MASTOULOUCIA	ST PIERRE D IRUBE	5255957239		02/08/2018	Branchement neuf	CONF
C07AA502694	RUE PHAGO ALDE	ST PIERRE D IRUBE	8678868766		16/10/2018	Vente	CONF
E03KA301702	ALLEE DU PARC DES SPORTS	ST PIERRE D IRUBE	2059115130		05/10/2018	Demande collectivité	CONF
A03TA026930	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	7983105708	AM0102	21/06/2018	Vente	CONF
A04TA026825	ALLEE DU PARC DES SPORTS	ST PIERRE D IRUBE	7266875326		03/10/2018	Demande collectivité	CONF

E01KA537068	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	1222782678	AM0134	12/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA302788	RUE IGUSKIAN	ST PIERRE D IRUBE	4944151860		12/10/2018	Demande collectivité	CONF
C16LA155986	LOTISSEMENT LARREGIA	ST PIERRE D IRUBE	7857034683		09/05/2018	Branchement neuf	CONF
C12LA388038	RUE D ALMINORITZ	ST PIERRE D IRUBE	2831671972		05/10/2018	Demande collectivité	CONF
E05KA257130	RUE D ETCHEROUTY	ST PIERRE D IRUBE	1305344000		12/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA381025	ALLEE OIHARZABAL	ST PIERRE D IRUBE	2442455492		26/02/2018	Vente	NCONF EP
A03TA026886	RUE D OUROUTY	ST PIERRE D IRUBE	8547390490		25/07/2018	Vente	CONF
E03KA302778	RUE IGUSKIAN	ST PIERRE D IRUBE	5873601168		05/10/2018	Demande collectivité	CONF
00AA205483	RUE HARROBI ALDE	ST PIERRE D IRUBE	6092691898		10/10/2018	Demande collectivité	CONF
F00WA389261	ROUTE DES CIMES	ST PIERRE D IRUBE	5186275378		10/10/2018	Demande collectivité	CONF
E03KA301134	AVENUE HARROKAN	ST PIERRE D IRUBE	8235391366		11/06/2018	Vente	CONF
D01AA219492	CHEMIN HARRICHURY	ST PIERRE D IRUBE	3800661246		05/12/2018	Demande collectivité	CONF
C11LA166275	RUE DU BASTE	ST PIERRE D IRUBE	6390062426		09/08/2018	Vente	CONF
C14LA222254	CHEMIN DE MENDIBOURE	URCUIT	8935851190	AP0056	22/05/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA222210	CHEMIN ASSEROL	URCUIT	2402003280	AP0094	25/05/2018	Branchement neuf	CONF
E05KA256993	CHEMIN ASSEROL	URCUIT	1078567514	AR0157	28/05/2018	Demande collectivité	CONF
C14LA222295	CHEMIN ASSEROL	URCUIT	1632150806	AP0221	29/05/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA344048	ROUTE DE L ADOUR	URCUIT	6873951557	AH0027	13/07/2018	Branchement neuf	CONF
D08AB012989	ROUTE DE L ADOUR	URCUIT	7932945178		31/05/2018	Vente	CONF
C14LA215555	CHEMIN ASSEROL	URCUIT	4001548010		25/05/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA624825	CHEMIN MOUSTEGUY	URCUIT	665659460		30/07/2018	DAT	CONF
C07AA505172	RUE DE BIRUETA	URCUIT	2841233986		21/02/2018	Vente	NCONF EP
C13LA220042	CHEMIN D ELICHAGARAY	URCUIT	6960025456		19/07/2018	Vente	CONF
C11LA214839	CHEMIN ASSEROL	URCUIT	3195251130		29/03/2018	Vente	NCONF EU
D00AA238879	ROUTE DU BOURG	URCUIT	8638968460		16/04/2018	Vente	CONF
C14LA213222	RUE EYERRA	URCUIT	9665949028		22/05/2018	Vente	CONF
C07AA505117	ROUTE D URT	URCUIT	3385093506		29/05/2018	Vente	CONF
C15LA041455	CHEMIN DE MENDIBOURE	URCUIT	4971523482		14/05/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA408525	CHEMIN DES SALINES	URCUIT	1840632231		23/07/2018	Branchement neuf	CONF
D06AB036048	CHEMIN DE LARROQUE	URT	6132087114	C20454	09/02/2018	Vente	CONF
C15LA057650	AVENUE GENEVOIS	URT	1269376958	AI0001	29/05/2018	Branchement neuf	CONF
C14LA213244	AVENUE DU PORT	URT	5600879126	AB0014	01/06/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA055119	CHEMIN DE PIO	URT	4401089568	C10675	18/06/2018	Vente	CONF
C10FA094571	PLACE DES ANCIENNES VIGNES	URT	5620375176	AK0068	26/06/2018	Vente	CONF
C15LA417222	IMPASSE DE LA GABARRE	URT	6882871584	AK0177	28/06/2018	Vente	CONF
C15LA417273	ALLEE DU CAMPAS	URT	2737059654		14/05/2018	Vente	CONF
C06AA386828	CHEMIN DE PIO	URT	6089638078		26/03/2018	Vente	CONF
E05KA256952	RUE DE GASCOGNE	URT	8840209402		15/01/2018	Vente	CONF

E03KA302519	IMPASSE DU BACHET	URT	4641833116		05/02/2018	Vente	CONF
D09LA325440	ROUTE DE BRISCOUS	URT	4888694874		22/10/2018	Vente	CONF
C07EA514548	ALLEE DU CAMPAS	URT	2853482544		04/07/2018	Vente	CONF
C11LA166032	ALLEE DES TULIPIERS	URT	2069941680		27/08/2018	Vente	CONF
AA209272	PLACE DE L EGLISE	URT	2154073756		17/05/2018	Vente	CONF
C07AA021990	CHEMIN LASBORDES	URT	4773463110		26/07/2018	Demande collectivité	CONF
E01KA535373	LE PORT	URT	4450017116		22/08/2018	Vente	CONF
C14LA069315	CHEMIN ANTONIBAITA	USTARITZ	7872485234	AE0353	22/05/2018	Branchement neuf	CONF
E05KB716241	CHEMIN BELEBURUA	USTARITZ	3908572398	AB0231	22/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA393441	ROUTE D ARRAUNTZ	USTARITZ	6812238492	BD0700	22/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA041327	ROUTE DE LA NIVE	USTARITZ	2109986482	AD0352	24/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA493980	CHEMIN DE LANDALARRE	USTARITZ	3025837249	AR0200	30/05/2018	Branchement neuf	CONF
C15LA041842	ROUTE D ARRUNTZ	USTARITZ	7211235114	BD0629	04/06/2018	Branchement neuf	CONF
C16LA497564	RUE DE HERAURITZ	USTARITZ	2919945235	AC0037	18/07/2018	Branchement neuf	CONF
E04KA381896	CHEMIN D ELIZAGARAIA	USTARITZ	3689851070	BD0509	20/07/2018	Vente	CONF
C13SB022675	RUE DU BOURG	USTARITZ	9204255808	AN0204	20/07/2018	Branchement neuf	CONF
PAS DE COMPTEUR	RUE HIRIBEHERE	USTARITZ	6238552482		11/09/2018	Vente	NCONF EU
C15LA417091	RUE HALTZABEA	USTARITZ	7539858338		28/08/2018	Vente	CONF
C15LA417128	ROUTE D ARRUNTZ	USTARITZ	8783343218		25/09/2018	Vente	CONF
C16LA408652	ROUTE D ARRUNTZ	USTARITZ	3902945102	BD0630	16/07/2018	Demande collectivité	CONF
C15LA390303	ROUTE D ARRUNTZ	USTARITZ	3324891784		08/02/2018	Vente	CONF
C12LA279710	CHEMIN ARKIA	USTARITZ	4793415496		27/08/2018	Vente	CONF
C11LA038901	RUE OROK BAT	USTARITZ	9713555824		09/10/2018	Vente	NCONF EP
C07AA502825	ROUTE D ARRUNTZ	USTARITZ	2960374344		12/09/2018	Vente	CONF
D08LA029416	ROUTE D USTARITZ	USTARITZ	6593556244		25/07/2018	Vente	CONF
E04KA384252	CHEMIN DE BORDABERRIA	USTARITZ	6001077331		27/06/2018	Demande collectivité	CONF
D18BA124950	ROUTE D USTARITZ	USTARITZ	1292966156		28/12/2018	Vente	CONF
C05AA150130	CHEMIN ESSUSTIA	VILLEFRANQUE	9409638520	AK0399	28/05/2018	Demande collectivité	CONF
C15LA318520	RTE DE SAINT PIERRE D IRUBE	VILLEFRANQUE	1598008050	AK0320	28/05/2018	Branchement neuf	CONF
D06LA318261	CHEMIN BELLEGARDE	VILLEFRANQUE	6229003696	AH0334	28/06/2018	Vente	CONF
D11LA103588	CHEMIN ESSUSTIA	VILLEFRANQUE	9461502434		26/02/2018	Vente	CONF
C13LA325133	CHEMIN OIHAN BAZTER	VILLEFRANQUE	9746919366		16/11/2018	Vente	CONF
C11LA289358	CHEMIN POYLOBERRIA	VILLEFRANQUE	9753049534		25/04/2018	Vente	CONF
D06LA318232	CHEMIN SALPIDIA	VILLEFRANQUE	7458925490		02/01/2018	Demande collectivité	CONF
C07AA502607	ROUTE DE SAINT PIERRE D IRUBE	VILLEFRANQUE	6752384158		21/03/2018	Vente	CONF

Prêts pour la révolution de la ressource